



■ Municipales : élections en ligne
■ Start-up : la fin de l'argent facile

Fièvre aphteuse

■ La France suspend toutes ses exportations d'animaux pendant quinze jours

■ Les déplacements de bétail sont interdits

■ Lionel Jospin promet l'indemnisation « rapide » des éleveurs dont les bêtes ont été abattues

■ Bruxelles s'efforce de dédramatiser la situation

Lire page 6

Sida : le profit contre la santé

● L'Afrique du Sud veut importer et fabriquer des médicaments peu coûteux ● 39 laboratoires lui intentent un procès ● Ces industriels entendent protéger leurs brevets et des traitements à des tarifs inabondables pour les pays pauvres ● L'ONU soutient les médicaments génériques à bas prix

C'EST un procès Nord-Sud qui s'est ouvert, lundi 5 mars, devant la Haute Cour de Pretoria, en Afrique du Sud. L'Association des industries pharmaceutiques, qui représente certains des plus grands laboratoires européens et américains, poursuit le gouvernement sud-africain sur un point-clé des rapports Nord-Sud : la protection des brevets pharmaceutiques. Les industriels veulent faire déclarer inconstitutionnelle une législation sud-africaine datant de 1997 et permettant au gouvernement de faire appel à des produits génériques dans le traitement contre le sida. Le procès a été ajourné au 18 avril par le président du tribunal, qui veut admettre aux débats une ONG qui veut plaider en faveur d'une « justification » de la violation des brevets. Le procès pourrait permettre à des pays du tiers-monde de s'affranchir d'un droit sur les brevets et licences qui les pénalise durement.

En Afrique du Sud, 4,2 millions de personnes sont séropositives - près de 10 % de la population, chiffre le plus élevé du monde. Elles ne



peuvent se soigner, pour une raison strictement économique : les traitements sont trop chers. En Europe et aux Etats-Unis, une année de trithérapie coûte de 20 000 à 30 000 dollars. En Afrique comme en Asie, c'est inabordable. Or en Afrique du Sud, au Brésil et en Inde, notamment, nombre de firmes locales offrent des produits génériques - des copies - à des tarifs adéquats : une année de trithérapie à moins de 400 dollars, par exemple. C'est le cas du laboratoire indien Cipla dont nous racontons les performances. L'ONU soutient ce combat : elle vient de prendre parti pour les produits génériques.

Les ONG intervenant dans le domaine de la santé sont aussi à la pointe de cette bataille. Interrogé par *Le Monde*, le Sud-Africain Zackie Achmat, président de Treatment Action Campaign, dénonce une situation qu'il qualifie d'« holocauste contre les pauvres ».

Lire page 2 et notre éditorial page 20



DÉCHETS NUCLÉAIRES Le Mox caché de la Hague

Alors que la loi de 1991 interdit le stockage en France de déchets étrangers, près de 50 tonnes de combustible Mox irradié allemand sont conservées à la Hague (Manche), sans autorisation de retraitement. Le Mox, ce mélange d'uranium et de plutonium, est beaucoup plus chaud et beaucoup plus radioactif que le combustible standard à l'uranium, déjà considéré comme très dangereux.

p.10

Réforme des marchés publics

LE MINISTRE des finances, Laurent Fabius, a présenté, mardi 6 mars, la réforme du code des marchés publics. Le but est de moderniser les procédures, de les harmoniser avec les directives européennes et d'ouvrir plus largement les appels d'offres aux PME. Dossier sensible, après la multiplication des « affaires », il n'est ouvert qu'avec prudence par Bercy qui a choisi la voie réglementaire plutôt que législative. L'enjeu financier de ces marchés publics est considérable. Même si la comptabilité publique ne permet pas de mesurer précisément leur poids économique, on sait que les achats des administrations publiques avoisinent 740 milliards de francs.

Lire page 22

La grève d'Urega Bertin Z., l'étudiant incollable sur le droit des étrangers

ILS ONT, ACCROCHÉE autour du cou ou épinglée sur leur chemise, une demi-feuille de papier blanc où s'évalent en lettres capitales les mots « En grève de la faim ». Cinq étrangers en situation irrégulière, détenus au centre de rétention de Bobigny, ont engagé, dimanche 4 mars, un mouvement de protestation contre leurs conditions de vie. C'est Urega Bertin Z. qui a donné le signal, choqué par ce qu'il découvrait dans ces sous-sols du commissariat de la préfecture de Seine-Saint-Denis.

Ce jeune homme de vingt-neuf ans est étudiant en maîtrise de droit à l'université Paris-II Assas et au Centre supérieur d'études notariales à Paris. Samedi 3 mars dans la soirée, il s'était fait agresser dans les rues du Blanc-Mesnil et avait décidé de porter plainte au commissariat. Sur place, il n'a pas eu le temps d'expliquer son affaire. On lui a réclamé d'emblée ses papiers. Après une nuit au poste - « les policiers m'ont insulté, frappé à coups de poing », dit Urega - le jeune Ivoirien se retrouve en centre de rétention. Pour la deuxième fois depuis l'arrêt de reconduite à la frontière, pris à son encontre par la préfecture de police de Paris, en mai 1999.

Entré avec un passeport de service - « octroyé par le ministère des affaires étrangères de la Côte d'Ivoire pour passer le test d'entrée à l'université en septembre 1998 », assure-t-il - le jeune homme n'est pas parvenu à obtenir une carte de séjour étudiant. La préfecture a exigé qu'il retourne dans son pays pour se faire délivrer un visa long séjour. Sa demande a pourtant été appuyée par la direction de l'université produisant des certificats d'examen passés avec succès. En vain. Depuis, le jeune juriste est devenu imbattable sur le droit des étrangers : « Je connais l'ordonnance de 1945 sur le séjour des étrangers par cœur. »

Dimanche après-midi, dès qu'il entre dans le centre de rétention, Urega réclame un formulaire de recours auprès du tribunal administratif pour éviter la reconduite en Côte d'Ivoire. Les retenus ont à peine 48 heures pour le faire. « Les policiers m'ont répondu qu'ils n'en avaient pas. Ils m'ont juste griffonné le numéro de fax du tribunal de Cergy-Pontoise ! » L'étudiant proteste contre les « locaux insalubres ». « Les repas sont froids et il n'y a pas de savon dans les douches. » Impossible d'alerter son avocat :

la cabine de téléphone est en panne. Le centre de Bobigny avait été dénoncé par Louis Mermaid, député socialiste de l'Isère, dans son rapport à la commission des lois du 14 novembre 2000, comme étant « le pire » des centres visités et pour lequel il réclamait une « fermeture immédiate ».

Pour faire valoir ses droits, Urega décide de cesser de s'alimenter. Dix autres étrangers retenus avant d'être reconduits à la frontière ou expulsés se joignent à lui. Le commissaire, Olivier Paquette, a fait réparer le téléphone mais ne saurait « dire si les grévistes ont été empêchés d'exercer leur droit de recours ». Alertée, la Cimade a tenté de rencontrer les étrangers retenus à Bobigny, mais la visite lui a été refusée. « Comme dans de nombreux centres de la région parisienne », précise Jérôme Martinez, militant de l'association, qui assure qu'on évite tout contrôle sur le respect des droits des étrangers en centre de rétention. L'association a décidé de saisir, mardi, le tribunal administratif.

Sylvia Zappi



TRANSFERTS La nouvelle loi du foot

Après d'âpres négociations, la Commission européenne et les instances internationales du football sont parvenues, lundi 5 mars, à un accord sur les transferts des joueurs qui cherche à ménager la liberté de circulation de ces derniers et la stabilité des équipes. Les joueurs, comme le Portugais Luis Figo (photo), ne seront plus l'objet d'indemnités de transfert vertigineuses.

p. 30

Le Zimbabwe à Paris

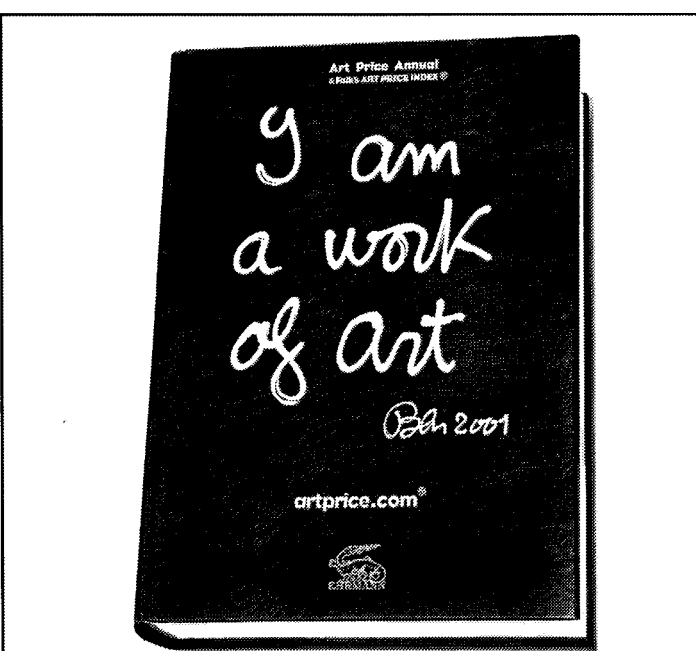


ROBERT MUGABE

LE PRÉSIDENT zimbabwéen Robert Mugabe est vivement critiqué pour ses appels à la haine raciale, notamment contre les fermiers blancs. Il devait être reçu, mardi 6 mars, par Jacques Chirac. Son implication dans le règlement du conflit au Congo sera au centre des entretiens.

Lire pages 3 et 21

Allemagne, 3 DM ; Antilles-Guyane, 10 F ; Autriche, 25 ATS ; Belgique, 48 FB ; Canada, 2,50 \$ CAN ; Côte d'Ivoire, 900 F CFA ; Danemark, 15 KR ; Espagne, 225 PTA ; Gabon, 900 F CFA ; Grande-Bretagne, 1 £ ; Grèce, 500 DR ; Irlande, 1,40 £ ; Italie, 3000 L ; Luxembourg, 46 FL ; Maroc, 10 DH ; Norvège, 14 KR ; Pays-Bas, 3 FL ; Portugal, 200 PTE ; Réunion, 10 F ; Sénégal, 900 F CFA ; Suède, 16 KR ; Suisse, 2,20 FS ; Tunisie, 1,4 Din ; USA (NY), 2 \$; USA (autres), 2,50 \$.



Édition limitée à 10 000 ex. - tél 04 78 22 00 00 - fax 04 78 22 06 06

L'Édition 2001 de l'Artprice Annual reproduit sur sa couverture un dessin signé de Ben. Sur 2 800 pages, elle répertorie 170 000 résultats d'adjudications pour la période de janvier à décembre 2000 (sur les 450 000 enregistrés annuellement par artprice.com). Artprice Annual est la Bible du marché de l'art. Outil de référence incontournable des professionnels de l'art, experts, conservateurs, bibliothécaires et des collectionneurs et amateurs qui désirent évaluer précisément une oeuvre en peinture, sculpture, dessin, estampe, photo, miniature, tapisserie ou affiche.



leader mondial de l'information sur le marché de l'art

artprice.com au Nouveau Marché (7478) groupe serveur S.A.S. capital 598 539 000 Frs Une participation du Groupe Bernard Arnault (Agafin)

La pollution chassée de la campagne électorale

« EST-CE que l'environnement vous intéresse ? » La question a été lancée avec impatience par Michel Denisot aux deux candidats à la Mairie de Paris qu'il recevait, mercredi 28 février, sur Canal+. Depuis un moment, Philippe Séguin et Bertrand Delanoë s'évertuaient, d'un commun accord, à bâcler ce thème prévu dans le menu pour une durée de dix minutes. Malgré cette admonestation de l'animateur, les deux hommes ont continué à biaiser. Enfin, le dossier a été clos et les duellistes soulagés sont passés à un « vrai » sujet, la sécurité.

La sécurité et l'environnement arrivent pourtant à égalité et en tête dans les préoccupations des Parisiens, selon un sondage paru dans *Le Parisien*, vendredi 2 mars. Les candidats affichent, eux, une nette préférence : lors de leur prestation télévisée, ils ont prononcé, à eux deux, soixante fois les mots « police » ou « sécurité » (avec son indispensable corollaire « insécurité »), mais seize fois seulement les vocables « environnement » et « pollution », d'un maniement plus délicat.

« Est-ce que l'environnement vous intéresse ? » Michel Denisot aurait pu poser la question à tous les candidats aux élections municipales en France. Selon un autre sondage, réalisé par la Sofres pour le Conseil national de

l'air auprès de cent maires ou élus, 94 % des personnes interrogées admettent que la qualité de l'air est une préoccupation accrue de leurs administrés. Mais ils ne sont que 55 % à déclarer avoir intégré ce problème dans leur campagne.

En matière d'environnement, se confirme ainsi à l'échelle nationale le décalage entre les aspirations des électeurs et le discours de ceux qui quêtent leurs suffrages. Les études scientifiques se multiplient et se recourent, qui démontrent l'impact sanitaire important de la pollution sur les populations. Elles imprègnent peu à peu l'opinion publique, persuadée de la nécessité d'agir. Mais elles affluent à peine dans les propos des politiques, les candidats en restant aux généralités, voire aux banalités. Même les Verts parisiens ont entamé leur campagne électorale en privilégiant la lutte contre l'affairisme plutôt que leur plate-forme écologique...

Benoît Hopquin

Lire la suite page 20 La campagne de l'extrême droite p. 8, Evry p. 14, et la chronique de Pierre Georges p. 40



CINÉMA Breillat, sans limites

A ma sœur !, de Catherine Breillat, explore sans limites tous les territoires entre la psychanalyse et la fable, entre le réalisme et la fantasmagorie. La cinéaste entend n'acquiescer aucun droit de douane au rationalisme et au bon goût. Autres sorties : l'imposant *Traffic*, de Steven Soderbergh, sur la lutte antidrogue aux Etats-Unis, *Chez les heureux du monde*, de Terence Davies, et deux films iraniens : *Djomeh* et *Le jour où je suis devenue une femme*.

p. 34 à 37

International.....	2	Tableau de bord.....	26
France.....	6	Aujourd'hui.....	30
Société.....	10	Météorologie-Jeux.....	33
Carnet.....	12	Culture.....	34
Régions.....	13	Guide culturel.....	37
Horizons.....	16	Kiosque.....	38
Entreprises.....	22	Abonnements.....	38
Communication.....	24	Radio-Télévision.....	39

SANTÉ Le procès intenté par 39 multinationales pharmaceutiques à l'Afrique du Sud s'est ouvert, lundi 5 mars, devant la Haute Cour de Pretoria, avant d'être ajourné au 18 avril par

le président du tribunal, qui veut admettre aux débats une ONG justifiant la violation des brevets. ● LE GOUVERNEMENT sud-africain est poursuivi pour une loi de 1997 qui facilite

notamment l'accès aux traitements antisisida. ● CETTE LOI, que l'industrie juge contraire au droit des brevets, autorise la fabrication et l'importation des médicaments génériques, moins

onéreux que ceux produits par les laboratoires privés. Elle n'est jamais entrée en vigueur en raison de la procédure judiciaire. ● LES ÉTATS-UNIS ont engagé une plainte devant l'OMC contre le

Brésil. Grâce aux médicaments génériques produits par son secteur public, ce pays offre une trithérapie à 90 000 personnes infectées par le VIH. (Lire aussi notre éditorial page 20.)

Les géants de la pharmacie entravent l'accès aux traitements antisisida génériques

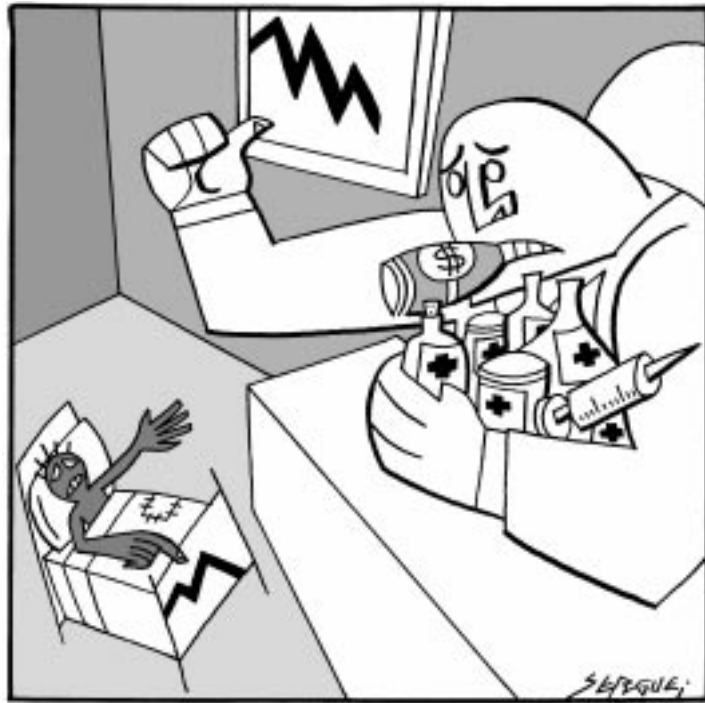
Trente-neuf laboratoires ont intenté un procès au gouvernement sud-africain, qui s'est ouvert lundi 5 mars devant la Haute Cour de Pretoria. Dans un pays qui compte 4,2 millions de personnes séropositives, le chiffre le plus élevé du monde, l'accès à des médicaments bon marché constitue une urgence nationale

LUNDI 5 MARS, s'est ouvert, devant la Haute Cour de Pretoria (Afrique du Sud), avant d'être ajourné au 18 avril, le procès intenté au gouvernement sud-africain par l'Association de l'industrie pharmaceutique d'Afrique du Sud (Pmasa) et trente-neuf laboratoires, visant à faire déclarer inconstitutionnelle la loi de 1997, le Medicines and Related Substances Control Amendment, qui viole, selon eux, le droit des brevets.

Jamais entrée en vigueur du fait de ce recours en justice, cette loi permet au ministre de la santé d'autoriser l'importation parallèle de médicaments sous licence depuis un autre pays où ils coûtent moins cher, au lieu de les acheter aux firmes qui en détiennent le brevet en Afrique du Sud. Elle rend également plus facile la production locale de médicaments génériques, copies moins onéreuses des molécules originales.

« L'industrie pharmaceutique peut-elle mettre davantage à mal son image déjà ternie aux yeux du public ? Eh bien, pourquoi ne pas traîner Nelson Mandela en justice ? », raille en « une » le *Wall Street Journal* daté du 5 mars. Le premier gouvernement post-apartheid avait hérité en 1994 d'un secteur de santé public, destinataire de 20 % des dépenses de santé bien que 80 % de la population y ait recours, et d'un secteur privé représentant 80 % des dépenses de santé pour les 20 % restants de Sud-Africains.

Le 25 novembre 1997, Nelson Mandela, alors président de la République, apposait sa signature sur la loi d'amendement sur les médicaments, votée moins d'un mois plus tôt, le 31 octobre 1997. Ce texte contenait quatre dispositions principales. La première était le principe de la substitution par un médicament générique pour les molécules dont le brevet de vingt ans est arrivé à expiration (la France possède des dispositions analogues). La deuxième mesure était la mise sur pied d'un comité pour la fixation, dans la transparence, des prix des médicaments. Troisième innovation, contenue dans l'article 15c de la loi, la possibilité



d'effectuer des importations parallèles. Enfin, la loi de 1997 introduisait le recours à des appels d'offres internationaux lancés par l'Etat sud-africain pour ses approvisionnements en médicaments.

Dès le 18 février 1988, l'Association de l'industrie pharmaceutique d'Afrique du Sud et trente-neuf laboratoires engageaient une procédure judiciaire contre la nouvelle loi, qui, du fait de ces trois ans de bataille juridique, n'a jamais pu entrer en vigueur. « Pendant ces trois années, expliquent les militants de la Campagne pour l'accès aux traitements (TAC), une organisation non gouvernementale sud-africaine, plus de 400 000 personnes sont mortes du fait de maladies liées au sida. » Beaucoup, selon eux, parce qu'ils ne peuvent acquitter le prix des traitements.

Dans un pays qui compte 4,2 millions de personnes séropositives, le chiffre le plus élevé du monde, et un taux de 20 % de personnes vivant avec le virus du sida, il s'agit d'une urgence nationale. C'est précisément ce caractère vital qui justifie,

aux yeux des organisations comme Médecins sans frontières (MSF), l'association britannique Oxfam ou encore Act Up, le recours par l'Afrique du Sud à des dispositions prévues par les accords internationaux sur la propriété intellectuelle (accord Adpic - ou Trips en anglais), conclus sous l'égide de l'Organisation mondiale du commerce

(OMC). L'industrie pharmaceutique et ses représentants en Afrique du Sud protestent contre les accusations qui sont lancées contre les multinationales de faire passer leurs profits avant la vie des séropositifs et plus généralement des personnes malades, puisque la question de l'accès aux traitements n'est pas limitée au sida. « Nous mettons cette loi en cause parce que nous pensons que c'est une mauvaise loi, pas parce qu'elle va faire obtenir des médicaments moins chers - je n'y crois pas - ou parce que nous essayons de nous opposer à une politique », s'est insurgée Mirryena Deeb, directrice exécutive de la Pmasa. Selon certains industriels, le gouvernement sud-africain n'a jamais pris en compte les offres de réduction de prix qu'ils avaient formulées.

ATTITUDE « FLEXIBLE »

A l'occasion de l'ouverture du procès à Pretoria, plusieurs milliers de manifestants, soutenus par le puissant syndicat Cosatu, ont défilé dans les rues de la capitale sud-africaine jusque devant la Haute Cour, en passant par l'ambassade américaine, pour souligner les implications internationales de la crise sanitaire. Le soutien apporté à travers le monde aux défenseurs de la loi de 1997 est allé croissant. MSF, qui intervient depuis plusieurs années en Afrique du Sud, et Oxfam notamment ont écrit aux multinationales

de l'industrie pharmaceutique pour leur demander de retirer leur plainte.

L'enjeu dépasse le cas sud-africain. Selon le *Wall Street Journal*, c'est aux Etats-Unis que l'industrie pharmaceutique dégage la plus grosse part de ses profits d'un marché de 126 milliards de dollars (135 milliards d'euros) et les laboratoires craignent de voir se généraliser la

par l'industrie pharmaceutique, pouvait faire craindre une ligne plus dure. A la fin février, les responsables du commerce de la nouvelle administration ont fait savoir qu'ils « n'envisageaient pas de changer l'actuelle politique flexible », dans une déclaration affirmant que « la crise du VIH/sida est une terrible tragédie pour les pays, les familles et les individus ». Dans ce contexte, même si les

Glaxo plaide pour le maintien des brevets

Le géant pharmaceutique GlaxoSmithKline a de nouveau plaidé lundi en faveur du système des brevets qui protègent les médicaments des grands laboratoires des copies à bon marché. « La position de l'industrie pharmaceutique est que le système des brevets doit être maintenu », a déclaré à Londres un porte-parole de GlaxoSmithKline, numéro un mondial en termes de chiffre d'affaires, issu, fin 2000, de la fusion entre les britanniques Glaxo-Wellcome et SmithKline Beecham.

Si le tribunal devait donner raison au gouvernement sud-africain, « ce serait une gifle pour l'industrie pharmaceutique », a-t-il estimé. Les compagnies pharmaceutiques ont « tenté sans succès, à de multiples reprises, de négocier avec le gouvernement sud-africain », a-t-il expliqué, et c'est pourquoi l'affaire s'est terminée devant les tribunaux.

politique des génériques. Au cours de la dernière année de son mandat, Bill Clinton avait réorienté la politique américaine vers une attitude « flexible » : les Etats-Unis regarderaient de l'autre côté si l'Afrique du Sud recourait aux importations parallèles et aux licences obligatoires. L'élection de George W. Bush, largement soutenue financièrement

représentants des laboratoires n'ont pas caché qu'en cas d'échec devant la Haute Cour, ils porteraient l'affaire devant l'OMC, ils pourraient bien se retrouver plus isolés qu'ils ne le pensaient lorsqu'ils ont entamé leur bataille juridique.

P. Be.

Zackie Achmat, président de l'ONG sud-africaine Treatment Action Campaign

« Ce procès est un symbole pour tous les pays pauvres »

« **Treatment Action Campaign, organisation non gouvernementale défendant l'accès des malades du sida aux médicaments, s'est constituée à l'occasion du procès de l'industrie pharmaceutique contre le gouvernement sud-africain. Dans quel but ?**

« Notre association a été créée après le dépôt de la plainte et nous avons demandé à être admis à prendre part aux débats. La loi de 1997 amendement la législation sur les médicaments répond à deux objectifs : promouvoir l'utilisation de médicaments génériques, donc moins onéreux, et permettre les importations parallèles de médicaments, autrement dit de ne pas les acheter au prix fort à une multinationale, mais ailleurs à un moindre coût. Elle a aussi pour but une plus grande transparence dans les mécanismes de fixation des prix des médicaments. »

« La crise nationale et internationale que constitue la pandémie de sida fait de tout cela une nécessité. Or, bien que l'Afrique du Sud possède une industrie de fabrication de génériques compétente et l'infrastructure nécessaire pour produire des médicaments antirétroviraux contre le sida, ce secteur est loin de tourner au plein de ses capacités de

production. Tout cela parce que la loi de 1997 n'a pu entrer en vigueur du fait de l'action en justice de l'industrie pharmaceutique. Pour elle, laisser l'Afrique du Sud trouver ses propres solutions c'est briser les règles du jeu, et notamment toucher à ses profits et à ses parts de marché. Il n'y a donc pas d'obstacles techniques, mais seulement le manque d'un cadre et d'une volonté politiques pour permettre un meilleur accès aux médicaments. »

« **Quelle est la situation de l'accès aux traitements contre le virus du sida ?**

« Dans les hôpitaux publics, ces médicaments ne sont disponibles que pour les accidents d'exposition au sang des soignants, c'est-à-dire lorsqu'une infirmière ou un médecin se pique avec une aiguille utilisée chez une personne séropositive. Il faut savoir que dans les services hospitaliers, de 40 % à 70 % des malades hospitalisés ont le VIH [virus de l'immunodéficience humaine]. Les accidents ne sont donc pas rares. »

« Le traitement pour un mois par la combinaison AZT-3TC coûte 800 rands [110 euros], en sachant que le revenu mensuel moyen pour un foyer sud-africain est de 500

rands. Or nous avons eu des offres, par exemple de la part du fabricant indien de génériques Cipla, nous proposant une combinaison de ces deux médicaments avec un troisième antirétroviral pour un coût mensuel de 400 rands. »

« **Les fabricants des molécules antisisida originales ont également fait des offres de réduction de leurs tarifs...**

« Oui, mais ces offres de baisser les prix ne sont accompagnées d'aucun cadre légal qui empêcherait ces laboratoires, une fois qu'ils tendraient le marché, de réviser à la hausse leurs tarifs. C'est pourquoi des mécanismes légaux de fixation des prix sont indispensables pour prévenir ces hausses après des promotions. Les offres ponctuelles posent le problème de la continuité de l'approvisionnement. Il serait irresponsable de la part du gouvernement ou de quiconque de commencer des traitements sans des conditions permettant d'assurer le suivi à plus long terme. La loi de 1997 répond précisément à ces questions. »

« **Les prises de position controversées du président sud-africain Thabo Mbeki mettant en doute le fait que le VIH soit responsable**

du sida ont-elles facilité la tâche à l'industrie pharmaceutique ?

« Indéniablement, cela lui a rendu les choses plus aisées. Les laboratoires pharmaceutiques se sont sentis plus en confiance dès lors qu'une controverse opposait le président et les organisations non gouvernementales. Mais si nous avons maintenu nos critiques au président Mbeki et à ceux qui ne faisaient pas de la question de l'accès aux médicaments antisisida une priorité nationale, nous soutenons sans réserve le gouvernement quand il défend la nouvelle législation sur les médicaments. »

« **Votre action reçoit-elle un soutien sur le plan international ?**

« Naturellement. Le procès est un symbole pour tous les pays pauvres. C'est une question critique pour un pays qui compte plus de quatre millions de personnes vivant avec le VIH/sida. Les multinationales pharmaceutiques ont leur siège en Amérique et en Europe. Il est donc logique que nous recevions le soutien de nombreuses organisations qui s'opposent à ce qui serait un holocauste contre les pauvres. »

Propos recueillis par Paul Benkimoun

Plainte américaine devant l'OMC contre les médicaments brésiliens

RIO DE JANEIRO
de notre correspondant

Exemplaire de l'avis de tous les experts internationaux, le combat mené par le ministre brésilien de la santé face aux ravages de l'épidémie de sida dans le pays (95 000 morts, plus de 500 000 séropositifs) vient, coup sur coup, de s'attirer les foudres du gouvernement des Etats-Unis puis de la Conférence nationale des évêques (CNBB). Il ne faut voir aucune communauté d'intérêt dans l'ouverture de ce double front par deux éminents représentants des pouvoirs temporel et spirituel. La Maison Blanche, temple du libéralisme, a pris la défense de l'industrie pharmaceutique américaine en déposant, début février, une plainte à l'Organisation mondiale du commerce (OMC) pour tenter de torpiller la production locale de médicaments antisisida à bas prix. Pour sa part, la CNBB invoque les « valeurs chrétiennes » pour jeter l'anathème sur la dernière campagne de prévention de la maladie lancée à l'approche du carnaval.

Comme de coutume à pareille époque, le secrétaire général de la CNBB, Mgr Raymundo Damasceno, est monté au créneau. Porte-parole d'un épiscopat de plus en plus réticent, mal-

gré les exhortations du Saint-Siège, à condamner publiquement l'usage du préservatif, il a concentré ses attaques sur le spot, intitulé « Au-delà du bien et du mal », qui passe actuellement sur toutes les chaînes de la télévision brésilienne. Pendant qu'un diabolin pousse un fêtard en plein flirt avec une ravissante créature à « y aller », un angelot l'incite, avec une conviction apparemment payante, à tempérer ses ardeurs parce qu'il est dépourvu de « chemisette » (appellation locale du préservatif). C'est le message final - « De quel côté que vous soyez, utilisez la chemisette ! » - qui a déclenché l'ire de la CNBB. « On ne peut pas, a proclamé Mgr Damasceno, confondre le bien et le mal. »

« ABUS DE POUVOIR ÉCONOMIQUE »

« Virtuel candidat à la succession du président Fernando Henrique Cardoso aux élections de 2002, M. Serra, ministre de la santé, trouve quant à lui que « l'idée est amusante et interpelle les gens ». La requête américaine déposée à l'OMC ne le trouble pas davantage. Après avoir présenté à la presse la campagne de prévention, il a en effet indiqué, le 14 février, que deux médicaments antiviraux - l'efavirenz et le nelfinavir,

dont les brevets sont respectivement détenus par les firmes DuPont et Roche - pourraient être bientôt fabriqués dans des laboratoires publics brésiliens grâce à l'octroi d'une licence obligatoire, dispositif prévu par les accords internationaux sur la propriété intellectuelle et renforcé par une loi locale, datant de 1996, qui prévoit son application en cas d'abus de pouvoir économique » de la part des multinationales.

Le ministre a rappelé à ce propos que l'importation de ces deux seuls médicaments s'élève à 105 millions de dollars annuels (115 millions d'euros) et représente 36 % des fonds engagés dans l'achat des médicaments antisisida, dont huit sont déjà produits dans le pays sous licence obligatoire, des associations médicamenteuses étant distribuées gratuitement à quelque 100 000 malades. Pour les hauts fonctionnaires du ministère de la santé, il ne fait aucun doute que l'industrie pharmaceutique internationale ne va guère tarder à riposter à l'initiative brésilienne visant à procéder à des transferts de technologie sur la fabrication de médicaments génériques antisisida en faveur des pays les plus pauvres.

Jean-Jacques Sévilla

HAVAS VOYAGES EN LIGNE

0 825 VOYAGE

ou composez le 0 825 869 243 (0,98 FTTC/mn)

4 945 FTTC*

LE SÉNÉGAL

D'UN SIMPLE COUP DE FIL

SEJOUR 9 JOURS / 7 NUITS

En village club 3 étoiles, en pension complète, vols inclus.

* Exemple de prix par personne, à certaines dates, soumis à conditions. Nous consulter. Prix établis le 01/03/01.

3 515 FTTC*

LA CRÈTE

AU BOUT DU FIL

SEJOUR 8 JOURS / 7 NUITS

Dans un village club 3 étoiles, en pension complète, vols inclus.

* Exemple de prix par personne, à certaines dates, soumis à conditions. Nous consulter. Prix établis le 01/03/01.

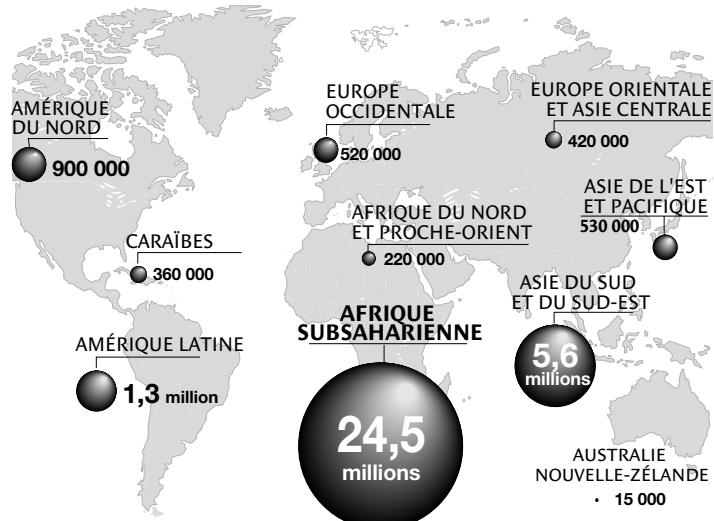
HAVAS VOYAGES

ON IRAIT BIEN AVEC VOUS

www.havasvoyages.fr

34,3 millions de personnes atteintes par l'épidémie

ADULTES ET ENFANTS VIVANT AVEC LE SIDA (rapport juin 2000)



13,2 millions D'ORPHELINS* DEPUIS LE DÉBUT DE L'ÉPIDÉMIE

* Enfants ayant perdu leur mère ou leurs deux parents avant l'âge de 15 ans à cause du sida

Source : ONUSIDA

Le droit du médicament

● **Médicaments génériques.** Un médicament générique est un médicament équivalent en qualité et composé du même principe actif qu'un médicament de marque.

● **L'accord Adpic.** Cet accord sur les aspects des droits de propriété intellectuelle qui touchent au commerce (en anglais *Trips*) lie les pays membres de l'Organisation mondiale du commerce. Il leur impose de délivrer des brevets de vingt ans au moins pour toute invention de produit ou procédé pharmaceutique qui satisfait aux critères classiques de nouveauté, d'inventivité et d'utilité. Les pays en développement n'ayant pas encore de protection par brevet pour les produits pharmaceutiques bénéficient d'un délai jusqu'en 2005 pour se mettre en conformité avec cet accord.

● **Les licences obligatoires.** Un Etat peut autoriser une entreprise locale à fabriquer à moindre coût un médicament onéreux toujours couvert par un brevet. Cette disposition de l'accord Adpic, conclu sous l'égide de l'Organisation mondiale du commerce, peu s'appliquer si le fabricant du médicament original abuse de sa situation de monopole ou en cas d'urgence nationale.

● **Les importations parallèles.** Cette pratique consiste à acheter des médicaments à un pays où les prix sont plus bas que ceux que propose dans le pays la firme détentrice du brevet. Le Brésil, l'Inde ou la Thaïlande, notamment, proposent des médicaments contre le sida à des tarifs nettement inférieurs à ceux proposés par l'industrie pharmaceutique occidentale.

En Inde, un laboratoire pour le « droit à la santé » des défavorisés

NEW DELHI

de notre correspondante en Asie du Sud

Deuxième laboratoire pharmaceutique indien, avec un chiffre d'affaires de 200 millions de dollars, Cipla (acronyme anglais de Laboratoire chimique, industriel et pharmaceutique) est né des frustrations d'un jeune Indien face au colonialisme britannique. Prenant sa revanche par l'éducation, Khwaja Abdul Hamied s'envole en 1924 pour Berlin, où il décroche un doctorat en chimie. En 1935, il fonde Cipla à Bombay, et le premier produit sort en septembre 1937.

Cipla reçoit, en juillet 1939, le Mahatma Gandhi, « ravi de visiter cette compagnie indienne » à un moment où la lutte pour l'indépendance bat son plein. Très attachée à ses racines, la compagnie n'en passe pas moins, dès les premières années de l'indépendance, des accords avec des sociétés étrangères.

Disparu en juin 1972, le fondateur est remplacé par son fils, le Dr Yusuf Hamied, qui rejoint la compagnie en 1960 après avoir obtenu lui aussi un doctorat en chimie, à l'université de Cambridge. Aujourd'hui porte-parole le plus actif du droit des pays pauvres à développer des produits génériques pour faciliter l'accès des plus défavorisés aux médecines modernes, le Dr Hamied a fait de Cipla une société en pleine expansion qui manufacture 400 médicaments dans 20 centres ultra-modernes à travers l'Inde et qui exporte dans 125 pays.

PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE

Son offre récente à l'organisation humanitaire Médecins sans frontières (MSF) de lui vendre la trithérapie de lutte contre le sida à 350 dollars par patient et par an et à 600 dollars pour les gouvernements – au lieu des 10 000 ou 15 000 dollars pratiqués aux Etats-Unis ou en Europe – ne lui a pas valu que des amis. M. Hamied n'en a cure, qui affirmait récemment : « Je représente le tiers-monde, ses besoins et ses aspirations. Je représente aussi les capacités d'un pays d'un milliard de personnes. Ne liez pas les problèmes du tiers-monde et de l'Inde avec ceux de l'Occident. Nous, Indiens, obéissons aux lois de notre pays. Nous n'avons transgressé aucune loi. »

Signataire de l'accord Adpic (accord sur les droits de propriété

intellectuelle conclu dans le cadre de l'OMC), l'Inde a en effet jusqu'en 2005 pour mettre en place un système de protection des produits. Pour l'instant, seul est protégé le procédé de fabrication. Cette législation a permis à l'industrie pharmaceutique indienne de se développer considérablement à la fois en termes d'infrastructures et de technologie et de faire de l'Inde un des pays les moins chers du monde pour les médicaments. L'industrie pharmaceutique indienne exporte pour 3,8 milliards de francs par an. Devant ces succès, les grands laboratoires indiens comme Cipla, Ranbaxy et Wockhardt ont commencé à investir dans la recherche et le développement pour la production de nouveaux médicaments.

COÛTS DE FABRICATION

En trois ans, Cipla a réduit à cinq reprises les prix de ses médicaments utilisés dans la trithérapie antisida. A l'issue de deux jours d'entretiens à Bombay, MSF et Cipla ont récemment annoncé que les gouvernements des pays en développement pouvaient immédiatement profiter de l'offre de Cipla pour la trithérapie à un coût de 600 dollars par malade et par an, en s'adressant directement au laboratoire indien. Le communiqué précise que l'offre est valable sans restrictions de temps, de lieu ou de quantités.

Pour l'instant, l'offre porte sur trois médicaments – Lamivudine, Stavudine et Névirapine – développés respectivement par GlaxoWellcome, Bristol-Myers Squibb et Boehringer Ingelheim, mais Cipla est prêt à fournir pour le même prix d'autres drogues du même type développées par d'autres laboratoires. Le laboratoire fabrique ces médicaments à une fraction de leur prix originel grâce à des coûts de fabrication – notamment de main-d'œuvre – bien inférieurs à ceux pratiqués en Europe ou aux Etats-Unis.

Le Dr Hamied, qui se défend d'être l'ennemi des multinationales, se réjouit d'avoir par son offre éveillé l'attention des Etats à la nécessité d'agir en faveur des plus défavorisés. Cet homme d'affaires humaniste se bat avant tout pour le droit à la santé des pauvres, si nombreux dans son propre pays.

Françoise Chipaux

M. Chirac reçoit le président du Zimbabwe à l'Élysée pour parler de la paix au Congo-Kinshasa

A Harare, l'opposition dénonce l'accueil réservé par Paris et par Bruxelles à M. Mugabe

Le président du Zimbabwe devait être reçu mardi 6 mars, à Paris, par Jacques Chirac. Le règlement au Congo-Kinshasa, où le Zimbabwe est partie

prenante, sera au centre des entretiens. Le principal opposant zimbabwéen, Morgan Tsvangirai, a critiqué l'accueil réservé par la France et, la veille,

par la Belgique à Robert Mugabe. L'Union européenne veut « renforcer » son dialogue critique avec Harare, sans envisager de sanctions.

A LA TÊTE du Zimbabwe depuis vingt et un ans, désormais engagé dans une lutte pour la conservation de son pouvoir par tous les moyens, Robert Mugabe a un atout qui le rend fréquentable : il a envoyé au Congo un corps expéditionnaire de 12 000 hommes, soit le tiers de son armée, moins pour guerroyer que pour sécuriser les zones minières que le régime de Kinshasa, en échange de ce soutien militaire, livre au pillage des dirigeants de Harare.

Aussi, ce mardi 6 mars dans l'après-midi, Robert Mugabe devait-il être reçu par Jacques Chirac à l'Élysée « pour parler de la situation au Congo et de la mise en œuvre du plan de paix récemment adopté par l'ONU ». Les graves atteintes aux libertés publiques au Zimbabwe « ne font pas l'objet » de la rencontre, selon la porte-parole de la présidence française. « Sujet de préoccupation », elles pourraient toutefois être abordées, précise-t-on.

Arrivé à Paris dans la nuit de vendredi, en provenance de Libye où il avait participé à un sommet

panafricain, le président Mugabe a effectué, lundi, un aller-retour à Bruxelles, où il s'est entretenu avec le chef du gouvernement et avec le ministre des affaires étrangères belges, Guy Verhofstadt et Louis Michel, ainsi qu'avec le commissaire européen au développement, Poul Nielson. Dans la capitale française, qu'il quittera mardi en début de soirée, son unique interlocuteur officiel aura été le chef de l'Etat.

RÉFORME AGRAIRE

Dix jours après l'adoption par le Conseil de sécurité de l'ONU (et à l'initiative de la France) d'un échecancier pour le retrait des troupes étrangères du Congo, Paris veut consolider la dynamique de paix en Afrique centrale. Or M. Mugabe n'est pas seulement un protagoniste militaire de la crise. Il fait aussi figure de coparrain – au même titre que l'Angola – du nouvel homme fort à Kinshasa, Joseph Kabila. Au moment où, dans l'entourage de celui-ci, des hommes réputés proches des Angolais viennent d'être arrêtés, il

n'est pas inutile, fait-on valoir à Paris, de mettre en garde les uns et les autres contre une guerre de succession manipulée par les « frères d'armes » étrangers du régime.

« La motivation des Français et des Belges [pour recevoir M. Mugabe] est la même : le Congo », a reconnu, lundi, à Harare, le dirigeant du principal parti d'opposition, Morgan Tsvangirai. « Nous sommes consternés, a-t-il ajouté, de voir que ces pays croient que Mugabe est la solution au conflit du Congo, et non pas la cause de la crise au Zimbabwe. (...) Mugabe est considéré comme un dirigeant fasciste africain de plus. Ce qu'il fait à son propre peuple ne prête pas à conséquence. » L'opposant a regretté « ce type d'indifférence pour le peuple du Zimbabwe. »

A soixante-dix-sept ans, Robert Mugabe vit une fin de règne difficile. Face au bilan désastreux de son régime, il s'est lancé dans une fuite en avant démagogique qui, au nom d'une réforme agraire, consiste à faire envahir des exploitations de fermiers blancs par des sans-ter-

re noirs. Mille sept cents fermes sont ainsi occupées, parfois de façon violente.

L'agriculture industrielle, la principale richesse du pays, est paralysée. Les biens de consommation courante sont devenus inabordable pour le plus grand nombre. Faute de devises, le carburant se fait rare. Toute contestation est assimilée à un complot ourdi par, ou pour, la minorité blanche (soixante mille personnes pour une population de 13 millions d'habitants). Après avoir jugé illégale l'occupation des terres, le président – blanc – de la Cour suprême a été forcé, le 2 mars, au départ à la retraite anticipée.

Quoique violemment prise à partie, la Grande-Bretagne, l'ex-puissance coloniale, s'est bornée à rappeler neuf instructeurs militaires et à initier, au sein de l'Union européenne, la procédure dite de « dialogue politique renforcé ». Par crainte d'instabilité, il n'est pas question de sanctions.

Stephen Smith

ENFIN, TOUT CE DONT VOUS AVEZ BESOIN DANS UN PC

(ET UNIQUEMENT CE DONT VOUS AVEZ BESOIN).



Plus rapide, plus convivial, plus simple.

Facile à mettre en œuvre, votre NetVista A20, sera vite opérationnel. Ensuite, il vous simplifiera la vie ! Sa technologie pointue mais éprouvée, son utilisation facile et ses fonctions avancées en feront votre meilleur allié. **Access IBM**, par exemple, vous ouvre d'un clic toute une palette de services : maintenance et support, mises à niveau techniques... **Smart Reaction II** et **ConfigSafe** protègent vos données et vous permettent de retrouver l'état initial de votre configuration. Quant à **Norton AntiVirus**, il vous met à l'abri des mauvaises surprises. La vraie bonne surprise, c'est le prix du NetVista A20 : à partir de 7 590 francs HT.

3 exemples parmi nos nombreuses configurations disponibles sur ibm.com/shop/fr

NetVista A20

La puissance au quotidien
Processeur Intel® Pentium® III 866 MHz
 Modèle de bureau (beige)
 Moniteur 17" (beige)
 Mémoire 64 Mo
 Disque dur 10 Go
 Vidéo 3D DirectAGP
 Lecteur de CD-ROM 48X
Ethernet 10/100
 Audio intégré
 Lecteur de disquettes 1,44 Mo, clavier IBM, souris Windows 98 SE
Garantie 36 mois pièces et main d'oeuvre*
 Réf. ONFR021 - (Réf. UC PADR1FR + Réf. écran T32BMEU)
 9 316,84 FTTC - 1 187,58 €^{HT} - 1 420,34 €^{TTC}

Existe aussi en version Windows 2000 avec 128 Mo de mémoire (Réf. PADR2FR + Réf. T32BMEU) à 8 790 €^{HT} - 1 340,03 €^{TTC}

7 790 F^{HT}*

NetVista A20

Design et performance pour les PME
Processeur Intel® Pentium® III 800 MHz
 Modèle microtour (anthracite et bleu saphir)
 Moniteur 17" (anthracite)
 Mémoire 64 Mo
 Disque dur 10 Go
 Vidéo 3D DirectAGP
 Lecteur de CD-ROM 48X
 Audio intégré
 Lecteur de disquettes 1,44 Mo, clavier IBM, souris Windows 98 SE
Garantie 36 mois pièces et main d'oeuvre*
 Réf. ONFR020 - (Réf. UC PAM/MFFR + Réf. écran T32N3EU)
 9 077,64 FTTC - 1 157,09 €^{HT} - 1 383,88 €^{TTC}

Existe aussi en version PIII 866 Windows 2000 avec 128 Mo de mémoire (Réf. PAM/JFR + Réf. T32N3EU) à 8 790 €^{HT} - 1 340,03 €^{TTC}

7 590 F^{HT}*

NetVista A20

La solution intégrale
Processeur Intel® Pentium® III 800 MHz
 Modèle microtour (anthracite et bleu saphir)
 Moniteur 17" (anthracite)
 Mémoire 128 Mo
 Disque dur 10 Go
 Vidéo 3D DirectAGP
 Lecteur de CD-ROM 48X
Ethernet 10/100
 Audio intégré
 Lecteur de disquettes 1,44 Mo, clavier IBM, souris Windows 2000
Microsoft Office 2000 Edition PME préchargé
 (CD-ROM fournis)
Garantie 36 mois pièces et main d'oeuvre*
 Réf. ONFR019 - (Réf. UC PAM/MHFR + Réf. écran T32N3EU)
 11 948,04 FTTC - 1 522,97 €^{HT} - 1 821,47 €^{TTC}

9 990 F^{HT}*

Logiciels fournis avec ces 3 NetVista :

Smart Reaction II, ConfigSafe, Norton AntiVirus OEM, Netscape Communicator, Licence Lotus SmartSuite Millenium Edition (CD-ROM fournis avec Config réf. ONFR019), Access IBM, PC Doctor, Programme de restauration rapide.

IBM c'est aussi des solutions de financement adaptées. Contactez votre conseiller Shop IBM.



IBM recommande Windows 2000 Professionnel pour votre entreprise.

* Prix Shop IBM. Frais de livraison inclus. Offres réservées aux professionnels et valables dans la limite des stocks disponibles, en France métropolitaine. L'acceptation de cette offre implique l'adhésion aux conditions de vente d'IBM TVA en vigueur : 196%. 1. Conditions disponibles sur le site Shop IBM. 2. Numéro Azur, prix d'une communication locale. IBM se réserve le droit de modifier les prix et caractéristiques de ses produits à tout moment et sans préavis. Photos non contractuelles. Intel, le Logo Intel Inside et Pentium sont des marques déposées d'Intel Corporation. NetVista est une marque d'International Business Machines Corporation. Windows 98 et Windows 2000 sont des marques déposées de Microsoft Corporation. Les autres marques citées appartiennent à leurs entreprises respectives. Copyright International Business Machines Corporation 2001.

COMMANDEZ MAINTENANT

ibm.com/shop/fr
0 810 080 810²
 ou contactez votre revendeur

Le gouvernement portugais assume la responsabilité de la catastrophe du Douro

LISBONNE

de notre correspondant

« J'ai entendu un bruit de tonnerre au milieu du pont. J'ai couru sur le tablier et j'ai vu disparaître devant moi, comme par enchantement, un gros autocar. J'ai eu le temps de voir la partie arrière, les lumières allumées au fond, dans les eaux qui les emportaient. Après, les lumières se sont éteintes et il n'est plus rien resté dans ce trou noir. » Toute la tragédie qui a endeuillé, dimanche 4 mars, le Portugal, se laisse deviner dans le témoignage de cet habitant d'Entre os Rios.

Perché sur les falaises du Douro, le village est relié depuis plus d'un siècle à la ville de Castelo de Paiva par le pont métallique qui s'est effondré au passage d'un autocar à bord duquel se trouvaient quelque soixante-dix passagers. Deux voitures particulières suivaient l'autocar sur l'étroit tablier de 3 mètres. Elles ont également sombré dans le fleuve en crue, entraînant avec elles leurs occupants. Les passagers du bus regagnaient leurs hameaux après avoir passé la journée dans les montagnes qui bordent le Douro et dans les vallées de ses affluents, couvertes, à cette époque de l'année, d'amandiers en fleur. La « neige fleurie », qui recouvre les amandiers, est l'attraction des mois de février et de mars.

CRITIQUES TRÈS DURES

À la consternation des villages voisins et de leurs élus locaux s'ajoutent les critiques très dures des partis politiques de l'opposition au gouvernement socialiste d'Antonio Guterres, accusé de négligence et mis en cause pour n'avoir pas répondu aux demandes répétées de construction d'un nouveau pont. Six heures après l'effondrement de la plus grande partie du tablier et la destruction d'un des piliers centraux, le ministre de l'équipement, Jorge Coelho, a présenté sa démission, qui a aussitôt été acceptée. Antonio Guterres a été mis à rude épreuve, lundi 5 mars, sur les lieux de l'accident. Il a été la cible de l'indignation des riverains amassés sur les berges du fleuve où les équipes de secours ont cherché, en vain, à localiser les véhicules tombés dans les eaux boueuses du Douro. Accueilli aux cris d'« assassin, assassin », M. Guterres a invité la population et les hommes politiques à réagir « avec dignité au malheur qui nous émeut ».

Le premier ministre a annoncé que les recherches allaient se poursuivre avec l'aide de la marine pour retrouver les corps des victimes. Il a également annoncé l'arrivée dans les villages riverains d'équipes de techniciens et de psychologues. Le gouvernement a fait savoir qu'il assume la responsabilité de l'effondrement du pont et qu'il va donner aux familles des victimes des indemnités. Un pont militaire pourrait être construit pour remplacer l'ouvrage utilisé quotidiennement par 1 600 usagers. L'appel d'offres pour la construction d'un nouvel ouvrage définitif, déjà envisagé avant l'accident, aura lieu à la fin du premier semestre 2001. Tout porte à croire que l'usure des piliers est à l'origine de l'effondrement du pont. C'est la troisième crue exceptionnelle du Douro cet hiver.

Alexandro Flucher-Monteiro

Formation linguistique

L'anglais à Oxford Bristol Cambridge
Londres Dublin Boston Sydney
L'allemand à Heidelberg
L'espagnol à Madrid

L'attention individuelle des professeurs garantit une parfaite maîtrise de l'anglais, de l'allemand et de l'espagnol. OISE offre des écoles spécialisées pour adultes, étudiants et jeunes.

Informations et inscriptions
0825 00 10 70 www.oise.net

OISE

L'unité de la Bosnie-Herzégovine menacée par les nationalistes

La République fédérale de Yougoslavie et la République serbe de Bosnie se lient par un « accord spécial ». De leur côté, les Bosno-croates se prononcent pour un statut d'autonomie de leur communauté au sein du pays

La République fédérale de Yougoslavie (RFY) et la République serbe de Bosnie (RS) se sont liées, lundi 5 mars, par un « accord spécial ». Ce texte proclame la volonté de coopération de Belgrade et de Banja Luka dans de très

nombreux domaines, y compris en matière de défense où, précise le texte, la coopération se fera « d'une manière complètement transparente ». Cet accord inquiète les nouvelles autorités « non nationalistes » de Sara-

jevo qui craignent qu'il ne renforce les aspirations sécessionnistes des Serbes de RS. Samedi, les représentants nationalistes croates de Bosnie-Herzégovine ont voté à l'unanimité pour un statut d'autonomie de leur commu-

nauté au sein de la Bosnie-Herzégovine. Ce document prévoit la création d'un Conseil interrégional, doté d'un Parlement et d'un gouvernement constitué de représentants des régions à majorité croate du pays.

CINQ ANS après la signature de l'accord de Dayton proclamant l'unité de la Bosnie-Herzégovine (BiH), la cohésion du pays est à nouveau en question : samedi 3 mars, les nationalistes croates ont déclaré leur autonomie et, deux jours plus tard, la République serbe (RS) ont signé un accord « spécial » qui fait craindre à Sarajevo qu'il ne renforce les aspirations séparatistes des Serbes de Bosnie.

La République fédérale de Yougoslavie (RFY) et la RS se sont liées, lundi, par un accord spécial établissant la coopération de Belgrade et Banja Luka (capitale de la République serbe de Bosnie) dans les domaines économiques, sociaux, culturels et de défense où, précise le texte, la coopération se fera « d'une manière complètement transparente ». A Banja Luka, le président yougoslave, Vojislav Kostunica, et son homologue de la RS, Mirko Sarovic, ont pris grand soin de souligner que le resserrement des liens ne menaçait en rien l'unité et la stabilité de la BiH que l'ac-

cord de paix de Dayton a partagé depuis 1995 en deux entités, l'une serbe (la RS), l'autre regroupant dans une fédération Croates et Musulmans. « Il n'y a rien qui puisse remettre en question la Constitution bosniaque », a indiqué le président Kostunica.

« FICTION ILLÉGALE »

Samedi, les Croates réunis à Mostar (sud de la Bosnie) ne s'étaient pas embarrassés de telles précautions. Ils ont décidé unilatéralement – et en toute illégalité – de se doter d'institutions propres, avec à terme leur propre Parlement et leur propre gouvernement. Cette démarche, condamnée par le pouvoir à Zagreb, a été qualifiée par M. Petritsch de « fiction illégale ». Par ce geste, les nationalistes du HDZ (Communauté démocratique croate) saluaient à leur manière l'arrivée à la tête des institutions centrales et de chacune des deux entités de dirigeants modérés qui les ont relégués dans l'opposition (lire ci-dessous).

L'Alliance pour le changement,



composée du Parti social-démocrate (SDP) de Zlatko Lagumdžija, du Parti pour la Bosnie-Herzégovine (SBIH) d'Haris Silajdzic et de huit autres mouvements réformistes, est en effet parvenue à prendre le

contrôle des institutions de l'Etat de Bosnie-Herzégovine et de l'une de ses entités, la Fédération croato-musulmane.

L'autre entité, la République serbe, reste gouvernée à Banja Luka

par une coalition hétéroclite. Elle a pour président le nationaliste Mirko Sarovic, et pour premier ministre le réformiste, Mladen Ivanic, allié aux nationalistes dans l'entité serbe et à l'Alliance pour le changement au niveau national. La Bosnie-Herzégovine va être gouvernée par le premier ministre Bozidar Matic (SDP) et son cabinet multiethnique. Ce poste devant revenir à un Croate, le social-démocrate Zlatko Lagumdžija, un Musulman, n'a pu prendre les rênes du gouvernement et s'est réservé le poste de ministre des affaires étrangères.

Parmi les institutions centrales, seule la présidence collégiale issue des élections de 1998 reste contrôlée par trois élus nationalistes, le Musulman Halid Genjac, le Croate Ante Jelavic et le Serbe Zivko Radisic. A la tête de la Fédération croato-musulmane, le Parlement a élu président le Croate Karlo Filipovic (SDP) et vice-président le Musulman Safet Halilovic (SBIH), et a nommé le Musulman Alija Behman (SDP) chef du gouvernement. – (AFP, Reuters.)

Malgré l'arrivée au pouvoir d'une coalition réformiste, le pays reste profondément divisé

SARAJEVO

de notre correspondant

Dix ans après l'arrivée au pouvoir des nationalistes, la Bosnie-Herzégovine espère enfin sortir du trou noir dans lequel les trois

ANALYSE

Cinq ans après la fin de la guerre, la dépression et la morosité l'ont emporté sur l'espoir

partis communautaires l'ont plongée. Certes, la vie politique bosniaque ne dépend pas uniquement de Sarajevo : la guerre n'aurait sans doute jamais eu lieu sans les agressions militaires de la Serbie et de la Croatie, et la démocratie n'existera vraiment qu'avec le soutien politique des Etats frontaliers. Le tournant reste toutefois marquant : dix ans après, le gouvernement et le Parlement bosniaques sont désormais aux mains d'une coalition réformiste, l'Alliance pour le changement, menée par le multiethnique Parti social-démocrate.

Dix ans ! En décembre 1990, les électeurs bosniaques portaient au pouvoir une coalition nationaliste formée par le Parti d'action démocratique (SDA, musulman) d'Alija Izetbegovic, le Parti démocratique serbe (SDS) de Radovan Karadzic et la Communauté démocratique croate (HDZ) de Mate Boban. Promettant de tourner le dos au communisme, ils ont plongé le pays dans le chaos. Le SDS et le HDZ, respectivement contrôlés par Slobodan Milosevic à Belgrade et Franjo Tudjman à Zagreb, ont divisé la Bosnie et mené les campagnes de « purification ethnique ».

Le tableau est aujourd'hui fort différent. Alija Izetbegovic a démissionné de la présidence bosniaque et rédige ses Mémoires ; les

chefs politiques de la « Grande Serbie », Slobodan Milosevic et Radovan Karadzic, sont recherchés par la justice internationale pour « crimes contre l'humanité » ; les partisans de la « Grande Croatie », Franjo Tudjman et Mate Boban, sont morts. A Sarajevo, le Parti social-démocrate est sorti vainqueur des élections du 11 novembre 2000 et, même s'il n'a pas obtenu la majorité absolue au Parlement, il est parvenu, non sans mal, à créer l'Alliance pour le changement et à former un gouvernement.

Les pays occidentaux, qui conditionnent leur aide économique à la Bosnie-Herzégovine au respect de l'accord de paix de Dayton et aux réformes, devraient de nouveau tourner leurs regards vers Sarajevo. Une réunion des pays donateurs devrait avoir lieu au printemps. Or les 5 milliards de dollars reçus depuis la fin de la guerre, s'ils ont aidé à reconstruire les infrastructures détruites par les combats, n'ont pas permis de relancer l'économie bosniaque. Les usines sont restées à l'état de vestiges calcinés de l'ère yougoslave, les jeunes n'ont aucun espoir de trouver un emploi, les investisseurs refusaient de s'implanter dans un pays dont les dirigeants nationalistes étaient notoirement corrompus.

Le caractère historique et encourageant du changement de tendance à la tête de l'Etat bosniaque ne doit cependant pas masquer une réalité incontournable, ancrée dans les années de guerre et dans la nature même de l'accord de Dayton : le pays est divisé. Deux entités existent officiellement : la Fédération croato-bosniaque et la République serbe. Et, au sein de la Fédération, une troisième entité existe de facto : l'ex-république d'Herzég-Bosna, dont les chefs nationalistes et mafieux croates n'ont pas abandonné leur rêve de sécession.

Le Parti social-démocrate et ses alliés ne vont donc exercer réellement leur pouvoir

que sur le tiers du pays. Les partis nationalistes restent en revanche majoritaires en République serbe (bien qu'un premier ministre réformiste, Mladen Ivanic, ait été nommé sous la pression occidentale) et en ex-Herzég-Bosna (où le HDZ a annoncé qu'il boycotterait dorénavant les institutions centrales).

De plus, si Zagreb a clairement lâché les nationalistes d'Herzégovine et soutient le gouvernement de Sarajevo, en revanche, à Belgrade, le président yougoslave, Vojislav Kostunica, apporte son aide politique et nourrit de sa vision nationaliste des Balkans les radicaux de Banja Luka et de Pale. M. Kostunica rencontre fréquemment le président nationaliste de République serbe, Mirko Sarovic, et vient de signer un accord renforçant les « relations spéciales » entre Belgrade et Banja Luka, alors qu'il boude le premier ministre Mladen Ivanic.

PLAQUES D'IMMATRICULATION

Le problème bosniaque reste donc entier. La transformation des lignes de front en « frontières » internes à l'époque de Dayton incite la population à toujours voter pour les partis nationalistes, hormis dans les régions, notamment les villes de Sarajevo et Tuzla, qui ont défendu une Bosnie-Herzégovine unitaire. Des analystes pensent que seule une réforme radicale de Dayton, notamment la suppression des entités, permettrait de relancer l'idée de citoyenneté et de réunifier le pays.

Or, depuis cinq ans, les diplomates s'y refusent. Ils soutiennent coûte que coûte le premier politicien s'affirmant plus « modéré » que ses prédécesseurs. En République serbe, ils ont ainsi collaboré intensément avec Biljana Plavsic, qui a fini sa carrière dans une geôle du Tribunal pénal international (TPIY), inculpée pour crimes contre l'humanité, puis Milorad Dodik, qui aurait détourné, selon des enquêtes de la presse bosniaque, des

dizaines de millions de deutschemarks. Peu reluisant...

Pour la plupart des Bosniaques, la principale décision des diplomates occidentaux en faveur d'une réunification du pays a été... le changement de plaques d'immatriculation, en 1998, après deux années de tractations politiques. Désormais une voiture ne permet plus d'identifier la ville d'origine du conducteur, ce qui facilite la circulation dans les régions où des polices nationalistes veillent auparavant à attiser les tensions ethniques. Le bilan de l'action occidentale n'est donc guère flamboyant.

Outre que le Parti social-démocrate ne va rien changer dans l'immédiat à la division de la Bosnie, le fait marquant de son accession au pouvoir est le désintérêt majeur de la population. Même à Sarajevo, les évolutions politiques ne passionnent plus personne.

C'est l'histoire d'un après-guerre où la dépression et la morosité l'ont emporté sur l'espoir. Des centaines de Bosniaques patientent quotidiennement devant les consulats occidentaux, dans l'attente d'un visa. Dans les rangs de la jeunesse, notamment citadine et diplômée, l'exil est présenté comme la seule solution d'avenir. Si l'antinationalisme est demeuré une valeur en vogue dans un pays ravagé par les nationalistes, ni le Parti social-démocrate ni les parrains occidentaux du processus de paix ne parviennent à déclencher une once d'enthousiasme.

Durant le siège, lorsqu'un habitant de Sarajevo croisait un ami et lui demandait comment il allait, la réponse était invariablement « ça va ». Il y avait la dignité, l'instinct de survie, et même l'espoir. Aujourd'hui, les Sarajeviens n'échangent plus que des « bof... » ou d'ironiques et amers « ça va aussi bien que d'habitude... ». C'est l'histoire d'un après-guerre désenchanté.

Rémy Ourdan

L'association russe Memorial confirme la découverte d'un charnier en Tchétchénie

MOSCOU

de notre correspondante

Dix jours après la découverte d'un charnier contenant une cinquantaine de corps, à moins d'un kilomètre de Khankala, quartier général russe en Tchétchénie, situé au sud-est de Grozny, le parquet tchétchène (pro-russe) s'accroche toujours à la version officielle : celle d'un « cimetière » où les combattants tchétchènes auraient abandonné leurs camarades morts au combat, ou bien jeté les cadavres de leurs ennemis. Lundi 5 mars, Memorial, organisation russe de défense des droits de l'homme, a cependant démonté cette explication, exposant devant la presse les premiers éléments d'une enquête qui prouvent que, parmi les victimes, figurent des habitants des villages voisins, arrêtés aux cours des derniers mois par les militaires russes.

Selon les responsables de Memorial, les premières rumeurs sur le charnier de Khankala sont apparues au début du mois de février. Le 15, une semaine avant que la macabre découverte ne soit rendue publique, Lioubov Dartsevaïa, retrouvait sur les lieux le corps de son mari,

Adam Tchimaev, trente-sept ans, arrêté au volant de sa voiture à un poste-frontière, le 3 décembre 2000, et depuis porté disparu. Interrogée par Memorial, la veuve a raconté qu'elle avait pu racheter le cadavre, affreusement mutilé, de son époux, en versant 3 000 dollars à des soldats russes. Puis, le 21 février, les dépouilles de trois jeunes hommes, Saïd-Rakhman Mousaïev, quatorze ans, Odes Metaev, vingt-trois ans et Magomed Magomadov, vingt-deux ans, arrêtés par l'armée russe le 12 décembre 2000 dans le village de Radoujnoïé, étaient identifiées par leur famille.

EXÉCUTIONS SOMMAIRES

Quelque temps plus tard, alors que l'affaire éclatait au grand jour, le procureur de Tchétchénie, Vsevolod Tchernov, reconnaissait que ces trois jeunes avaient bien été récupérés et enterrés par leurs proches. Il estimait cependant que « la plupart des morts étaient des boeviki (combattants tchétchènes) », sans expliquer comment les corps de combattants indépendantistes avaient pu être déposés au milieu d'une zone militaire stratégique, largement

contrôlée et minée par les forces fédérales depuis février 2000.

« Le principal but du parquet tchétchène est apparemment de disculper les forces fédérales », estime Tatiana Kasatkina, l'une des directrices de Memorial. Le 28 février, puis le 2 mars, l'association parvenait à visiter la morgue installée dans les locaux du ministère des situations d'urgence à Grozny, où étaient entreposés cinquante corps retirés du charnier, dont ceux de quatre femmes. Les cadavres étaient alors

filmés avec une caméra vidéo. « Les experts médico-légaux nous ont confirmé que la grande majorité de ces gens avaient été tués il y a moins d'un an. Certains ont été assassinés il y a moins de trois mois. L'analyse des vidéos prouve qu'il s'agit de victimes d'exécutions sommaires. La plupart avaient les mains liées, certains portaient des traces de bandeaux sur les yeux. Beaucoup ont le crâne percé de balles. Quelques-uns ont la gorge tranchée, et une oreille coupée », a raconté M^{me} Kasatkina. Des photo-

graphies présentées au cours de la conférence, montrent également des visages à la peau décollée et dont les dents ont été arrachées.

Sans exclure que, parmi ces victimes d'exécutions sommaires et de torture, puissent figurer des rebelles tchétchènes, faits prisonniers par les Russes, Memorial penche plutôt pour l'hypothèse d'un charnier où les forces fédérales abandonnaient les corps de civils assassinés au cours d'opérations de « ratissage ». Trois cadavres de civils ont été identifiés : celui de Saïkan Askhabov, interpellé par l'armée fédérale le 14 août 2000 à Alkhan-Kala, de A. Edilbekov, arrêté à Grozny le 23 décembre, et d'Issa Larssanov, arrêté le 17 janvier.

Oleg Orlov, de Memorial, a tenu à souligner que le « charnier de Khankala » n'avait rien d'une exception : « Un peu partout en Tchétchénie, des fosses communes ont déjà été découvertes. Nous savons qu'il existe d'autres charniers près d'Ourous-Martan et Tangui-Tchou. C'est le résultat d'un an de « pacification » de la Tchétchénie », dit-il.

Agathe Duparc

Un colonel russe jugé pour le meurtre d'une jeune fille

Le procès du colonel Iouri Boudanov, premier officier supérieur russe à être traduit en justice pour le meurtre d'une jeune fille tchétchène, reprendra le 20 mars à Rostov-sur-le-Don. Ajournés, lundi, en raison de l'état de santé de la mère de la victime, les débats s'étaient ouverts, mercredi 28 février, dans une atmosphère tendue, les partisans de l'officier, principalement des cosaques et des jeunes du mouvement fasciste Unité russe nationale, manifestant bruyamment leur soutien. Plusieurs généraux russes, dont Vladimir Chamanov, ex-commandant de l'« opération antiterroriste », aujourd'hui gouverneur de la région d'Oulianovsk, ont multiplié les messages de sympathie à l'officier russe. Iouri Boudanov a reconnu avoir étranglé, le 27 mars 2000, Elza Koungaïeva, dix-huit ans, qu'il « soupçonnait » d'être un franc-tireur. Il avait été dans un premier temps inculpé de viol, cette accusation ayant ensuite été abandonnée. – (Corresp.)

Les Américains auraient creusé un tunnel sous l'ambassade de l'ex-URSS à Washington pour l'espionner

La « taupe » du FBI, Robert Hanssen, aurait révélé l'opération

Moscou a officiellement demandé des explications au département d'Etat à la suite de révélations, rapportées par la presse américaine, selon

lesquelles l'ex-agent du FBI, soupçonné d'espionnage au profit de l'ancienne URSS, a informé Moscou que les Américains avaient creusé un

tunnel sous leur ambassade, à Washington, pour écouter le personnel. Une juge a décidé le maintien en prison de la « taupe » du FBI.

UNE JUGE américaine, Theresa Buchanan, a considéré, lundi 5 mars, que Robert Hanssen, cet ancien agent du FBI soupçonné d'avoir travaillé pour l'ex-URSS pendant quinze ans, devra rester en prison, en attendant son procès. Elle a estimé que le gouvernement avait fourni « des preuves particulièrement accablantes » à son encontre et qu'« une libération pouvait être un danger pour les Etats-Unis » du fait que M. Hanssen a encore son passeport et des fonds sur un compte à l'étranger. Arrêté le 18 février, l'intéressé aurait livré à Moscou des secrets, notamment sur les interceptions de la National Security Agency (NSA), moyennant une rétribution en diamants et 1,4 million de dollars (1,6 million d'euros).

Les avocats de M. Hanssen ont tenu à réfuter, à cette occasion, des informations de la presse amé-

ricaine, en particulier le *New York Times* et le *Washington Post*, selon qui leur client aurait saboté une opération d'espionnage anti-soviétique, à Washington, en la révélant à Moscou.

« BONNES RELATIONS »

Il s'agirait de la construction, par le FBI et la NSA, d'un tunnel de plusieurs dizaines de mètres de long sous l'enceinte diplomatique de l'ex-URSS de façon à pouvoir intercepter les communications du personnel soviétique, puis russe de l'ambassade. Selon un ancien responsable des services américains, l'entrée du tunnel était dissimulée dans une maison proche de l'ambassade. « La NSA, a-t-il expliqué au *Washington Post*, a véritablement pensé que cette installation pouvait être utilisée à bon escient. » Cependant, le tunnel n'a pas semblé rem-

plir la fonction qu'on en attendait, suite à des difficultés techniques dans l'exploitation des appareils d'écoute, souvent assez complexes et relativement fragiles. A moins que les services américains, après coup, ne disent pas toute la vérité pour ne pas éveiller encore aujourd'hui l'attention de Moscou, ou de crainte qu'ils n'aient été, en réalité, manipulés par les Russes.

C'est une pratique courante des services secrets de d'écouter leurs « cibles ». En Russie, déjà, l'ambassade des Etats-Unis a été truffée de capteurs (microphones et autres appareils) mis au jour dans les murs, pendant sa construction. Il a fallu modifier l'emplacement de l'ambassade américaine après la découverte et surveiller les travaux en permanence. A Berlin, durant la guerre froide, des tunnels ont été creusés sous le mur et pas seulement pour faciliter

l'évasion de réfugiés est-allemands. A Moscou, en l'absence de l'ambassadeur américain, son adjoint, George Krol, a été convoqué par le ministère russe des affaires étrangères pour obtenir du département d'Etat des explications sur ces révélations.

Pour leur part, ni le FBI, ni la NSA ne se sont exprimés sur le sujet. La Maison Blanche a laconiquement fait savoir qu'elle « n'allait pas dire à la presse ce qu'elle comptait dire aux Russes » sur cette affaire. En revanche, le porte-parole, Ari Fleischer, a donné l'impression que la Maison Blanche en minimisait l'impact. « Le président, a-t-il indiqué, aura vis-à-vis des relations avec la Russie la même approche que pendant sa campagne électorale. Il s'efforcera d'établir de bonnes relations avec Moscou sur la base de discussions franches et directes. » - (AFP, Reuters.)

Massacre annoncé dans un lycée de San Diego, en Californie

NEW YORK

de notre correspondante

Le FBI avait décrit en 2000, dans un rapport destiné aux établissements scolaires, les signes avant-coureurs à détecter chez des élèves prêts à commettre un massacre à l'école. Peut-être devrait-il adapter ces recommandations à l'usage des élèves : l'adolescent californien de quinze ans qui a vidé son revolver, lundi 5 mars, sur ses camarades de lycée d'une banlieue de San Diego, en tuant deux et en blessant treize, avait prévenu ses amis, mais aucun d'eux ne l'avait cru.

Selon des élèves du lycée Santana, deux de ces amis étaient quand même suffisamment préoccupés pour tâter leur copain, en le retrouvant avant les cours, afin de vérifier qu'il n'avait pas d'arme. Ils ont omis de fouiller son sac à dos duquel, à 9 h 20, dans les toilettes des garçons, il a sorti un revolver calibre 22 avec lequel il s'est

mis à tirer, au hasard. Il a rechargé, est sorti des toilettes, a recommencé à tirer, un sourire énigmatique sur le visage, tandis que la panique gagnait. Arrivés sur les lieux, les policiers n'ont guère eu de mal à le maîtriser ; à genoux, il a lâché son arme et s'est rendu. Lorsqu'il a vu qu'ils cherchaient un éventuel complice, il les a rassurés : « Il n'y avait que moi. »

ARMES SOUS CLÉS

Plutôt petit, frêle, le visage fin, Charles Andy Williams a été écroué. A quinze ans, il sera jugé au même titre qu'un adulte, pour double meurtre et tentatives de meurtre, en vertu d'une loi adoptée par référendum en novembre 2000 en Californie, qui autorise la justice à considérer les mineurs comme des adultes pour les crimes violents. Il encourt la peine de mort. Les deux élèves tués avaient quatorze et quinze ans.

Ce nouveau drame confirme les observations de plusieurs psychologues : les adolescents qui commettent ce genre d'actes - pratiquement tous de la communauté blanche et issus des classes moyennes comme Andy Williams - éprouvent le besoin d'en parler avant et il ne faut donc négliger aucun avertissement. Au moins deux massacres ont été évités ces derniers mois grâce à des jeunes qui avaient alerté la police ou leurs parents sur les intentions d'autres adolescents. Dans le cas du lycée Santana, un adulte, le beau-père du meilleur ami d'Andy Williams, l'avait aussi entendu évoquer son projet au cours du week-end. Mis en demeure de s'expliquer, a-t-il raconté aux télévisions locales, Andy Williams avait tout nié et expliqué que chez lui les armes étaient sous clé. Andy Williams vivait avec son père, divorcé.

Sylvie Kauffmann

Le budget militaire chinois en hausse de 17,7 %

PÉKIN. La Chine devait annoncer, mardi 6 mars, une hausse de ses dépenses militaires de 17,7 % en 2001 par rapport au budget précédent. Soit un montant officiel, avoué par le ministère des finances, de quelque 141 milliards de yuans (19 milliards d'euros). Des experts occidentaux estiment, toutefois, que les véritables dépenses militaires de la Chine sont deux à trois fois plus élevées que les données officielles. C'est la plus forte progression enregistrée depuis une vingtaine d'années et la treizième hausse consécutive qui dépasse les 10 %.

Pékin justifie cette augmentation des dépenses militaires par la nécessité d'accroître les soldes des cadres et des soldats, ainsi que la capacité de combat de ses forces armées, notamment en matière de haute technologie. - (AFP.)

La Macédoine mobilise ses réservistes

SKOPJE. La Macédoine a annoncé, lundi 5 mars, la mobilisation de réservistes de l'armée et de la police après de nouveaux affrontements entre extrémistes albanais et forces gouvernementales. « L'ensemble des réservistes de la police a été mobilisé en raison de la situation » dans le nord du pays, où des combattants albanais contrôlent un village, Tanusevci, à la frontière avec le Kosovo, a indiqué le ministère macédonien de l'intérieur. Des échanges de tirs nourris ont eu lieu, lundi, à Tanusevci et dans deux villages voisins.

La Russie a soutenu, lundi, la demande de la Macédoine d'une session d'urgence du Conseil de sécurité de l'ONU. Les Etats-Unis ont de leur côté salué la « réponse mesurée » du gouvernement macédonien face aux « actes de violence d'éléments extrémistes ». - (AFP.)

DÉPÊCHES

■ **ARABIE SAOUDITE** : trente-cinq fidèles du pèlerinage annuel à La Mecque sont morts étouffés ou piétinés, lundi 5 mars, lors d'une bousculade qui s'est produite dans la vallée de la Mina, pendant le dernier rite du pèlerinage : la lapidation des stèles symbolisant Satan. Une centaine d'autres ont été blessés. - (AFP, Reuters.)

■ **INDE** : des extrémistes hindous ont déchiré des pages du Coran pour protester contre les destructions de statues bouddhiques en Afghanistan, lundi 5 mars à New Delhi, devant les bureaux des Nations unies. Quelques dizaines de manifestants proches du parti nationaliste hindou BJP (Parti du peuple indien), qui dirige le gouvernement central, ont sommé les musulmans indiens de s'élever contre l'action des talibans. - (AFP.)

■ **BÉNIN** : un second tour est probable le 18 mars après l'élection présidentielle du dimanche 4 mars, qui laisse au coude à coude les deux principaux candidats, le président sortant Mathieu Kérékou et son prédécesseur Nicéphore Soglo. Le taux de participation serait de plus de 70 %. - (AFP.)

■ **IRAN** : un des dix Iraniens juifs condamnés pour espionnage au profit d'Israël, Ramin Neematizadeh a été libéré, lundi 5 mars, après avoir purgé sa peine de deux ans de prison, a annoncé la télévision d'Etat. Ramin Neematizadeh est le premier libéré parmi les juifs condamnés, en septembre, en appel à des peines allant de deux à neuf ans de prison. - (AFP.)

■ **ÉTATS-UNIS** : déjà victime de quatre alertes cardiaques, le vice-président américain, Richard Cheney, cinquante-neuf ans, a subi, lundi 5 mars, une angioplastie, opération visant à traiter un rétrécissement ou une obstruction des artères. - (Reuters.)

LES JOURS
IRRESISTIBLES
C'EST MAINTENANT
ET C'EST CHEZ FIAT

CREDIT **5,45%***
jusqu'à **5 ANS** de garantie
ASSISTANCE 24H/24

SUR LA SERIE STEEL



PUNTO 60 STEEL
A PARTIR DE 61 200F*
GRACE À L'OFFRE FIAT DE 6 800F

4 Airbags Fiat®, ABS,
Autoradio 6 HP + chargeur 5 CD intégré dans la console centrale, Lève-vitres AV électriques, Direction assistée Dualdrive™, Condamnation par télécommande, Système d'éclairage Follow-me-home™...

BRAVO JTD STEEL
A PARTIR DE 99 500F*
GRACE À L'OFFRE FIAT DE 14 000F

4 Airbags Fiat®, ABS,
Autoradio CD 6 HP, Climatisation,
Lève-vitres électriques, Jantes alliage,
Direction assistée, Peinture métallisée,
Projecteurs antibrouillard...

BRAVA JTD STEEL
A PARTIR DE 99 500F*
GRACE À L'OFFRE FIAT DE 11 000F

4 Airbags Fiat®, ABS,
Autoradio CD 6 HP, Climatisation,
Lève-vitres AV électriques, Direction assistée,
Peinture métallisée, Banquette AR
rabattable 2/3-1/3, Intérieur velours...

MULTIPLA JTD STEEL
A PARTIR DE 119 900F*
GRACE À L'OFFRE FIAT DE 8 000F

4 Airbags Fiat®, ABS,
Autoradio 6 HP + chargeur 10 CD, Climatisation,
Lève-vitres AV électriques, Direction assistée,
Peinture métallisée, 6 places (3 à l'AV, 3 à l'AR),
Siège central AR coulissant...

* Tarif conseillé au 01/02/01, offres valables sur les séries Steel jusqu'au 15/03/01, réservées aux particuliers, dans les points de vente participants. Crédit classique au taux nominal de 5,45% l'an, sans condition d'apport sur une durée de 61 mois (TEG de 6,04% l'an - mensuel 0,503% - frais de dossier inclus dans la 1ère mensualité à 60 jours). Ex. pour 50 000 F empruntés : 60 mensualités de 972,48 F hors assurances facultatives. Coût total du crédit : 8 348,80 F. Sous réserve d'acceptation du dossier par Fiat Crédit France RCS Versailles 592 033 591. Garantie constructeur 1 an + extension 4 ans maximum selon conditions générales disponibles en concession.

www.fiat.fr **FIAT**

FIÈVRE APTEUSE L'Agence française de sécurité sanitaire des aliments a annoncé, lundi 5 mars, que les examens pratiqués sur des bovins suspects dans le Cher étaient

negatifs. Des inquiétudes demeurent à propos d'autres cheptels dans cinq départements. ● DANS LE CHER, les éleveurs menacés par l'épizootie sont traumatisés. ● LE GOU-

VERNEMENT a annoncé, lundi, de nouvelles mesures de précaution et d'indemnisation des éleveurs. « On suit les choses d'heure en heure », a assuré Lionel Jospin, en déplace-

ment à Bourges. ● À BRUXELLES, où doit se réunir mardi le comité vétérinaire de l'Union européenne, la Commission envisage de rembourser partiellement les Etats pour les aides

qu'ils auront accordées à leurs agriculteurs. Les experts européens souhaitent prolonger d'une ou deux semaines le délai d'incubation de la fièvre aphteuse retenu initialement.

Le gouvernement promet une indemnisation « rapide » des éleveurs

La menace de fièvre aphteuse reste préoccupante en France, dans plusieurs départements, en dépit des premiers résultats négatifs des examens pratiqués sur des animaux suspects dans le Cher. De nouvelles mesures de précaution ont été annoncées par le ministre de l'agriculture

ALORS même qu'un nouveau foyer de suspicion de fièvre aphteuse était signalé dans le département du Gard, l'Agence française de sécurité sanitaire des aliments (Afssa) a annoncé, dans la soirée du lundi 5 mars, que les examens virologiques pratiqués sur deux bovins d'une exploitation du Cher, présentant des symptômes évocateurs de cette maladie virale, étaient négatifs (lire ci-dessous).

Sur la base des premiers examens sérologiques obtenus par le laboratoire de référence sur la fièvre aphteuse de l'Afssa, situé à Maisons-Alfort, les inquiétudes quant à de possibles foyers épidémiques concernent neuf exploitations agricoles, dans les départements de la Mayenne, du Cher, de l'Oise, de Seine-Saint-Denis et de la Vienne.

Pour l'heure l'Afssa n'a procédé qu'au quart des examens qui doivent être pratiqués sur un échantillonnage « statistiquement significatif » des 20 000 moutons d'origine britannique qui étaient encore en vie en France lorsque la Commission européenne a décrété l'embargo, le 21 février. Plusieurs centaines d'examens sérologiques sont en cours et les résultats définitifs ne devraient pas être connus avant la

fin de la semaine. Le laboratoire de référence procède par ailleurs, en urgence, à différents examens virologiques sur de nombreux prélèvements biologiques provenant d'animaux considérés comme suspects par les services vétérinaires départementaux. Le dispositif d'urgence comporte une collaboration permanente avec Météo-France pour, en cas de suspicion de foyer infectieux, définir le périmètre de sécurité en fonction des vents, la transmission du virus aphteux par voie aérienne pouvant atteindre jusqu'à 60 kilomètres.

INDEMNISATION RAPIDE

Tout au long de la journée de lundi, Lionel Jospin et Jean Glavany ont multiplié les explications sur les mesures arrêtées par le gouvernement. Le rapide déplacement du premier ministre à Bourges, où il était venu soutenir la liste de gauche plurielle emmenée par Jean-Claude Sandrier (PCF), a été largement dominé par la crise agricole, d'autant que le département du Cher vivait encore, à cette heure, dans la crainte de la découverte d'un foyer de fièvre aphteuse. « On suit les choses d'heure en heure », a affirmé M. Jospin à ses interlocu-



teurs – une délégation de la FDSEA d'abord, puis des représentants de la Confédération paysanne – en expliquant que le gouvernement avait « agi de manière extrêmement précoce, en prenant des mesures d'éliminations fortes » afin d'éviter de se trouver dans la situation des Britan-

niques. « L'indemnisation sera rapide, afin que cela ne se cumule pas avec les effets de la crise de la vache folle », a-t-il assuré, ajoutant : « Vous ne m'entendez jamais tenir un discours de culpabilisation des agriculteurs. C'est un message de solidarité qu'ils ont besoin d'entendre. »

Au même instant, le ministre de l'agriculture annonçait de nouvelles mesures de lutte contre le risque de propagation de la fièvre aphteuse, après avoir rappelé, en préambule, que cette « crise de santé animale, qui ne présente aucun danger pour l'homme », n'a rien de commun avec la crise de l'ESB qui est « une crise de sécurité sanitaire des aliments ». « Les éleveurs ont subi suffisamment de traumatismes des temps derniers », a-t-il ajouté pour expliquer les impressionnantes précautions annoncées face à une situation « potentiellement préoccupante » pour le cheptel français.

SUSPENSION DES EXPORTATIONS

Parmi les mesures annoncées par le gouvernement, figurent la suspension des exportations des espèces sensibles (bovins, ovins, caprins, porcins), pendant quinze jours, ainsi que l'interdiction de tous les mouvements d'animaux (y compris les équidés, qui peuvent transmettre le virus) pendant la même période, sauf vers les abattoirs, sous haute surveillance. Les courses prévues mardi à Maisons-Laffitte ont été annulées. Après une réunion avec les représentants du PMU et des sociétés de course, le ministère a

cependant autorisé le transport sous conditions des chevaux.

A l'intention directe des éleveurs, M. Glavany a confirmé l'existence d'une indemnisation « classique en cas d'épizootie ». Elle devrait se monter à 500 francs par mouton et 5 000 francs par vache abattue. Au total, 50 000 animaux ont été détruits (20 000 animaux en provenance de Grande-Bretagne, 30 000 autres ayant été en contact avec ces animaux importés). Les abattages continuent. Dans l'Allier, 370 bovins mis en contact avec des moutons britanniques ont été éliminés lundi.

Interrogé par *Le Monde*, l'un des porte-parole de la Confédération paysanne, René Louail, a approuvé ce plan. « On ne peut pas échapper à tout cela », a-t-il commenté, tout en se disant « surpris que le ministre ne pose par clairement le problème de l'harmonisation des règles au niveau européen. Si la maladie fait autant de dégâts, c'est à cause de la politique néo-libérale de l'Angleterre ». Le président de la FNSEA, Luc Guyau, avait, lui aussi, approuvé, samedi sur *France Inter*, la politique mise en place. « Il faut que chacun prenne conscience, que ce soit les pouvoirs publics, les agriculteurs, les commerçants que, même si c'est dur de tout bloquer pendant quinze jours ou trois semaines, il faut le faire », avait-il déclaré. La Coordination rurale réclame, quant à elle, la vaccination de tout le cheptel.

Une hypothèse que M. Glavany n'a pas complètement rejetée. « A ce stade, la réponse est non mais rien n'est exclu. Cela dépendra d'une éventuelle multiplication des foyers que nous ne pourrions pas résoudre par le simple abattage. » Une réunion du comité vétérinaire européen permanent de l'Union européenne doit se tenir mardi à Bruxelles (lire ci-dessous). Cette question de compétence communautaire y sera abordée. La Belgique et le Danemark ont, de leur côté, confirmé avec soulagement, lundi, que les tests effectués sur des cas suspects étaient négatifs. Les experts de la Commission ont toutefois indiqué, à propos de l'embargo britannique, qu'il serait « prudent » de prolonger d'une ou deux semaines, la période d'incubation qui avait été initialement fixée à quinze jours.

Service France, Société et Régions

A Augy, dans le Cher, le maire estime qu'« on récolte ce qu'on a semé »

BOURGES ET ORLÉANS de nos correspondants

Augy-sur-Aubois a vécu un lundi en état de siège. Dès le matin, les gendarmes ont dressé des barrages, prenant en tenaille cette com-

REPORTAGE

Des élus et des vétérinaires critiquent les méthodes utilisées par les autorités sanitaires

mune de trois cents habitants du sud-est du département. « Même le facteur a dû changer sa tournée », lance une habitante. Au milieu de la nasse, les Bergeries, une ferme tenue par un jeune éleveur installé depuis trois ans. Déjà sous le coup de la destruction des moutons de son cheptel, Patrick P. attend sans illusion mais excédé, après la découverte, dimanche, de deux vaches soupçonnées de fièvre aphteuse, la sanction sanitaire qui risque de frapper ses soixante bovins. « Ce sont mes moutons, mes vaches. Ils n'ont rien à voir avec l'Angleterre », clame-t-il. Les services vétérinai-

res départementaux sont pourtant formels : « Les mesures de destruction prises ne concernent que des ovins importés d'Angleterre après le 1^{er} février 2001 ». « Ce ne sont pas les indemnités qui vont compenser ! », soupire-t-il.

Une centaine de pompiers en cette fin de matinée ont été dépêchés au parc des Grivelles, à Sancoins (Cher), siège du plus grand marché aux bestiaux européen. Au pied d'une vingtaine de véhicules, équipés de treuils pour tirer les cadavres d'animaux, ils attendent les consignes. Dans sa mairie, le maire d'Augy, Emile Monnet, fait face à la crise : « Je ne suis pas surpris. On a arrêté de vacciner il y a dix ans. Alors, on récolte ce qu'on a semé ! » Ancien éleveur, il est résigné : « Ce n'est qu'une catastrophe de plus. Il y a cinquante ans, on utilisait d'autres méthodes pour lutter contre la fièvre aphteuse, et cela marchait ! Tout cela va coûter une fortune à l'Etat. »

La vingtaine d'éleveurs de la commune semblent traumatisés. Le souffle du « boulet » les rend peu bavards. Certains vétérinaires de la région sont plus prolixes. Michel Renoux, ancien vétérinaire de campagne, vice-président du conseil général, est « scandalisé » par les méthodes utilisées. 1 885

ovins ont été détruits dans le Cher ces jours derniers : « Enfouir des carcasses d'animaux dans la chaux vive est une hérésie. Les animaux devraient être incinérés, au risque, sinon, de provoquer la résurgence de maladies comme le charbon. » Conseiller général de Château-meillant, Georges Magnin-Feysoy, lui aussi ancien vétérinaire, lui fait écho : « Abattre à tour de bras ne sert à rien. Les "anneaux" de vaccination ont fait leurs preuves. » Allusion à la vieille méthode de lutte, mise au point par Pasteur, et consistant à n'abattre que les animaux malades. « Dès que l'on a su pour l'Angleterre, il aurait fallu vacciner », ajoute-t-il.

La fièvre a régné aussi lundi 5 mars à Bourges, où était reçu le premier ministre. Une cellule de crise fonctionnait à la préfecture depuis que les autorités avaient été informées, dans la soirée du 4 mars, de la découverte de deux bovins soupçonnés de fièvre aphteuse, dans l'élevage d'Augy mis sous surveillance, après l'abattage de 104 ovins, dont 60 importés d'Angleterre. « Les deux bovins présentaient des symptômes cliniques qui étaient rattachables à la fièvre aphteuse, notamment au niveau de la salivation », explique-t-on dans les services vétérinaires du Cher. Dans la soirée du

4 mars, les deux bovins ont été abattus. « Plusieurs virus peuvent entraîner des symptômes similaires à ceux de la fièvre aphteuse en début de manifestation clinique, précise-t-on dans les services vétérinaires, mais nous avons eu à réagir immédiatement, sans attendre que les symptômes typiques s'installent. »

En fin de journée, le ministère de l'agriculture faisait savoir que les premiers tests effectués sur les deux bovins litigieux étaient négatifs, mais ordonnait la destruction des 60 bovins restants de l'élevage d'Augy. Des mesures de protection sanitaire ont été prises par ailleurs dans quatre autres communes du sud du Cher (Rezay, Ids-Saint-Roch, Sévry, Nérondes), où des ovins ont été détruits dans cinq exploitations.

« Mon fils est entouré de gendarmes », s'indigne le père du jeune éleveur d'Augy. « On n'a ni tué ni violé ! », se lamentent des habitants de la région. Dans cette contrée d'élevage, l'apparition des forces de l'ordre est vécue douloureusement. Des psychologues ont été dépêchés par la préfecture pour aider les exploitants à surmonter l'épreuve.

Patrick Martinat et Régis Guyotat

« Cette année, beaucoup de musulmans ont renoncé au sacrifice »

MANTES-LA-JOLIE de notre envoyé spécial

Tuer le mouton est une affaire d'hommes. Ils sont donc venus entre hommes : pères, fils et frères. Les plus anciens hochent la tête, avec la tranquille assurance que donne une longue expérience. Retraités des usines automobiles de Flins et de Poissy, ils se souviennent, le temps d'une fête, qu'ils ont été dans une autre vie des bergers. « Le mouton, ça nous connaît. » Ils parlent peu, et jangent du regard les bêtes qui descendent des camions devant l'abattoir de Mantes-la-Jolie (Yvelines).

Les plus jeunes sont moins confiants. Aziz, qui affiche pourtant le collier de barbe du musulman pieux, ne sait pas encore s'il tuera lui-même son mouton. « C'est la première fois... » Maamar paraît sûr

de lui. Il est venu, avec son frère, tout exprès de Saint-Germain-en-Laye. L'an dernier, ils avaient sacrifié dans un « site dérogatoire ». La réglementation les contraint, cette année, à venir à l'abattoir. Ils déchargent consciencieusement leurs instruments : des sacs, du linge et un couteau. Tout est prêt pour le sacrifice de l'Aïd el Kebir, que les musulmans accomplissent en souvenir d'Abraham. Il ne manque plus que le mouton, qui doit être livré à 14 heures. Maamar est allé le choisir une semaine plus tôt dans une « ferme », à Andelu. Il l'a payé 1 250 francs et montre sa facture.

EAU DE JAVEL

Un peu troublé par l'épizootie de fièvre aphteuse, le jeune musulman se demande encore s'il a raison de tuer son mouton. « J'avais de la fièvre hier soir. Peut-être que j'ai attrapé la maladie ! », plaisante-t-il. Tout compte fait, cela ne l'empêchera pas de procéder lui-même au sacrifice. C'est un rite auquel il tient. « J'ai l'habitude. Il faut tourner la tête du mouton vers La Mecque et prononcer la formule sacrée : "Bismillah Allahou akbar" avant de l'égorger. »

A la porte de l'abattoir, une responsable des services vétérinaires filtre les entrées : « Deux hommes par mouton, pas de femmes et pas d'enfants. » « Nous ne voulons pas trop de monde à l'intérieur », justifie-t-elle. Elle arpente la boue en

blouse et bottes blanches, et oblitue les hommes qui sortent de l'abattoir à se désinfecter les mains dans une cuvette d'eau de Javel. Les précautions sanitaires ont été renforcées.

Il flotte dans l'enceinte une odeur douceâtre de sang et de suint mêlés. Ceux qui sacrifient eux-mêmes installent l'animal dans une petite benne, au-dessus d'une rigole où s'évacue un sang épais. A peine un blement, et la gorge est tranchée. Les autres font la queue devant la chaîne d'abattage. Enfermé dans une caisse, l'animal est égorgé par un sacrificateur agréé par la mosquée, puis suspendu à un crochet et dépouillé. Les hommes repartent avec la carcasse sur l'épaule, enveloppée dans un drap et promise à des agapes familiales. « Cette année, beaucoup de musulmans ont renoncé au sacrifice à cause de la maladie », constate un père de famille.

L'abattoir de Mantes est le seul site autorisé par la préfecture des Yvelines. Il peut recevoir plus de deux mille bêtes par jour. « En accord avec les règles de l'islam, nous essayons de faire passer le message que les sacrifices peuvent avoir lieu pendant trois jours à partir de l'Aïd », commente une employée de la sous-préfecture. Les sacrifices devraient donc s'étaler cette année du 5 au 7 mars.

Xavier Ternisien

Bruxelles s'efforce de dédramatiser la situation

BRUXELLES de notre bureau européen

La Commission européenne ne semble pas avoir retenu les leçons de la crise de la vache folle : face à l'épizootie de fièvre aphteuse, elle continue à donner le sentiment de gérer cette nouvelle situation d'urgence dans l'improvisation et la confusion. Il est vrai que les maladies de la vache folle et de la fièvre aphteuse posent le double problème de l'orientation de la politique agricole commune (PAC) et de son financement, un terrain où la Commission n'a qu'un rôle de gestionnaire, en accompagnement des orientations tracées par les gouvernements.

Franz Fischler, commissaire européen chargé de l'agriculture, ne s'est pas privé de le rappeler, lundi 5 mars : « Qu'on ne nous fasse pas porter le chapeau en disant que la Commission refuse un débat sur l'avenir de la PAC ! » M. Fischler a souligné qu'« il faut effectivement réfléchir à d'autres solutions », une timide manière de laisser entendre qu'il est nécessaire de revoir la logique d'une agriculture intensive et productiviste qui est le fondement de la politique agricole des Quinze.

Le commissaire européen sait qu'il s'agit d'une question politique explosive, comme en témoigne la sèche mise au point, lundi, de Jacques Chirac, après la nette flexion du discours du chancelier Gerhard Schröder et de Tony Blair,

sur l'orientation, pour l'avenir, de la politique agricole commune. « La réforme de la PAC n'est pas aujourd'hui d'actualité », a insisté le président français à l'occasion de la visite à Paris du premier ministre suédois, qui assure la présidence européenne. Prenant en compte ces tensions potentielles parmi les Quinze, M. Fischler avance prudemment : la PAC doit faire l'objet d'un examen à mi-parcours, en principe fin 2002 ; ce pourrait être l'occasion, estime-t-il, d'un premier réexamen.

PAS DE PANDÉMIE EUROPÉENNE

Pour l'heure, la Commission s'efforce de dédramatiser la situation. Alors que le comité vétérinaire permanent de l'Union européenne se réunit à Bruxelles, mardi, David Byrne, commissaire européen chargé de la santé et de la protection des consommateurs, s'est voulu apaisant, lundi : « Les signes d'une grande pandémie en Europe » de la fièvre aphteuse n'existent pas, même si la situation est susceptible d'évoluer, a-t-il indiqué.

M. Byrne, en outre, « n'envisage pas la nécessité de mettre en place des mesures à l'échelle communautaire ». Interrogé sur ce que pourraient être, par hypothèse, de telles mesures, il fait seulement référence au mécanisme instauré à l'égard de la Grande-Bretagne, c'est-à-dire l'interdiction de toutes les exportations de viande ou de produits déri-

vés, et le cofinancement européen des mesures de destruction du cheptel concerné. Relayé par plusieurs experts de la Commission, M. Byrne a rappelé qu'une vaccination généralisée n'est pas justifiée, mais il n'a pas exclu qu'une telle approche puisse changer : dans ce cas, il faudrait envisager de vacciner sur « une zone servant de pare-feu », pour empêcher l'épidémie de s'étendre.

Les experts européens expliquent que l'Union possède un stock de trente millions de doses de vaccin – et non pas « cinquante millions » de doses, comme l'indiquait vendredi un porte-parole de la Commission –, dont huit millions de doses correspondent à la souche du virus qui sévit au Royaume-Uni. Quant aux conséquences financières de la crise de la fièvre aphteuse, la Commission estime qu'elles ne sont pas préoccupantes pour le moment. L'Union remboursera les Etats concernés à concurrence de 60 % des coûts engendrés par l'épizootie (prix de l'animal abattu, dépenses dues à la destruction et à la désinfection), les sommes nécessaires provenant du Fonds vétérinaire, lequel a été doté à l'origine d'une somme de 45 millions d'euros. Elle assure que, jusqu'à présent, l'incidence de l'abattage des animaux britanniques s'élève à environ 5 millions d'euros.

Laurent Zecchini

MEDECINE PHARMACIE
 ► Stage de pré-rentree
 Mise en condition (2 semaines en septembre)
 ► Encadrement scientifique annuel
 Par Faculté et par semestre.
IPESUP
 18 rue du Cloître Notre-Dame
 75004 Paris 01 43 25 63 30
 Enseignement supérieur privé www.ipesup.fr

Les deux partis d'extrême droite abordent municipales et cantonales en position de faiblesse

Le mouvement de Bruno Mégret s'est allié à d'autres candidats de droite dans plusieurs villes

Le Front national de Jean-Marie Le Pen et le Mouvement national républicain de Bruno Mégret ne peuvent masquer leur affaiblissement à l'occa-

sion des élections municipales et cantonales. Le FN ne présente des listes que dans 111 villes de plus de 20 000 habitants, contre 285 en 1995. Il

s'est davantage mobilisé sur les cantonales. Le MNR sera présent dans 124 villes et a multiplié les alliances avec d'autres listes de droite

L'EXTRÊME DROITE n'est plus ce qu'elle était il y a trois ans, même si elle a encore quelques beaux restes. Affaibli par la crise de 1998, elle est aujourd'hui représentée par deux formations - le



Front national (FN), présidé par Jean-Marie Le Pen et le Mouvement national républicain (MNR) de Bruno Mégret - qui, à l'occasion des élections cantonales et municipales, souhaitent chacun damer le pion à l'autre. « Il n'y a pas de place pour deux mouvements de la droite nationale », clamait il y a quelque temps encore M. Mégret, même si, pour ces élections, son parti a plus cherché la conciliation avec le FN que l'affrontement direct. « L'avenir du courant national passe par la disparition du MNR », déclarait de son côté le secrétaire général du FN, Carl Lang, le 27 février.

A chacun sa stratégie. Le Front national a préféré concentrer ses forces sur les cantonales, dont la campagne nécessite moins d'effort de la part du parti : pas facile en effet, pour un appareil affaibli, de trouver parfois plus de cinquante noms, avec l'obligation de parité. Le MNR, plus soucieux d'implanta-

tion locale, a voulu montrer sa capacité militante en maillant le pays de listes estampillées MNR, mais pas seulement. Il affiche en effet 39 villes où il conduit des listes d'union, ou y participe, avec des membres du CNI, du RPF, du MPF ou des « déçus du RPR ».

En ce qui concerne les cantonales, le parti de M. Le Pen présente 1 703 candidats, ce qui le met au premier rang devant le Parti communiste, qui en présente 1 655 sur les 1994 cantons à renouveler (DOM compris). Le MNR, qui n'a investi que 1 318 personnes, arrive en quatrième position derrière le PS (1 424). L'extrême droite, qui a toujours utilisé épouses et filles pour boucler ses listes, compte, pour le FN, 27,95 % de candidates aux cantonales, le MNR 26,40 %. Viennent ensuite les Verts (25,74 %), le PCF (24,53 %) le PS (21,20 %).

Quatre conseillers généraux d'extrême droite sont concernés par ces élections. Fernand Le Rachinel (FN) dans le canton de Canisy (Manche), Marie-France Stirbois (FN) à Dreux-ouest, Eliane de la Brosse (FN) à Toulon 6 et Gérard Freulet (MNR) à Mulhouse-Nord. Les deux premiers ont décidé de ne pas se représenter. Elu depuis 1976 (alors sous l'étiquette divers droite), M. Le Rachinel, imprimeur, souhaiterait, selon le Front nation-

nal, se reconcentrer sur ses activités professionnelles. N'ayant pas de candidat pesant le même poids, le FN abandonne le terrain à trois candidats de droite. Le départ de M^{me} Stirbois pour Nice a, en revanche, déchaîné des ambitions à droite sur cette cantonale de Dreux. A l'extrême droite, le FN présente François Avon, le MNR Denis Daudé. Si, à Toulon, le MNR ne présente pas directement de candidat en face de M^{me} de la Brosse (c'est Jean-Marie Le Chevalier, son partenaire dans la bataille municipale, qui s'en charge), le FN a investi Martine Binder en face de M. Freulet à Mulhouse.

VETO OUTREPASSÉ

Aux élections municipales, le rapport de force entre les frères ennemis est inversé. Le MNR affiche 395 listes (DOM et listes d'union comprises), le FN 225. La différence est toutefois moindre si l'on ne considère que les listes dans les villes de plus de 20 000 habitants. Dans ce cas, le parti de Bruno Mégret présente des listes MNR dans 124 villes, et des listes d'union dans douze autres. Le parti de M. Le Pen présente des listes FN dans 111 villes et 4 listes d'union. En 1995, le FN était présent dans 281 villes de plus de 20 000 habitants, en 1989, dans 225 villes. Dans un certain nombre de cas,

c'est le MNR qui accueille sur ses listes des représentants de la droite, comme à Vaires-sur-Marne (Seine-et-Marne), Sainte-Marie-aux-Mines (Haut-Rhin), Ris-Orangis, Montrouge (Essonne) ou Vichy (Allier). Dans d'autres, c'est la droite qui accueille l'extrême droite, comme Pierre Bernard à Montfermeil (Seine-Saint-Denis), Luc Pousset (CN) à Gardanne (Bouches-du-Rhône), et Robert Spielier (Mouvement régionaliste d'Alsace) à Strasbourg. Malgré le veto posé par M. Le Pen, des candidats FN se retrouvent sur des listes MNR à Sarlat, Bergerac, Périgueux (Dordogne), Obernai (Haut-Rhin), Viroflay (Yvelines). Mais l'inverse est vrai aussi à Colmar (Haut-Rhin), Lemuy (Jura) ou Narbonne (Aude).

Des ex-FN et ex-MNR ont, eux aussi, trouvé refuge sur des listes de droite, notamment dans la banlieue de Lyon ou à Tourcoing. A Charenton-le-Pont (Val-de-Marne), c'est un ex-bras droit de M. Mégret, Philippe Olivier, époux de Marie-Caroline Le Pen, qui a obtenu le soutien local du RPF et national du MPF.

Enfin, sur les quatre villes détenues par l'extrême droite (Orange, Marignane, Vitrolles et Toulon), seules les deux premières pourraient lui rester acquises.

Christiane Chombeau

Le Parti communiste en butte à la concurrence de l'extrême gauche

Des listes trotskistes attirent les contestataires

LES ÉLECTIONS municipales n'ont jamais été la tasse de thé des mouvements d'extrême gauche. Leur poids politique s'est toujours trouvé dilué dans la masse des listes et des candidats. Alors qu'au premier tour de l'élection présidentielle de 1995, Arlette Laguiller passait la barre des 5 % des voix, un mois et demi plus tard, Lutte ouvrière ne recueillait des élus que dans six conseils municipaux. De même, la Ligue communiste révolutionnaire (LCR) ne dispose que de neuf conseillers municipaux sortants.

Pourtant, même si les deux organisations trotskistes font cavalier seul pour les élections du 11 et 18 mars, elles progressent sensiblement dans leur implantation. LO présente 129 listes et la LCR en soutient 93. De son côté, le Parti des travailleurs (PT) a rendu publique, jusqu'à présent, une liste de 89 villes où il serait présent.

Tout à son alliance avec le PS au sein des listes de gauche plurielle, le PCF a, en effet, libéré un espace sur sa gauche. Et des craquements sont perceptibles. Dans plusieurs villes, des listes se sont constituées à la gauche du PCF, rassemblant des communistes contestataires et des militants d'extrême gauche.

A Lyon, la liste « A gauche, autrement », soutenue par la LCR, présente dans sept arrondissements, à pour chef de file Marylène Cahouet, ex-conseillère municipale communiste. A Toulouse, c'est Aline Pailler, ancienne députée européenne élue sur la liste PCF, qui conduit la liste « 100 % à gauche ». De même à Lille, Hellemmes et Lomme, ce sont trois cadres de la fédération du Nord qui ont rejoint les rangs de la LCR.

Plus atypique, il y aura des listes communes PCF-PT à Bègles (Gironde) contre Noël Mamère, mais aussi dans les Yvelines, à Achères et aux Mureaux, où la liste communiste dissidente qui se présente contre la maire socialiste est conduite par Joseph Tréhel, numéro deux de l'Association nationale des élus communistes et républicains (ANCR). De même, à Angers, ce sont les sections officielles du

PCF qui ont décidé de faire alliance avec la LCR. Le même scénario s'est reproduit au Kremlin-Bicêtre (Val-de-Marne). Face au refus du maire chevènementiste Jean-Luc Laurent de prendre des communistes sur sa liste, Denis Kayser (PCF) et Carine Barbier (LCR) partent ensemble, avec le soutien de Jean-Claude Lefort, député communiste de la circonscription.

Des situations très confuses prévalent aussi dans le bassin minier du Nord et dans le Pas-de-Calais. A Liévin et à Hénin-Beaumont, des listes communistes dissidentes se présentent contre les maires socialistes sortants. Dans plusieurs petites villes du bassin minier du Douaisis - Guesnain, Dechy, Aubry, Waziers -, qui ont entre 8 000 et 12 000 habitants en moyenne, il y a des primaires à gauche, soit entre communistes, soit contre une tête de liste socialiste. A Sin-le-Noble (15 000 habitants), deuxième ville du Douaisis, le PCF est menacé par une liste LO.

Enfin, à Avion, dans le Pas-de-Calais, une lutte fratricide oppose le maire sortant communiste Jacques Robitail à Hervé Poly, fils de l'ancienne mairesse communiste et directeur politique du journal de la fédération communiste du Pas-de-Calais. Pour cause de duel, il n'est pas prévu d'organiser, en mai, la traditionnelle fête des communistes du Pas-de-Calais, qui se tient chaque année dans cette petite ville de 18 000 habitants. Avec Rémy Auchédé, M. Poly est un des principaux signataires de l'appel pour « la construction d'un parti ouvrier indépendant », téléguidé par le Parti des travailleurs.

Dans les Bouches-du-Rhône, la menace pour le PCF provient du groupe « Résister », qui rassemble ex-communistes et ex-maoïstes. Ils présentent des listes à Aubagne, Vitrolles et Miramas. Dans cette dernière ville de 21 000 habitants, remportée par les communistes en 1995, Daniel Géron, leur chef de file, pourrait faire jeu égal avec le maire sortant communiste.

Alain Beuve-Méry

Rillieux-la-Pape (Rhône) victime de la confusion des genres

LYON

de notre correspondante

1960, Rillieux-village vit au rythme des tracteurs. Dans cette commune autrefois rattachée à l'Ain, les agriculteurs restent tournés vers la plaine de la Dombes. Crépieux, la commune voisine située sur les berges du Rhône, accueille sur ses vallons de riches industriels et bourgeois lyonnais venus chercher propriété et verdure à tout juste dix kilomètres de la place Bellecour.

Mars 2001, Rillieux-la-Pape, 28 367 habitants, fait partie de ces communes de l'est lyonnais touchées par la baisse démographique - elle a perdu 2 000 âmes entre 1990 et 1999 -, le chômage et la petite délinquance. Entre ces deux dates, un redécoupage administratif est venu modifier les frontières. Rillieux et Crépieux se sont fondues en une seule commune. Au beau milieu a été édiflée une « ville nouvelle » pour accueillir les rapatriés d'Algérie, les fonctionnaires de La Poste et les militaires du camp de Sathonay tout proche. Mais les clivages n'ont pas disparu : l'ancienne Crépieux reste le havre de quelques privilégiés, Rillieux-village, un quartier résidentiel, et les cités de la ville nouvelle logent les plus démunis, soit les deux tiers de la population, cinquante-quatre nationalités différentes. Au fil des ans, les classes moyennes ont quitté les cités. Sont restées les populations captives, les plus modestes. Entre les trois quar-

tiers, le lien ne s'est pas tissé car, contrairement à Vaulx-en-Velin et Vénissieux, Rillieux-la-Pape ne s'est pas construite sur une histoire ouvrière, mais sur un assemblage disparate.

La huitième commune du Rhône, en quête d'identité, est devenue un terrain idéal pour les idées de l'extrême droite. En 1995, au premier tour des élections municipales, le candidat FN Denis de Bouteiller rassemblait 26,47 % des voix, contre 22,7 % à Alain Duperré, le représentant de l'UDF et du RPR. Le maintien des deux candidats au second tour permettait au socialiste Jacky Darne de l'emporter et de succéder à l'UDF Marcel André. Six ans après, seules les étiquettes ont changé. Alain Duperré (Parti radical), associé à Jean-Louis Vazette (ex-Force démocrate), s'est allié à Denis de Bouteiller qui, après un bref passage au MNR, dit avoir coupé les ponts avec l'extrême droite.

L'UDF SANS CANDIDAT

Si l'ancien frontiste a fait amende honorable, les thèmes de sa liste sont les mêmes que ceux de l'extrême droite classique : insécurité, immigration. Alain Duperré surfe sur les craintes des Rillards. Il a d'abord lancé une pétition sur la construction d'une nouvelle prison dans l'agglomération lyonnaise dont l'implantation à Rillieux-la-Pape n'est encore qu'une hypothèse. Il a ensuite stigmatisé le « climat de violence »,

alors que la ville présente un taux de délinquance inférieur à la moyenne du département. Enfin, il s'est emparé du dossier Maguy Marin, cette chorégraphe d'origine espagnole qui a quitté Créteil pour Rillieux, autour de laquelle se construit un projet de centre chorégraphique national capable de donner un peu de notoriété à la ville. « Sa convention ne sera pas reconduite si nous passons. Rillieux n'en a pas les moyens », a prévenu M. Duperré.

L'UDF départementale a fini par exclure les deux candidats mais a été incapable d'en présenter un autre. « Nous n'avons trouvé personne », avoue Michel Mercier, le candidat à la mairie de Lyon. La gauche, elle, s'est mobilisée : Laurent Fabius est venu à Rillieux ; des associations, Ras-l'front, la Ligue des droits de l'homme, soutenues par des personnalités comme Bertrand Tavernier ou Lucie Aubrac, ont manifesté. « Nous avions réussi à bien faire passer notre message, et à faire en sorte que les gens ne se méprennent pas sur ces faux repentis », estime le maire de Rillieux. Mais, depuis quelques jours, le député socialiste est inquiet : une liste FN est apparue, menée par Jacques Scholl. « C'est une vengeance de Bruno Golnisch », explique M. Darne, qui craint la confusion et une banalisation de la liste Duperré-Bouteiller.

Sophie Landrin

Dreux se réjouit de l'absence du FN dans l'ancien fief des Stirbois

DREUX

de notre envoyé spécial

Out ! La nouvelle a filtré, tout au long du week-end, sans que Dreux parvienne à y croire vraiment : le

REPORTAGE

Le candidat socialiste aimerait « réconcilier » sa ville « avec le reste de la France »

Front national était dans l'incapacité de présenter une liste aux élections municipales. Lundi 5 mars, la presse locale a confirmé l'événement. « Ils ont collé une grande flamme bleu blanc rouge dans la rue d'Orfeuill. Comme un dernier bras d'honneur à cette ville qu'ils ont tellement équinée depuis cette funeste alliance de 1983 », a rapporté La République du Centre. « Soulagement », a commenté L'Écho de Dreux. Et l'un et l'autre ont ressorti de leurs archives des photos des anciennes campagnes de Marie-France Stirbois, ancienne députée (FN) d'Eure-et-Loir et, aujourd'hui, tête de liste du Front à Nice.

Vendredi 2 mars, à l'heure limite fixée pour le dépôt des listes, il a manqué trois femmes au nouveau chef de file local du FN, François Avon, conseiller régional, pour que celui-ci puisse boucler la sienne.

Aux « agressions verbales et physiques », dont seraient victimes les sympathisants d'extrême droite, aux « méthodes totalitaires, surtout efficaces lorsqu'elles visent des femmes », s'est ajoutée, cette année, l'effet de la loi sur la parité. Pour expliquer l'affaiblissement du FN dans cette ville qui fut pour lui emblématique tout au long des années 1980 et 1990, M. Avon avance encore cet argument : la perte de 10 % de la population entre les deux derniers recensements, constituée, selon lui, par « des Français modestes, découragés par le fait que le FN n'arrivait pas à prendre la mairie ».

Il n'en demeure pas moins que l'autre branche de la droite nationale, le MNR, est présente sur le terrain électoral, poussée par un proche de Bruno Mégret, Denis Daudé, lui-même tête de liste dans la commune voisine de Vernouillet et candidat aux élections cantonales à Dreux-Ouest. « C'est bien la démonstration que le MNR est parti avec les forces vives du FN », estime M. Daudé, avant de faire ce procès de la veuve de l'ancien numéro deux du Front, Jean-Pierre Stirbois : « Elle a vécu sur une imposture, puis ça s'est étioilé et elle a abandonné ses troupes sur le front. »

Aux élections législatives de 1997, M^{me} Stirbois arrivait encore en tête du premier tour avec 31 % des suffrages. « C'était une person-

nalité qui ne partageait pas le pouvoir. Elle avait des électeurs, mais peu de militants, en dehors des crânes rasés venus de Paris », se souvient Gérard Hamel, député (RPR) et maire de Dreux, en rappelant, non sans quelque fierté, que - grâce aussi aux retraits de la gauche au second tour - il a battu la candidate du Front à quatre reprises depuis 1993. « Son potentiel électoral est encore là. Je ne sais comment il va se redistribuer », ajoute-t-il.

DIEUDONNÉ RENONCE

« Ce n'est pas pour autant qu'on a réglé le problème de l'extrême droite. Le MNR me paraît plus dangereux que le FN, parce que plus dynamique », renchérit son adversaire socialiste, Jean-Pierre Lesage. Ce chirurgien de cinquante-six ans, ancien maire de la petite commune de Bû, est parvenu, non sans mal, à rassembler l'ensemble de la gauche drouaise. Tandis que le FN jetait l'éponge, l'humoriste Dieudonné a, lui aussi, renoncé à présenter une liste et a appelé à voter, dès le premier tour, pour la gauche plurielle. M. Lesage voudrait maintenant « réconcilier Dreux avec le reste de la France, en nous débarrassant de cette image qui nous colle à la peau ».

Il faudrait cependant que l'extrême droite demeure à un haut niveau pour que la gauche l'emporte à Dreux. Le maire, qui, le 25 jan-

vier, avait accueilli le président de la République pour un discours sur la sécurité, a consacré l'essentiel de son mandat à ces questions. La ville a été mobilisée autour d'un « plan d'action social et sécurité » - « 80 % de social, 20 % de sécurité », précise M. Hamel. La délinquance a baissé de 35 % depuis 1997 et même de 50 % pour la délinquance de voie publique. Le nombre des voitures brûlées est passé de 160 à 70 par an et le caillagage des véhicules de pompiers, grâce à des journées portes ouvertes, a quasiment disparu. Les effectifs de la police nationale ont doublé depuis 1993.

M. Hamel a provoqué un tollé en plaçant des points sensibles de la ville sous vidéosurveillance ou en prenant un arrêté - suspendu par le tribunal administratif d'Orléans - instituant un « couvre-feu », à partir de minuit, pour les enfants non accompagnés de moins de douze ans. Mais des structures ont été mises en place pour favoriser le dialogue parents-enfants, développer la pratique sportive, les sorties culturelles, le soutien scolaire. « On a agi là où l'extrême droite ne répondait que par des slogans », affirme le maire de Dreux, en se félicitant d'avoir « piqué une partie du fonds de commerce de Stirbois ».

Jean-Louis Saux

PLACE AUX FEMMES

A 78 ans, la préfète reprend du service

ELLE N'EST PAS du genre à « regarder pousser les pommiers ». Dans sa maison à Narbonne, le long du canal de la Robine, elle s'ennuie. Quand on a un curriculum vitae parmi les plus longs du *Who's who*, qu'on a été première en presque tout, pourquoi s'arrêter ? Cette fois-ci, elle est numéro deux : à soixante-dix-huit ans, Yvette Chassagne se présente à Narbonne derrière la tête de liste Jacques Bascou (PS), député de l'Aude. « Je suis contente de commencer une nouvelle carrière ! », dit-elle, joyeuse, au téléphone. L'arrière-grand-mère aurait presque envie d'arrêter là la conversation. « Vous savez, je n'ai rien de brillant à raconter... »

PREMIÈRE FEMME ÉNARQUE

Vraiment ? Alors voilà : avant la seconde guerre mondiale, Yvette voulait être archéologue, mais « Hitler en a décidé autrement ». Elle interrompt ses études et fait de la Résistance. Rédactrice auxiliaire à la préfecture de Bordeaux, dont Maurice Papon est le secrétaire général, son nom sera cité parmi ceux des intermédiaires ayant prévenu les familles juives des rafles. Elle apporte un court mais rigoureux témoignage lors du procès Papon (Le Monde du 2 mars 1998).

Au lendemain de la guerre, « une école s'ouvre : l'ENA ». Inscrite en 1947, elle devient la première femme énarque en 1949. Elle se rappelle que la « promo » « se chauffait avec les vieux JO dans la cheminée ». Sa fonction de « sous-directeur » à la direction des assurances au ministère de l'économie et des finances, en 1966, lui ouvre de grandes portes.

En 1974, Valéry Giscard d'Estaing la nomme « directeur » du développement économique au ministère de la coopération ; en

1981, Gaston Defferre la propulse première préfète de France dans le Loir-et-Cher. Entre-temps, en 1979, à la Cour des comptes, elle est la... première femme « conseiller-maire ». En 1983, François Mitterrand la désigne « président » de l'UAP.

C'est cette fonction qu'elle a « préférée ». « A la coopération, je voyais les chefs d'Etat étrangers. A l'UAP, je voyais tout le monde. » Tous les matins, « à 7 heures 30 », elle arrivait au siège de l'entreprise et s'installait dans le bureau d'un employé. N'importe lequel. Elle l'attendait en lisant le journal. Quand il arrivait, surpris de la voir assise à son poste, elle lui expliquait simplement qu'elle voulait « discuter » avec lui de son activité.

Cet été, avec une amie, elle a fait « le tour de tous les cantons de l'Aude » pour encourager les femmes à se présenter aux municipales. Elle-même a suivi plusieurs stages de formation. « Comme les choses ont changé ! », s'exalte-t-elle en évoquant l'intercommunalité. Puis sa voix se pose. « Voilà, je crois que je vous ai tout dit... »

Clarisse Fabre

BACCALAUREAT

► Stages intensifs
Pour terminales S, ES et L, pré-rentrée, Noël, février, Pâques.
Stages de Première (français et maths)
► Terminales ES « pilotes »
Orientées HEC ou orientées Sciences Po
100% d'admis au bac
de 56 à 82% de mentions
PREPASUP
38, rue des Blancs Manteaux
75004 Paris 01 42 77 27 26
Enseignement secondaire privé www.ipesup.fr

Bernard Brochand promet aux Cannois d'être intègre puisqu'il est riche

Le publicitaire de Jacques Chirac parie sur le « rupture » avec l'ère Mouillot

Candidat du RPR à la mairie de Cannes et, s'il l'emporte, à la succession de Louise Moreau à l'Assemblée nationale, Bernard Brochand met en

avant son enfance dans cette ville et sa réussite professionnelle. Celle-ci, insiste le publicitaire proche de Jacques Chirac, le met à l'abri de toute

tentation et lui permet d'être crédible lorsqu'il propose une « rupture » avec la gestion de l'ancien maire, Michel Mouillot, mis en examen.

CANNES

de notre envoyé spécial

Depuis que les sondages l'ont placé en tête de la course à la mairie de Cannes, le riche publicitaire Bernard Brochand, soixante-deux ans, ami de Jacques Chirac, dont il a conçu la plupart des campagnes depuis un quart de siècle, est devenu l'homme à abattre. Cela d'autant plus qu'il pourrait bien faire coup double en cas de victoire, puisqu'il a déclaré sa candidature au siège de député, rendu vacant par le décès de Louise Moreau (UDF) et qui sera pourvu dans la foulée des municipales, les 25 mars et 1^{er} avril.

Le candidat du RPR, investi par un mouvement gaulliste soucieux de renouvellement dans une ville rongée par les affaires, n'a certes pas ménagé sa peine pour se retrouver seul contre tous sur la Croisette. S'il évite de s'en prendre à quiconque lors de ses réunions publiques, M. Brochand a en effet placé sa candidature sous le signe de la « rupture ». « Vivement du neuf ! Vivement Brochand ! », clame son affiche de campagne. Ne figure sur sa liste, à l'exception de Jacques Dozol, en 49^e et dernière position, aucun sortant.

Face aux autres candidats de droite, peu ou prou liés à l'équipe sortante, M. Brochand est revenu sur la Croisette – qu'il quitta voilà quatre décennies, à l'âge de dix-huit ans – en « monsieur Propre ». La posture est séduisante, dans une ville marquée par les démêlés judiciaires de ses élus. Remis en liberté en 1997, après quinze mois de détention provisoire, l'ancien maire, Michel Mouillot (ex-Parti républicain), y est toujours interdit de séjour. Son ancien premier adjoint, Maurice Delauney (RPR), qui a accepté la transition tout en indiquant qu'il ne se représenterait pas en 2001, est également mis en examen, comme cinq autres conseillers municipaux.

Outre son absence prolongée de Cannes, corrigée par de fréquentes allusions à ses souvenirs d'enfance et à sa mère, qui habite toujours la ville, l'ancien président de la multinationale DDB Needham International met en avant sa réussite professionnelle et sa « surface financière » comme gages d'intégrité. Dans son argumentaire de campagne, adressé à ses vingt-

trois « chargés de secteur », on peut ainsi lire qu'il a « acquis durant ses quarante années de travail une totale indépendance financière, qui lui permet d'appréhender les prochaines décennies avec une

Face aux autres candidats de droite, peu ou prou liés à l'équipe sortante, M. Brochand est revenu sur la Croisette – qu'il quitta à l'âge de dix-huit ans – en « monsieur Propre »

grande sérénité ». « Bernard Brochand n'a pas besoin d'être maire pour vivre », insiste ce document qui applique une technique de communication éprouvée, la répétition.

En l'absence de M. Mouillot, la voie était libre. M. Brochand s'y est engouffré, prenant soin de ne pas négliger certains des relais traditionnels de l'ancien maire. Joint par téléphone, M. Mouillot sourit de cette forme de continuité : « La "rupture" n'est qu'un mot pour dire qu'on veut laver plus blanc. Croyez-vous que les gens qui étaient avec moi et sont aujourd'hui avec lui veulent vraiment la rupture ? ». A quoi David Lisnard, jeune directeur de campagne de M. Brochand, répond : « Il ne s'agissait pas de faire la Saint-Barthélemy contre tous ceux qui ont côtoyé Mouillot. Ce sont ses méthodes qui sont en cause. »

La liste du publicitaire tient compte de l'une des anciennes recettes de M. Mouillot, l'électorat de gauche ayant, dit-on, fait la différence lors sa première victoire, en 1989. L'habileté de M. Brochand est, en outre, de promettre du « neuf » au terme d'un long interrègne, celui du peu charismatique Delauney, ancien ambassadeur âgé de quatre-vingt-un ans.

Ce dernier reconnaît volontiers, dans un euphémisme, qu'il n'a « pas couru au-devant des manifestations populaires ». Là réside peut-être la principale rupture souhaitée par les habitants d'une « ville de stress et de strass », selon l'expression de M. Cornut-Gentille.

La gauche espère tout juste reprendre pied au conseil municipal, dont elle est totalement absente depuis 1995. Dans sa permanence du boulevard de la République, la candidate socialiste, Apolline Crapiz, sourit des réactions apeurées enregistrées lors d'une distribution de tracts, quelques jours plus tôt à la Pointe Croisette. « Ils ont encore l'impression qu'on va leur prendre leur piscine ! », dit-elle. A droite, outre M. Brochand, prétendant à la mairie et à un siège de député, Gilles Cima (UDF), quarante-six ans, ancien adjoint au tourisme de M. Mouillot, propose un « front anti-Brochand ». Le plus susceptible d'entrer dans ce jeu est Charles Giscard d'Estaing. Neveu de l'ancien président de la République et ami de M. Mouillot, celui qui se définit comme « le seul

candidat sans étiquette » a recouru juste à temps une inéligibilité perdue voici cinq ans lors du jugement de l'affaire Botton.

« Le Méchant », comme on appelle Lionnel Luca (RPF) dans l'entourage de M. Brochand, acceptera-t-il d'être le troisième de la bande, à laquelle M. Delauney pourrait aussi s'associer ? Le député des Alpes-Maritimes qui, sur la foi du score obtenu à Cannes par la liste de Charles Pasqua aux européennes de 1999, a pris le risque de délaissier sa mairie de Villeneuve-Loubet, ne tient certes pas M. Brochand en haute estime. « Brochand fait du vélo avec Pinault, il est copain avec Messier, Lagardère et Lesure. Ce sont des amis encombrants : s'il devient maire de Cannes, comment fait-il pour ne pas leur donner des marchés ? », demande le député souverainiste.

Candidat du Front national, Albert Peyron n'y aidera pas. « Brochand et moi avons un point commun : on rejette l'ancien système », prévient M. Peyron.

Jean-Baptiste de Montvalon

Patrick Devedjian et Noël Mamère « chattent » sur www.lemonde.fr

PORTE-PAROLE du RPR, Patrick Devedjian dialoguera en direct avec les internautes de www.lemonde.fr/municipales, mercredi 7 mars, à 15 heures. Le lendemain, jeudi 8 mars, à 17 heures, c'est Noël Mamère, député (Verts) de Gironde, qui répondra aux questions des visiteurs de notre site. *Le Monde* publiera l'essentiel de leurs propos dans ses éditions des 9 et 10 mars.

Jean Tiberi est prêt à un accord au second tour

LE MAIRE DE PARIS, Jean Tiberi, a déclaré, lundi 5 mars, sur Canal+, que la « rencontre » entre les listes de droite, après le premier tour des municipales, préconisée par Jean-Louis Debré, président du groupe RPR de l'Assemblée nationale (*Le Monde* du 6 mars), est une idée « de bons sens ». « Si par malheur, par une erreur historique, je ne gagnais pas personnellement, a-t-il dit, je soutiendrais, bien entendu, le candidat choisi. Encore une fois, je ne me tromperai pas de camp. »

DÉPÊCHES

■ **REVENUS** : Dominique Strauss-Kahn, ancien ministre de l'économie, a déclaré, le 4 mars, sur France 3, que la conférence sur les revenus, réclamée par le PCF et à laquelle Laurent Fabius n'est « pas hostile » (*Le Monde* du 3 mars) est « une bonne idée, mais une idée du XX^e siècle, pas du XXI^e ».

■ **REFONDATION SOCIALE** : Marc Blondel, secrétaire général de FO, a posé, lundi 5 mars, ses conditions pour participer à la discussion sur l'assurance-maladie que le Medef souhaite en mars. « Si c'est pour discuter de la mise en concurrence des caisses primaires avec le privé, nous n'y serons pas », a prévenu M. Blondel, mais si la discussion porte sur « une mise en cause du système mis en place en 1995 » et sur « une clarification des responsabilités entre l'Etat et la Sécurité sociale », alors « c'est possible », a-t-il dit.

■ **TOULON** : une quinzaine de militants communistes en rupture avec Robert Hue, des syndicalistes de la CGT et de FO, des retraités et trois membres du Parti des travailleurs (trotskiste) ont déposé, pour les élections municipales à Toulon, une liste pour la « défense de l'Arsenal d'Etat, de ses statuts et de ses emplois », conduite par Alain Tremlet, trente-six ans, électronicien à l'Arsenal. – (Corresp.)

François Bayrou invite Charles Millon à la « discipline républicaine »

BLOIS

de notre envoyé spécial

À chacun son casse-tête. Le RPR, qui voudrait garder Paris, n'en finit plus de s'interroger sur l'attitude qu'il convient d'adopter à l'égard de Jean Tiberi. L'UDF, qui souhaiterait conserver Lyon, se heurte à Charles Millon. A l'approche d'un scrutin qui pourrait se conclure par une victoire « historique » de la gauche dans ces deux villes, les états-majors des deux partis sont tentés de donner des signes d'ouverture en direction de ces deux gêneurs, qui le sont pour des raisons très différentes.

Lundi 5 mars, venu soutenir les candidats investis par l'UDF à Chartres, Joué-les-Tours et Blois, François Bayrou, interrogé par les journalistes, s'est montré soucieux de démêler l'écheveau lyonnais, afin de permettre au candidat investi par la droite, Michel Mercier, président du conseil général du Rhône et trésorier de l'UDF, de l'emporter face au sénateur socialiste Gérard Collomb. « Je plaide depuis longtemps pour un rassemblement qui ne soit pas équivoque et porteur de confusion. Nécessairement, il faut que les électeurs se retrouvent. Il revient aux têtes de liste d'organiser ce rassemblement », a affirmé le président de l'UDF.

M. Bayrou est revenu sur le « débat très vif, très dur », au sein de la droite, lorsque M. Millon, en mars 1998, s'était fait réélire à la présidence du conseil régional Rhône-Alpes avec les voix du Front national. « J'ai pris mes responsabili-

tés, a-t-il rappelé, en rejetant tout accord avec l'extrême droite. J'estime qu'il y avait là un danger très grave, pour la droite, de se fracturer définitivement, un danger de perdre les élections, ainsi que le sens des valeurs essentielles. (...) Ce débat est allé jusqu'à la primaire devant les électeurs de Lyon. Quand cette primaire aura eu lieu, nécessairement, il faudra tourner la page. »

« NI FUSION NI EXCLUSION »

Le président de l'UDF a cherché à imputer la responsabilité de la situation lyonnaise d'aujourd'hui au candidat socialiste. « Collomb use ses genoux tous les jours en prière pour que le score de Millon soit le plus haut possible et que la droite soit la plus divisée possible ! », a dit M. Bayrou. Le député européen, assurant qu'il s'en remettra aux décisions prises localement, n'a pas précisé les termes du « rassemblement » qu'il souhaite voir mis en œuvre à Lyon.

« Ni fusion ni exclusion », a-t-il cependant indiqué, en appelant au respect de la « discipline républicaine », ainsi comprise : « Dans une primaire, le second soutient le premier. » En clair, la réintégration de M. Millon dans le concert de la droite républicaine dépendra de son attitude au second tour des élections municipales à Lyon. S'il retire ses listes et permet la victoire de l'UDF, il en sera remercié.

J.-B. de M.

► www.lemonde.fr/lyon



NUCLÉAIRE Près d'une cinquantaine de tonnes de Mox irradié allemand sont actuellement entreposés dans les piscines de l'une des usines de la Cogema de la Hague

(Manche). Ces matières sont arrivées par étapes successives, entre 1988 et 1998. ● CE COMBUSTIBLE nucléaire extrêmement radioactif est très difficile à retraiter et les usines de la

Hague n'ont pas l'autorisation de le faire. Or, la loi de 1991 interdit le stockage des déchets étrangers qui ne sont pas destinés au retraitement. ● POUR LE DÉPUTÉ (PS) Chris-

tian Bataille, rapporteur de la loi de 1991 sur les déchets radioactifs, « cette pratique est contraire à l'esprit de la loi ». « On ne peut pas stocker en France des matières qui ne

feraient pas l'objet d'un retraitement industriel. » ● LA COGEMA est assignée en référé, le 20 mars, à Cherbourg, pour avoir importé des rebuts de Mox allemand en 2000.

Cinquante tonnes de Mox irradié allemand sont stockées à la Hague

Le combustible nucléaire extrêmement radioactif est actuellement entreposé dans des piscines de refroidissement.

La Cogema n'a pas l'autorisation de le recycler et les textes interdisent le stockage des déchets radioactifs étrangers qui ne sont pas destinés au retraitement

DEPUIS plusieurs années, près de cinquante tonnes de combustible Mox irradié allemand sont stockées à La Hague (Manche) sans autorisation de retraitement, alors que la loi de 1991 interdit le stockage en France de déchets étrangers. Utilisé depuis une dizaine d'années dans les réacteurs nucléaires allemands et français, ce mélange d'uranium et de plutonium permet de recycler une partie du plutonium issu de l'usine de La Hague mais, après son irradiation, il est beaucoup plus chaud et beaucoup plus radioactif que le combustible standard à l'uranium, déjà considéré comme très dangereux.

Ces 48,8 tonnes de Mox usé allemand entreposées dans les piscines de La Hague représentent une quantité importante : à titre de comparaison, il s'agit du tiers du Mox usé d'EDF entreposé dans les mêmes conditions (158,9 tonnes). Il est constitué de 112 « assemblages » : 50 sont parvenus à La Hague entre novembre 1988 et la fin de l'année 1991 et 62 entre début 1992 et février 1998. Cette information a été fournie par la Direction de la sûreté des installations nucléaires (DSIN) au Monde, qui a été alerté

par une publication du Gesellschaft für Anlagen und Reaktorsicherheit (GSR), l'équivalent allemand de la DSIN. Malgré des demandes répétées, la Cogema n'a apporté au Monde aucune précision.

Le retraitement du Mox irradié, qui est plus difficile que celui du combustible standard à l'uranium, n'a été pratiqué qu'expérimentalement. A grande échelle, il serait beaucoup plus coûteux que le retraitement du combustible standard. Pour l'utiliser dans un nouveau combustible, il faudrait en outre augmenter la quantité de plutonium, ce qui poserait des problèmes de sûreté en réacteur. Les experts ne cachent donc pas que ce retraitement, s'il devait se produire un jour, n'interviendrait pas avant plusieurs dizaines d'années.

« Aujourd'hui, le retraitement du Mox irradié n'est pas une option économique, indique Daniel Leroy, directeur adjoint d'EDF chargé du combustible. Pour qu'il se justifie, il faudrait que le prix de l'uranium s'élève considérablement. Or, ce prix est déprimé de longue date, et devrait le rester longtemps, notamment du fait du déstockage impor-



tant de l'uranium russe provenant du démantèlement des armes.

De toute façon, l'établissement de la Cogema, à La Hague, n'a pas l'autorisation de retraiter le Mox irradié. Ses deux usines les plus modernes, UP2 800 et UP 3, retraitent le combustible usé à base

d'uranium des réacteurs nucléaires français et allemands mais elles ne sont pas autorisées à retraiter le Mox irradié. Apparemment, ce retraitement n'est en outre pas souhaité par la Cogema : dans une lettre adressée le 20 septembre 1999 à Dominique Voynet, la

ministre de l'environnement, la pdg de la Cogema, Anne Lauvergeon, retirait les combustibles particuliers, dont le Mox, de sa demande de modification des décrets sur le fonctionnement de ces deux usines, indiquant qu'une « demande d'autorisation » serait déposée le moment venu. Depuis, aucune demande n'a été faite ni ne semble devoir l'être prochainement.

Une autre voie théorique de retraitement du Mox irradié allemand pourrait être la troisième usine de La Hague, UP2 400, « déclarée » en 1964 et dont le cadre juridique est très lâche. Cependant, elle est âgée de près de quarante ans, a connu plusieurs incidents de fonctionnement et ne traite depuis 1994 que des quantités faibles de déchets nucléaires. La DSIN ne dissimule pas son souhait de voir fermer UP2 400 le plus tôt possible. L'usine est d'ailleurs à l'arrêt depuis 1998 et son redémarrage éventuel imposerait peut-être une nouvelle enquête publique. Le décret n° 63-1228 sur les installations nucléaires exige en effet une nouvelle procédure d'autorisation des usines nucléaires quand elles n'ont pas été exploitées pendant deux ans.

En raison de ces difficultés, il est probable que les 50 tonnes de Mox allemand stockées à l'usine de La Hague ne seront jamais retraitées. S'agit-il pour autant d'un « déchet » radioactif, c'est-à-dire d'une « substance radioactive pour laquelle aucun usage n'est envisagé », comme le précise la Règle fondamentale de sûreté

A grande échelle, le retraitement du Mox irradié serait bien plus coûteux que celui d'un combustible standard

du 24 septembre 1982 ? Pour Marie-Hélène Lagrange, une experte de l'Andra (Agence nationale pour la gestion des déchets radioactifs), « des combustibles usés qui ne sont pas destinés au retraitement sont des déchets. » Dans cette logique, les Mox irradiés allemands stockés à la Hague sont des déchets.

Or, la loi du 30 décembre 1991 sur la gestion des déchets radioactifs n'autorise la présence en France de déchets étrangers que s'ils sont destinés au retraitement : son article 3 dispose en effet que « le stockage en France de déchets radioactifs importés, même si leur retraitement a été effectué sur le territoire national, est interdit au-delà des délais techniques imposés par le retraitement. » Le texte de 1991, qui ne contient aucune sanction en cas d'infraction et qui n'a pas reçu de décrets d'application, a cependant été déposé, lors de sa discussion au Parlement, des précisions concernant la durée exacte des délais cités. Il sera donc possible d'arguer que la loi est respectée si le retraitement doit intervenir dans l'avenir, même si cet avenir reste indéterminé.

La présence, en France, de ces 50 tonnes de Mox irradié intervient alors que la question des déchets nucléaires fait l'objet d'un contentieux entre la France et l'Allemagne. Le gouvernement français a en effet demandé avec une insistance croissante à l'Allemagne de reprendre ses déchets.

H. K.

H. K.

Des combustibles australiens voguent vers la France

Les Mox allemands ne sont pas les seuls à poser un problème juridique : le Bouguenais, un navire français, a quitté l'Australie le 22 janvier pour acheminer vers la France le combustible irradié d'un réacteur de recherche australien. Le contrat de retraitement de ces matières a été avalisé par un échange de lettres entre les gouvernements français et australien daté du 27 août 1999, mais les usines de la Hague ne sont pas autorisées à retraiter ce combustible d'un type particulier.

Son entreposage en France pourrait donc être assimilé à un stockage, interdit par la loi de 1991 sur la gestion des déchets radioactifs. Aucune procédure juridique n'a encore été lancée contre cette importation, mais Greenpeace a annoncé son intention de manifester quand ces combustibles irradiés parviendront en France.

La Cogema assignée en référé pour des importations jugées illégales

LA COGEMA est habituée à porter plainte contre les écologistes : trois militants de Greenpeace comparaissent mardi 6 mars devant le tribunal de Cherbourg pour avoir protesté, en janvier, en édifant un muret sur une voie ferrée, contre le départ de Mox vers le Japon (Le Monde du 16 janvier). Mais la Compagnie générale des matières nucléaires se retrouve assignée en référé par Didier Anger, conseiller régional Vert de Basse-Normandie et le Crlan (Comité de réflexion, d'information et de lutte anti-nucléaire). Cette assignation, délivrée mardi 6 mars au siège de la Cogema, à Vélizy (Yvelines), porte sur l'importation, jugée illégale par les requérants, de rebuts de Mox allemand dans l'usine de La Hague.

Durant l'été 2000, la Cogema avait acheminé par camion dans le plus grand secret quatre chargements de rebuts de Mox depuis l'usine allemande de Hanau (Le Monde du 15 février). Révélés par le cabinet d'expertise nucléaire Wise-Paris, ces transports étaient les premiers d'une série de quatorze devant se dérouler d'ici à 2001 ou 2002. Au total, 14 tonnes de rebuts de Mox doivent être importées, contenant 545 kilos de plutonium selon la Cogema, 840 kilos selon d'autres sources. Ces rebuts ont été rassemblés et conditionnés à l'usine de fabrication de Mox de Hanau, qui a arrêté sa production en 1991 et est en cours de démantèlement.

Ces importations sont jugées illégales par les requérants, qui demandent que les dix autres transports prévus soient interdits par le juge des référés du tribunal de grande instance de Cherbourg, qui rendra sa décision le 20 mars. Les requérants fondent leur demande sur l'article 3 de la loi du 30 décembre 1991, qui interdit « le stockage en France de déchets radioactifs importés, même si leur retraitement a été effectué sur le territoire national ».

PAS D'AUTORISATION OFFICIELLE

Or, la Cogema n'est pas autorisée à retraiter ces rebuts, estime Thibault de Montbrial, l'avocat de Didier Anger. Il s'appuie sur une lettre adressée à Mylce Schneider, directeur de Wise-Paris, par André-Claude Lacoste, directeur de la sûreté des installations nucléaires. Dans cette lettre, ce dernier assure que « la Cogema n'est actuellement pas en possession d'une autorisation de traiter les lots d'assemblages en provenance de Hanau ». Selon lui, ce traitement éventuel « nécessiterait de la part de la DSIN une autorisation spécifique », mais « la Cogema n'a pas à ce jour demandé l'autorisation de traiter le lot d'assemblages ».

En l'absence d'intention et d'autorisation de retraitement, les rebuts de Mox sont donc, selon les requérants, des déchets, et leur importation pour entreposage à La Hague viole la loi

de 1991. Ils demandent donc l'interdiction de « nouvelles opérations d'importation de matériaux litigieux » et « une astreinte dissuasive afin d'inciter la Cogema à apporter plus de considération à la décision du juge qu'à l'application de la loi de la République ».

L'audience de référé devrait permettre de préciser la notion de déchet nucléaire et le champ d'application de l'article 3 de la loi de 1991. Elle représente aussi une intervention de la justice dans un champ qui échappe manifestement à l'exécutif : alors que le gouvernement français a indiqué depuis plus d'un an, notamment par la voix des conseillers du premier ministre ou celle de la ministre de l'environnement, Dominique Voynet, que « la France n'acceptera pas de nouveaux déchets tant que l'Allemagne n'aura pas commencé à récupérer ceux déjà traités » (Les Echos du 31 octobre 2000), la Cogema a importé ces rebuts de Mox en 2000 à l'insu du ministère de l'environnement, voire de Matignon.

La décision de Cherbourg interviendra dans un contexte tendu puisque c'est à la fin du mois que le premier retour de déchets vitrifiés allemands est censé se produire. Un peu plus tard, l'expédition de nouveaux combustibles irradiés outre-Rhin, officiellement interrompue depuis 1998, devrait reprendre à destination de La Hague.

Christian Bataille, député (PS), rapporteur de la loi de 1991 sur les déchets radioactifs « Le stockage en France de Mox allemand bafoue l'esprit de la loi »

DÉPUTÉ (PS) du Nord, Christian Bataille est le rapporteur de la loi de 1991 sur les déchets radioactifs. Il a écrit plusieurs rapports parlementaires sur les problèmes nucléaires.

« La loi de 1991 interdit le stockage en France de déchets nucléaires étrangers sans retraitement. Le Mox usé allemand rentre-t-il dans ce cadre ?

— La loi concerne le combustible irradié après retraitement et a limité son attitude en France au temps de refroidissement. Elle n'a pas envisagé le cas de combustibles qui resteraient longtemps en attente de retraitement. Cette pratique est contraire à l'esprit de la loi : on ne peut pas stocker en France des matières qui ne feraient pas l'objet d'un retraitement industriel. En tant que père fondateur de la loi, je dis que son esprit est bafoué par cette pratique.

— Quel est le « délai technique » cité par la loi ?

— Au moment de son vote, en 1991, nous étions convenus que les déchets issus du retraitement pourraient être conservés en France entre cinq et dix ans. Après quoi, ils devraient repartir dans leur pays d'origine. Mais il n'était pas question de stocker en France du combustible usé qui



CHRISTIAN BATAILLE

serait en « retraitement différé », selon le langage de Tartuffe employé par certains. Il est normal que ces combustibles usés soient en France quand ils sont français, et il est normal qu'ils soient en Allemagne quand ils sont allemands.

— Cependant la loi ne précise pas la durée de ce délai...

— Il y avait une durée dans la première mouture du texte, qu'il a été difficile de déterminer. A la demande du gouvernement de l'époque, on ne l'a finalement pas inscrite dans la loi. Mais si on l'avait fait, on aurait pu spécifier un délai maximal de dix ans. Voilà qu'on se trouve en France avec des combustibles usés non retraités et des déchets de retraitement hors statut. Ce n'est pas normal. Il est indis-

pensable que la première loi française sur le nucléaire soit respectée si l'on veut que les autres démarches législatives, sur la sûreté ou sur la transparence, soient crédibles.

— L'opinion accepte-t-elle cette accumulation de matières nucléaires européennes en France ?

— Non. Les partenaires industriels du nucléaire marquent des buts contre leur propre camp en ne respectant pas les règles fixées. Ces franchiseurs de ligne vont provoquer une réaction de rejet du nucléaire dans son ensemble.

— Que faut-il faire maintenant avec ce Mox allemand ?

— Il ne faut accepter en France que du combustible dont le retraitement est programmé. Les autorisés et les parlementaires ne veulent en aucun cas stocker en France du combustible non retraité d'origine étrangère. Or il est clair que le retraitement du Mox irradié n'est pas rentable. On est en situation de surabondance de combustible tant en France qu'en Allemagne. Je rendrai dans quelques mois un rapport parlementaire sur le cas du Mox usé français. Si l'on ne traite pas le combustible, il faut le placer dans des

installations de stockage spécifiques : c'est ce que font les Etats-Unis et la Suède, qui n'ont pas choisi le retraitement. Mais le problème se posera aussi pour la France, qui accumule une certaine quantité de Mox usé et de combustible uranium non retraité. Mais le Mox allemand, s'il

« Si on n'est pas capable d'afficher un calendrier de retraitement du combustible, celui-ci ne doit pas rester en France »

n'est pas destiné à être traité d'ici quelques années, n'a rien à faire sur le territoire français. Si l'on n'est pas capable d'afficher un calendrier de retraitement du combustible, il ne doit pas rester en France. »

Propos recueillis par Hervé Kempf

Un combustible nucléaire extrêmement radioactif

● **Composition.** Le Mox (Mixed Oxide) est un combustible nucléaire constitué d'un mélange d'uranium et d'environ 5 à 7 % de plutonium. Il permet d'utiliser le plutonium issu des usines de retraitement des combustibles standards, qui ne contiennent que de l'uranium. Ceux-ci sont appelés Uox, pour Uranium Oxide. Le Mox est fabriqué en France (140 tonnes par an), en Belgique (40 tonnes) et en Grande-Bretagne (4 à 8 tonnes).

● **Utilisation.** Le Mox est utilisé dans 20 réacteurs nucléaires en France, 12 en Allemagne, 4 en Suisse et 2 en Belgique. Le Japon prévoit de charger du Mox dans une dizaine de réacteurs, mais cette opération, qui devait commencer en 2000, n'a pas eu lieu du fait de l'opposition d'une partie de la population.

● **Retraitement.** Celui des combustibles Uox irradiés consiste à séparer le plutonium qu'ils contiennent des autres déchets (produits de fission, actinides mineurs, uranium). Ce retraitement n'est pratiqué à l'échelle industrielle que pour l'Uox par deux pays, la France et le Royaume-Uni. Les autres pays considèrent le combustible Uox irradié comme un déchet. Le retraitement du Mox irradié a été expérimenté en France en 1991

et 1992. Il est possible mais à un coût supérieur au retraitement de l'Uox.

● **La Cogema.** La compagnie française retire chaque année environ 850 tonnes de combustible Uox d'EDF. Elle retire aussi du combustible Uox envoyé par des électriciens allemands, japonais, suisses et belges. Les clients allemands de la Cogema, qui représentent la moitié de ses contrats étrangers, n'ont plus envoyé de combustible usé depuis 1998. La reprise de ces expéditions pourrait intervenir quand les déchets allemands recommenceront à retourner outre-Rhin.

● **Risques.** Le Mox irradié est plus difficile à manipuler que l'Uox irradié. Il est beaucoup plus radioactif. Par exemple, un Mox irradié présente une radioactivité alpha de 27 000 becquerels par tonne tandis qu'un Uox utilisé dans des conditions comparables émet une radioactivité alpha de 5 500 becquerels par tonne. Par ailleurs, la chaleur des Mox irradiés est beaucoup plus élevée que les Uox irradiés et leur refroidissement prend beaucoup plus de temps : au bout de cent ans, ils dégagent encore une puissance d'un kilowatt par assemblage.

Un rapport souligne l'importance de la recherche sur les cellules embryonnaires

Une comparaison avec les cellules souches adultes

EN PRÉVISION de la révision des lois de bioéthique par le Parlement, prévue pour le printemps, le ministre de la recherche, Roger-Gérard Schwartzberg, avait demandé en août 2000 à François Gros, secrétaire perpétuel, aujourd'hui honoraire, de l'Académie des sciences, et à un groupe d'experts de préciser les capacités respectives des cellules souches adultes et de celles dérivées des embryons. Que sont ces cellules souches qui promettent de tout traiter et qui ont tant fait évoluer les esprits à propos de la recherche sur l'embryon ? « Ce sont des cellules qui, placées dans un environnement tissulaire approprié, sont capables de se reproduire à l'identique (prolifération) et de produire des cellules spécialisées », expliquent les experts. Elles seraient donc capables de reconstituer un tissu sain. « Alors que les transplantations d'organes sont des interventions lourdes et risquées et que le nombre de donneurs d'organes potentiels n'augmente pas avec la demande, réparer les organes défectueux par une thérapie cellulaire est une alternative très séduisante », a indiqué au Monde M. Schwartzberg, qui devait rendre le rapport public, mercredi 7 mars.

UN TRÈS PETIT NOMBRE A ÉTÉ ISOLÉ

Le rapport s'intitule *Les cellules souches adultes et leurs potentialités d'utilisation en recherche et en thérapeutique. Comparaison avec les cellules souches embryonnaires*. On a longtemps cru que seules les cellules embryonnaires étaient douées de ces capacités de prolifération et de spécialisation. Or depuis deux ans ont été mises au jour des cellules souches dans les différents organes, dont le rôle est de « remplacer les cellules mortes » et d'assurer ainsi « la pérennité de la fonction de l'organe ». Elles sont nommées cellules souches adultes. Est-il envisageable de fabriquer, à partir de ces cellules, les tissus nécessaires pour remplacer les tissus défaillants aussi bien qu'en partant de cellules embryonnaires ?

Le rapport souligne au premier chef l'ignorance qui persiste dans ce domaine : « Ont été identifiées avec

certitude, chez l'homme, des cellules souches nerveuses, hématopoïétiques, épidermiques, intestinales, osseuses, pancréatiques, hépato-biliaires, musculaires lisses et musculaires squelettiques », mais seul un très petit nombre d'entre elles a été isolé, et est donc susceptible d'être étudié.

On n'en connaît pas beaucoup plus sur la biologie des cellules souches embryonnaires humaines, dont l'étude a été interdite dans la plupart des pays développés, notamment aux Etats-Unis jusqu'à une date récente. La recherche a ainsi porté en premier lieu sur la souris et les animaux d'élevage, et ses résultats ne sont pas directement transposables à l'homme. Enfin, le clonage animal, dont les premiers succès ont été obtenus en 1996 par l'Institut Roslin d'Edimbourg sur des brebis, a été réussi sur plusieurs espèces animales de façon empirique, sans qu'aient été encore repérés les éléments de l'environnement du noyau des cellules indispensables au succès.

Les experts insistent sur les difficultés d'« étude des cellules souches tissulaires adultes, en l'état actuel de nos connaissances ». C'est dans ce contexte que « l'utilisation de cellules embryonnaires revêt toute son importance ». L'étude des cellules souches embryonnaires humaines est aujourd'hui le moyen le plus sûr de découvrir leurs besoins nutritifs et les facteurs indispensables à leur différenciation. « Les données acquises à partir de ce modèle, indique le texte, pourraient s'avérer très utiles par la suite pour l'analyse des cellules souches adultes. »

« Un appel d'offres sur les cellules souches thérapeutiques Inserm/ Association française contre les myopathies a été lancé en octobre 2000, doté de 4 millions de francs, sans compter des actions concertées incitatives propres au ministère », souligne le ministre de la recherche. C'est aujourd'hui un axe de recherche fondamental, qui pourrait modifier de façon majeure notre approche thérapeutique de pathologies fréquentes posant de réels problèmes de santé publique. »

Elisabeth Bursaux

Jean-Luc Mélenchon soumet à des responsables éducatifs ses propositions sur le collège unique

Le ministre délégué a défendu, lundi 5 mars, à Toulouse, les filières professionnelles

Deux jours après avoir ouvert le débat sur le « soi-disant collège unique », le ministre délégué à l'enseignement professionnel est venu, lundi

5 mars, défendre la voie professionnelle devant six cents cadres de l'académie de Toulouse, pour la plupart acquis à son discours. Il a plaidé pour

les quatrième et troisième technologiques. « Le grand thème du collège républicain, je l'espère, nous agitera bientôt tous », a-t-il enfin souligné.

TOULOUSE

de notre envoyée spéciale

« Il a parlé clair. » Parmi les six cents cadres de l'académie de Toulouse réunis, lundi 5 mars, par Jean-Luc Mélenchon, ministre délégué à l'enseignement professionnel, l'avis était unanime. « Tonique » pour les uns, « politique » pour les autres, le plaidoyer ministériel pour la voie professionnelle et la nécessité d'orienter vers elle davantage d'élèves de collège a fait mouche. Deux jours après avoir ouvert le débat, dans *Libération* du 3 mars, sur le « soi-disant collège unique » où « l'hétérogénéité des âges est ignorée », M. Mélenchon est venu, dans le grand amphithéâtre de l'université des sciences sociales Toulouse-I, mesurer si le « terrain » le confortait dans l'idée qu'un « débat national » s'impose sur le sujet. Créé en 1977, le tronc commun de la sixième à la troisième n'a-t-il pas atteint ses limites ?

Le ministre a en grande partie prêché des convaincus, qu'ils soient inspecteurs, principaux de collège ou proviseurs de lycée professionnel (LP). Venus l'accueillir, quel-

ques délégués du Snetaa-FSU, principal syndicat des LP, ont d'ailleurs annoncé la couleur : « Nous, de toute façon, on est contre le collège unique. Quand on voit les gamins cassés qu'on récupère, on se dit qu'il est urgent d'ouvrir le débat. »

Après avoir rappelé que l'éducation nationale avait « réussi la massification », qu'elle devait désormais se « décomplexer face à la professionnalisation » des études et arrêter « son excessive classification des savoirs », le ministre a directement répondu à ce comité d'accueil. « Il y a une chose à apprendre des professeurs de lycée professionnel : les trois premiers mois de l'année scolaire se passent à reconstruire l'idée que les jeunes se font de leurs propres capacités. Nous ne pouvons pas continuer à dire que l'échec d'un élève relève d'un échec personnel. » Refusant de « recommencer le débat sans fin sur la question de savoir à partir de quelle classe commence l'orientation », M. Mélenchon a plaidé pour les classes de quatrième et de troisième technologiques.

Récemment supprimée en collège, cette « voie d'émancipation »

doit demeurer au LP et des instructions ont été données aux recteurs pour l'alimenter. « La baisse des effectifs en lycée professionnel n'est pas une fatalité », a appuyé Nicole Belloubet-Frier, rectrice de Toulouse, qui a ordonné à ses inspecteurs d'académie d'orienter au moins 30 % des élèves de troisième en lycée professionnel.

« PARTIR DE LA RÉALITÉ »

« Ce discours me va très bien », juge un proviseur adjoint de LP. « On maintient le couvercle trop longtemps sur certains élèves, on en garde trop à toutes forces dans la voie générale et on ne reconnaît pas assez leurs différentes aptitudes », lance une principale de collège. « Moi, j'aurais aimé qu'il annonce tout de suite des mesures, qu'il rouvre des classes de quatrième techno au collège, par exemple ; quand j'ai dû fermer la mienne, j'ai eu vingt-cinq clients derrière la porte », ajoute l'un de ses collègues. « C'est un débat dans lequel il faut laisser de côté l'idéologie et voir ce qui importe pour la réussite des jeunes. Pour cela, il faut partir de

la réalité, c'est ce que fait M. Mélenchon », juge une autre, chef d'établissement en ZEP, qui oriente 40 % de ses élèves vers le LP. « Notre génération n'est pas passée par le professionnel et reproduit ce qu'elle connaît, poursuit-elle ; c'est vrai que les contradictions taraudent les enseignants, et que le délit d'initié existe ! Mais il faut se dire que la démocratie et la République sont en construction perpétuelle, qu'elles appellent une remise en cause. »

M. Mélenchon, ministre mais aussi responsable de la Gauche socialiste, estime avoir lancé le débat « au bon moment » et compte entraîner son camp dans cette réflexion dans la perspective des échéances présidentielles. « Il faut qu'existent autour de l'éducation nationale ces dialogues fructueux sans lesquels il n'y a pas de démocratie », a-t-il lancé en préambule de son propos à Toulouse. Avant d'en venir au fait, quelques minutes plus tard : « Le grand thème du collège républicain, je l'espère, nous agitera bientôt tous. »

Nathalie Guibert

Les élèves britanniques sont moins nombreux à se plaindre de la violence que les Français

LA FRANCE devrait-elle s'inspirer de l'Angleterre dans les moyens de lutter contre la violence scolaire ? Au premier jour de la conférence mondiale intitulée « Violences à l'école et politiques publiques », l'étude comparative présentée lundi 5 mars à l'Unesco par Catherine Blaya, coordonnatrice de l'Observatoire européen de la violence scolaire (*Le Monde* du 6 mars), force à se poser la question. Réalisée en 1999 et 2000 auprès de 1 675 élèves anglais d'écoles secondaires et de leurs professeurs travaillant en milieu urbain défavorisé, cette enquête repose sur le même questionnaire que celui utilisé en France depuis 1996 par l'équipe d'Eric Debarbieux, à Bordeaux-II.

A conditions socio-économiques comparables, « les élèves français sont cinq fois plus nombreux à se montrer insatisfaits ou très insatisfaits de leur établissement », souligne la sociologue. Le sentiment d'insécurité donne lui aussi des résultats très différents : alors qu'en France, 18,5 % des élèves interrogés considèrent qu'il y a « énormément » de violence dans leur collège, les jeunes anglais ne sont que 7,7 % à le penser. Quant aux relations avec les enseignants, 5,1 % des élèves français les estiment « mauvaises » contre 12,3 % des Français. 57 % des Anglais les trouvent « bonnes » ou « très bonnes » contre 37,5 % des Français. Un seul indicateur place l'Angleterre en moins bonne position que la France, celui du racket, cité par 13,3 % des

élèves anglais lorsqu'on les questionne sur le type de violences qu'ils rencontrent, contre 7,6 % des élèves français. « Cette différence peut être imputée au fait qu'il y a plus d'argent qui circule dans les écoles anglaises car il n'y a pas de système de tickets pour payer la cantine, explique Catherine Blaya. En outre, ceux qui ne vont pas à la cantine apportent leur "lunch box", qui peut aussi faire l'objet de racket. Enfin, il y a souvent une forte corrélation entre le racket et la présence de drogue dans les établissements. »

« DES ADULTES PLUS DISPONIBLES »

Pour expliquer ces écarts entre la France et l'Angleterre sur le climat des établissements et la perception de la violence, la sociologue avance trois raisons. Premièrement, « des adultes plus disponibles ». Au Royaume-Uni, l'enseignant est présent à l'école environ trente heures par semaine et sa fonction n'est pas seulement de transmettre un savoir. « Il s'inscrit dans une démarche éducative globale, effectue du tutorat, de l'accompagnement individuel et anime des clubs périscolaires. Ces activités créent des relations de meilleure qualité avec les élèves », souligne M^{me} Blaya. De plus, le mode de recrutement local des enseignants permet une plus grande stabilité des équipes et des projets à long terme. Deuxièmement, la gestion de la discipline repose sur « une grande culture de dialogue et

d'écoute des jeunes ». Les règles de vie commune sont affichées partout (en classe, dans les halls, etc.) et sont discutées, dès le primaire, dans les assemblées. L'autorité du chef d'établissement est en outre davantage partagée avec ses collègues. Résultat : seulement 2,8 % des élèves anglais « n'aiment pas » se rendre chez le directeur contre 22,2 % des Français, et 33,6 % des Anglais estiment que la punition qu'ils ont pu avoir était « juste » contre 19 % des Français. Troisièmement, M^{me} Blaya met en avant « une plus grande ouverture des établissements scolaires anglais sur leur quartier ». Fort partenariat avec les parents, clubs du troisième âge, associations, cours du soir ou de formation continue, « l'école est un véritable lieu de vie ».

Ces résultats ne doivent pas laisser croire que tout est rose en Grande-Bretagne. Financés au prorata du nombre d'élèves inscrits, les établissements anglais sont dans une logique concurrentielle qui ignore la carte scolaire. « Il ne s'agit pas d'opposer les deux systèmes mais de réfléchir à ce qui est positif dans les pratiques pour que les jeunes et les adultes se sentent mieux dans leur école », conclut la chercheuse. Cette étude, la première du genre, constitue les prémices de ce que pourrait être une comparaison des violences scolaires à l'échelle européenne.

Sandrine Blanchard

Arcadi Gaydamak ne rentrera pas en France dans l'immédiat

L'HOMME D'AFFAIRES Arcadi Gaydamak, sous le coup d'un mandat d'arrêt international depuis le 6 décembre 2000 dans le cadre de l'enquête sur les ventes d'armes à l'Angola, ne devrait pas revenir en France dans l'immédiat. Dans un entretien publié par *Libération* mardi 6 mars, M. Gaydamak, réfugié en Israël depuis trois mois, se dit « prêt à répondre à une convocation du juge Courroye, mais pas sous la menace d'une détention provisoire ». Dans un entretien au Monde, le 9 décembre, il s'était déjà dit prêt à se mettre à la disposition de la justice française « dès qu'il aura[it] la garantie d'être traité correctement ». M. Gaydamak affirme par ailleurs que les ventes d'armes contestées ont été réalisées, dans un cadre « légal », « entre l'Etat angolais et l'Etat russe ». Quant à la société Brenco France, dont le principal dirigeant, Pierre-Joseph Falcone, est toujours incarcéré, elle n'aurait, selon M. Gaydamak, « participé à aucun contrat en Angola ».

DÉPÊCHES

■ **JUSTICE** : l'ordre des avocats de Toulouse a été condamné, le 13 février, par le tribunal de grande instance de Montauban (Tarn-et-Garonne), à verser 185 000 francs à un justiciable pour « faute caractérisée ». Un entrepreneur, après un différend avec l'avocat chargé du redressement judiciaire de son entreprise, reprochait à l'ordre, qui devait lui désigner un autre défenseur, d'avoir égaré une partie des dossiers. L'ordre entend faire appel.

■ **ISLAM** : Daniel Vaillant a rappelé, lundi 5 mars, à l'occasion de l'Aïd el-Kébir « la nécessité pour les fidèles musulmans de disposer d'une instance représentative de leur culte » et souhaité que cette année voit « l'aboutissement positif de la consultation » sur l'islam, lancée fin 1999. Le ministre de l'intérieur remercie « pour leur position courageuse et civique » les responsables musulmans qui ont appelé à renoncer au sacrifice rituel du mouton par précaution contre la fièvre aphteuse.

■ **EXCLUSION** : le Samu social de Paris a accueilli en 2000 près de 2 947 enfants sans abri accompagnés de leurs parents, soit plus du double de l'année précédente, selon le bilan annuel rendu public lundi 5 mars. Ce phénomène s'explique par l'afflux de demandeurs d'asile, qui ont eu recours au « 115 », le numéro d'appel gratuit gérant l'accueil des sans-abri dans les centres d'urgence de la capitale (*Le Monde* daté 21-22 janvier). Au total, 29 341 personnes se sont adressées au Samu social en 2000, dont 180 mineurs isolés.

■ **Vingt-six associations, à l'initiative d'ATD-Quart Monde, lancent un appel**, à l'occasion des élections municipales, pour souligner que « le combat contre l'exclusion demeure une priorité dans notre pays » et pour réclamer « un engagement civique de tous les citoyens ». Parmi les organisations signataires de ce texte figurent Emmaüs, la Fédération des conseils de parents d'élèves (FCPE), France Libertés, la Ligue des droits de l'homme, Médecins du monde, le Mouvement contre le racisme et pour l'amitié entre les peuples (MRAP).

KENAU
LA SEIGNEURIE DE MONTEBELLO
Le Québec à la carte

630F
Le parti du par personne et par nuit

Bienvenue Québec

DES CIRCUITS SUR MESURE AVEC DES HÔTELS EXCEPTIONNELS EN NOTRE COMPAGNIE

Pour recevoir une de nos brochures, renvoyez ce bon accompagné de 21F. en timbres.
2 brochures maximum à votre choix :

ETATS-UNIS CANADA AMERIQUE LATINE Caraïbes C^e DES INDES & DE L'EXTRÊME-ORIENT

Nom et Prénom :

Adresse :

Code Postal : Ville :

Adresse e-mail :

3, av de l'Opéra - 75001 PARIS - Tél : 01 55 35 33 55 - Fax : 01 55 35 33 59
82, Bd Raspail (arrêt de la Gare) - 75006 PARIS Tél : 01 53 63 29 28 - Fax : 01 42 22 20 13

DISPARITION

Jean Bazaine

Une des principales figures de l'abstraction dans la peinture française

LE PEINTRE et essayiste français Jean Bazaine est mort dimanche 4 mars à son domicile de Clamart (Hauts-de-Seine) à l'âge de quatre-vingt-seize ans. Des années 1940 aux années 1960, il a été l'une des principales figures de l'abstraction, tant par ses écrits que par ses œuvres.

Jean Bazaine naît à Paris le 21 décembre 1904 dans une famille marquée par l'histoire – il compte parmi ses aïeux le maréchal Bazaine – et par l'industrie – son père dirige la firme aéronautique Nieuport. A partir de 1922, il fréquente sans enthousiasme l'Ecole des beaux-arts, où il est l'élève du sculpteur Paul Landowski, tout en suivant, avec plus de ferveur, les cours de lettres de la Sorbonne et ceux de l'historien d'art Henri Focillon. Hésitant entre peinture et littérature, il s'essaie au paysage tout en proposant à Gide et Paulhan un essai intitulé *Quelqu'un d'autre ou le Voyageur immobile*, qu'ils refusent.

Dans les galeries, il acquiert de l'art contemporain une vision plus complète et moderne que celle qui s'enseigne alors aux Beaux-Arts. Le fauvisme et le cubisme lui sont données familières, à partir desquelles il tente des synthèses, associant à des formes traitées par volumes simples

des accords où les couleurs primaires sont déterminantes. A la galerie Jeanne Castel, qui l'accueille en 1930, il rencontre Gromaire, avec lequel il se lie d'amitié. Lors de sa première exposition personnelle, en 1932, à la galerie Van Leer, il reçoit les encouragements de Pierre Bonnard. « *Je suis heureux de voir un jeune peintre qui travaille dans une voie qui m'est proche* », lui dit celui-ci. Sa peinture lui vaut alors aussi l'approbation de Jacques Villon et un début de notoriété, que renforcent ses écrits.

A partir de 1934, il publie en effet de nombreux articles dans *Esprit* et *Temps Présent*. Il s'y interroge sur le devenir de l'art religieux et discute des expositions nouvelles. Ses partis pris s'expriment vivement, particulièrement contre le surréalisme. A propos de l'Exposition surréaliste de 1938, pourtant capitale, il s'insurge contre « *ces jeux pour petits bourgeois vicieux, ces attrapes de salon* ». C'est que, dès cette période, il conçoit la peinture comme une « *incarnation* » – le mot revient souvent dans ses textes – et comme un rapport à la nature première. Plus tard, il dira vouloir se situer non « *en face du monde, mais au dedans* ». A partir de 1936, il prend l'habitude de se rendre en Bretagne peindre la mer, l'un de

ses sujets les plus constants. En 1937, il s'initie au vitrail, auquel il a consacré par la suite de nombreux travaux, dont ceux pour la cathédrale de Saint-Dié en 1948.

DES CHROMATISMES FAUVE

En 1939, la mobilisation interrompt ses activités, qui reprennent en 1941. Bazaine est alors tout à la fois responsable de la section des arts plastiques au sein du groupe Jeune France, émanation de Vichy, le critique d'art de la *Nouvelle Revue de France* en 1941 et 1942, et l'un des protagonistes de l'exposition « *Vingt Jeunes Peintres de tradition française* » qui se tient galerie Braun, encore en 1941. Ses toiles y côtoient celles d'Estève, de Lapicque, de Manessier, de Pignon ou de Singier. Tout en se réclamant de la tradition – mais d'une tradition qui n'exclut ni Cézanne, ni Matisse, ni Braque –, l'exposition n'a rien qui puisse satisfaire ceux qui, à cette date, dénoncent dans l'art moderne une décadence « *judéo-marxiste* ». Son importance historique est certaine, dans la mesure où elle réunit ceux qui, à partir de 1944, forment une nouvelle variante de l'Ecole de Paris – dénomination revendiquée par Bazaine –, variante qui se caractérise par une



ROBERT DOISNEAU/RAPHO

Jean Bazaine dans son atelier, photographié par Robert Doisneau.

abstraction presque complète des formes naturelles, le goût des atmosphères où les formes se vaporisent, une gestualité retenue et des chromatismes fauve. Dans les décennies suivantes, à l'aquarelle comme à l'huile, Bazaine est demeuré fidèle à ce style, cherchant fluidité et légèreté. Les titres évoquent la mer, les arbres, la neige, la lumière.

Le succès de cet impressionnisme abstrait a longtemps été vif, ce dont témoigne la carrière de Bazaine : il expose à partir de 1949 à la galerie

Maeght, bénéficie de nombreuses invitations à l'étranger et reçoit des commandes officielles : vitraux, tapisseries et surtout mosaïques pour le siège de l'Unesco, la Maison de la Radio, le Palais du Luxembourg et, en 1988, la station de métro Cluny. Les distinctions s'accumulent : dès 1959 une rétrospective itinérante entre Berne, Hanovre et Zurich, puis une deuxième à Paris en 1965, un an après avoir reçu le Grand Prix national des arts. C'est alors la « *période où [s]a peinture avait une certaine im-*

portance dans le monde », pour reprendre ses propres mots. C'est aussi celle de la publication des *Notes sur la peinture d'aujourd'hui*, en 1948, suivies de deux autres livres, *Exercice de la peinture* en 1973 et *Le Temps de la peinture* en 1990. Cette même année, une rétrospective réunit au Grand-Palais l'essentiel de son œuvre. Enfin, un livre d'entretiens, *Couleurs et mots*, a été publié en 1997 (éd. Le Cherche-Midi).

Philippe Dagen

AU CARNET DU « MONDE »

Naissances

Patricia BIROT

et

Jean-Michel FRUCHET

ont la grande joie de faire part de la naissance de

Noé,

le 28 février 2001.

2, rue de la Roche,
44190 Gorges.
1, avenue des Franciscains,
44300 Nantes.

Anniversaires de naissance

– A

Claudette

MEYER LAPERSONNE,

un joyeux anniversaire et une bonne réussite pour la suite.

Ta fille qui t'aime.

– 6 mars 2001,

Vive Coco.

Franchement, tu ne les fais pas !

Betty, Hans, Pauline, Clément, Maxime, Olivier, Claudine, Léopold, Clarisse, Etienne, Margot-Gocha.

« *Un cœur tendre,
qui hait le néant vaste et noir
Du passé lumineux
recueille tout vestige !* »
(*Harmonie du soir*), Spleen et Idéal,
Baudelaire.« *Je suis comme je suis,
Je suis faite comme ça.
Quand j'ai envie de rire,
oui je ris aux éclats.* »
Paroles, Prévert.

Anniversaires de mariage

– Heureux anniversaire à

Nicole et Michel GAULT

pour leur trente ans de mariage.

Avec tout l'amour de Mathilde et Vanessa.

Décès

– Françoise et Pierre Lévêque-Auchère,
Colette et Hugues Auchère,
ses enfants,
ses petits-enfants,
font part du décès de

Louis, Fernand AUCHÈRE,

inspecteur départemental de l'éducation nationale honoraire, officier des Palmes académiques, ancien combattant 1939-1945,

survenu le 3 mars 2001, à l'âge de quatre-vingt-quinze ans.

Un hommage lui sera rendu le jeudi 8 mars, à 15 h 30, en la salle communale de Neuvy-Deux-Clochers (Cher).

6, rue Lambertton,
21121 Fontaine-lès-Dijon.
2, rue Leneveux,
75014 Paris.Nos abonnés et nos actionnaires, bénéficiant d'une réduction sur les insertions du « *Carnet du Monde* », sont priés de bien vouloir nous communiquer leur numéro de référence.– Catherine de Seynes-Bazaine, son épouse,
Marie-Catherine et Bernard Ribeaud, Jean-Baptiste de Seynes-Bazaine, ses enfants,
Militza Rankovitch, sa belle-fille,
Alexandre et Gladys Ribeaud, Aurore Savina-Bazaine, ses petits-enfants,
Et ses nombreux amis,
ont la douleur de faire part du décès deJean BAZAINE,
artiste peintre,

survenu à son domicile le 4 mars 2001, dans sa quatre-vingt-dix-septième année.

Nous nous réunirons jeudi 8 mars, à 15 heures, en l'église Saint-Pierre-Saint-Paul de Clamart (à côté de la mairie) pour un dernier hommage.

Une cérémonie aura lieu ultérieurement à Saint-Séverin, dont la date sera annoncée par voie de presse.

Cet avis tient lieu de faire-part.

« *A cent dix ans, je tracerai une ligne
et ce sera la vie.* »
Hokusai.36, rue Pierre-Brossolette,
92140 Clamart.

(Lire ci-dessus)

– Le docteur Jacques-Henri Communal et ses enfants,
M. et M^{me} Claude Poulin et leurs enfants,
M. Jean Communal,
M. et M^{me} Régis Lévênez et leurs enfants,
M. et M^{me} Bernard Communal et leurs enfants,
M. Bruno Communal et son fils,
ses enfants et petits-enfants,
ont la tristesse de faire part du décès deM^{me} Marie-Louise COMMUNAL,
née HÉVIN,
croix de guerre 1939-1945,

survenu à Paris, le 28 février 2001, dans sa quatre-vingt-sixième année.

La cérémonie religieuse a été célébrée ce jour, à 14 heures, en l'église Notre-Dame, place Saint-Melaine, à Rennes (Ille-et-Vilaine), suivie de l'inhumation au cimetière du Nord.

Cet avis tient lieu de faire-part.

Jean COIGNET,
urbaniste, architecte,

est décédé, à Carpentras, le 27 février 2001.

L'incinération a eu lieu le 1^{er} mars, en présence de nombreux amis.

– Grenoble.

Véronique Desjobert, son épouse,
Mathilde, Juliette, Arnaud, Hugues, Benoît,
ses enfants,
Odile Champenois, sa sœur,
Et Bertrand,
son frère,
ont la grande tristesse de faire part du décès deEtienne DESJOBERT,
ingénieur Schneider.

La cérémonie aura lieu le mercredi 7 mars 2001, à 14 heures, en l'église Saint-Augustin, à Grenoble, suivie de l'inhumation au cimetière de Saint-Guillaume.

– M^{me} Joëlle Finistre, son épouse,
M^{me} Marie-Georgette Finistre, sa mère,
M. et M^{me} Didier Perez,
M. et M^{me} Laurent Lebégue,
M. et M^{me} Pierre Finistre,
M. et M^{me} Denis Bascop,
M^{me} Sandrine Finistre et Olivier, son conjoint,
ses enfants,
Gaby et Julie, Charles et Solène, Marie, Audrey et Lydie, Camille et Céline, ses petits-enfants,
M. et M^{me} Michel Morice, sa sœur et son beau-frère,
Nicolas, Eric et Annabelle, ses neveux et sa nièce,
Toute sa famille,
Et ses amis,
ont la douleur de faire part du décès de

M. Jacques FINISTRE,

survenu à Pontoise, le 4 mars 2001, dans sa soixante-deuxième année.

La cérémonie religieuse sera célébrée le jeudi 8 mars, à 15 heures, en l'église de Pierrelaye (Val-d'Oise), suivie de l'inhumation au cimetière de Pierrelaye.

M^{me} Joëlle Finistre,
3, chaussée Jules-César,
95480 Pierrelaye.
M. et M^{me} Morice,
5, rue des Bouleaux,
95130 Franconville.– Ses enfants,
Ses petits-enfants,
Et ses arrière-petits-enfants,
ont la tristesse de faire part du décès deM^{me} Jean HAUREZ,
née Maggy MESSINES,

qui nous a quittés le 20 février 2001, dans sa quatre-vingt-dix-neuvième année.

Les obsèques ont eu lieu au Temple de Versailles.

Jacques Haurez,
draïlle de Bélézy,
84410 Bedoin.– Matthieu Le Brun, Pierre Froment, Madeleine Ladouès, Anne-Marie et Alain Navarro, Lisa et Alice, Catherine et Philippe Souan, Hélène et Delphine, Et tous ses proches,
ont la douleur de faire part du décès deGeneviève LADOUÈS,
productrice à France-Culture,survenu le 1^{er} mars 2001, à Paris.

Une cérémonie civile aura lieu le jeudi 8 mars, à 9 h 20, au crématorium du cimetière du Père-Lachaise.

L'inhumation de ses cendres aura lieu à Saint-Vincent-de-Tyrosse (Landes), le samedi 10 mars.

– Le docteur Marc Lewinski et Brigitte Arnould,
leur famille,
font part du décès deM^{me} Adèle LEWINSKI,
née ZOBERMAN,

survenu à Paris, le 3 mars 2001.

– Evelyne Masson-Forestier et ses enfants,
Marianne et Daniel Rudnicki-Schlumberger,
ont la tristesse de faire part du décès de

Jacques MASSON-FORESTIER,

survenu le 1^{er} mars 2001.

– Il a plu au Seigneur de rappeler auprès de lui l'âme de

M. Hervé Louis-Marie
LE ROCHAIS.

fils de M. Yves Le Rochais.

Il s'est endormi dans la paix, le dimanche 11 février 2001, jour de Notre-Dame de Lourdes, dans sa cinquante-troisième année.

M^{me} Hervé Le Rochais, son épouse,
M. Fabien Le Rochais, son fils,
et M^{me} Nadia Hamdini, sa fiancée,
M^{me} Pierrette Pauphilet, sa maman,
M^{me} Ortega Balaguer Isabel, sa belle-mère,
M. François Balaguer, son beau-père,
M. et M^{me} Alain Rousse, sa sœur et son beau-frère,
M^{me} Anne Le Rochais, sa sœur,
et M. Albert Gal, son beau-frère,
M. et M^{me} Guy Le Rochais, son frère et sa belle-sœur,
Gaëlle, Stéphanie, Julien, Mathias, Céline, David et Ninon, ses neveux et nièces,
vous prient d'assister, ou de vous unir par la prière, à un dernier adieu qui lui sera rendu le mardi 13 mars, à 18 h 30, en la chapelle du monastère Notre-Dame-de-la-Visitation, 68, avenue Denfert-Rochereau, 75014 Paris.

La cérémonie religieuse ayant été célébrée le jeudi 15 février 2001, en la chapelle Notre-Dame-de-la-Paix, à Montmorin (Hautes-Alpes).

« *Bienheureux les cœurs purs,
car ils verront Dieu.
Bienheureux les doux,
car ils posséderont la Terre.* »
Mt 5 2 12.

Ni fleurs ni couronnes. Hervé demande des prières.

Des dons peuvent être adressés à la communauté Saint-Jean de Montmorin (Hautes-Alpes), ou à l'Association Notre-Dame-de-la-Pentecôte, 05150 Montmorin.

– La comtesse François de Nuchèze, née Anta Collet de Cantelou, son épouse,
Chantal et Flavien Errera, Bernadette et le docteur Christian Moreau,
Violaine et Gérard Grégoire, Françoise,
dans le souvenir de Jean-Pierre Gouttier, décédé le 17 octobre 1995,
ses filles et gendres,
Nathalie,
Tiphaine et Tristan,
Samuel et Laetitia du Rétail,
Delphine et Florie,
Alban, Diane et Thibault,
ses petits-enfants,
François et Siane du Rétail,
ses arrière-petits-enfants,
ont la douleur de faire part du décès de

comte François de NUCHÈZE,

survenu le 4 mars 2001, dans sa quatre-vingt-cinquième année.

La cérémonie religieuse aura lieu le jeudi 8 mars, à 10 h 30, en l'église de Savigny-l'Évescault (Vienne).

Cet avis tient lieu de faire-part.

78-80, avenue de Versailles,
75016 Paris.

CARNET DU MONDE

Fax : 01-42-17-21-36

e-mail: carnet@mondepub.fr

– Sa famille,
Ses disciples,
ont la grande douleur de faire part du décès, le 23 février 2001, de

Sri Padmanabha MENON,

fils de Sri Krishna Menon.

Ananda Vadi,
Malakara,
Keralastate,
Inde.– Etienne et Marion Fernagut,
ses parents,
Charlotte,
sa sœur,
Jules,
son frère,
Ses deux grands-mères,
Les familles Edelmann et Fernagut,
Et tous ses amis,
ont la tristesse de faire part de la mort de

Perrine,

survenue le 2 mars 2001, à l'âge de vingt-quatre ans.

La cérémonie religieuse aura lieu le vendredi 9 mars, à 11 heures, en l'église Saint-Martin, à Grosrouvre (Vvelines).

La famille tient à remercier pour son dévouement l'ensemble du service du professeur Vernant, à l'hôpital Pitié-Salpêtrière, à Paris.

Cet avis tient lieu de faire-part.

9, rue Hamelin,
94160 Saint-Mandé.
Plan d'Avoy,
74430 Saint-Jean-d'Aulps.Attolens umero famaque
et fata nepotum.
Virgile, *L'Énéide*, chant VIII.Andréa Serbat,
née Rivière,
Henri et Michiko,
Paul et Jacqueline,
Gaëlle, Lionel,
Séverine, Alexandra,
ont la douleur de faire part du décès de leur mari, père, grand-père,Guy, Roger SERBAT,
professeur honoraire de linguistique à l'université Paris-Sorbonne,dit « **Raymond CAYROL** » en tant que combattant volontaire de la Résistance,
commandant militaire des FTP zone Sud, médaillé de la Résistance, croix de guerre, officier de la Légion d'honneur,
survenu le 4 mars 2001, à son domicile, dans sa quatre-vingt-quatrième année.

Dans l'intimité (pas de couronnes), l'inhumation, exclusivement civile, aura lieu le mercredi 7 mars, à 11 h 30, au cimetière de Condé, à Saint-Maur.

« *La mort ne surprend pas le sage.* »
La Fontaine.8, rue Georges-Politzer,
94100 Saint-Maur-des-Fossés.– Le président de la Société pour l'information grammaticale,
Et tous les membres,
ont la profonde peine de faire part du décès deGuy SERBAT,
« **commandant Raymond CAYROL** » dans la Résistance,
professeur honoraire à la Sorbonne, fondateur de l'Information grammaticale et de la collection Bibliothèque de l'information grammaticale (Peeters), directeur de la collection Linguistique nouvelle (PUF), officier de la Légion d'honneur, médaille de la Résistance.A M^{me} Serbat (« Hélène ») et à sa famille, ils présentent leurs condoléances attristées. Ils garderont vivant le souvenir de leur ami et collègue.

– Marseille. Cargèse. Corte.

M^{me} Jean Villa,
née Marie-Lucie Baldacci,
M^{me} Dominique Villa, M. Jean-Michel Batesti,
et leur fils André,
M^{me} Michèle Villa,
M^{me} Théodore Villa et ses enfants,
M^{me} Renée Baldacci,
ses neveux et nièces,
ont la douleur de faire part du décès de

docteur Jean VILLA,

survenu le 5 mars 2001, à Marseille.

La cérémonie religieuse a eu lieu le mardi 6 mars 2001, à 16 heures, en l'église grecque de Cargèse, suivie de l'inhumation dans le caveau familial.

Ni fleurs ni couronnes.

– Solange Bergeon-Wodka,
son épouse,
Thomas Wodka,
son fils,
Simonne et Pierre Wodka,
ses parents,
Laura et Nadine Wodka,
Déborah et Manuel Waller-Cartier,
La famille Yacoubovitch : David,
Yvette, Annie, Michaël et Chloé, Michel et Brigitte Bergeon,
ainsi que leurs enfants et petits-enfants,
ont la douleur de faire part du décès soudain de

Philippe WODKA,

le 4 mars 2001, dans sa quarante-troisième année.

L'inhumation a lieu ce jour, mardi 6 mars, à 14 h 15, au cimetière parisien de Bagneux.

Anniversaires de décès

– Il y a trois ans, le 7 mars 1998,

Philippe KERBEC

nous quittait.

Que tous ceux qui l'ont connu et aimé pensent à lui.

Remerciements

– Marie-Annick Vion,
son épouse,
Ludovic, Gilles, Grégoire, Marc,
ses enfants,
très touchés des marques de sympathie qui leur ont été témoignées lors du décès de

Michel VION,

vous prient de trouver ici leurs sincères remerciements.

Conférences

– L'INSTITUT MICHEL VILLEY pour la culture juridique et la philosophie du droit de l'université de Paris-II (Panthéon-Assas) organise le vendredi 9 mars 2001 une journée consacrée à « **Ordre juridique ?** », sous la présidence du professeur Rials, avec les professeurs Mayer, Renoux-Zagamé, Timsit, Troper et M. Descombes, directeur d'études à l'EHESS.

Conférences à 11 heures et 15 heures. Lieu : centre Panthéon, 12, place du Panthéon, salle des Conseils. Renseignements : 01-46-34-77-32.

Communications diverses

– Au CBL, 10, rue Saint-Claude, Paris-3^e, jeudi 8 mars 2001, à 20 h 30 : Liliane Atlan, auteur de *Petites bibles pour mauvais temps* (éd. L'Harmattan) : *Eve et la Femme juive !* Tél. : 01-42-71-68-19.



MUNICIPALES

AVIS AU VISITEUR ! Le boulevard des Coquibus compte deux numéros 48, certaines rues ont près de dix-huit accès, plus d'une entrée d'immeuble est cachée dans un recoin obscur. Vous qui venez pour la première fois à Evry (Essonne), attendez-vous à vous perdre ! A la sortie de la gare RER Evry-Courcouronnes, au bout du parvis gris, la cathédrale, cylindre de briques rouges dessiné par l'architecte suisse Mario Botta, la mairie et la nouvelle université. C'est ici que devrait être le centre d'Evry. L'esplanade minérale est déserte, les fontaines éteintes. Il faut chercher ailleurs. Prendre une artère piétonne, bordée d'échoppes africaines, jusqu'au centre commercial : c'est là, le cœur d'Evry ville nouvelle ! Un dédale d'enseignes de 70 000 mètres carrés où les Evryens se croisent, se mélangent. Se perdent aussi.

Danièle, lunettes d'écaïlle pailletées de strass, est hôteesse d'accueil au centre d'Evry 2 : « Avec mon mari, nous sommes venus habiter Evry dans les années 1970. Il était ingénieur agronome. Il travaillait près d'ici. Et puis de l'autre côté de l'autoroute, ils se sont mis à construire des "sociaux". On ne sait pas pourquoi ! Alors tout s'est vite dégradé. » Derrière son comptoir, Danièle le toise les grappes de jeunes qui la narguent. Elle a peur de la jeunesse d'Evry, si nombreuse et si souvent d'origine étrangère. Danièle est là pour indiquer leur chemin aux passants. Mais elle ne reconnaît plus sa ville.

Evry qui ne devait pas être une ville de banlieue comme les autres en a tous les symptômes : plus des deux tiers des habitants ont entre 15 et 39 ans, avec des revenus modestes. Et le taux de chômage y est plus élevé que la moyenne du

Construite dans les années 1970, cette ville devait être un modèle de mixité sociale, l'alternative aux cités-dortoirs. Aujourd'hui, elle compte plus de 70 % de logements sociaux et deux Evryens sur trois travaillent à l'extérieur de la commune

département. Evry l'innovante, dans les années 1970, a fait place, à la « une » des journaux, à Evry la délinquante ! « Dès qu'un gamin se fait tuer ou agresser, les télévisions illustrent le malaise des banlieues par un reportage sur Evry ! », se désespère Bruno Thivet, directeur de cabinet du maire, Christian Olivier (PS).

Et pourtant qu'Evry était belle sur les plans des urbanistes ! Un éden urbain ! Un eldorado pour cadres sup ! Ses architectes imaginaient une ville qui embellirait la vie : appartements avec terrasse, parking devant la maison, espaces verts, accès faciles, commerces. Le prix du mètre carré, bien moins cher qu'à Paris, devait permettre à l'ingénieur de côtoyer l'OS. Evry devait être une cité radieuse pour classes laborieuses. Les Evryens devaient vivre et travailler sur place. Evry, comme les quatre autres villes nouvelles, avait été conçue pour être un antidote aux cités-dortoirs. IBM, Hewlett-Packard Digital, attirées par une taxe professionnelle unique et très faible sur les quatre communes (Bondoufle, Courcouronnes, Lisses et Evry) et des aides spécifiques, ont été suivies par Accor, Carrefour, Ariane-Espace, le CNES...

Mais, avec le choc pétrolier de 1973, tout a basculé, la crise a touché la ville alors au début de son envol. Les ventes d'appartements ont ralenti. Pour financer leur chantier, les promoteurs ont converti les appartements à vendre en logements à loyers modérés. Aujourd'hui, la ville nouvelle d'Evry compte plus de 70 % de logements sociaux. Et deux Evryens sur trois travaillent en dehors d'Evry. La rencontre entre les emplois high-tech et les habitants - pour beaucoup des employés - n'a pas eu lieu.

« Evry est composée d'une popula-

tion fragile entassée dans un urbanisme criminel », regrette François Dufant, ancien président de l'Evry, bras séculier de l'Etat qui, jusqu'en 1985, a été le principal maître d'œuvre d'Evry. « On a fait l'erreur de croire qu'on pouvait traduire dans une ville un idéal de générosité », déplore Valentin Ganév, artiste-peintre vivant à Evry. Un exemple : pour libérer l'espace urbain, la ville a été bâtie sur des kilomètres de parkings souterrains. Depuis quelques années, les sous-sols sont devenus le repère de bandes de jeunes, et « des lieux d'élevage pour les pitbulls », assure M. Dufant. Les

quée, sa synagogue, ses temples protestants et sa pagode en construction », souligne Olivier Morand, jésuite longtemps en poste à Evry.

Surtout, Evry a l'espoir de prendre un nouveau départ. Depuis le 1^{er} janvier, elle n'est plus sous le statut de ville nouvelle. « Le gouvernement a estimé que l'Etat avait rempli son contrat en matière d'équipement, de voirie », explique Jacques Guyard, maire (PS) de 1983 à 1999. La ville n'est plus cogérée par l'Etat. Les quatre municipalités réunies dans le syndicat d'agglomération nouvelle (SAN) d'Evry depuis l'origine ont décidé de se constituer

« On a fait l'erreur de croire qu'on pouvait traduire dans une ville un idéal de générosité », déplore un artiste-peintre vivant à Evry. Exemple : pour libérer l'espace urbain, la ville a été bâtie sur des kilomètres de parkings souterrains

Evryens ne veulent plus y garer leur voiture. La chaussée est envahie. Les bouchons se multiplient.

Pourtant Evry n'a pas que des handicaps. « Les familles modestes se disent beaucoup plus heureuses que si elles vivaient dans une ville de banlieue comme les autres », souligne Vincent Fouchier, secrétaire général du programme interministériel sur les villes nouvelles. Evry croule sous les équipements collectifs : trois piscines pour 80 000 habitants, une patinoire, des crèches ouvertes 24 heures sur 24, un site propre pour les bus... « La ville reste un creuset social et un lieu culturel foisonnant avec sa cathédrale, sa mos-

en communauté d'agglomération. A trente-cinq ans, Evry devient une ville comme les autres, sous la seule responsabilité de ses élus.

Ceux-ci rêvent de regrouper d'autres communes dans la nouvelle communauté d'agglomération. Pour réaliser des économies en matière de transport, de traitement des eaux. Et surtout résoudre la question du logement social. « On ne pouvait plus gérer l'emploi et le logement sur le seul périmètre de la ville nouvelle », considère M. Guyard. L'ancien maire assure avoir déjà convaincu Serge Dassault, maire (RPR) de Corbeil-Essonnes, d'entrer dans l'agglomé-

ration. Et les élus de gauche d'Evry parlent de « construire des logements pour les riches » à Evry. La taxe professionnelle unique, qui va continuer de s'appliquer, devrait permettre d'engranger de nouvelles recettes qui seront versées au pot commun de l'agglomération. De quoi désendetter la ville.

Mais de là à faire revenir les classes moyennes qui aspirent à la fuir... « Le tort de cette ville a été de ne rien imaginer pour les classes moyennes en termes d'image », regrette Louis Launey, fondateur de la mission permanente pour l'emploi à Evry. La ville possède un théâtre national. L'Ecole nationale de la musique et de la danse y est implantée. Mais, longtemps, elle n'a pas eu d'adjoint à la culture. « Quand on sort, on va à Paris, raconte M. Launey, cadre à l'ANPE. Il n'y a pas de bon restaurant à Evry ! Je rêverais de pouvoir aller acheter un bon gâteau, comme on fait encore dans les villes de province, le dimanche après la messe », sourit-il.

Quant à la jeunesse, elle fait l'objet de toute l'attention des candidats. Dans son petit livre rouge de candidat, Manuel Valls (PS), chef de file de la gauche plurielle, a placé l'« animation des quartiers » en tête de son programme. Jean de Boishue, candidat (RPR) à la mairie, aussi : « Il faut faire redémarrer la vie. Les lieux associatifs pour les jeunes sont fermés », assure-t-il. Mais, en attendant, les adolescents d'Evry traînent au quartier des Pyramides, le quartier dit « chaud » de la ville. Où, parfois, pour passer le temps, ils jettent des chariots d'hypermarché dans les bassins. Le chariot est à Evry ce que le pigeon est à Venise. Un symbole d'une ville... en quête d'une âme.

Béatrice Jérôme



ÉVRY

Population totale
49 397 hab.
(Communauté d'agglomération
80 489 hab.)

Evol. démographique + 3 906
(1990-1999)

Population étrangère 6 472
→ Europe 973
→ Hors Europe 5 499

Parc de logement social 47 %

Taux de chômage 9,7 %
(d'après l'Insee)

Taux de fiscalité locale
• Taxe d'habitation 17,62 %
• Taxe professionnelle 16,15 %

Revenu moyen/hab/an 41 568 F
(d'après les revenus imposables
de l'année 1999)

Sources : Mairie, Insee



PROFIL

LES IMPATIENCE

DE BERNARD BARATAUD

Evry, Bernard Barataud, le père du Téléthon, y a longtemps vécu. Son fils, atteint de myopathie, se déplaçait en chaise roulante électrique dans les rues piétonnes : « Je l'avais équipé d'une CB et il se débrouillait tout seul ! » Il aime cette ville, même si « elle n'a pas d'âme, pas d'histoire ». « Ce n'est pas n'importe quoi, Evry ! C'est un Far West, un territoire vierge à façonner », dit-il. Mais Evry n'est pas à la hauteur de ses espoirs.

M. Barataud peste, tempête, se mêle de tout, et fait pression. L'ancien employé d'EDF avait déjà bataillé pour qu'un Génopole s'installe à Evry. Avec l'Association française contre les myopathies (AFM), qu'il préside et qu'il a implantée sur place, le développement d'un complexe de recherche sur les biotechnologies devait faire d'Evry une « Silicon Valley » de la recherche génétique. La matière grise est là.

Mais les chercheurs étrangers n'ont pas où se loger. « J'ai découvert qu'un chercheur dormait dans un placard », raconte-t-il. Il tire alors les sonnettes pour que se construise à Evry un vrai campus. La gare RER est un coupe-gorge : il appelle Louis Gallois, patron de la SNCF, pour qu'elle soit réaménagée. Elle s'appellera Génopole. Dans le même temps, il convainc la région et le département de financer, avec l'AFM, un centre de conférences de 750 personnes. Le bâtiment sort de terre. « Avec notre aide, on a fait la première greffe cellulaire dans le cerveau pour traiter la maladie d'Huntington. Et beaucoup d'Evryens l'ignorent », déplore le président de l'AFM.

M. Barataud paye encore de sa personne : depuis le début de l'année, il organise des visites guidées des locaux de son association. « J'accueille une trentaine d'Evryens et, à la fin, j'offre une petite bouffe. » Il parle d'organiser le prochain Téléthon à Evry. Mais les deux années où l'émission s'est tournée sur place, les rues étaient désertes et le spectacle cantonné dans une seule salle. Cette fois, il faudra que « la ville se mobilise ! », s'insurge-t-il.

B. J.

Manuel Valls tente de faire oublier les errements de ses prédécesseurs socialistes

LE 18 MARS, soir du second tour des élections municipales, les Evryens verront peut-être la fin de trois ans d'instabilité et de gestion municipale chaotique. Six ans, disent même les esprits chagrins qui expliquent que leur maire, le très charismatique Jacques Guyard (PS), élu depuis 1983, n'avait plus vraiment le cœur à l'ouvrage lors de sa dernière mandature. Ainsi n'ont-ils pas été vraiment étonnés quand ce dernier, évoquant le poids de la gestion d'une grande ville lorsqu'on est député, a annoncé, le 9 janvier 1999, sa démission du poste de maire. Il avait alors passé sous silence sa mise en examen, en septembre 1995, pour « trafic d'influence » et « corruption » dans l'affaire Sages, et la transmission du dossier au parquet d'Evry, en décembre 1998.

Le 31 janvier 1999, le conseil municipal élysait Pierre-Jean Banuls, le deuxième adjoint. Pas pour longtemps. Rejoint par une affaire d'emploi fictif remontant à 1991, période où il fut directeur de cabinet de M. Guyard, M. Banuls est condamné, le 12 octobre 1999, à huit mois de prison avec sursis. Il est suspendu du parti, puis, François Hollande, premier secrétaire du PS, demande à Manuel Valls,

conseiller en communication de Lionel Jospin, vice-président du conseil régional d'Ile-de-France, d'être candidat aux élections municipales d'Evry, et cela dès janvier 2000 ; enfin, il y a la grève des quelque 1 200 employés municipaux, dénonçant « des conditions de travail déplorables ». Tout cela aboutit à la démission de M. Banuls, le 22 mai 2000. Le 30 mai, un maire « de transition », Christian Olivier, président du groupe socialiste de la ville, est élu.

QUATRE LISTES

Le 11 mars, les Evryens auront le choix entre quatre listes : celle conduite par Manuel Valls rassemble PS, Verts, PCF, PRG, MDC et des représentants de la vie associative ; celle de Jean de Boishue, vice-président RPR du conseil général de l'Essonne, maire de Brétigny-sur-Orge, est soutenue par tous les partis de droite ; mais aussi la liste ouverte à des gens de sensibilité de droite comme de gauche, de M. Banuls ; sans compter la liste 100 % à gauche de Francis Couvidat, militant de la LCR, très actif sur une ville à fort taux de chômage et qui a accordé 6 % de ses suffrages à l'extrême gauche en 1995. Le Front national, qui avait obtenu

18,20 % des voix en 1995, ne s'est pas remis de la scission de janvier 1999 et n'est pas en mesure de se présenter cette fois. Pas plus que les scissionnistes du MNR (Mouvement national républicain).

Bien qu'Evry soit une terre de gauche, tout n'est pas rose pour M. Valls. Il lui a fallu se faire connaître et parfois expliquer pourquoi, après s'être tant investi dans le Val-d'Oise et notamment à Argenteuil où il fut candidat à plusieurs reprises, il a choisi de venir à Evry. Mais y avait-il encore une place pour lui dans ce fief communiste où Robert

Hue est député depuis 1997 ? Homme neuf et héritier d'une gestion socialiste, il compte sur la transformation du syndicat d'agglomération nouvelle en communauté d'agglomération, mais aussi sur la synergie avec les conseils régional et général (socialistes) pour donner un nouveau souffle à la ville.

RÉNOVER LE CENTRE

Parmi ses priorités : rénover le centre (un Mégarama et la Fnac devraient s'y implanter) et le rétablissement de la mixité sociale dans les quartiers envahis par une jeu-

Avis à la population

De l'intérêt d'être un « pro » de la communication. Pour sa conquête d'Evry, Manuel Valls, candidat de la gauche plurielle, a mis à profit son expérience de conseiller en communication à Matignon. Couverture rouge, quarante-six pages sur papier glacé avec photos couleur qui claquent, le petit livre programmatique du candidat PS est luxueux. Il s'est offert les services d'Euro-RSCG Corporate, l'agence qui a réalisé la campagne législative du Parti socialiste en 1997.

La littérature de ses concurrents paraît, du coup, plus sobre. Jean de Boishue (RPR) a édité une brochure de vingt-huit pages avec des photos en quadrichromie. Quant à Pierre-Jean Banuls, chef de file de la liste de gauche dissidente, son huit-pages sans couleur a été tiré à trente mille exemplaires pour la somme de 40 000 francs. Rien à voir avec le budget de M. Valls : le tirage du petit livre rouge du candidat socialiste a officiellement coûté 100 000 francs, sur un budget de communication de 180 000 francs au total.

nesse désœuvrée et délaissés par les classes moyennes. De même compte-t-il améliorer l'image de la ville en mettant en valeur son génopôle et son centre universitaire.

Ancien secrétaire d'Etat, « séguiniste malgré Séguin », M. de Boishue ne manque pas de rappeler qu'il a toujours critiqué Xavier Dugoin (RPR) lorsque celui-ci, président du conseil général, laissait Evry à la gauche et décourageait toute tentative d'implantation de la droite. De même affirme-t-il s'être toujours battu pour qu'Evry soit le moteur de l'intercommunalité, « une vraie capitale pour l'Essonne ». Après avoir surfé sur le thème de la sécurité, il promet de rétablir le dialogue entre mairie et quartiers et de donner, lui aussi, une autre image à la ville. Entre les deux, M. Banuls joue les perturbateurs, fait une campagne de proximité qui a l'air de prendre parmi divers mécontents. Accusé par ses adversaires d'avoir le soutien du Front national, celui-ci a opposé un démenti. Démenti confirmé tant par le FN que le MNR.

Christiane Chombeau

Demain
VERSAILLES

L'Internationale yazidie

A Forbach, en Moselle, aussi près que possible de l'Allemagne où vit la plus grande communauté de Kurdes en Europe, Kamiran et sa famille sont des « passeurs », assurant le maintien d'une culture en perdition : celle des yazidis, minorité religieuse à laquelle appartiennent la quasi-totalité des naufragés de l'« East-Sea »

Il avait proposé que l'on se retrouve à la gare de Forbach, en Moselle. C'est bien lui, là, pas de doute, au milieu du hall désert. Tintin aurait facilement fait de lui un Sylvestre, avec moustache et profil fier. En fait, Kamiran est kurde, originaire de Turquie, et surtout de la minorité religieuse des yazidis. Il faut dire « surtout », car, avant d'être kurdes, les yazidis sont yazidis. Qu'ils viennent d'Irak, d'Iran, de Syrie, d'Arménie, de Géorgie, d'Azerbaïdjan, du Kazakhstan ou de Turquie. Yazidis comme le sont la quasi-totalité des naufragés de l'« East-Sea », échappés du Kurdistan irakien.

« En quelques secondes, je peux reconnaître un yazidi », affirme d'entrée de jeu Kamiran, impeccable dans son costume gris croisé, chemise et cravate du même gris, en s'appliquant très studieusement à ne pas rouler les « r ». Comme s'il voulait se faire le moins visible possible, le plus français possible, avec une élégance inaperçue et une gentillesse infinie. « Je n'aimerais mieux pas », avance-t-il encore timidement, quand il devient question de faire figurer dans le journal son vrai nom ou sa photo. Soucieux de ne froisser personne et presque à la manière de Bartleby, le clerc de notaire de Herman Melville qui s'efface jusqu'à disparaître. Ressemble-t-il, lui, à un yazidi ? Il répète : « Je les reconnais tout de suite. » Sur ce qui les distingue, on n'en saura pas plus. Peut-être le costume ? « Oui, un peu le costume. Les couleurs vives sont interdites, surtout le bleu. Les femmes portent du blanc. Elles ont toujours un pantalon blanc sous leur robe, ça, c'est obligé. » Il ajoute que les jeunes ne s'habillent plus comme ça, mais il les reconnaît quand même. Alors, à quoi ? Un peu à l'accent. Mais plutôt parce que « ça se sent ». A cause de la moustache, aussi. Les hommes vieux en ont une « très, très grande ». Les jeunes, non. Et lui, à quarante-huit ans, porte, c'est son avis, « une moustache normale ». Bref. « Les Turcs ou les Irakiens ne savent pas toujours distinguer les yazidis. Mais nous, entre Kurdes, on sait. »

Il le sait si bien que, dans les environs de Forbach où sont installées une centaine de familles kurdes, dont sept de confession yazidie, les plus religieux des Kurdes musulmans refusent de lui dire bonjour en croisant son chemin. Comme là-bas, en Turquie. « Nous craignons plus encore les Kurdes que les Turcs. » Persécutés parmi les persécutés, à l'instar des Arméniens, les yazidis n'étaient pas seulement ostracisés par les peuples d'« accueil » du Kurdistan (Turquie, Irak, Iran), mais au sein de ces pays par les Kurdes eux-mêmes, en majorité musulmans sunnites. On continue à voir d'un mauvais œil ces « hérétiques » qui ont su résister à l'islamisation forcée des Kurdes, qui mélangent des croyances ancestrales à un zoroastrisme vaguement islamisé, ne reconnaissent pas le Coran, adressent en kurde leurs prières au soleil et à l'ange déchu, restent

fidèles à un Livre noir éradiqué au Kurdistan et sont enterrés la tête vers le lever du soleil.

Alors, Kamiran a regardé sur la carte et a pointé du doigt : Forbach. Quelle drôle d'idée. A vrai dire, il avait d'abord atterri en Bourgogne, tout seul, en 1981. Il a travaillé dans une scierie, à Saint-Florentin, le temps d'économiser de quoi repartir en Turquie pour ramener sa famille. Il a regagné la France, avec sa femme et leurs six enfants. Ils sont devenus français. Mais, en Bourgogne, quelque chose n'allait pas. Comme les naufragés de l'« East-Sea », dont beaucoup ont été arrêtés alors qu'ils venaient de franchir la frontière allemande, Kamiran gardait les yeux rivés de l'autre côté du Rhin. Là où se trouve la plus grande communauté de Kurdes (environ 800 000). Et, surtout, la majorité des yazidis exilés en Europe, qui furent les premiers parmi les Kurdes à répondre à l'appel de main-d'œuvre allemande, dans les années 1960 (près de 40 000 yazidis en Allemagne, pour environ 500 000 yazidis dans le monde, selon des estimations nécessairement très imprécises, données à l'Institut kurde de Paris). La plupart se trouvent dans les environs de Hanovre, d'autres à côté de la frontière française – très exactement 350 familles à Sarrebruck, précise Kamiran, qui compte toujours par familles. Français, il s'était dit : autant rester en France. Ce serait donc la ville la plus proche possible, à quelques kilomètres de Sarrebruck. La carte était formelle : Forbach.

On dirait une blague yiddish : « Depuis qu'il n'y a presque plus de yazidis, les Kurdes sont plus gentils avec nous »

Dans la rue principale de Forbach, Kamiran est propriétaire d'un snack. Un snack comme un autre, tout petit, juste un comptoir avec des cheeseburgers et des hot-dogs. Rien de kurde, ni de turc, ni de yazidi, aucun signe qui laisse deviner son étonnant destin de personne déplacée. Derrière le comptoir, c'est une affaire de famille : filles, cousins. Deux des fils travaillent en Allemagne, l'un comme électricien, l'autre dans une usine. A part les services secrets turcs qui l'ont à l'œil, les Kurdes qui le reconnaissent et les policiers de Lorraine qui font souvent appel à ses services d'interprète ou à son hospitalité, en cas d'interpellation aux frontières, personne ne sait que Kamiran et sa famille sont yazidis. « Je n'aimerais mieux pas », répondait-il avec un sourire un peu triste, avant de suggérer qu'on remplace son vrai nom, au hasard, par celui de Kamiran. C'est qu'il craint surtout les extrémistes turcs et les Kurdes musulmans de la région. Il voudrait aussi pouvoir se rendre en Turquie sans trop d'ennuis. Et il a peur pour son fils de vingt-quatre ans, le héros de la famille, parti

Le sanctuaire de Cheikh Adi, à Lalish, lieu de pèlerinage annuel des yazidis, dans la région de Mossoul (sud du Kurdistan irakien), en 1911. (Document Gertrude Bell/University of Newcastle-upon-Tyne, in « Kurdistan, in the Shadow of History », de Susan Meiselas, éd. Random House.)

pendant sept ans sans prévenir personne pour s'engager dans le PKK. « Dans les partis politiques kurdes, intervient soudain celui-ci, il n'y a plus de yazidi qui tiennent. On est tous kurdes. » Le fils, on l'appellera Walat. Il vient de revenir vivre à Forbach, une jambe en moins.

Après avoir sauté sur une mine, au cours d'un combat dans les montagnes, Walat était allé se faire soigner dans un village du Kurdistan irakien, dans la région de Mossoul. Là, justement, d'où venaient les naufragés de l'« East-Sea ». Une jeune fille l'a soigné, il l'a fait venir en France et l'a épousée. « Ce n'est pas pratique, ici, pour se

marier, explique son père, parce qu'il n'y a pas beaucoup de yazidis. Il faut que mes fils partent au pays pour se chercher une femme. » Les membres de la famille de Kamiran, hommes et femmes, sont des cheikhs (lignée de dignitaires religieux). La tradition veut qu'un fils aille demander au cheikh d'un village yazidi de lui conseiller une jeune fille. « Si la fille et le garçon sont d'accord, pour nous ça va », dit Kamiran. Autre cas de figure : « Le garçon et la fille se disent "je t'aime", et ensuite je me rends dans le village pour demander l'autorisation du mariage à son père. » C'est ce qui s'est passé pour Walat.

A Forbach, la maison de Kamiran est une véritable auberge yazidie, comme on le dirait d'une espagnole. Les treize chambres sont faites pour ça. En tant que cheikhs, les membres de la famille a des devoirs. Et si Kamiran a un métier, ce n'est pas tant de gérer son snack que de venir en aide aux réfugiés yazidis. D'assurer la transition d'un monde à l'autre en contribuant à perpétuer les choses apprises dans le village. D'être un « passeur », somme tou-

te, bien différent de ceux qui affrètent les bateaux de clandestins ou qui les attendent à l'arrivée, en Mercedes et lunettes noires. Il lui arrive aussi d'héberger des Kurdes musulmans, « quand ils ne sont pas des religieux très barbus, ce n'est pas un problème, ils sont ici chez eux ». Ne manquant que le cimetière. Le plus proche est à Hanovre. Kamiran a loué pour ça un terrain avec un ami à Sarrebruck. « Personne n'y est encore enterré, mais ça va venir. » Les lieux de culte, on s'en passe. Il suffit de réciter les prières chez soi, au lever et au coucher du soleil. Etre yazidi, d'ailleurs, c'est plus qu'une croyance : une identité, un état d'esprit, une manière de vivre.

Le portable de Walat sonne. C'est la police aux frontières qui l'appelle, vendredi 23 février. Treize Kurdes arrivés de Fréjus, où étaient accueillis les 908 passagers de l'« East-Sea », viennent d'être interpellés à Cologne et refoulés à la frontière française. Encore des yazidis en plein rêve d'Allemagne. Walat part faire l'interprète. « Ramène-les à la maison », lui dit aussitôt son père. Le lendemain, au foyer d'accueil de Florange (Moselle) où les policiers ont préféré conduire ces trois familles désemparées qui n'avaient pas vraiment compris que l'Europe n'était pas un seul pays, Kamiran et Walat reviennent les voir. Entre yazidis, c'est la joie. Pas comme à Fréjus, où les interprètes étaient kurdes musulmans. Là, on est entre soi, les langues se délient. Kamiran, toujours modeste, toujours digne, dans son costume croisé, cède à tous leurs caprices. Ils veulent appeler la famille en Allemagne, il prête son téléphone qui passe infiniment de main en main, rires, pleurs, grande excitation. Il leur propose de les accompagner à la préfecture, de les aider à déposer leur demande d'asile, de les héberger s'ils le souhaitent. Peine perdue. La plupart, en fait, ne voudront rien entendre et tenteront à nouveau leur chance, la nuit même, pour franchir la frontière allemande.

Les treize Kurdes viennent du même village, au sud-ouest du Kurdistan irakien, à une centaine de

kilomètres de Mossoul. Une région particulièrement pauvre, les pluies sont rares, l'eau manque. Dans la petite chambre du foyer, une femme raconte. Elle a cinquante ans, en paraît soixante-dix, ne sait ni lire ni écrire. Les yazidis préféraient souvent éviter l'école plutôt que de devoir y étudier le Coran « et des mots qui insultent notre religion. Un yazidi, ça lui fait bizarre dans la tête ». Elle se rappelle l'avoir habité dans la montagne, petite fille, d'où l'armée irakienne les a fait descendre par peur de la guérilla.

COMME ceux de ce village-là, tous yazidis, ils n'avaient pas de terres, pas d'animaux, rien, juste un minuscule lopin de terre devant la maison où ils plantaient quelques tomates, un peu de blé. Ils mangeaient l'herbe des montagnes, « comme les animaux ». Elle portait la même robe pendant des années, jusqu'à l'usure. Là, avant le grand voyage vers l'Europe, pour ne pas se faire remarquer, elle a acheté à sa fille un pantalon et un pull-over. Et elle a mis une robe neuve. Comment a-t-elle pu rassembler près de 4 000 dollars pour payer les passeurs ? Cela fait dix ans qu'elle économise pour partir, dit-elle. Sans l'aide de « cousins » en Allemagne, il lui aurait fallu plus d'une vie. Mais ça, elle n'en parle pas.

Elle ne parle pas non plus des persécutions physiques, comme d'autres réfugiés de Fréjus. Elle assure n'avoir pas vu l'armée, ni la police. D'un village à l'autre, les situations diffèrent. A moins que certains aient appris à rapporter sans les avoir vécus les innombrables actes de barbarie commis à l'encontre du peuple kurde, afin d'obtenir plus facilement l'asile politique. Dans son village, explique-t-elle, « on n'avait pas peur, il n'y avait que des yazidis. Le problème, c'est que chacun travaillait pour lui-même, juste de quoi manger à sa faim. Il n'y avait personne pour acheter mon blé ou mes tomates ». Personne, sauf à la ville, à Mossoul. Ils s'y rendaient une ou deux fois par an, en groupe. Et là, elle avait peur. Les musulmans les insultaient, leur crachaient dessus,

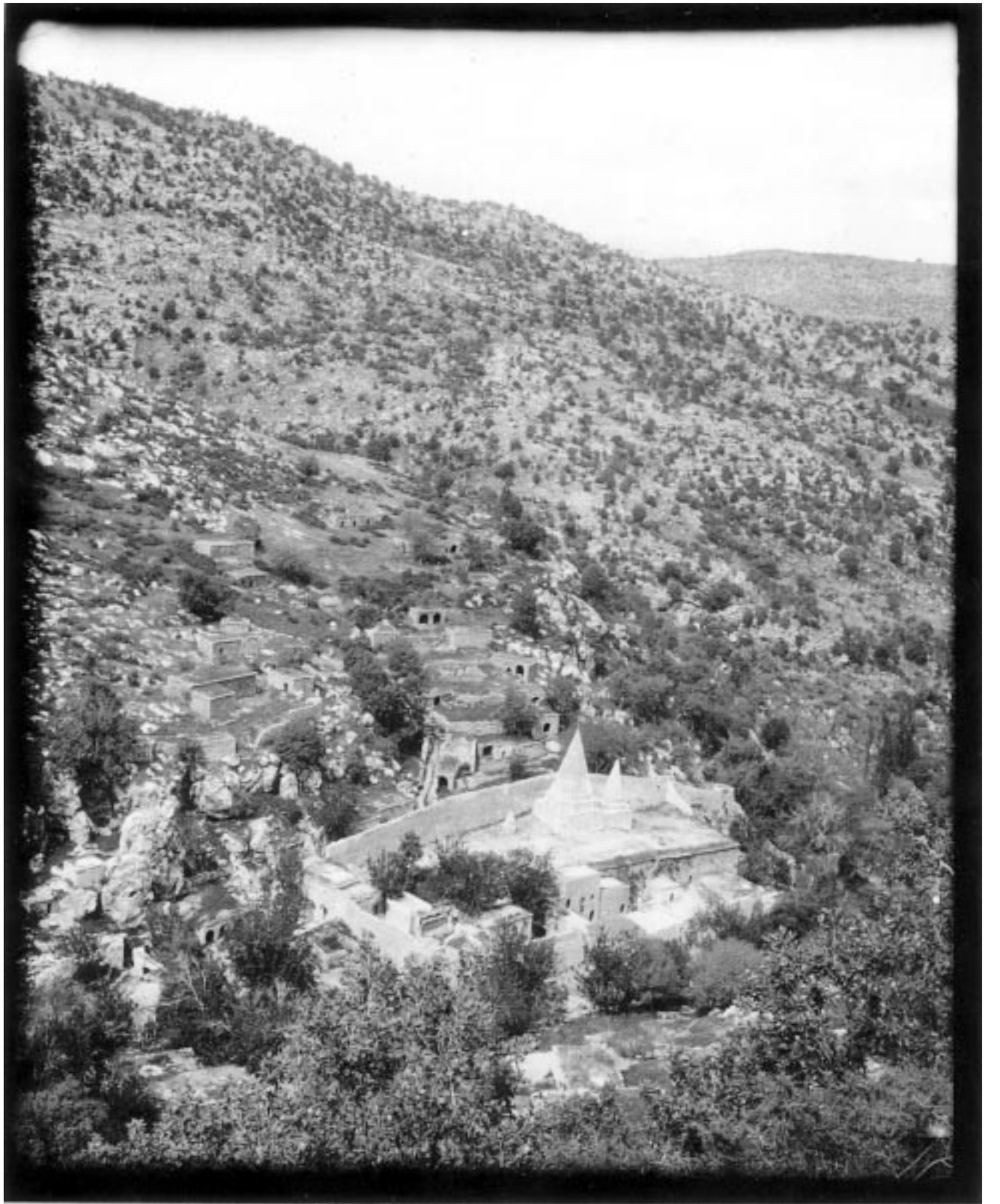
enlevaient les femmes. Ils disaient « Taous Melek » (ange déchu), en arabe. « C'est notre dieu. On peut prononcer son nom en kurde, mais en arabe je n'ai pas le droit de répéter, c'est la plus grande insulte. »

Il y avait la peur et l'impossibilité de commercer. « Un musulman ne mange pas le yaourt d'un yazidi, explique-t-elle, ni la viande ni rien. Ce n'est pas "hallal" (conforme à la loi islamique). » L'étranglement économique comme conséquence d'un ostracisme ethnique et religieux. Alors, « misère économique » ou « persécution politique » ? En matière de droit d'asile, la nuance relève du chipotage. « Les Arabes sont terribles avec les Kurdes, et avec les yazidis deux fois plus. »

Kamiran, à sa façon, est plus optimiste. On dirait une blague yiddish : « Depuis qu'il n'y a presque plus de yazidis, les Kurdes sont plus gentils avec nous. » Là-bas, il a connu les insultes à l'école, la terreur à l'armée où il louvoyait pour cacher son identité, les ruses pour ne pas avoir l'air yazidi dans la pharmacie d'Istanbul où il travaillait avec des amis musulmans. La peur, toujours. « Même riche, un yazidi n'est jamais tranquille. » Alors, ses parents déjà ouvriers en Allemagne, Kamiran est parti un jour les rejoindre, a gagné la France. Et n'est jamais revenu.

Dans la grande pièce de la maison, ils sont tous réunis. Famille, amis, et une yazidie exilée d'Irak qu'ils hébergent depuis le jour où elle est venue frapper à leur porte, il y a trois ans, ne sachant ni lire, ni écrire, ni dire un mot en français. Tous autour d'un écran géant où la télévision kurde, diffusée par la diaspora aux Pays-Bas, tourne en continu. Avec les tapis, quelques bibelots, des photos du fils héroïque en guérillero et du sanctuaire yazidi de Lalish, en Irak, le Kurdistan s'est arrêté à Forbach. Un peu plus loin, à Strasbourg et à Bruxelles, une de leurs cousines, née en Allemagne, marquée le début d'autre chose : Felekna Uca, vingt-quatre ans, est la première Kurde yazidie députée au Parlement européen.

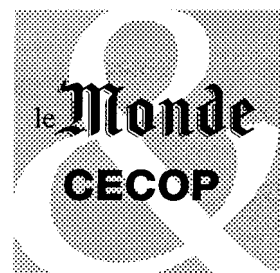
Marion Van Renterghem



La popularité des mouvements sociaux ne se dément pas depuis 1995

L'ATTITUDE de l'opinion publique à l'égard des conflits sociaux a toujours constitué un enjeu et une ressource pour les acteurs sociaux et politiques, mais elle est longtemps demeurée périphérique. Chaque camp mobilisait la fraction du pays qui se reconnaissait en lui puis livrait l'un contre l'autre une bataille de légitimité.

De façon croissante ces dernières années, les sondages sont devenus des référents communs de ce que pense la société sur des enjeux a priori catégoriels. La bataille en légitimité s'est ainsi déplacée en amont dans l'accès et l'utilisation des médias : qu'il s'agisse des annonces de décision des employeurs (Etat et entrepri-



COORDINATION
Gérard Courtois
Jérôme Jaffré

ses privées), des mises en scène des actions des manifestants et grévistes ou encore de la posture des gouvernements interpellés. Or on observe dans la dernière période que l'approbation envers les mouvements sociaux résulte d'une logique d'opinion : celle de la crainte et de la critique à l'égard du système économique plus que de la légitimité des revendications spécifiques. Cette attitude traverse les clivages sociopolitiques et ne se dément pas aujourd'hui en dépit de la reprise de l'emploi.

A l'inverse des années 1980, les Français se sentent solidaires, même par procuration, des conflits sociaux, publics ou privés. Cette attitude est d'autant plus sensible, dans toute la société, que la croissance attise la combativité sociale

Constatons d'abord, à partir du début des années 1990, le retournement d'attitude des Français à l'égard des conflits sociaux. Lors de conflits de même nature comme la grève dans le secteur public en décembre 1986-janvier 1987, 67 % des Français estimaient que les grévistes étaient « des privilégiés » (BVA-Paris-Match). A partir de 1994, les Français s'opposent, aux côtés des jeunes et des syndicats, au contrat d'insertion professionnelle (55 % contre 36 %).

Le baromètre d'attitude à l'égard des mouvements sociaux de CSA permet de suivre depuis 1995 les évolutions de l'opinion. Sur 26 conflits sociaux, un seul, celui des cheminots en 1999 (déclenché par une partie des syndicats contre l'accord des 35 heures) verra la désapprobation l'emporter sur l'approbation. Au total, sur l'ensemble de la période : 41 % des Français ont soutenu conflits ou protestations, 28 % ont eu de la sympathie, 11 % ont été indifférents, 10 % opposés, 7 % hostiles et 3 % sans opinion.

Quelle est la nature de ce phénomène de proximité ? Selon les secteurs professionnels concernés, il existe certes des variations. Sans doute du fait des désagréments occasionnés aux usagers, les salariés des transports publics bénéficient de la plus faible solidarité (53 % cumulés de soutien et de sympathie en moyenne). Ils sont suivis par les grévistes contre le « plan Juppé » qui vont paralyser le pays (58 %), puis par les entreprises du secteur concurrentiel (61 %), les chômeurs (66 %), les personnels de la fonction publique (68 %), de l'éducation nationale (70 %), les personnels de santé (79 %), les routiers (80 %) et enfin les agriculteurs (81 %).

Utilité sociale du métier ou du service, pénibilité professionnelle, place du métier dans l'imaginaire

L'opinion soutient d'abord la défense des droits sociaux

ATTITUDE SELON LES DIFFÉRENTS SECTEURS					
	en pourcentage				
RETRAITE	57	21	9	7	4
SANTÉ	50	29	9	7	3,5
ROUTIERS	49	31,3	6,3	8,3	3,6
AGRICULTEURS	47	34	9	5	2
FONCTION PUBLIQUE	44	24	11,6	10,3	8
ÉDUCATION	41,2	29	13	8,7	5
CONTRE LE PLAN JUPPÉ	36,3	22	12	16,3	11,6
ENTREPRISES DU SECTEUR CONCURRENTIEL	28,3	37,3	10,6	12,3	6,6
CHÔMEURS	32,5	29	16,5	11,5	7,5
TRANSPORTS PUBLICS	28,3	25,6	13	15,6	13,6
MOYENNE	41,4	28,2	10,9	10,2	6,5

■ SOUTIEN ■ SYMPATHIE ■ INDIFFÉRENCE ■ OPPOSITION
□ HOSTILITÉ

Source : Baromètre des mouvements sociaux

collectif sont autant de facteurs qui incitent à se sentir plus ou moins proche des mouvements sociaux. Il faut y ajouter la capacité d'identification. Pour tous ces mouvements, le soutien l'emporte sur la sympathie sauf pour ceux des « chômeurs » qui recueillent en moyenne 38 % de sympathie et 28 % de soutien. Les Français s'identifient plus facilement à des catégories professionnelles qui défendent des droits sociaux menacés qu'à celles qui sont privées du droit au travail.

Certes, les salariés du public sont plus en soutien que ceux du privé à l'égard des conflits sociaux, mais la vision, en cours dans les années 1980, des salariés publics comme des privilégiés abusant de leurs prérogatives a vécu. Ainsi en octobre 1995 : 53 % des salariés du privé soutiennent et 30 % de la sympathie (23 %) pour ceux du public qui protestent contre le gel de leur salaire. Même phénomène lors de

la grève de la fonction publique de mars 2000 (47 % de soutien et 30 % de sympathie parmi les salariés du privé). La profession influe, mais discrimine faiblement. Certes, les ouvriers et les employés sont toujours les plus solidaires, mais les cadres sont dorénavant aux côtés des mouvements sociaux. Ainsi 57 % le sont (en soutien et sympathie cumulés) contre le gel des salaires des fonctionnaires en octobre 1995 et 82 % en mars 2000.

Le mouvement de 1995 qui a paralysé la France fut le plus symptomatique sur la nature de ce phénomène. Les Français n'ont pas tant réagi à partir de la rationalité du plan Juppé et de l'alignement des retraites du public sur le privé à la SNCF (auxquels ils étaient favorables). C'est une logique d'opinion qui a prévalu. Aux clivages sociaux se superposent une nouvelle représentation, celle qui segmente ceux « d'en bas » et ceux « d'en haut »,

le « peuple » et les « élites », les « citoyens » et les « dirigeants ». La segmentation ne se fait plus tant entre statut, profession, génération, mais selon que l'on maîtrise ou pas son devenir socio-professionnel et celui de ses enfants. Même celui qui bénéficie d'une situation stable fait « grève par procuration » et interpelle les dirigeants politiques pour civiliser le marché.

Le phénomène est plus idéologique que politique. Mais sous Alain Juppé, le soutien aux mouvements est inversement proportionnel à celui du gouvernement. Sous Lionel Jospin, les deux soutiens sont parallèles. Sous Juppé, on proteste, sous Jospin, on interpelle.

Ce dernier fut néanmoins en porte à faux, lors du conflit des routiers de septembre 2000 lorsqu'il en appela à l'intérêt général contre le mouvement. Les sympathisants de gauche furent 53 % à soutenir les routiers et 31 % à avoir de la sympathie pour eux. Les Français, réagissent aussi comme contribuables demandant dès le début septembre une baisse des impôts. La « grève par procuration » perdure encore dans la solidarité à l'égard des salariés des biscuiteries de chez Danone qui manifestent contre des projets de restructuration ou avec le front syndical récent de défense de la retraite à 60 ans.

Le nouveau cycle économique de croissance et de baisse du chômage ne change pas la donne. Cette amélioration macroéconomique est synonyme de plus de moyens pour les gouvernements et attise la volonté de rattrapage salarial. Enfin, l'interpellation du politique se transfère de l'urgence sociale à la prévention du risque économique.

Stéphane Rozes,
directeur de CSA Opinion

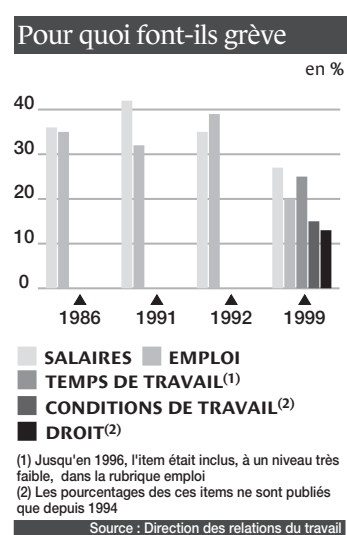
Les conflits augmentent nettement dans le privé

DE 1976 à 1986, nous avons observé des conflits de la crise paralysante ; de 1986 à 1995, des conflits de la crise ressentie comme inégalement répartie. Depuis 1995, nous sommes probablement passés à une nouvelle phase de contestation sociale. Les statistiques sur les conflits sociaux éclairent ces tendances nouvelles.

En France, nous disposons de deux séries de données sur les grèves, l'une concernant le secteur privé, établie par le ministère du travail et qui remonte à 1860, l'autre élaborée par le ministère de la fonction publique depuis 1982 et qui ne concerne que la fonction publique d'Etat. Ces sources, précieuses, présentent leurs limites. D'une part, les débrayages de moins de vingt-quatre heures, les grèves perlées, les grèves du zèle, ne sont pas pris en compte ; la fonction publique territoriale et l'hospitalière sont ignorées. D'autre part, la qualité des données recueillies dépend des moyens de l'inspection du travail, du bon vouloir des chefs d'entreprise et, pour la fonction publique, des chefs de service. Dans une thèse soutenue en janvier 2001 sur les conflits pour l'emploi dans la Seine-Saint-Denis, Sophie Camard dévoile à partir de documents locaux une importante sous-estimation des données ministérielles. Le phénomène ne peut sans doute pas être généralisé. Il convient cependant de retenir l'idée que l'attention doit moins porter sur le dénombrement annuel que sur l'évolution observée d'une année sur l'autre.

Les statistiques officielles mettent en évidence quatre caractéristiques de la conflictualité contemporaine. Tout d'abord, une dissymétrie existe entre public et privé. Certes, dans les deux cas, 1995 a été un pic. Mais dans le secteur privé où sévit le chômage de masse la régression des grèves a été continue pendant vingt ans, tandis que la fonction publique a connu un regain depuis 1986 et une forte poussée en 1989.

Le fait nouveau est qu'en 1999, une remontée sensible dans le sec-



teur privé (et semi public) est perceptible, stimulée par l'amélioration de l'emploi et les négociations sur les 35 heures, avec 573 560 journées individuelles non travaillées contre 353 600 l'année précédente. La hausse est plus modérée dans la fonction publique avec 751 900 jours, soit tout de même 68 300 de plus qu'en 1998.

En second lieu, les conflits sont segmentés. Les conflits localisés diffusent rarement dans les groupes, pour ainsi dire jamais dans les branches. Comme le note Jean-Marie Pernot dans *L'Année sociale 2000* (Syllepse), une solidarité de pays se fait jour. Les conflits généralisés continuent de baisser. Avec une proportion de 1 % en 1999, ils atteignent leur étiage. Les inégalités constituent le troisième trait : elles sont soit régionales, avec une forte activité gréviste dans le Nord et l'Est, faible en région parisienne, évanescence dans le Centre ; soit sectorielles où les transports urbains sont en pointe ; soit syndicales, la CGT conservant la primauté (un tiers des conflits) et les initiatives plurisyndicales se multipliant (40 %) ; soit, enfin, différenciées selon la taille de l'entreprise, les PME étant à la fois un désert syndical et revendicatif.

Enfin, les motifs des conflits, appréciés sur un échantillon plus restreint, demeurent assez stables, salaires (27 %) en tête de 1986 à 1992 et de

nouveau depuis 1994, emploi (20 %), premier pendant la séquence 1992-1993, conditions de travail (15 %), droit des travailleurs (13 %). La réduction du temps de travail, naguère regroupée avec l'emploi mais à un niveau très bas, se hisse au second rang en 1999 avec 25 %, révélant l'importance des négociations sur les 35 heures dans le déclenchement des conflits. Tout laisse penser que les phénomènes observés en 1999 se sont prolongés en 2000. En l'état, les statistiques ne permettent pas de saisir un processus d'europanisation des conflits.

Au cours de l'année 2000, trois lectures du « retour de la grève » sont apparues qui relèvent d'une grille simplificatrice. La théorie des meneurs est ainsi réapparue. Une seconde approche a mis en cause l'archaïsme corporatif des fonctionnaires. Enfin, les conflits de l'été 2000, Cellatex, Adelshoffen, Bertrand Faure ont été présentés comme l'émergence de conflits durs. A l'horizon de tout conflit du travail, la violence est présente. Les luttes des entreprises en liquidation sont spécifiques et leur singularité ne saurait être érigée en type d'avenir.

En réalité, compte tenu des changements intervenus dans la sphère économique, dans la vie politique et sociale, dans les mentalités, nous sommes entrés dans une nouvelle période de conflictualité, placée sous le signe d'un antilibéralisme perceptible aussi bien aux Etats-Unis, où le syndicalisme commence à se redresser et où des conflits importants éclatent (Verizon ; Boeing, etc.), en Corée, désormais associée aux luttes de Daewoo, qu'en Argentine secouée par une grève générale en décembre 2000. Dans le cas français, après l'attente vaine de la répétition de 1995, le mouvement social s'est engagé dans une microphase de stimulation de la gauche plurielle (1997-2000) et entame sans doute une phase de résistance à la stratégie de refondation sociale du Medef.

René Mouriaux,
directeur de recherches
au Cevipof

La combativité se diffuse dans toute la société

LA combativité sociale constitue aujourd'hui l'un des éléments dominants de la culture d'opinion française. Les enquêtes internationales témoignent ainsi que, des grands pays de l'Union européenne, c'est en France que l'opinion publique est la plus prête à participer ou à soutenir un mouvement de protestation ou de défense.

Réalisé par l'institut CSA, le baromètre annuel d'image de la CGT met en évidence la disponibilité des salariés à défendre leurs intérêts. Ainsi, à l'automne 2000, 67 % d'entre eux se déclarent prêts à manifester, 66 % à faire grève et même 36 % à occuper leur entreprise. Sur chacun de ces points, le niveau est à son maximum depuis la mise en place de ce baromètre il y a huit ans. En comparant le cru 2000 à celui de 1996 sous le gouvernement Juppé, on constate que la propension à manifester augmente de six points, celle de faire grève de onze points et celle d'occuper son entreprise de trois points. Au total, si l'on construit une note de combativité sociale à partir de ces trois modes de lutte, 62 % des salariés ont une note élevée (au moins deux des trois critères mentionnés).

L'ampleur de cette combativité signifie qu'elle se diffuse très largement dans l'ensemble de la société. Elle est ainsi majoritaire parmi

les femmes salariées (56 %), même si la différence demeure forte avec les hommes (66 %). Elle est prédominante parmi les salariés âgés de plus de 50 ans (58 %). Elle est plus forte au sein des classes moyennes, professions intermédiaires et employés (77 %) que chez les ouvriers (65 %). Elle est pratiquement égale parmi les salariés du privé (61 %) et parmi ceux du public (63 %). Elle est enfin supérieure parmi les salariés aisés, ceux qui gagnent plus de 20 000 francs par mois (57 %) que chez les salariés modestes, gagnant moins de 7 500 francs par mois (46 %).

Cette combativité toutes catégories modifie en profondeur le sens des luttes sociales. Celles-ci ne sont plus limitées aux couches les plus en difficulté ou en bas de l'échelle sociale. Il y a une prédisposition largement partagée à une mobilisation brève mais intense ou à une solidarité très forte de la grande majorité du salariat. Le changement de culture transparaît aussi chez les cadres supérieurs dont la moitié ont une note élevée de combativité sociale (49 % exactement), 54 % d'entre eux étant prêts à faire grève pour défendre leurs intérêts.

Il n'est pas jusqu'au traditionnel clivage gauche/droite qui, sur ce sujet, ne soit bousculé. Sous un gouvernement de droite, les électeurs modérés s'interdisent une

combativité sociale qu'ils jugeraient déloyale à l'égard de leur camp. Sous un gouvernement socialiste, les électeurs de gauche considèrent que la combativité sociale aide le gouvernement plus qu'elle ne le gêne. Ainsi, en 1996 sous Juppé, 63 % des sympathisants de gauche étaient prêts à faire grève ; en 2000, sous Jospin, ils sont 66 % : une petite différence de trois points. A droite sous Juppé, 25 % des sympathisants étaient prêts à faire grève ; sous Jospin, ils sont 54 % : une différence considérable de vingt-neuf points.

Pour la première fois depuis douze ans, selon une enquête récente de la Sofres, les actifs placent en tête de leurs revendications l'augmentation des salaires devant la défense de l'emploi. Parmi les salariés prêts à lutter pour leurs revendications, le distinguo est essentiel entre le secteur public et le secteur privé. Le premier place les conditions de travail au même niveau que les salaires. Le second reste fortement préoccupé – surtout chez les ouvriers – par la sauvegarde de l'emploi même si les salaires viennent désormais en tête.

Au-delà de ces revendications, se développe une vision critique de la modernisation de la société – synonyme de plus de pression pour les travailleurs – et des effets de la mondialisation. 40 % des salariés mobilisés jugent que leur pouvoir d'achat a diminué depuis un an (contre 29 % parmi les autres salariés) et 53 % critiquent les effets de la mondialisation sur les emplois et les entreprises (contre 39 % parmi le reste des salariés). La combativité sociale aujourd'hui ne porte pas seulement contre la situation faite individuellement aux salariés mais au moins autant pour s'inquiéter d'une évolution économique jugée trop dure et trop contraignante par beaucoup d'entre eux.

Jérôme Jaffré,
directeur du Centre d'études et de connaissances sur l'opinion publique (Cecop)

Pour en savoir plus

- Patrick Fridenson, « Le conflit social », dans *Histoire de la France, les conflits*, André Burguière et Jacques Revel dir., Seuil, 2000, pp. 382-495. De l'Ancien Régime à nos jours, cerne l'originalité du conflit social français et sa profonde restructuration depuis la crise.
- René Mouriaux, « La conflictualité dans les services publics », dans *Le Service public en devenir*, Luc Rouban dir., L'Harmattan, 2000, pp. 157-176. Etudie les grèves des fonctionnaires

et la transformation des formes de mobilisation et du contenu des revendications.

- Sophie Beroud et al., *Le Souffle de décembre*, Syllepse, 1997, 203 p. Met en perspective le mouvement de 1995 à partir d'entretiens et d'observations directes, et propose une périodisation des grèves depuis 1945.
- Jacques Capdevielle, *La Modernité du corporatisme*, Presses de Sciences-Po, 2001 (à paraître). Entend de montrer l'importance du métier dans la conflictualité contemporaine.

Le Monde

21 bis, RUE CLAUDE-BERNARD - 75242 PARIS CEDEX 05
Tél. : 01-42-17-20-00. Télécopieur : 01-42-17-21-21. Tél. : 202 806 F
Tél. relations clientèle abonnés : 01-42-17-32-90
Changement d'adresse et suspension : 0-803-022-021 (0,99 F la minute).
Internet : <http://www.lemonde.fr>

ÉDITORIAL

Santé et profit

DANS le tiers-monde, 30 000 personnes meurent chaque jour de maladies infectieuses banales, identifiées, soignables. Ailleurs, elles relèveraient à peine de l'arrêt de travail. En Afrique du Sud, plus de 4 millions de personnes - 10 % de la population - sont contaminées par le virus du sida. En Europe et aux Etats-Unis, on en sauverait beaucoup. Dans un cas comme dans l'autre, on pourrait, on devrait soigner. Ce faisant, on soulagerait, un peu, de la misère du Sud ; on aiderait, un peu, à son développement économique ; on diminuerait ainsi le nombre des conflits armés qui l'affectent ; bref, on manifesterait, un peu, de solidarité Nord-Sud. On ne le fait pas.

Là comme ailleurs, il n'y a pas de formule simple ou toute faite. On regrette, cependant, d'avoir ici à formuler ce qui ressemble fort à un slogan mais n'en correspondant pas moins à la vérité : le profit, celui de ceux qui peuvent soigner, passe avant la santé, celle de ceux qui n'ont pas les moyens de se soigner. La raison : le droit à la santé du Sud passe après le droit à la protection des brevets pharmaceutiques du Nord.

Un an de trithérapie contre le sida coûte de 20 000 à 30 000 dollars aux Etats-Unis ou en Europe. C'est hors de portée de l'Asie et de l'Afrique, bien sûr. Le Sud devrait avoir librement accès aux produits génériques - des copies des originaux - que fabriquent de talentueuses firmes pharmaceutiques d'Afrique du Sud ou d'Inde - comme la société Cipla,

dont notre correspondante à New Delhi raconte les succès. Cipla propose un an de trithérapie à moins de 400 dollars... Or le Sud n'a pas accès à ces produits génériques. Le Sud n'a pas le droit de soigner à bas prix. Le Sud est victime des accords protégeant licences et brevets des firmes occidentales. Témoignage, le procès qui vient de s'ouvrir à Pretoria entre l'Association des industries pharmaceutiques et le gouvernement sud-africain. Les premières veulent interdire au second de mettre sur le marché des trithérapies à coût abordable pour les Sud-Africains.

L'industrie pharmaceutique est un secteur où les intérêts européens et américains sont très imbriqués. Aux Etats-Unis elle « tient » nombre d'élus dont, à coups de millions de dollars, elle finance les campagnes ; elle fait pression sur le gouvernement américain qui soutient les procès qu'elle intente ici et là. Son argumentaire : les brevets, d'une durée de vingt ans, sont le stimulant (financier) nécessaire à la recherche.

Peut-être. Mais il devrait alors revenir aux gouvernements du Nord de consacrer une part de l'aide au développement au rachat des brevets ou à un système de compensation des sociétés pharmaceutiques. L'ONU vient de prendre parti pour les médicaments génériques. L'industrie pharmaceutique euro-américaine commence à imaginer de passer des accords avec les pays du Sud. Ceux-ci, appuyés par l'opinion occidentale, n'attendront pas longtemps avant de généraliser les génériques.

Vieilles connaissances par Bertrand Poirot-Delpech, de l'Académie française

« QU'EST-CE QUE le Ciel veut nous faire entendre là ? »

On imagine les délires interprétatifs qu'auraient entraînés, autrefois, les calamités en série de la vache folle et de la fièvre aphteuse ! Que dis-je : autrefois ! En 1940, les églises, pleines, retentissaient encore de sermons sur la punition divine que nous valait le stupre des congés payés - sans égard logique pour ce que la Providence, a contrario, récompensait en semblant favoriser les conquêtes du Reich. La tentation d'imputer le sida à une colère céleste contre la permissivité de nos mœurs, comment jurer qu'elle n'a pas visité plus d'une conscience religieuse, même exempte d'intégrisme !

Les voix chrétiennes autorisées ont tiré la leçon des imprudences passées. Quitte à y perdre en crédit et en clientèle, l'Eglise s'abstient désormais de lire dans le mar de café des « signes des temps », comme de régenter (du moins s'y efforce-t-elle) les morales intimes. C'est le constat de René Rémond, dans *Le Christianisme en accusation* (Desclée de Brouwer). Ce que la religion dominante a perdu en force contraignante, elle l'a gagné en influence sur les valeurs républicaines de liberté, de progrès, d'espérance, et rien ne dit que cette fonction inspiratrice soit près de s'achever.

C'est un réflexe ancien des croyants de voir la Grâce à l'œuvre là où n'apparaissent, pour l'œil profane, que des prédispositions à de l'idéal. Face à M^r Jacques Vergès, le Père Alain de la Morandais obéit à cette déformation profession-

nelle. Le titre de leur dialogue (*Avocat du diable, avocat de Dieu*, Presses de la Renaissance), ne fait qu'opposer spectaculairement une réputation à une probabilité. L'affrontement annoncé se change en danse de double séduction. L'ancien amonieur des parlementaires aimerait faire admettre au défenseur du FLN et de Barbie que ses aspirations à l'équité et à la beauté fleurissent bon la transcendance - intuition que son vis-à-vis écarte avec une fermeté souriante.

On ne « récupère » pas comme ça un théoricien de la « rupture » : son passé en témoignage, même si un certain dandyisme accommodant a tempéré ses défenses abruptes du temps des guerres coloniales. On assiste aux approches et esquives de deux myopes narcissiques et bienveillants, tournant autour d'un consensus comme chats au bord d'une soucoupe non identifiée. En volume et en poids d'arguments, l'agnostique retors tient la dragée haute au prosélyte agile. La pêche aux hommes de bonne volonté ne se pratique plus comme à l'époque de la foi triomphante.

Ce temps-là, deux laïques ont l'âge de l'avoir connu de l'intérieur, tout en gardant de leur éducation, à propos des vieilles connaissances, des perplexités lancinantes, objets de livres voisins, aux titres similaires.

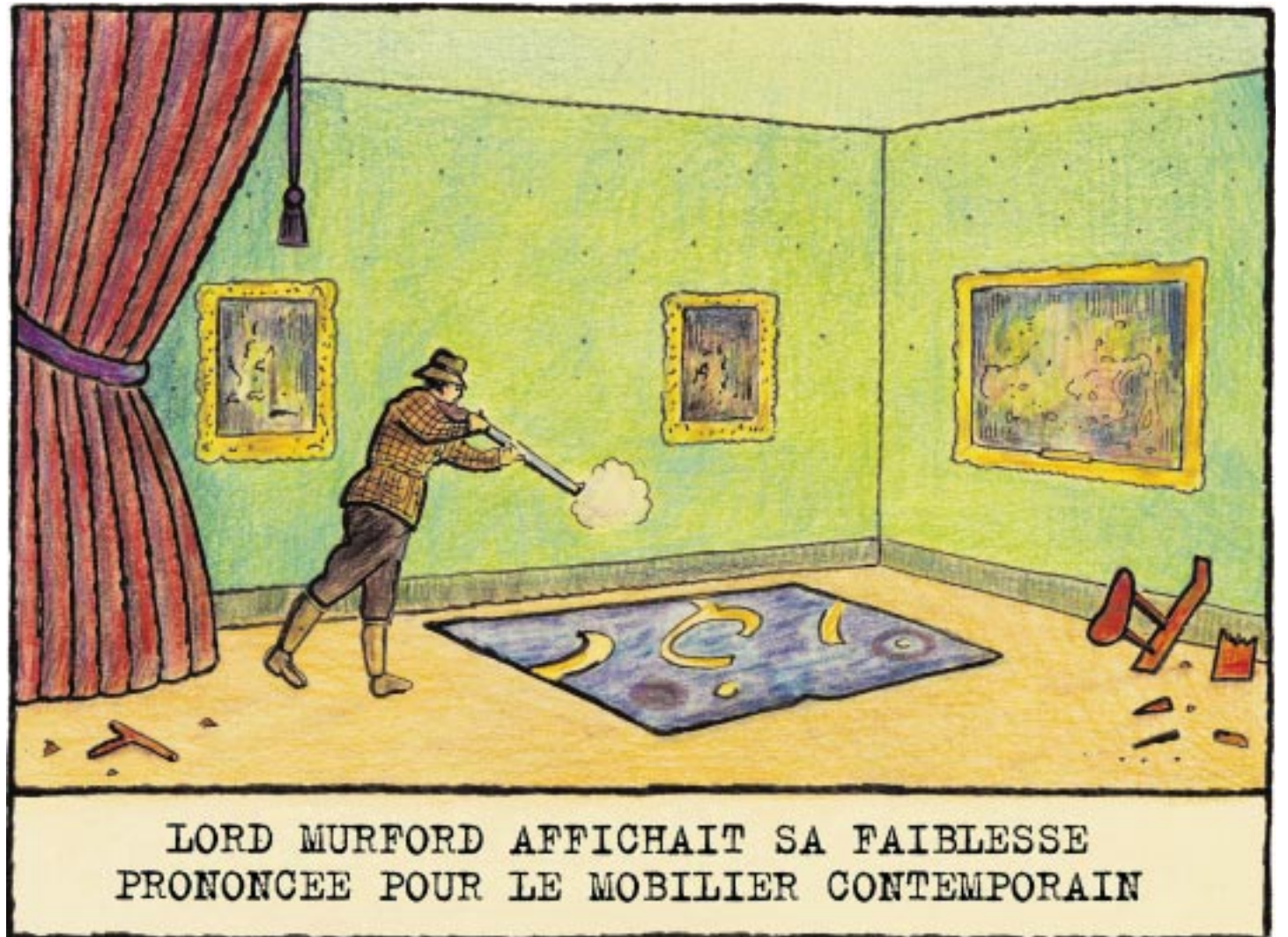
Dans *Lettre à Dieu le Fils* (Grasset), Jean-Denis Bredin met toute son urbanité à énumérer les articles de la foi qui, décidément, défient sa raison : les inégalités de naissance, le mal, la mort, le partage des tâches au sein de la Trinité

et, par-dessus tout, le silence assourdissant auquel se heurtent nos questions et qui, venant du Tout-Puissant, a des airs de cachotterie inexplicable, proprement sadique. Une révolte où les bons pasteurs verront, sinon de la foi, une lassitude de douter qui peut y reconduire, et les autres les charmes intacts de l'adolescence, quand celle-ci enrage de devoir faire confiance aveuglément.

Les doutes de Jules Roy sont plus poignants parce qu'en forme de testament (*Lettre à Dieu*, Albin Michel). Après avoir publié son *Journal*, tenu jusqu'en 1996, et avant de disparaître en juin 2000, à plus de quatre-vingt-dix ans, l'ancien pied-noir colonel d'aviation démissionnaire, auteur d'une cinquantaine de romans, essais et récits intimes, consigne les réticences que son passé de séminariste et l'approche de la mort n'ont pas vaincues. La contemplation du ciel des bombardiers n'a fait qu'affaiblir celle du ciel des croyants. La nostalgie des amours radieuses et des soirs bleu foncé d'Algérie l'emporte sur la préparation au jugement d'un Dieu personnel. A l'ombre de la Madeleine de Vézelay, Camus veille sur le vieux « Julius », plus que Green et Mauriac. De ses deux voisins d'hermitage, Max-Pol Fouchet l'emporte sur Maurice Clavel. Et pourtant...

« Se passer de Dieu... je veux dire : se passer de l'idée de Dieu, de la croyance en une Providence attentive, tutélaire, et rémunératrice... N'y parvient pas qui veut. » (Gide, *Journal*, novembre 1947).

Les saynètes de Glen Baxter



LORD MURFORD AFFICHAIT SA FAIBLESSE
PRONONCEE POUR LE MOBILIER CONTEMPORAIN

Le Monde est édité par la SA LE MONDE
Président du directoire, directeur de la publication : Jean-Marie Colombani
Directoire : Jean-Marie Colombani ; Dominique Alduy, directeur général ;
Noël-Jean Bergeroux, directeur général adjoint

Directeur de la rédaction : Edwy Plenel
Directeurs adjoints de la rédaction : Thomas Ferenzi, Pierre Georges, Jean-Yves Lhometou
Directeur artistique : Dominique Roynet
Secrétaire général de la rédaction : Alain Fourment
Rédacteurs en chef :
Alain Frachon (Éditoriaux et analyses) ;
Laurent Greilsamer (Suppléments et cahiers spéciaux) ;
Michel Kajman (Débats) ; Eric Fottorino (Enquêtes) ;
Éric Le Boucher (International) ; Patrick Jarreau (France) ; Anne Chemin (Société) ; Claire Blandin (Entreprises) ;
Jacques Buob (Aujourd'hui) ; Josyane Savigneau (Culture) ; Christian Massol (Secrétariat de rédaction)
Rédacteur en chef technique : Eric Azan

Médiateur : Robert Solé

Directeur exécutif : Eric Pialoux ; directeur délégué : Anne Chaussebourg
Conseiller de la direction : Alain Rollat ; directeur des relations internationales : Daniel Vernet ;
partenariats audiovisuels : Bertrand Le Gendre

Conseil de surveillance : Alain Minc, président ; Michel Noblecourt, vice-président

Anciens directeurs : Hubert Beuve-Méry (1944-1969), Jacques Fauvet (1969-1982),
André Laurens (1982-1985), André Fontaine (1985-1991), Jacques Lesourne (1991-1994)

Le Monde est édité par la SA LE MONDE
Durée de la société : cinquante ans à compter du 10 décembre 1994.
Capital social : 166 859 €. Actionnaires : Société civile Les Rédacteurs du Monde,
Fonds commun de placement des personnels du Monde,
Association Hubert-Beuve-Méry, Société anonyme des lecteurs du Monde, Le Monde Entreprises,
Le Monde Europe, Le Monde Investisseurs, Le Monde Presse, Le Monde Prévoyance, Claude-Bernard Participations.

IL Y A 50 ANS, DANS Le Monde

Un haut lieu gdien

CUVERVILLE-EN-CAUX, où André Gide est venu dormir son dernier sommeil, devient un haut lieu de l'esprit. Ce n'est pourtant qu'un humble village de quelques feux, canton de Criquetot-l'Esneval, arrondissement du Havre, comme il y en a des milliers en France.

On en trouve des « reflets » dans *La Porte étroite*. C'est là que l'écrivain situe la maison d'Alissa. Le nom de Fouguesemare, qu'il lui attribue (*Si le grain ne meurt*), le déguise à peine, ce Fouguesemare étant un village très voisin. Le « château » habité par Gide est la large maison blanche du XVIII^e siècle de l'oncle Bucolin, à deux étages, le dernier mansardé, décrite dans *Si le grain ne meurt* : « Elle ouvre une vingtaine de grandes fenêtres sur le devant du jardin, au levant ; autant par derrière ; elle n'en a pas sur les côtés. »

C'était la propriété de sa belle-famille, les Rondeaux, de Rouen. Il épouse Louise-Mathilde-Madeleine, fille de ceux-ci. Le mariage civil se fait à la mairie de Cuverville-en-Caux (7 octobre 1895). Le mariage religieux a lieu le lendemain au temple protestant d'Étretat. Sa femme est l'Alissa de ses livres, l'Emmanuèle du *Journal*.

C'était le havre, le havre où il a voulu retourner définitivement, à cause de tant de souvenirs qui l'y ont attaché, à cause surtout d'Emmanuèle, près de laquelle il a désiré dormir le dernier sommeil sans réveil : « Les instants passés auprès d'elle, avait-il noté, sont d'une extraordinaire douceur. Sa tendresse, son charme, sa poésie, font autour d'elle une sorte de rayonnement où je me chauffe. »

Gabriel Reuillard
(7 mars 1951.)

Le Monde SUR TOUS LES SUPPORTS

Adresse Internet : <http://www.lemonde.fr>

Télématique : 3615 code LEMONDE
Documentation sur Minitel : 3617 code LMDOC (5,57 F/mn)
ou 08-36-29-04-56 (9,21 F/mn)

Le Monde sur CD-ROM : 01-44-88-46-60
Index du Monde : 01-42-17-29-89. Le Monde sur microfilms : 03-88-71-42-30

Films à Paris et en province : 08-36-68-03-78

La pollution chassée de la campagne électorale

Suite de la première page

Il n'est guère qu'à Lyon et à Toulouse où le thème a été sérieusement discuté, ces derniers mois. Encore, sur les bords de la Garonne, Philippe Douste-Blazy a-t-il affadé dans son programme la phirologie qu'il développait il y a moins d'un an, dans son livre *La Ville à bout de souffle* (Plon). « Les autorités politiques doivent savoir prendre leurs responsabilités et fixer efficacement et durablement les orientations permettant de ramener les niveaux de pollution sous des seuils acceptables pour la santé et l'environnement », écrivait le médecin et ancien ministre de la santé. Le prétendant au Capitole appliquera-t-il ces propos volontaristes ?

Car lutter pour la qualité de l'air, c'est prendre le risque de l'impopularité, et donc de l'échec, du moins le pensent les candidats. Les transports représentant 60 % de la pollution, contester la sacro-sainte place de l'automobile dans la ville leur paraît un pari risqué. Le Français est en effet un schizophrène qui veut un air plus pur mais achète

massivement des véhicules diesel et estime que se promener sur quatre roues est un inaliénable élément de liberté. Même à Paris, où 44 % seulement des ménages possèdent une voiture, il pourrait être dangereux de mettre brutalement les électeurs devant leur contradiction, quand le scrutin peut se jouer à si peu.

Les élus et ceux qui aspirent à s'installer dans leur siège ont cependant trouvé l'outil consensuel qui leur permet d'afficher une volonté écologiste sans braquer les conducteurs : le tramway. Pas une ville qui n'ait son projet ou déjà ses premières lignes en activité. Le bon vieux tram brinquebalant, chassé des rues dans l'après-guerre par la voiture, fait un retour triomphal en France, revêtu de tous les atours de la modernité. Silencieux, confortable, pratique, il est un succès commercial là où il a été installé.

EMPÊCHEUR DE ROULER EN ROND

L'ennui est qu'il ne réglera pas à lui seul les problèmes de circulation. Le tramway a drainé vers lui une nouvelle catégorie de voyageurs, notamment des jeunes et des personnes âgées, mais n'a en rien enrayé la frénésie automobile. D'après une enquête de la RATP, sur les quelque 78 000 passagers quotidiens de la ligne Bobigny - Saint-Denis, à peine 4 % sont d'anciens conducteurs qui ont opté pour ce nouveau mode de transport. La voiture continue de prendre de vitesse les autres modes de déplacement urbains. Il n'y a qu'à

Paris que les transports en commun peuvent rivaliser, en raison d'un maillage de la ville que ne peuvent guère envisager les autres municipalités.

Pour réduire la pollution, il ne faudrait pas se contenter de développer de manière homéopathique l'offre de transport en commun mais bien brider la voiture. Réduire le stationnement public, comme c'est le cas à Lyon ou à Paris, ne semble même pas un argument suffisant : l'offre de parkings privés ne cesse en effet de progresser dans ces villes. Elle est devenue un argument de vente incontournable pour les promoteurs et est même rendue obligatoire dans les plans d'occupation des sols. Il ne reste donc qu'une solution : freiner l'accès et la mobilité de l'automobile pour en dissuader l'usage en ville. Au risque d'être taxé d'empêcheur de rouler en rond.

Améliorer réellement la qualité de l'air, et non pas simplement en freiner la dégradation, demande donc ce courage politique, cette volonté de prendre ses responsabilités qu'évoquait M. Douste-Blazy. En période de campagne électorale, mieux vaut pourtant tabler sur des sujets plus consensuels, comme la sécurité. Tant pis si, selon une étude de l'Organisation mondiale de la santé (OMS), 31 700 personnes meurent chaque année en France en raison de la pollution.

Après les élections, comme depuis des années, les pouvoirs publics préféreront se défausser sur les constructeurs du soin de lut-

ter contre le fléau. Pour pallier l'augmentation constante du trafic, des normes d'émissions de plus en plus strictes sont édictées. Depuis trente ans, les fabricants affirment avoir divisé par quarante les émanations nocives. Mais ils constatent également que leurs progrès dans ce domaine plafonnent, sauf à envisager une révolution technique. Pour éviter, selon les termes de Jean-Martin Folz, président de PSA, une « diabolisation » de l'automobile, sa firme vient de fonder un Institut pour la ville en mouvement. Son but est de réfléchir à un nouveau système de mobilité pour demain. « L'idée de tout-automobile qui fleurissait il y a une vingtaine d'années est morte, affirmait récemment son concurrent Louis Schweitzer, président de Renault. L'hypothèse d'une répartition de la ville, avec certaines zones où l'automobile a la primauté et d'autres zones où elle n'intervient que par exception, vient assez naturellement. » Ce discours n'a guère été relayé dans la campagne municipale.

Benoît Hopquin

RECTIFICATIF

LES VILLES EN CAMPAGNE

Dans la page « Les villes en campagne » (*Le Monde* du 27 février), la fiche sur la ville de Caen comportait une erreur. Il fallait lire que le parc de logement social est de 23,6 %, et non de 236 %.

Mugabe est-il fréquentable ?

par Daniel Compagnon

Le président de la République reçoit à l'Élysée, mardi 6 mars, le chef de l'État zimbabwéen, Robert Mugabe. Certes, on peut comprendre que la diplomatie française traite avec un dirigeant africain qui est partie prenante du conflit militaire dans l'ancien Zaïre, si l'objectif de ces contacts est bien de favoriser un retrait plus rapide des troupes engagées en RDC ; mais il ne faudrait pas que cette *Realpolitik* se fasse sur le dos du peuple zimbabwéen, lequel subit le joug d'une oppression croissante.

Longtemps crédité pour une stabilité politique – dont le caractère factice était pourtant apparent dès le milieu des années 1990 – et une apparente bonne santé économique, dans un contexte africain peu brillant, le régime Mugabe a révélé sa vraie nature depuis le référendum – perdu par le gouvernement – de février 2000. Ce fut

d'abord l'occupation violente des grandes exploitations agricoles par une milice du parti au pouvoir mêlant anciens combattants de la guerre de libération et jeunes délinquants urbains, puis les meurtres prémédités – encouragés par les déclarations incendiaires du président – de fermiers blancs et de plusieurs dizaines de militants et sympathisants de l'opposition (Mouvement pour le changement démocratique – MDC), qui restent à ce jour impunis, enfin la stratégie de terreur dans les quartiers populaires des grandes villes et surtout dans les campagnes, pendant les trois mois précédant les élections législatives de juin 2000.

Ce climat violent, courageusement dénoncé à l'époque par les observateurs de l'Union européenne, a entraîné, dans les circonscriptions visées, un déplacement de voix suffisant pour assurer une étroite « victoire » au parti de Mugabe,

lequel a remporté depuis lors deux élections partielles avec les mêmes méthodes.

On assiste actuellement à une recrudescence de la violence d'Etat dans les townships d'Harare – les vingt députés de la capitale sont MDC – où, toutes les nuits, des unités spéciales de la police et de l'armée se livrent à des exactions contre les civils sans défense. Il s'agit d'une offensive généralisée contre l'opposition : députés du MDC agressés de nuit à leur domicile, dirigeants du parti poursuivis devant les tribunaux en vertu d'une loi d'exception forgée par le régime de Ian Smith et jamais abrogée, députés blancs du MDC figurant sur une liste de « cibles » de la police politique. S'y ajoute une tentative de faire taire la presse en expulsant des correspondants étrangers et en faisant sauter l'imprimerie du quotidien indépendant *Daily News*.

Mais le plus grave, à long terme, est la tentative, inconstitutionnelle, de purger les tribunaux des juges perçus comme hostiles pour les remplacer par des larbins du pouvoir, mettant ainsi fin à l'une des particularités du Zimbabwe postcolonial : une justice indépendante de l'exécutif. Le président de la Cour suprême a jeté l'éponge et c'est maintenant aux autres juges de subir à la fois la pression politique – depuis des mois le gouvernement refuse d'exécuter les décisions de justice qui lui sont défavorables – et les menaces explicites des sbires de Mugabe.

Ce dernier, acculé à une stratégie de conservation du pouvoir à tout prix, prépare sa « réélection triomphale » à une présidentielle qui pourrait être anticipée, en ne laissant aucun espoir de recours à ses opposants. Ceux-là auront-ils alors d'autre option que la violence ? Dans les villes, les humbles sont à bout de patience ; dans un contexte de crise sociale nourrie par la cherté de la vie et le chômage massif, le pire devient possible.

Est-il raisonnable d'attendre le

de connue de la non-ingérence dans les affaires intérieures – principe, on le sait, à géométrie très variable – nous fut rresservie, faute de mieux. Les diatribes enflammées de Mugabe et de ses affidés contre les Britanniques, lesquelles ne sont pas toujours pour déplaire à Paris, le miroir aux alouettes d'hypothétiques contrats commerciaux et nos intérêts stratégiques en RDC sont autant de mauvaises raisons qui ont pu nourrir cette passivité.

Pourtant, il ne s'agit pas du « pré

Il faut le menacer, si nécessaire, d'une suspension de toute aide économique, au titre de l'article 96 de la nouvelle convention ACP (et que l'on ne nous parle pas des souffrances du peuple alors que les pénuries alimentaires sont déjà à l'ordre du jour dans ce pays traditionnellement exportateur de denrées agricoles). Il faut aussi réfléchir à des formes plus ciblées de sanctions, par exemple l'interdiction des voyages internationaux pour Mugabe et les membres de sa famille ou le gel des avoirs bancaires de la mafia qui l'entoure.

Une pression amicale concertée sur l'Afrique du Sud, acteur-clé de la région, est elle aussi urgente, car les complaisances du président Mbeki à l'égard de Mugabe, depuis avril dernier, ont alimenté le sentiment d'impunité d'un homme rusé et sans scrupule, qui n'a jamais respecté que la force. La France, à son tour, doit lui signifier clairement et publiquement sa désapprobation totale quant à l'évolution de la situation dans son pays, par exemple en recevant solennellement à Paris le leader du MDC, Morgan Tsvangirai – une fois déjà victime d'une tentative d'assassinat « signée ». Que l'aveu calculé d'impunité ne serve pas, une fois de plus, à dissimuler nos lâchetés et notre indifférence.

Daniel Compagnon est professeur de science politique à l'IEP de Bordeaux.

Lèse-majesté en République

par Daniel Dommel et Joao Viegas

MAR BONGO du Gabon, Denis Sassou Nguesso du Congo-Brazzaville et Idriss Déby du Tchad : ces trois présidents ont intenté à François-Xavier Verschave, président de l'association Survie et auteur du livre *Noir silence*, et à Laurent Beccaria, gérant des éditions Les Arènes, qui ont publié l'ouvrage, un procès, en cours à Paris. La poursuite a été engagée sur la base de l'article 36 de la loi sur la presse du 29 juillet 1881, qui réprime le délit d'offense publique envers les chefs d'Etat étrangers, que les faits allégués à leur encontre soient vrais ou non. Il vaut la peine de s'interroger sur le bien-fondé, dans notre monde d'aujourd'hui, de ce texte ancien et peu connu. Il s'agit d'un alignement sur la protection spéciale accordée par l'article 26 de la même loi au président de la République. Après beaucoup d'hésitation, les auteurs de la loi de 1881 y avaient en effet repris une disposition d'une loi de la Restauration, qui punissait les offenses envers la personne du roi.

Sous les III^e et IV^e Républiques, cet article a été rarement mis en œuvre. Le chef de l'Etat avait un rôle d'arbitre et de représentation et n'intervenait guère dans le débat politique. Le nombre de poursuites n'a pas dépassé neuf pendant plus de quatre-vingts ans. Avec la Constitution de 1958, il devenait inévitable que le président fût plus souvent mis en cause et les procès pour offense se sont multipliés. L'article 26 a fait l'objet de nombreuses critiques et de trois propositions de réforme, dont l'une (1963) due à François Mitterrand. Il a cessé d'être appliqué depuis la présidence de Valéry Giscard d'Estaing, qui s'était déclaré hostile à son utilisation.

Seuls donc, aujourd'hui, les chefs d'Etat étrangers bénéficient encore, en pratique, d'une protection spéciale. Celle-ci pourrait sans doute trouver une justification dans le souci de prévenir des difficultés avec des Etats étrangers. Mais elle se heurte de plus en plus à la préoccupation de préserver la liberté de la presse. Dès 1958, le Bundestag rejetait à l'unanimité un projet de loi visant à punir la publication d'articles injurieux à l'encontre des chefs d'Etat étrangers (le projet de loi faisait suite aux pressions de l'Iran en raison d'un reportage sur le divorce du Shah). En Belgique, des dispositions réprimant l'offense envers les chefs d'Etat étrangers existent, mais elles n'ont pas reçu d'application depuis le XIX^e siècle. De nombreux pays n'ont aucune règle comparable et ne semblent pas avoir pour autant éprouvé de difficultés diplomatiques.

L'attachement croissant à la liberté d'expression s'exprime notamment dans la jurisprudence de la Cour européenne des droits de l'homme, selon laquelle cette liberté doit s'étendre aux opinions pouvant paraître choquantes (arrêt Handyside, 1976). Appelée à se prononcer sur les propos injurieux d'un journaliste envers le chancelier d'Autriche, la Cour a même jugé que les limites de la critique

admissible devaient être entendues plus largement s'agissant d'un homme politique, visé en cette qualité (arrêt Lingens, 1986). Il ne serait pas anormal de considérer que cette jurisprudence vaut à l'égard de responsables politiques tant étrangers que nationaux. Cela conduit à s'interroger sur la compatibilité de l'article 36 de la loi de 1881 avec la Convention européenne des droits de l'homme, norme internationale qui doit prévaloir sur la loi nationale. L'article 36 entrave la liberté d'expression. Il porte en outre atteinte aux droits de la défense. Dans un procès en diffamation, le prévenu peut se défendre en démontrant la véracité des faits qu'il avance. Cette faculté lui est fermée dans le cadre de l'article 36.

Voilà qui ouvre la porte aux pires dérives. Comme le fait remarquer l'association Survie, Slobodan Milosevic aurait probablement été fondé à faire condamner les journalistes ayant dénoncé sa responsabilité dans la purification ethnique de la Bosnie. Il appartient, certes, à la partie poursuivante de démontrer la mauvaise foi du prévenu.

Mais dans la mesure où tout débat est écarté sur la réalité des faits allégués, le chef d'Etat qui se juge offensé n'aura pas de peine à

Seuls, aujourd'hui, les chefs d'Etat étrangers bénéficient encore, en pratique, d'une protection spéciale en matière d'offense publique

faire admettre qu'en lui imputant des faits graves on a voulu entacher sa réputation. Les règles procédurales auxquelles obéit le délit d'offense à un chef d'Etat étranger aggravent encore les défauts du dispositif. Ce délit n'est en effet poursuivi que sur demande des intéressés. Un regard rétrospectif montre que les chefs d'Etat qui se sont plaints d'offense ont souvent été ceux dont les régimes étaient peu démocratiques et qui ne s'exposaient guère, ce faisant, aux critiques d'une opinion interne relativement peu attachée à la liberté de la presse. Parmi eux, on trouve Hitler, Franco, Mobutu, Duvalier.

La transparence étant le meilleur antidote aux maux dont souffre notre démocratie qu'ébranle le déferlement des « affaires », il serait sans doute sage de mettre fin au régime d'exception établi il y a plus d'un siècle pour de hauts personnages qui pourraient toujours se prévaloir du droit commun de la diffamation s'ils s'estiment injustement attaqués.

Daniel Dommel est président de Transparence-International (France).

Joao Viegas est avocat.

Résultats annuels 2000

Fusion réussie : croissance de 51 % du résultat net dans les Sciences de la Vie
avant éléments exceptionnels



Notre challenge c'est la vie



"Après cette première année d'exercice, nous sommes fiers de pouvoir dire que la fusion a été un succès et que nous avons créé une nouvelle société ayant d'excellentes perspectives de croissance et de valorisation. Notre activité pharmaceutique qui sera, à l'avenir, l'activité stratégique du groupe, a connu une forte croissance alimentée par nos produits stratégiques et les bonnes performances réalisées sur le marché américain. Les équipes d'Aventis Pharma ont atteint leurs objectifs en ce qui concerne les demandes d'enregistrement et d'autorisation de nouveaux produits. Nous avons rationalisé notre portefeuille de produits et dépassé les objectifs d'économies et de synergies que nous avions annoncés lors de la création d'Aventis"

Jürgen Dormann et Jean-Benoît Fourtjou
Président et Vice-Président du Directoire d'Aventis

Activités Sciences de la Vie

Chiffre d'affaires
20 625 M€ (+12,1%)

Résultat net
1 127 M€ (+51,3%)

Bénéfice net par action
1,44 € (+51,1%)

Agenda 2001

Résultats du 1^{er} trimestre :
semaine du 7 mai

Assemblée Générale des Actionnaires :
le 21 mai 2001, à Strasbourg

Dividende proposé
0,50 € net par action

Résultats du 2^e trimestre :
début août

Résultats du 3^e trimestre :
début novembre

Le résultat net consolidé du groupe s'élève à 1,126 milliard d'euros avant éléments exceptionnels (+63% par rapport au résultat pro forma de 1999). Le chiffre d'affaires du groupe, activités industrielles non-stratégiques incluses, s'élève à 22,304 milliards d'euros (+9,3%). Compte tenu des coûts non-récurrenents relatifs à la formation d'Aventis et qui ne seront plus imputés en 2001, la perte nette du groupe a été ramenée de 1,365 milliard d'euros en 1999 à 147 millions d'euros.

Le résultat net des Activités Sciences de la Vie (Aventis Pharma et Aventis Agriculture), avant éléments exceptionnels, est en hausse de 51,3% à 1,127 milliards d'euros pour un chiffre d'affaires de 20,625 milliards d'euros (+12,1% et +6,1% hors effet de change et écarts de structure).

Aventis Pharma : croissance supérieure à la moyenne du secteur et forte performance aux Etats-Unis

Le chiffre d'affaires s'élève à 16,1 milliards d'euros (+15,8% et +10,1% hors effet de change et écarts de structure). Les ventes réalisées aux Etats-Unis, premier marché pharmaceutique mondial, ont atteint 5,341 milliards d'euros (+34,3% et +14,4% hors effet de change), et ceci malgré le déclin des ventes du Cardizem CD[®] au profit des génériques.

Les médicaments de prescription ont contribué au chiffre d'affaires à hauteur de 13,871 milliards d'euros (+13,1% et +8,1% hors effet de change et écart de structure). Les ventes de vaccins ont augmenté de 33,5% à 1,091 milliard d'euros et celles de protéines thérapeutiques, ont progressé de 35,7% à 1,151 milliard d'euros.

L'EBIT[®] (résultat opérationnel avant amortissement des écarts d'acquisition + parts des sociétés en équivalence) a atteint 3,123 milliards d'euros (+27,5%) avant exceptionnels.

Cette progression a été principalement alimentée par la forte croissance de nos produits stratégiques à forte marge :

Tanti-allergique Allegra[®]/Telstar[®] (1,166 milliard d'euros, +59,8%), Loweno[®] dans le domaine cardio-vasculaire (1,0-2 milliard d'euros, +33,3%), Taxotere[®] (744 millions d'euros, +48,9%) et Arava[®] (192 millions d'euros, +80,1%). En dépit du processus d'intégration sur cette première année d'exercice, Aventis Pharma a atteint ses principaux objectifs de soumission et d'obtention d'autorisation de produits à forts potentiels.

Aventis Agriculture : processus de désinvestissement prévu en 2001

Aventis a annoncé pour 2001 le désinvestissement d'Aventis CropScience et la vente d'Aventis Animal Nutrition. Les ventes d'Aventis CropScience, qui se situe au 2^e rang mondial, sont restées stables à 4,034 milliards d'euros avec une marge brute de 50,4% avant exceptionnelles.

Synergies : objectif 2000 dépassé

Aventis a dépassé ses objectifs de l'année 2000 réalisant 430 millions d'euros de synergies au sein de ses activités Sciences de la Vie contre 400 millions d'euros initialement prévus. Sur 2001, les objectifs sont de 470 millions d'euros, permettant d'atteindre 1,2 milliard d'euros d'économies annuelles à la fin de 2002.

Objectif annuel pour les domaines appelés à devenir le cœur d'activité d'Aventis : croissance de 25% à 30% du résultat par action

Les futurs domaines d'activité d'Aventis seront les médicaments de prescription, les vaccins humains, les protéines thérapeutiques et une participation de 50% dans Merial (santé animale).

Le résultat par action de cet ensemble stratégique, incluant également les fonctions globales du groupe, a été estimé à 1,50 euro avant éléments exceptionnels, au cours de l'année 2000.

"Nous attendons de ce futur ensemble stratégique qu'il continue à réaliser ses très bonnes performances dues à la croissance, supérieure à la moyenne, de ses ventes, tirées par le succès des produits stratégiques qui bénéficient d'un potentiel significatif, particulièrement aux Etats-Unis. Nous allons également bénéficier de l'impact positif des synergies, d'une réduction des frais financiers et d'un meilleur taux d'imposition. En conséquence, nous nous sommes fixés un objectif de croissance moyenne annuelle du résultat par action des domaines appelés à devenir le cœur d'activité du groupe de 25% à 30% entre 2001 et 2003".

Patrick Langlois, Directeur financier d'Aventis

RÉGLEMENTATION Le ministre de l'économie et des finances, Laurent Fabius, a présenté, mardi 6 mars, son projet de réforme du code des marchés publics. ● DOSSIER SENSI-

BLE, après la multiplication des affaires, cette refonte fait l'objet d'un dispositif réglementaire et non législatif. La procédure retenue par le gouvernement atteste que celui-ci veut

agir avec prudence. ● LA RÉFORME vise à moderniser les procédures et à les harmoniser avec les directives européennes. Elle tend également à ouvrir plus largement les marchés

publics aux PME. ● L'ENJEU financier est énorme : chaque année, la commande publique porte sur plusieurs centaines de milliards de francs. ● JUGE D'INSTRUCTION au

tribunal de Nanterre, Patrick Desmure souligne, dans un entretien au Monde, que « un dépoussiérage en vue d'une simplification des textes était nécessaire ».

Laurent Fabius lance la modernisation du code des marchés publics

Présentée mardi 6 mars par le ministre des finances, la réforme vise à harmoniser les procédures d'appel d'offres public avec les directives européennes, à en faciliter l'accès aux PME, et à rendre le système plus transparent. Le nouveau texte doit entrer en vigueur au mois de septembre

LE GOUVERNEMENT lance la refonte du code des marchés publics. Quatorze versions différentes du texte, des pressions intenses de tous les secteurs, des reports successifs... Après cinq années de discussions, cette réforme devrait finalement voir le jour. Le texte, qui a fait l'objet des derniers arbitrages interministériels vendredi 2 mars, a été présenté par le ministre des finances, Laurent Fabius, mardi 6 mars et devrait être publié au Journal officiel du jeudi 8 mars. Le nouveau code devrait entrer en vigueur en septembre.

L'enjeu est d'importance. A l'exception des délégations de services publics qui ne sont pas incluses dans le projet, il s'agit de modifier les règles des marchés passés par l'Etat, les collectivités locales et territoriales, les établissements publics pour tous leurs achats de fournitures, de prestations de services et de travaux. Le ministère de l'économie et des finances est incapable de donner l'exacte mesure des sommes en cause (*lire ci-dessous*). Les marchés portent en tout état de cause sur des centaines de milliards de francs, qui ont donné lieu, dans le passé, à de multiples détournements dans lesquels ont été impliqués responsables économiques et politiques.

Le sujet est si brûlant que le ministre des finances a opté pour la prudence. Plutôt qu'une grande

réforme législative, il a choisi, à la différence de ses prédécesseurs, la voie réglementaire. « Le gouvernement ne voulait pas aller devant l'Assemblée nationale avec un tel dossier. Présenter un texte de loi sur les marchés publics, c'était ouvrir la boîte de Pandore », explique Jean Lardin, président de la Confédération de l'artisanat et des petites entreprises du bâtiment (Capeb). « C'était certainement la meilleure méthode pour débroussailler le chemin », estime, de son côté, un observateur du Medef. Ce choix de la voie réglementaire limite cependant la portée du texte. De nombreuses questions restent pendantes, qui ne peuvent être tranchées que par la loi.

La première préoccupation du gouvernement a été de simplifier un texte opaque et confus et de le mettre en conformité avec la législation européenne. Comme le prévoit l'Union européenne, les marchés d'un faible montant (90 000 euros, 590 000 francs) se passeront de gré à gré, sur factures. Ce dispositif s'appliquera aussi pour certains services (éducation, formation, juridique...), où la mise en concurrence est parfois difficile. Une procédure allégée, associant appel d'offres et possibilité de négociation, s'appliquera pour les marchés compris entre 90 000 euros (590 000 francs) et 130 000 euros (852 700 francs), lorsqu'il s'agit de contrats avec

l'Etat et 200 000 euros (1,3 million de francs), lorsque le contrat concerne les collectivités locales. Au-delà de ces seuils, la procédure classique d'appel d'offres s'applique.

Dans le même souci de modernisation, le gouvernement a voulu

par les tribunaux, comme ce fut le cas à Strasbourg. Avec le nouveau code, il devrait être possible d'assouplir le carcan du « moins-disant ». Les critères comme l'environnement, l'insertion sociale, l'achat éthique, devraient pouvoir être pris en compte. Conscient de

corriger les abus les plus criants. Le nouveau code devrait permettre un accès plus facile aux PME, grâce notamment à la procédure de l'allotissement.

Jusqu'alors, celles-ci étaient systématiquement écartées au profit des grandes entreprises ou reléguées dans le rôle de sous-traitantes. Le dispositif de découpage en lots permet aux entreprises spécialisées de concourir juste sur une partie d'un marché. Il permet aussi aux administrations et aux collectivités de mieux suivre l'évolution financière d'un marché, ce qui était difficile auparavant tout étant noyé dans la masse. De même, le recours aux « avenants », procédures de « marchés infructueux », qui ont été à l'origine de multiples détournements, ententes, échanges de services, etc., devraient être rendus plus difficiles.

ABSENCE DE SANCTIONS

Le texte prévoit que les avenants à un marché ne devront pas dépasser 5 % du montant initial. Les administrations et les collectivités devront, de leur côté, motiver les déclarations de marchés infructueux auprès de la commission d'appel d'offres.

Ces dispositions apportent des améliorations incontestables. Elles risquent, cependant, de rester à l'état de déclarations de principe, si elles ne sont pas complétées par un volet législatif. Ainsi, la loi prévoit

que les délais de paiement de l'Etat devront être réduits, chaque administration devant s'engager sur un calendrier au moment du contrat.

Il faudra attendre au moins jusqu'à la loi sur les nouvelles réglementations économiques pour connaître la portée réelle de cette disposition dans la comptabilité. Il en va de même pour le respect de paiement des sous-traitants par les entreprises. Plus grave encore : le nouveau code prévoit l'exclusion de tout candidat ayant été condamné pour avoir recouru au travail clandestin. Mais les collectivités locales n'ont aucune obligation de prévoir, dans leurs contrats, une clause de vérification sur le terrain que les entreprises ne pratiquent pas le travail au noir.

A la suite des multiples « affaires », de nombreuses voix avaient demandé que les entreprises, coupables de détournement ou d'entente dans le cadre de marchés publics, soient sanctionnées et ne puissent pas être candidates dans d'autres appels d'offres, durant un certain laps de temps. Officiellement, le gouvernement ne semble pas hostile à ce principe. Mais toute sanction relève de la loi. Pour l'instant, le nouveau code des marchés publics ne comporte donc aucun dispositif de sanction propre. Ce qui amoindrit singulièrement la portée de la réforme.

Martine Orange

Un enjeu financier gigantesque, que Bercy ne sait pas encore chiffrer

L'ÂPRETÉ DES DISCUSSIONS, qui a marqué pendant des années la réforme du code des marchés publics, est à la mesure des enjeux en cause. Etat et collectivités locales restent des acteurs économiques déterminants. Des gommes et crayons aux grands ouvrages d'infrastructure en passant par le matériel informatique, les voitures ou les petites cuillères, les administrations publiques achètent beaucoup de choses.

Combien dépensent-elles par an ? Le ministère des finances avoue son ignorance. Le nouveau code prévoit la création d'un observatoire des achats publics pour mieux en cerner l'importance.

Pour l'instant, faute d'un système comptable adapté, Bercy dispose juste de quelques ordres de grandeur. Selon les comptes de la nation, les dépenses d'achat des administrations publiques (qui comprennent l'administration centrale, les administrations locales et celles de la Sécurité sociale) se sont élevées en 1999 à 746 milliards de francs, soit 8,5 % du produit intérieur brut. Toujours d'après la comptabilité publique, le montant des marchés publics, tels qu'ils ont été recensés par les affaires juridiques et qui

incluent les marchés de la défense, s'établit, pour la même année, à 191 milliards de francs. Le ministère des finances reconnaît que ce chiffre est très sous-estimé. Il exclut, par exemple, les achats réglés sur factures, comme le permet la loi, lorsqu'ils sont inférieurs à 300 000 francs. Il ne prend pas en compte non plus les dépenses jusqu'alors non soumises à appel d'offres, comme dans les télécommunications ou dans l'énergie, ni les achats d'immobiliers déjà construits ou des loyers.

En dehors même de ces oublis, les chiffres avancés paraissent très en deçà de la réalité. Dans les travaux publics, la commande publique représente les deux tiers du chiffre d'affaires du secteur (90 milliards de francs en 1999). De même, le bâtiment réalise encore 120 milliards de francs de chiffre d'affaires, grâce aux collectivités locales, aux offices d'HLM et à l'Etat. La Confédération de l'artisanat et des petites entreprises du bâtiment (Capeb) estime en réaliser la moitié à elle seule.

L'influence économique de l'Etat va bien au-delà de ces activités traditionnelles. Les groupes de défense sont étroitement liés à l'Etat. Alstom a acquis sa taille internationale en s'ap-

puant sur les contrats de la SNCF et d'EDF. PSA et Renault ont été, pendant des années, fournisseurs exclusifs de l'administration. L'informaticien Bull n'a survécu qu'avec les commandes des administrations. Decaux, le fournisseur d'équipements urbains, a fait sa fortune avec les collectivités locales. L'activité de groupes comme Sodexo ou Elitair, qui font de la restauration collective, dépend, en France, pour une part substantielle, des contrats passés avec les cantines scolaires, administratives et hospitalières. De même, des entreprises comme celles qui sont spécialisées dans la fourniture de matériel hospitalier sont liées très étroitement aux achats publics.

La libéralisation des marchés, la décentralisation, ont bouleversé les équilibres. A l'exception de l'armement, l'Etat est de moins en moins pourvoyeur d'achat public et cède le pas aux collectivités locales. Cette dispersion va rendre encore plus difficile à appréhender l'impact des dépenses publiques sur l'économie. D'autant que, avec le marché unique, toutes les entreprises européennes, désormais, sont éligibles.

M. O.

De multiples procédures judiciaires en cours

● Les lycées d'Ile-de-France

Les magistrats, chargés de l'affaire des marchés de construction et de rénovation des lycées de la région Ile-de-France, ouverte le 3 juin 1997, ont démonté un vaste système d'entente entre les entreprises de travaux publics. La liste des sociétés visées par la justice rassemble le gotha du BTP français : SGE, CBC, Sicra (filiales de Vivendi), GTM, Dumez (filiales de la Lyonnaise des eaux), Bouygues, Eiffage (ex-Fougerolles), Nord France et SAEP. Les juges ont également mis en évidence l'existence d'un pacte de corruption conclu entre le RPR, le PS et le PR destiné à exiger une contrepartie financière contre l'obtention de ces marchés.

● Les marchés parisiens

La justice a ouvert plusieurs enquêtes visant la dévolution de marchés à la Ville de Paris. Des investigations sont en cours, depuis 1997, sur des soupçons de

favoritisme et de détournements autour de l'attribution, entre 1986 et 1996, de marchés d'imprimerie. Au tribunal de Créteil, le juge Eric Halphen enquête, depuis 1994, sur les marchés de construction et de rénovation de HLM. Les sociétés Cofreth (filiale de la Lyonnaise des eaux) ainsi que la Société d'application et de revêtements (SAR) ont été mises en cause.

● Les marchés des collectivités publiques

Trois juges d'instruction de Paris instruisent, depuis 1999, l'affaire de l'Union des groupements d'achats publics (UGAP), une centrale d'achat de fournitures et de services destinée aux ministères et aux collectivités locales. Les investigations portent sur des soupçons de favoritisme apparus lors de la dévolution, entre 1994 et 1998, de près de 1 milliard de francs de commandes publiques.

Patrick Desmure, juge d'instruction au tribunal de Nanterre

« Si on arrête un voleur, peu importe que le portefeuille soit vide ou plein »

JUGE D'INSTRUCTION au tribunal de Nanterre (Hauts-de-Seine), où il enquête notamment sur le financement du RPR par la prise en charge de permanents du parti gaulliste par des entreprises et par la Ville de Paris - dans laquelle Alain Juppé est mis en examen depuis 1998 -, Patrick Desmure a instruit plusieurs dossiers de « favoritisme ». Il a été détaché, au début des années 1990, à la mission interministérielle d'enquête sur les marchés publics.

« Quelle est, du point de vue du juge d'instruction, la caracté-

ristique du délit de favoritisme institué en 1991, dans le cadre de la loi réglementant les marchés publics ?

- Il faut savoir que le texte dont nous disposons est assez sévère. Il a été voulu par le législateur comme un délit quasiment matériel. Je crois cependant important de préciser que l'incrimination de « favoritisme », parfois également qualifiée d'« infraction au code des marchés publics » ou d'« octroi d'avantages injustifiés », recouvre des réalités différentes, qu'il convient de distinguer.

- De quelle manière ?

- Certains des dossiers instruits à l'origine pour « favoritisme » débouchent sur des affaires de corruption ou de trafic d'influence, comme on l'a vu récemment dans l'enquête sur les lycées de la région Ile-de-France. Dans ce type de dossiers, l'infraction au code des marchés n'est qu'un point de passage. L'avantage que présente, pour la justice, le délit de favoritisme est qu'il est plus facile à caractériser que la corruption, par exemple. Une partie importante des dossiers soumis au juge pénal sont d'une autre nature. Ils relèvent du « localisme » : certains décideurs locaux, élus ou fonctionnaires, considèrent en toute bonne foi qu'il est de l'intérêt de leur commune de passer un contrat avec telle petite entreprise, sous prétexte qu'elle est implantée dans le secteur, et que lui confier des marchés sera bon pour l'emploi, quitte à passer outre certaines dispositions du code des marchés.

» Enfin, il y a ce qui relève des simples erreurs « techniques » de l'administration, par exemple dans le cadre du montage des dossiers d'appels d'offres.



PATRICK DESMURE

- Un même délit recouvre donc des comportements différents ?

- Absolument. Je pense donc qu'il faut raisonner au niveau de l'intention. Si on arrête un voleur, peu importe que le portefeuille qu'il aura dérobé soit vide ou plein ! Ce qui importe, c'est la volonté de voler. Pour les marchés publics, c'est un peu la même chose. Un petit marché sciemment truqué dans l'optique d'un détournement de fonds doit sans doute être sanctionné plus durement qu'un énorme marché entaché d'une erreur commise de bonne foi.

- Les élus affirment souvent que le code des marchés publics

est tellement compliqué à déchiffrer que certaines de ses dispositions sont inapplicables...

- Il est indéniable que la matière est difficile et la législation complexe. Le code des marchés publics est constitué d'un ensemble de textes réglementaires très pointus. De ce point de vue, un dépoussiérage visant à une simplification de ces textes était nécessaire. Cependant, je crois encore une fois nécessaire de distinguer les petites communes, qui n'ont pas forcément à leur disposition les moyens, notamment juridiques, de décrypter toutes les finesses du code des marchés, et les grandes collectivités locales, qui ont à leur disposition des spécialistes parfaitement informés de la législation en vigueur.

- Les magistrats ont-ils toujours les compétences pour instruire ces dossiers de favoritisme ?

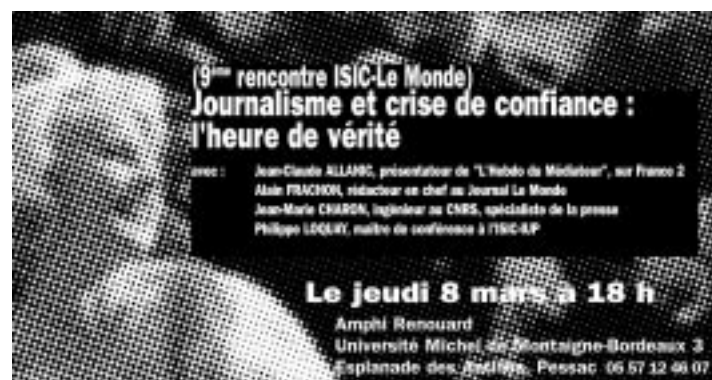
- Les juges judiciaires ne sont pas forcément spécialistes du droit administratif, de même que les policiers à qui ils délèguent les enquêtes. Cependant, il y a aujourd'hui de nombreux spécialistes des affaires financières parmi les juges d'instruction. De plus, ces derniers

sont le plus souvent saisis de dossiers qui ont déjà été défrichés par des spécialistes de la Direction générale de la concurrence, de la consommation et de la répression des fraudes (DGCCRF) ou des chambres régionales des comptes (CRC), à l'origine de nombreuses procédures judiciaires.

- Le code des marchés publics suffit-il à dissuader les éventuels fraudeurs ?

- On a parfois le sentiment que ceux qui se font prendre en faute sont les plus maladroits. Ceux qui veulent vraiment contourner la législation trouvent toujours un moyen de le faire, certains plus habilement que d'autres. Il est possible par exemple de truquer un marché alors qu'en apparence, toutes les procédures ont été formellement respectées. Le code des marchés publics est là pour limiter au maximum ces dérives qui ne constituent pas la règle, heureusement. Je crois que la très grande majorité des élus est honnête et fait le maximum pour appliquer les dispositions en vigueur. »

Propos recueillis par Fabrice Lhomme



Le Crédit lyonnais traîne encore le boulet financier de son passé

L'établissement affiche en 2000 une rentabilité inférieure à celle des autres grandes banques

La banque doit supporter une partie du coût de financement de son plan de sauvetage par l'Etat. Son bénéfice net pour 2000 s'élève à 701 millions

d'euros, en hausse de 27 % par rapport à 1999. Sans les provisions liées au passé, il se serait élevé à 960 millions d'euros. Le Lyonnais aurait alors

affiché un rendement de ses fonds propres de 16,6 % qui se rapprocherait davantage de la Société générale ou de BNP Paribas.

PRÈS DE DEUX ANS après sa privatisation, le Crédit lyonnais n'en a toujours pas fini avec son passé sulfureux. L'histoire rattrape la banque sur trois fronts, l'empêchant une fois de plus de présenter des résultats annuels tout à fait conformes à ceux des autres grandes banques. Alors que pour tous les concurrents français du Lyonnais, le bénéfice pour 2000 s'annonce historique, le Lyonnais, qui a présenté ses comptes mardi 6 mars, passe encore son tour.

La première manifestation de ce passé pèse directement sur le compte de résultat de la banque : celle-ci doit supporter jusqu'en 2005 une partie du coût de financement du plan de sauvetage mis en place par l'Etat, conformément aux engagements pris à l'égard de la Commission de Bruxelles. Pour le seul exercice 2000, cela représente une charge de 176 millions d'euros ; cette charge doit rester élevée en 2001, avant de diminuer. Pour en finir plus vite, Jean Peyrelevade, le président de la banque, a décidé de provisionner la totalité de ce coût. « On y affecte le bénéfice du quatrième trimestre 2000 », explique-t-on boulevard des Italiens, où l'on se félicite d'avoir terminé l'année dans de très bonnes conditions. Au total, le Lyonnais passe donc une provision exceptionnelle de 259 millions d'euros après impôt.

Compte tenu de cette charge exceptionnelle, son bénéfice net pour 2000 s'élève à 701 millions d'euros, en hausse de 27 % par rapport à 1999. Sans ce poids, il se serait élevé à 960 millions d'euros, en progression de 74 %. Le Lyonnais aurait alors affiché un rendement de ses fonds propres de 16,6 % contre 10,3 %, un niveau qui se rapprocherait davantage de la Société générale ou de BNP Paribas.

La deuxième trace du passé est plus diffuse. Le département gestion de trésorerie du Crédit lyonnais a été pris à revers par l'évolution de la courbe des taux d'intérêt et a essuyé une perte d'environ 150 millions d'euros. Un tel manque à gagner aurait pu être compensé,

dans une autre banque, par l'externalisation de plus-values sur le portefeuille de participations. Mais depuis la mise en place du Consortium de réalisation, la structure de défaisance de la banque, le Crédit lyonnais n'a plus de participations. « Nous avons néanmoins commencé petit à petit à en reconstituer », précise-t-on boulevard des Italiens. Surtout, la banque a pris des mesures draconiennes pour que l'« incident » du département de trésorerie ne se reproduise plus : la direction des activités de marchés de capitaux a été réorganisée. Ses dirigeants (Chantal Lanchon et Marc Poli) ont été remplacés.

La troisième remontée des années noires n'a pas d'impact direct sur les comptes 2000, mais laisse une impression désagréable :

La dernière année difficile ?

Jean Peyrelevade, le PDG du Crédit lyonnais, se montre optimiste pour 2001 : « Aux conditions économiques actuelles, le résultat net part du groupe devrait enregistrer en 2001 une nouvelle progression par rapport à 2000. » Le rendement des fonds propres devrait dépasser les 16,6 % annoncés pour 2000 hors charge exceptionnelle. M. Peyrelevade s'appuie sur la bonne rentabilité du réseau en France (463 millions d'euros de résultat net, 19,9 % de rendement sur fonds propres) et de la gestion d'actifs (232 millions d'euros, en hausse de 43 %).

Le PDG table aussi sur la poursuite du redressement du métier de banque de grande clientèle internationale, qui a gagné 330 millions d'euros (+ 50 %), mais affiche une rentabilité sur fonds propres décevante, de 8,8 %. La banque a réduit ses encours aux Etats-Unis dès 1999. De 28,7 milliards de dollars (31 milliards d'euros) en 1998, ils ont été ramenés à 18,2 milliards fin 2000. La banque a maintenu un provisionnement général prudent.

Il s'agit de l'affaire Executive Life (lire ci-dessous). La banque court deux risques : un risque pénal tout d'abord, puis, surtout, celui de voir sa licence bancaire aux Etats-Unis retirée par la Réserve fédérale (Fed), qui contrôle les banques étrangères outre-Atlantique. M. Peyrelevade a été récemment entendu par cette dernière. Au Lyonnais, on se rassure en soulignant qu'il n'y a eu dans le passé que deux retraits de licence par la Fed, celle de la BCCI et celle de Daiwa, qui ont commis des malversations sans commune mesure

avec celle dont il serait question dans l'affaire Executive Life. Autre point rassurant, pour l'instant, le sujet n'a pas eu d'impact sur le cours de Bourse et ne semble pas inquiéter outre-mesure les actionnaires du Lyonnais.

DES ACTIONNAIRES SATISFAITS

La banque reconnaît quand même quelques désagréments vis-à-vis de certains fonds de pension et qu'aux Etats-Unis, l'affaire nuit à ses recrutements. Surtout, elle lui interdit toute opération de croissance externe dans ce pays, car elle n'obtiendrait pas d'autorisation de la Fed. Or la croissance externe, le Crédit lyonnais peut de nouveau modestement y songer. M. Peyrelevade a reçu en février une lettre de Mario Monti, le commissaire euro-

boomerang : tout était prévu dans la note d'information au moment de la privatisation de la banque. S'ils le reconnaissent, certains analystes commencent toutefois à se lasser. « On comprend aujourd'hui toute l'utilité pour le Crédit lyonnais d'avoir un GAP (le groupe d'actionnaires partenaires qui détient 33 % du capital de la banque mis en place au moment de sa privatisation) pour le soutenir dans les derniers coups durs », estime Eric Vanpoucke, chez Global Equities... Les membres du GAP, eux, se montrent pour l'instant satisfaits du redressement de la banque et de ses performances opérationnelles. Une majorité d'entre eux souhaitent d'ailleurs prolonger l'accord qui les unit au Crédit lyonnais. Si quelques-uns, comme Axa, sont moins allants, ils trouveront preneurs de leurs titres au sein du GAP.

Pour l'heure toutefois, le Crédit lyonnais et ses partenaires semblent avoir bien du mal à mettre en place de nouveaux partenariats, notamment dans la banque d'investissement, tournée vers les grandes entreprises et les marchés financiers. L'annonce d'un accord dans ce domaine avec BBVA devait être suivie de développements avec l'italien Intesa et l'allemand Commerzbank. Or rien ne se profile à l'horizon. Il n'est pas non plus question de quoi que ce soit avec Crédit agricole Indosuez. A en croire le Crédit lyonnais, l'immobilisme ne viendrait pas de chez lui. Intesa est pris par sa fusion avec Comit, Commerzbank par la gestion de l'évolution de son propre actionariat, Crédit agricole par son projet d'introduction en Bourse... « Nous sommes la partie calme de ces partenariats », plaisante-t-on boulevard des Italiens. Cette stabilité pourrait ne pas se démentir dans les mois qui viennent. Nombre d'observateurs font le pari que l'Etat ne cédera pas sa participation avant l'élection présidentielle de 2002. Les autres soulignent que les membres du GAP sont vigilants, mais qu'ils ne souhaitent pas précipiter les événements.

Sophie Fay

Suez Lyonnaise éconduit par Air Liquide

Le groupe de services aux collectivités, qui a jeté l'éponge dans la course de la téléphonie mobile, cherche de nouveaux relais de croissance

COMMENT Gérard Mestrallet, le PDG de Suez Lyonnaise, va-t-il prendre la fin de non-recevoir que lui a signifié Alain Joly, le PDG d'Air Liquide ? Le courtisan éconduit va-t-il continuer ses travaux d'approche, lancer une offre publique d'achat ou d'échange hostile, ou jeter l'éponge ? Révélés lundi 5 mars par le quotidien *Agefi*, les travaux d'approche de Suez Lyonnaise n'ont pour l'instant débouché que sur un dialogue de sourds.

D'un côté, Air Liquide a repoussé les avances et les justifications industrielles de Suez Lyonnaise. Son conseil d'administration considère que « ne sont manifestes ni la logique industrielle ni la logique économique inspirant un tel rapprochement, et pouvant en justifier l'intérêt pour les actionnaires d'Air Liquide ». En face, Suez arguait, quelques heures plus tard, de « son ambition de devenir un acteur mondial des services à l'industrie, un marché en pleine expansion où le Groupe se fixe pour objectif de réaliser au moins 50 % de sa croissance d'ici quatre ans ». Dans cette optique, Suez Lyonnaise des Eaux reconnaît avoir « approché Air Liquide à titre exploratoire en lui proposant d'étudier la mise en commun de leurs compétences et de leurs activités dans ces domaines. Cette mise en commun lui paraît génératrice d'importantes synergies pour les deux groupes et créatrice de valeur pour leurs actionnaires ».

Le spécialiste des services aux collectivités est dans une redéfinition stratégique, après avoir jeté l'éponge dans la téléphonie mobile. Le groupe, déjà présent dans la communication (avec notamment l'exploitation de réseaux câblés et des participations dans des chaînes de télévision généraliste et thématiques), pensait profiter de l'attribution de licences de téléphonie mobile de nouvelle génération pour entrer sur ce marché. Le prix élevé des licences et des équipements l'ont fait reculer (*Le Monde* du 25 janvier). La société avait déjà dû renoncer, quelques mois plus tôt, à son projet de rapprochement avec l'électrotricien allemand E.ON.

Suez Lyonnaise est donc à la recherche de nouveaux relais de croissance. Largement présent dans le secteur des services aux particuliers et aux collectivités, notamment via la distribution d'eau, d'énergie et la propreté, il cherche désormais à accroître sa part de marché dans

les services à l'industrie. Il voit dans l'Air Liquide, producteur de gaz industriels, le moyen d'augmenter l'offre de services destinée à sa clientèle d'entreprises, où les marges sont les plus élevées. Fournir de l'oxygène, de l'azote ou de l'hydrogène n'est pas très différent, selon M. Mestrallet, de la fourniture d'eau, d'électricité et du traitement des déchets. Une stratégie expansionniste qui vise à donner à Suez une position écrasante vis-à-vis de ses concurrents, comme Vivendi Environnement.

Pour les dirigeants d'Air Liquide, le métier des gaz industriels, « un métier d'expert et de haute-technologie », n'a rien à voir avec les quatre métiers de Suez Lyonnaise. Paradoxe, Air Liquide s'est aussi engagé dans la voie des services. Limité dans ses ambitions sur son métier de base (les autorités de la concurrence s'étaient opposées au rachat du britannique BOC), Air Liquide ne peut plus se contenter de fournir du gaz à ses clients industriels. Il y associe de plus en plus des services, de la fourniture de l'énergie sur sites à l'approvisionnement en eau nécessaire au processus de fabrication.

LES MOYENS DE L'OFFENSIVE

Sans savoir si Suez déclencherà les hostilités, les arbitragistes ont immédiatement pris position en faisant grimper, lundi, l'action Air Liquide de 3,8 % et baisser celle de Suez Lyonnaise de 4,34 %, prélude à la fixation d'une éventuelle parité d'échange. Libéré du fardeau de l'UMTS, Suez Lyonnaise aurait les moyens d'une telle offensive, malgré la taille de la proie (15 milliards d'euros, contre 35 milliards pour le groupe de M. Mestrallet) et malgré son endettement déjà élevé (environ 135 % des fonds propres).

Si, pour séduire les actionnaires d'Air Liquide, et notamment les particuliers, Suez choisissait de payer en cash, le groupe pourrait puiser dans ses activités non stratégiques : 18 % du bancassureur Fortis ou 17,15 % du numéro 1 mondial du bâtiment Vinci. Son pôle communication, affaibli depuis le retrait de la téléphonie mobile, pourrait aussi être sacrifié, notamment sa participation de 36,4 % dans M6, où il est en position d'actionnaire minoritaire depuis le rachat de RTL Group par Bertelsmann.

Christophe Jakubyszyn

Premières plaidoiries aux Etats-Unis dans l'affaire Executive Life

Le CDR, le Crédit lyonnais et Artémis sont poursuivis par la justice américaine

CONTRAIREMENT aux espoirs longtempers caressés par le CDR (Consortium de réalisation) et par le ministère de l'économie, l'affaire Executive Life ne se résume pas à une tentative d'intimidation de la justice américaine. Dans les multiples procédures en cours, civiles, pénales et réglementaires, une première escarmouche judiciaire s'est produite lundi 5 mars à Los Angeles devant le juge Howard Matz. Ce dernier mène la procédure civile, la première engagée en février 1999 par le commissaire californien aux assurances.

L'accusation considère que la compagnie d'assurances californienne Executive Life, en faillite, a été reprise dans des conditions frauduleuses en 1993 par Altus, filiale du Crédit lyonnais, dissimulée derrière des actionnaires de complaisance, notamment la Maaf. Sont mis en cause aujourd'hui : le CDR chargé par l'Etat français d'assumer financièrement et juridiquement le passé du Crédit lyonnais, le Crédit lyonnais lui-même, la Maaf, des personnes physiques comme Jean-François Héning, patron d'Altus, et Artémis, la holding de tête du groupe Pinault, reprenant final de la compagnie d'assurances et surtout de son portefeuille d'obligations à hauts risques (« junk bonds ») devenue une mine de plus-values. Rachetés 3,25 milliards de dollars, les « junk bonds » ont vu leur valeur multipliée par cinq. C'est sur ce magot que lorgnent le commissaire californien aux assurances et son remuant avocat, Gary Fontana.

M. Matz a entendu lundi pendant deux heures les plaidoiries des parties à la suite d'une demande de non-lieu (*motion to dismiss*) déposée par les avocats de François Pinault et d'Artémis, rejoints par

les autres accusés français, notamment le CDR, le Crédit lyonnais et la Maaf. Après avoir écouté les arguments des uns et des autres, le juge n'a pas prononcé immédiatement de jugement mais, à en croire des avocats présents, ses conclusions ne devraient pas être très différentes de son ordonnance provisoire (*draft to order*), déjà communiquée aux parties et dont le contenu a été révélé par *Les Echos* du 22 février. Dans ce document daté

La partie française espère transformer la bataille judiciaire en marchandage diplomatique

du 31 janvier, M. Matz rejette la demande d'annulation de la procédure, mais accepte un certain nombre de restrictions concernant les poursuites et les dommages exigibles.

Le juge Matz n'a manifestement pas l'intention de remettre en cause l'acquisition du portefeuille obligataire et de la compagnie. « Il est irréaliste et impossible de revenir en arrière », écrit-il. En revanche, il considère que les plaignants « peuvent engager contre Artémis et ses alliés des recours afin d'obtenir des restitutions » des gains réalisés. Mais le juge considère qu'il sera difficile pour « le commissaire aux assurances de prouver qu'il a subi des préjudices, compte tenu du fait que la vente des actifs d'Executive Life s'est faite à une valeur équitable ». Le juge devrait aussi demander à

M. Fontana de reformuler sa plainte et de préciser à qui s'adressent les demandes de restitution. Dans les deux camps, on crie victoire en attendant le prochain épisode. A croire les proches de M. Fontana, l'affaire pourrait se terminer en 2002 devant un tribunal, à moins qu'une négociation « financière intéressante » ne soit conclue d'ici là.

La procédure civile n'est qu'un élément de cette affaire compliquée. Dans la partie pénale conduite par le procureur fédéral adjoint de Californie, Jeffrey Isaacs, l'enquête menée avec l'appui du FBI et en coordination avec la Réserve fédérale (Fed) a avancé rapidement. L'ambition de M. Isaacs est de convaincre dans les prochains mois un « grand jury » de la réalité de ses accusations de « faux et usage de faux » et de « violation de la loi bancaire » à l'encontre notamment du CDR et du Crédit lyonnais.

L'espoir de la partie française est de transformer la bataille judiciaire en un marchandage diplomatique entre la France et les Etats-Unis. L'Etat français vient même de prendre un avocat, Benjamin Civiletti, ministre de la justice de l'administration Carter, pour défendre ses intérêts. Un compromis semble possible dans le domaine réglementaire. La Fed, en charge de la politique monétaire et du contrôle des banques étrangères, accuse le Lyonnais d'avoir eu connaissance dès 1993 de la véritable nature de l'opération menée par sa filiale Altus et de le lui avoir dissimulé. Jean Peyrelevade, le président du Crédit lyonnais, s'est rendu à Washington le 16 février pour plaider sa cause auprès de la Fed et défendre la licence de sa très rentable filiale américaine. La banque, privatisée il

y a deux ans, pourrait s'en sortir avec une amende substantielle... prise en charge par le CDR.

Mais si la « raison d'Etat » peut éventuellement prévaloir vis-à-vis de la banque centrale américaine, elle a beaucoup moins de chance d'avoir un impact sur M. Isaacs et encore moins sur la procédure civile. « Contrairement aux espoirs de l'administration française, il ne s'agit pas d'une affaire politique, mais uniquement de gros sous », souligne l'un des protagonistes français, qui ajoute : « A partir d'une faute formelle qui n'a pas causé de véritable préjudice, les Américains ont réussi à monter une affaire disproportionnée en profitant du désordre dans le camp français et de la stratégie suicidaire du CDR et du Lyonnais qui ont tenté de tout mettre sur le dos de personnes physiques qui n'intéressent pas les Américains en quête de poches pleines et pas de coupables. » « Il est aberrant, explique même un avocat du camp américain, que ce soit un cabinet américain, en l'occurrence White and Case, qui par obligation est un auxiliaire de la justice de son pays, qui organise la défense des intérêts patrimoniaux de l'Etat français et représente seul les intérêts du CDR aux Etats-Unis et en France. »

Pour faire monter un peu plus la pression, le General Attorney de Californie (le ministre de la justice de l'Etat), Bill Lockyer, est venu la semaine dernière à Paris pour mesurer les chances d'une négociation. Elle pourrait se conclure en 2002, après les échéances électorales françaises, et coûter aux accusés entre 300 et 500 millions de dollars (entre 320 et 540 millions d'euros) payés pour l'essentiel par le contribuable.

Eric Leser

CORRESPONDANCE

Une lettre de Jean-Marie Messier

Suite à notre enquête sur les stock-options et l'épargne salariale (*Le Monde daté dimanche 4 - lundi 5 mars*), nous avons reçu de Jean-Marie Messier, président du groupe Vivendi-Universal, la lettre suivante : Concernant l'affirmation selon laquelle le salarié qui investit son épargne en actions de l'entreprise subit de plein fouet les aléas du cours de l'action, tandis que ses dirigeants bénéficient de stock-options gagnantes à tous les coups : cette affirmation n'est pas exacte chez Vivendi Universal.

D'une part, un mécanisme d'épargne salariale a été mis en place (Pégase/Pegasus) afin de permettre de protéger la petite épargne en cas de baisse de l'action : un rendement minimum de 5 % est garanti (et en cas de hausse, le salarié tou-

che six fois plus la plus-value sur sa mise personnelle).

D'autre part, la majorité des stock-options attribuées aux dirigeants (y compris au président), est liée à de strictes conditions de surperformance de notre titre par rapport à ceux de nos concurrents. Il ne suffit pas que notre action monte : il faut qu'elle monte plus que les titres comparables. Admettez que cela fait une énorme différence avec le « jackpot » trop souvent décrit, et légitimement décrié.

Quant à la valeur de mes stock-options, telle qu'indiquée dans mon livre, elle s'entend net d'impôts. Et, bien entendu, l'évolution de notre cours et de ceux de nos concurrents dans les marchés volatils actuels rend toute estimation très transitoire.

AOM-Air Liberté : M. Seillière s'explique sur sa « responsabilité »

ALORS QUE le ministre des transports, Jean-Claude Gayssot, a appelé les actionnaires du deuxième pôle aérien français (AOM, Air Liberté et Air Littoral) à leurs responsabilités, Ernest-Antoine Seillière, président de la holding Marine-Wendel, actionnaire au côté de SAirGroup, explique dans un entretien au *Figaro* la responsabilité limitée de sa holding. Selon le président du Medef, Taitbout-Antibes BV, filiale de Marine-Wendel, détient une option de vente de sa participation à SAirGroup exercable en 2004. Ce qui contredirait toute accusation de « portage » (*sic*). En outre, SAirGroup a toujours admis que l'actionnaire français n'irait pas au-delà des 300 millions de francs investis. C'est donc la Banque commerciale italienne qui a pris en charge la moitié de la recapitalisation (1,9 milliard de francs) du pôle français (*Le Monde* du 11 décembre 2000), devenant, à cette occasion, actionnaire à 25 % de Taitbout-Antibes.

MARS 2001

Marcos marche sur Mexico

par Ignacio Ramonet

GÉOPOLITIQUE

Une géographie
du « monde inutile »
L'Occident en quête
de supplétifs
Morosité « fin de siècle »

par Mariano Aguirre,
Gilbert Achcar, Pierre Conesa

Les preuves trafiquées, du terrorisme libyen

par Pierre Péan

DÉMOCRATIE

Premières victoires pour
les expériences participatives
L'apolitisme très politique
des journaux municipaux
Ces sondés qui ne veulent
plus parler

De la nature des génocides

par Ryszard Kapuscinski

Egalement au sommaire :

Mirage des réformes économiques en Algérie (Djillali Hadjadj) ; L'Afrique de l'Ouest dans la zone des tempêtes (Philippe Leymarie) ; D'une Intifada à l'autre, la société palestinienne en mouvement (Nadine Picaudou) ; Le double langage des ex-communistes roumains (Edith Lhomel) ; Les « piliers » de la Belgique vacillent (Serge Govaert) ; L'information contre l'Etat (Armand Mattelart) ; Violences impunies contre les femmes, un rapport d'Amnesty International ; Stratégies mondiales pour la santé populaire (Philippe Demenet) ; etc.

En vente chez votre marchand de journaux - 25 F - 3,81 €

L'AFP conjugue rigueur et redéploiement d'effectifs

L'Etat et la presse semblent avoir trouvé un consensus pour sortir de la crise et adopter le budget 2001 lors du conseil du 7 mars. Près de 80 départs volontaires pourraient être négociés cette année

« **MÊME SANS BUDGET**, l'agence fonctionne », tel est le commentaire désabusé d'un journaliste de l'Agence France-Presse (AFP). Après trois tentatives infructueuses d'adoption du budget 2001, le conseil d'administration doit une nouvelle fois se réunir, mercredi 7 mars, et devrait trouver un consensus pour résoudre cette question délicate. Bertrand Eveno, PDG de l'agence depuis le 11 octobre 2000, a cherché un compromis entre les exigences de l'agence et celles de ses principaux clients et administrateurs, l'Etat et la presse. In fine, il devrait proposer, comme le stipulent les statuts de l'agence, un budget à l'équilibre, et non pas en déficit, comme il l'avait suggéré précédemment. En contrepartie, M. Eveno devait obtenir une hausse plus importante que prévu des tarifs d'abonnements souscrits par l'Etat à l'AFP.

Depuis quelques mois, la question budgétaire suscite un tollé au sein de l'agence. Le président de la commission financière de l'AFP, Daniel Hourri, a critiqué sans détours les premières moutures budgétaires successivement proposées par le nouveau PDG et lui a fait savoir son mécontentement par lettre, le 6 février : « La Commission financière estime (...) devoir faire part de sa surprise quant à l'évolution des chiffres figurant dans les deux projets de budgets examinés par le conseil d'administration le 21 décembre 2000 et le 29 janvier 2001. En un mois, ces documents préparés par l'AFP font passer la prévision de [budget] 2000 de l'équilibre à un déficit de 141 millions de francs (21,5 millions d'euros) ; parallèlement, le projet de budget 2001 passe d'un déficit de 37 millions de francs à un excédent de 10 millions ». Composée de deux représentants de la Cour des comptes et d'un expert désigné par le ministre des finances, la commission « s'interroge sur le caractère soudain de ces changements et sur leur

ampleur » et est amenée, « dans ce contexte, à s'interroger sur la qualité, la fiabilité et la pertinence des informations transmises par l'Agence à son conseil d'administration ».

Bertrand Eveno, qui avait demandé au gouvernement l'obtention d'un prêt participatif de 200 millions de francs sur trois ans, pourrait être partiellement exaucé. Bercy aurait accepté d'octroyer 100 millions de francs à l'agence dès cette année, sans s'engager, à l'avenir, sur une éventuelle rallonge.

Les représentants de la presse au sein du conseil d'administration ont donné leur aval à une hausse des tarifs d'abonnements (+ 2 %), mais cherchent toujours à obtenir des garanties sur la masse salariale de l'AFP. Cette gestion plus rigoureuse devrait se concrétiser par un abaissement du ratio masse salariale / chiffre d'affaires à 65 % dans les trois ans à venir, contre 72 % aujourd'hui. Dans ces conditions, les représentants de la presse, qui s'étaient émus de l'inflation du nombre des embauches (216 emplois, dont 103 pour le développement et le reste pour la réduction du temps de travail en 2000 et

2001), seraient favorables à la proposition du PDG de créer 25 postes cette année.

Lors d'un récent comité d'entreprise, M. Eveno avait laissé entendre qu'il souhaitait mettre en œuvre un plan de départs volontaires concernant « entre 50 et 100 personnes », ce qui pourrait s'effectuer notamment par des départs de salariés âgés de plus de cinquante-sept ans. Le chiffre de 80 personnes est communément cité. L'an dernier, l'enveloppe d'aides aux départs volontaires aurait déjà dépassé les 25 millions de francs. Le dernier plan social, accompagné de mesures de départs autoritaires remonté à 1986, quand l'agence était présidée par Henri Pigeat.

« LA FIN DE L'ÉTAT DE GRÂCE »

Certains administrateurs suggèrent un redéploiement des ressources humaines, avec un renforcement de certains services de la rédaction, comme le multimédia, les services de langue anglaise, l'économie ou le sport. Pour l'instant, la direction de l'agence est encore très peu disert sur ces éventuels réaménagements. Le personnel espère obtenir des informations plus précises

au cours du comité d'entreprise prévu mardi 6 mars.

Les syndicats commencent à se mobiliser. « C'est la fin de l'état de grâce », résume l'un d'eux. Pour la CFDT, « le débat ne porte que sur des chiffres à géométrie variable pour le budget et sans bases argumentées sur la stratégie de développement ». La CGT demande, à l'instar du SNJ, « un audit, par le biais de la commission économique du comité d'entreprise », de l'ère Eric Guilly, le prédécesseur de Bertrand Eveno. FO redoute « une politique d'austérité et de maîtrise des coûts (...) qui ne peut conduire qu'à des suppressions d'emplois, voire d'activités via des redéploiements, et à une nouvelle phase d'immobilisme ». La CGT redoute que, à terme, toute la partie technique de l'agence ne soit sous-traitée à l'extérieur.

Dans leur grande majorité, les journalistes redoutent l'immobilisme. Toujours en suspens, l'hypothèse d'une modification du statut de l'agence est une fois encore reportée. « Rien ne sera vraiment décidé sur le sort de l'AFP avant les élections présidentielles de 2002. La consigne est manifestement de ne pas faire trop de vagues », affirme un rédacteur.

L'agence concurrente Reuters, qui réalise près de 5 % de son chiffre d'affaires dans la vente d'informations aux médias, n'a pas d'états d'âme et continue de se renforcer dans le multimédia, même si les investissements ont été un peu plus faibles que prévu (139 millions de livres (220 millions d'euros) en 2000 et 2001, au lieu de 150 millions). Son directeur général, Peter Job, considère que « l'Internet et ses technologies demeurent un puissant cheval de bataille. L'effondrement des valeurs boursières de l'Internet n'a pas affecté notre stratégie, qui se poursuit comme nous l'avions annoncé l'an dernier ».

Nicole Vulser

Quatre mille collaborateurs à travers le monde

● **Réseau** : l'Agence France-Presse est présente dans 165 pays (110 bureaux et plus de 50 correspondants locaux). Chaque jour, elle diffuse 2 millions de mots d'information continue en six langues.

● **Effectifs** : 2 000 salariés, dont 1 200 journalistes et 200 photographes, auxquels s'ajoutent 2 000 pigistes.

● **Activité** : le chiffre d'affaires 2000 s'élève à environ 1,5 milliard de francs. En 1999, il était de 1,36 milliard de francs, qui provenait à 72,2 % de France et à 27,8 % de l'étranger. Pour 2000,

l'objectif était de réaliser un tiers du volume d'affaires à l'étranger. En 2000, les abonnements de l'Etat représentaient 600 millions de francs et ceux contractés par les médias, 900 millions de francs. Le résultat 2000 n'est pas arrêté.

● **Filiales** : AFX (information financière) ; AFP GbmH (service en allemand) ; SID (service sport en allemand) ; PolyCom (diffusion de données par satellite) ; Compagnynews (diffusion de communiqués de presse) ; Nolis (Bourse européenne de fret par satellite) et Inédit (ingénierie éditoriale).

Les Français privilégient de plus en plus la lecture des magazines

DE TOUS LES LECTEURS de journaux dans le monde, les Français sont les plus gros consommateurs de magazines. Cette réalité est de nouveau vérifiée dans l'enquête 2000 d'Audience et études pour la presse magazine (AEPM), réalisée auprès d'environ 20 000 personnes interrogées tout au long de l'année sur la régularité de la consultation, le nombre de « prises en main »...

Au total, 45,6 millions de Français, soit 95,9 % des plus de quinze ans, ont, au moins une fois, lu un des 143 magazines – dont 8 étudiés pour la première fois – visés par cette étude. La progression de 1,4 % par rapport à 1999 peut paraître faible. Elle est significative de l'évolution de la consultation des publications, que l'on disait menacée par la profusion des sources et des supports d'information (télévision, radio, presse quotidienne, Internet). Pour l'essentiel, la lecture se fait à domicile (85,6 %), occasionnellement chez des amis ou des parents (6,5 %), sur le lieu de travail (3,5 %) ou dans une salle d'attente (2,3 %).

LA PRESSE TÉLÉ TOUJOURS EN TÊTE

Les magazines de télévision restent la lecture préférée des Français. Parmi les cinq hebdomadaires dépassant les 7 millions de lecteurs, seule *Femme actuelle* (8 554 000 lecteurs), malgré une baisse de 2,4 %, se glisse dans un hit-parade qui place en tête *TV Magazine* (13 971 000 lecteurs), le supplément TV de la Socpresse (groupe Hersant) pour *Le Figaro* et les quotidiens régionaux dont l'audience reste stable, puis *Télé 7 jours* avec 9 055 000 lecteurs (- 2,6 %), *Télé Z* (8 729 000, en hausse de 1,7 %), *Télé Loisirs* (7 428 000, soit + 5,8 %).

Cinq mensuels ou bimestriels comptent plus de 4 millions de lecteurs : *Art et Décoration* (5,238 millions de lecteurs, + 1,9 %), *Top Santé* (4,945 millions, + 7,3 %), *Santé Magazine* (4,873 millions, + 9 %),

Géo (4,73 millions, + 0,3 %) et *Télé 7 Jours* (4,612 millions, + 10,8 %).

Avec 837 000 lecteurs, le magazine *Investir* détient cette année le record de croissance (+ 30,4 %), suivi du féminin *Biba* (+ 22,6 %), le masculin *Max* (+ 19,6 %), de *Psychologies Magazine* (+ 18,6 %), de *L'Ami des jardins* (+ 16,5 %) et de *Mon Jardin Ma Maison* (+ 16,2 %). Parmi les hebdomadaires, les publications sportives – *France Football* (+ 16,9 %) et *L'Equipe Magazine* (+ 13,4 %) – bénéficient d'une audience « dopée » par le Championnat d'Europe de football et par les Jeux olympiques. Parallèlement, les magazines « people » affichent les meilleurs résultats : *Ici Paris* (+ 17,2 %), *France-Dimanche* (+ 13,8 %), *Voici* (+ 11,5 %).

A l'inverse, plusieurs titres subissent un effondrement de leur audience : *L'Événement* (- 30,5 %), qui avait été repris par *France-Soir* avant sa disparition, *Télé Magazine* (- 35,9 %), *Côté femmes* (- 44,7 %), *Notre temps* (- 13,2 %), *Option Auto* (- 14,7 %) et *Eurêka* (- 16,3 %).

Parmi les magazines d'informations générales, *Paris-Match* assure son redressement avec 4,201 millions de lecteurs (+ 1,5 %), ainsi que *Le Figaro Magazine* (+ 6,8 %, avec 2,244 millions de lecteurs). *Le Point* est le seul à bénéficier d'une progression (+ 1,9 %, avec 1,405 million de lecteurs) alors que *Le Nouvel Observateur* (- 6,4 %, avec 2,233 millions de lecteurs), *L'Express* (- 1,7 %, avec 2,117 millions de lecteurs) et *Marianne* (- 6 % avec 899 000 lecteurs) subissent une certaine érosion, corrigée en cours d'année par des améliorations de leurs formules respectives. Enfin, pour la première fois testé dans cette étude, *Le Monde diplomatique* (groupe Le Monde) bénéficie d'une audience de 1 442 000 lecteurs, pour l'essentiel titulaires de diplômes d'enseignement supérieur (79 %) et à 75 % urbains.

Michel Delberghe

Grève de vingt-quatre heures dans l'audiovisuel public

FINANCEMENT DU SERVICE PUBLIC, défense de l'emploi, hausse des salaires, retour de la production en interne, modification de la ligne éditoriale : telles sont les motifs de la grève de vingt-quatre heures, lancée mardi 6 mars, par la CGT dans les entreprises de l'audiovisuel public. Ce mouvement se situe avec, en arrière-plan, le débat sur l'avenir de la Société française de production (SFP) (*Le Monde* des 4-5 mars et 6 mars).

Lors de l'assemblée générale du personnel de cette entreprise, lundi 5 mars, le débat a été houleux entre la CGT, partisan de la grève, et la CFDT, qui l'estime inutile. Ces syndicats devraient être reçus dans la semaine par un conseiller de Catherine Tasca, ministre de la culture et de la communication.

Canal+ et RTL Group discutent sport

LES GROUPES D'AUDIOVISUEL Canal+ et RTL Group « discutent d'un rapprochement capitaliste pouvant aller jusqu'à la fusion » de leurs filiales d'acquisition de droits sportifs a confirmé, lundi 5 mars, le groupe présidé par Pierre Lescure. Un accord pour rapprocher Sport+, contrôlée par Groupe Canal+, d'UFA Sport, filiale de RTL Group, n'est pas imminent, même si les « négociations sont bien avancées », fait savoir un des deux groupes. Le rapprochement pourrait aussi concerner la société française de marketing sportif Jean-Claude Darmon, dont RTL Group détient 28 % du capital.

Résultats records pour « Les Echos »

APRÈS avoir cédé, en 1999, ses titres de presse médicale et s'être recentré sur l'information économique et financière, le groupe Les Echos, filiale du groupe Pearson, éditeur du *Financial Times*, a, en 2000, franchi pour la première fois le cap du milliard de francs de chiffre d'affaires, à précisément 1,114 million de francs (169 millions d'euros), pour un résultat courant avant impôt de 300 millions de francs (45,7 millions d'euros), en progression de 36 %.

La diffusion totale du quotidien a atteint 154 000 exemplaires, dont 128 514 en diffusion payée (+ 4,5 %), tandis que la publicité a bénéficié d'une augmentation de 19,2 %. Dans l'année, le groupe a créé 155 postes supplémentaires (+ 25 %) pour atteindre un effectif de 685 salariés. Selon David Guiraud, directeur général, les éditions électroniques atteindront l'équilibre financier au quatrième trimestre 2001.

DÉPÊCHES

■ **CÂBLE** : les câblo-opérateurs américains ont obtenu l'autorisation de dépasser les 30 % de parts de marché de la télévision par câble, selon une décision de la Cour d'appel fédérale américaine publiée lundi 5 mars. Ce plafonnement, fixé par la Commission fédérale pour les télécommunications (FCC), a été jugé anticonstitutionnel.

■ **TÉLÉVISION INTERACTIVE** : Canal+ Technologies, fournisseur de logiciels pour la télévision numérique, a annoncé lundi avoir conclu « une alliance stratégique » avec le groupe informatique Sun Microsystems pour promouvoir l'utilisation de la technologie Java dans les terminaux de télévision numérique interactive.



> Ce train prend des jeunes avec bagages...



ACCENTURE / ALCATEL / ATOS ORIGIN
 BNP-PARIBAS / BOSCH / CEGETEL
 CREDIT AGRICOLE / CAP GEMINI ERNST & YOUNG
 CCF / CS COMMUNICATION ET SYSTEMES
 CREDIT DU NORD / CREDIT LYONNAIS / DECAN
 EDF ET GAZ DE FRANCE / ESR / EADS
 KEYRUS / MAZARS & GUERARD
 IBM / PINAULT PRINTEMPS REDOUTE
 PSA PEUGEOT CITROEN / SAGEM
 SCHLUMBERGER / SCHNEIDER ELECTRIC
 SEMA / SIRIS / SNCF / SOPRA
 STMICROELECTRONICS / SOCIETE GENERALE
 SYNTEGRA / TEUCHOS / THALES



"le train de l'emploi" réalisé avec le concours de la société des Trains Exposition

> Du 5 au 19 mars 2001,
 Le Monde lance "le train de l'emploi".

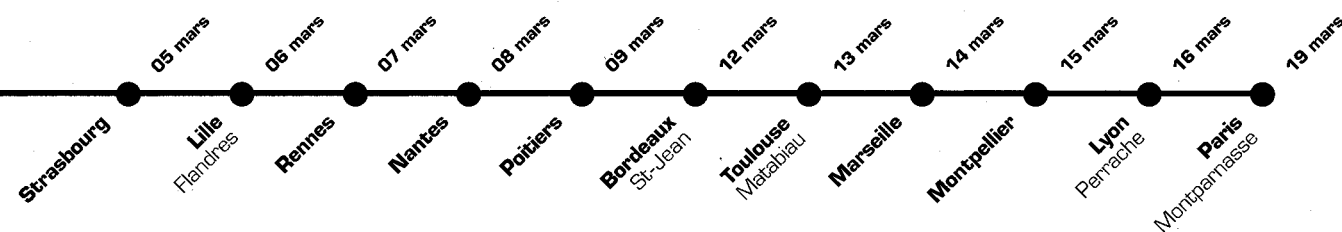
A son bord, 33 entreprises
 vous proposent 30 000 postes.

Jeunes diplômés bac + 4/5, jeunes cadres
 de 1 à 5 ans d'expérience, montez dans
 ce train à destination de votre avenir.

Ne manquez pas ce rendez-vous dans
 11 villes de France.

Faites valoir vos talents pour trouver la meilleure voie.

> Inscription obligatoire sur le site
emploi.lemonde.fr



Le Monde

TABLEAU DE BORD

AFFAIRES

INDUSTRIES

● **NISSAN : le constructeur japonais va investir conjointement avec Renault** 250 millions d'euros dans l'usine Nissan de Barcelone pour produire à partir de fin 2002 un nouveau modèle de fourgon compact. Ce modèle déjà produit en Grande-Bretagne sous l'appellation Traffic (Renault) et Vivaro (Opel) sera commercialisé sous marque Nissan dès mi-2002.

● **FINMECCANICA : le groupe industriel public italien a convoqué pour mercredi 7 mars un conseil d'administration** où sera probablement abordée la question de la participation de Finmeccanica à MBDA, nouvelle société commune européenne spécialisée dans les missiles.

SERVICES

● **KLM : la compagnie aérienne néerlandaise** a démenti, lundi 5 mars, des informations de presse selon lesquelles elle avait déposé une offre pour reprendre Go, filiale à bas tarifs de British Airways (BA), tout en n'excluant pas de déposer une offre dans le futur.

● **RESTAURATION : les restaurateurs français, qui ont organisé lundi une vingtaine de barrages** dans des zones frontalières pour réclamer une TVA allégée, se sont heurtés à une fin de non-recevoir du ministre de l'économie Laurent Fabius. Ce dernier a estimé que la baisse du taux de TVA n'est « pas le meilleur moyen pour essayer de venir en aide » à cette profession.

● **MOTOROLA : le groupe américain a annoncé** lundi la cession de ses participations dans cinq opérateurs de téléphonie mobile pour 1 milliard de dollars.

● **ARTHUR ANDERSEN : la société de conseil exercera dorénavant ses activités sous le nom d'« Andersen ».** En août 2000, à la suite d'un arbitrage international, Arthur Andersen a été séparée de sa société sœur, Andersen Consulting. Forcée de modifier son nom, Andersen Consulting, spécialisée dans les services informatiques, s'est rebaptisée Accenture, depuis le 1^{er} janvier.

FINANCES

● **HSBC : la banque va fermer quelque 70 agences** à Hongkong (sur 220), dans le cadre d'une vaste restructuration, rapporte mardi le quotidien *Hong Kong iMail*.

● **CRÉDIT AGRICOLE : l'ensemble des syndicats** (CFTC, FGA-CFDT, FGSOA-UNSA, FO, SNECA-CGC et SNIACAM, indépendants) de la banque ont appelé à une grève nationale, mardi 6 mars, « pour obtenir une augmentation significative des salaires ». Selon les six syndicats, « 80 % des caisses régionales seront en grève ».

● **BANK OF SCOTLAND : la banque britannique et l'hebdomadaire vendu par des sans-domicile fixe, The Big Issue,** ont lancé lundi des services bancaires accessibles aux sans-abri, notamment l'ouverture d'un compte bancaire, présentés comme les premiers de leur genre en Grande-Bretagne.

● **DEXIA : la banque franco-belge compte acquérir la totalité du capital de Financière Opale,** société française de gestion financière dont la principale filiale est ODB Equities. Ce rachat sera effectué à travers la filiale Dexia Banque internationale à Luxembourg.

RÉSULTATS

● **KBC : le groupe belge de bancassurance** a annoncé lundi une hausse de son bénéfice net de 20,2 % en 2000 à 1,16 milliard d'euros, hors la plus-value réalisée lors de la vente de sa participation de 18 % dans le Crédit commercial de France (CCF), qui a atteint 763,4 millions d'euros.

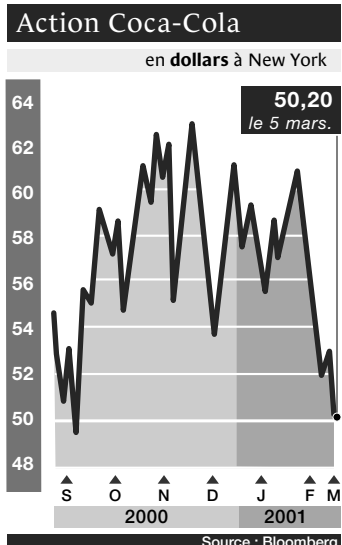
● **APRIL GROUP : l'assureur français a annoncé lundi un résultat net consolidé** en hausse de 42,2 % à 21,32 millions d'euros, contre 15 millions d'euros en 1999. Son chiffre d'affaires a affiché une hausse de 37 % à 160,38 millions d'euros.

● **DASSAULT : le groupe d'aéronautique a dégagé un résultat net consolidé de 237 millions d'euros, en hausse de 40 %,** pour un chiffre d'affaires de 3,5 milliards d'euros. 71 % de l'activité ont été réalisés dans l'aviation d'affaires, avec les Falcon, et 21 % dans le militaire (Mirage, rafale).

VALEUR DU JOUR

Le départ du numéro deux de Coca-Cola inquiète

L'AMÉRICAIN Coca-Cola a décidé bien du mal à gérer son changement. Le numéro un des boissons sans alcool a annoncé, dimanche 4 mars, une réorganisation mondiale d'envergure pour être plus proche de ses marchés locaux. Cette opération n'est pas une surprise en soi, son PDG, Doug Daft, ayant déclaré, peu de temps après son arrivée : « Nous devons penser localement, et agir localement » (*Le Monde* du 12 mai 2000). La surprise est venue, par contre, de l'annonce du départ du numéro deux, Jack Stahl, quarante-sept ans, en poste depuis à peine onze mois. Un différend profond l'opposait au PDG sur la façon de réorganiser le groupe. « Jack Stahl et moi-même avons eu de longues discussions sur le potentiel encourageant de ce nouveau modèle d'organisation, a indiqué, sibyllin, M. Daft. Il en a conclu que, compte tenu du fait qu'il avait déjà aidé Coca-Cola à recentrer son programme et ses priorités, il voulait affronter de nouveaux défis ailleurs. » M. Stahl était considéré comme le dauphin de M. Daft, âgé de cinquante-sept ans. Avant de démissionner en décembre 1999, l'ancien PDG du groupe, Doug Ivester, avait été largement critiqué par les marchés financiers pour être seul aux commandes. Coca-Cola avait, dans sa nouvelle organisation, insisté sur la présence, auprès de M. Daft, d'un numéro deux très impliqué. Le

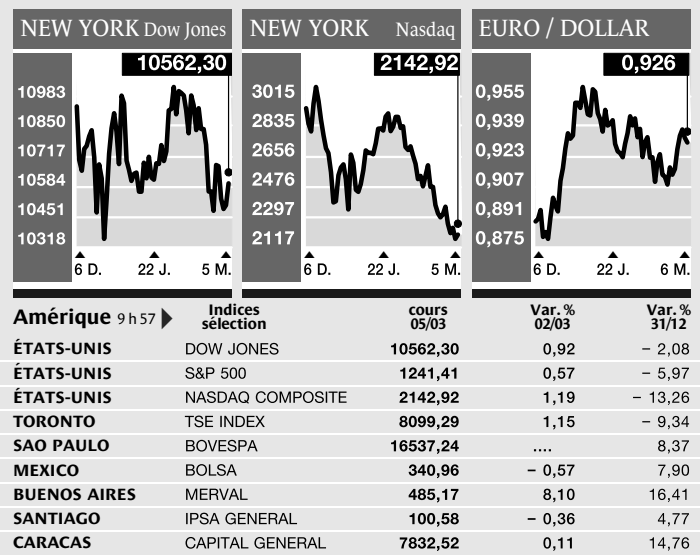


départ de celui-ci a donc été particulièrement mal accueilli par les investisseurs. « Il y a une peur que Coca-Cola ne prépare personne pour la succession. Il y a une incertitude liée à l'absence, désormais, de numéro deux », a déclaré à l'agence Bloomberg David Yucius, président d'Aurora Investment Council, qui détient une participation dans le groupe. Cette annonce s'est soldée par une nouvelle déconvenue boursière. Le titre Coca-Cola a perdu 4,5 % sur la seule journée de lundi 5 mars. Il s'échangeait en fin de séance à 50,2 dollars. En l'espace de deux semaines, l'entreprise a perdu 17,5 % de sa valeur boursière. Le titre Coca-Cola est désormais bien loin de son record, 87,2 dollars, atteint en juillet 1998.

Laure Belot



AMÉRIQUES



ASIE - PACIFIQUE



SUR LES MARCHÉS

PARIS

LE CAC 40 progressait de 1,20 %, mardi 6 mars en milieu de journée, à 5 368,83 points. L'indice avait fini, lundi, en hausse de 1,45 %, à 5 433,51 points. L'indice technologique IT CAC 50 avait gagné 2,01 %, à 1 960,99 points.

FRANCFORT

BAROMÈTRE des actions allemandes, l'indice DAX était en hausse de 1,04 %, mardi à la mi-séance, à 6 281,02 points. Lundi, le DAX avait gagné 0,93 %, à 6 216,38 points. L'indice de la technologie NEMAX 50 avait cédé 0,90 %, à 1 883,16 points.

LONDRES

COMPOSÉ des cent premières valeurs britanniques, l'indice Footsie gagnait 0,60 %, mardi à la mi-journée, à 5 966,70 points. Le Footsie avait progressé, lundi, de 1,24 %, à 5 931,3 points. L'indice techMARK du secteur technologique avait gagné 2,38 %, à 2 301,86 points.

TOKYO

LES VALEURS NIPPONNES ont fortement rebondi, mardi 6 mars. L'indice de référence Nikkei a progressé de 2,97 %, à 12 687,74 points. Le fabricant d'ordinateurs et de semi-conducteurs Fujitsu a gagné 5,27 %, à 1 537 yens. L'indice large Topix, qui regroupe toutes les sociétés cotées du premier marché, s'est adjugé 2,36 %, à 1 221,95 points.

NEW YORK

LES MARCHÉS AMÉRICAINS ont été soutenus, lundi 5 mars, par les conseils de deux grandes maisons de titres, Merrill Lynch et Morgan Stanley Dean Witter, incitant leurs clients à profiter de cinq semaines de déclin boursier pour investir dans les actions de sociétés américaines.

L'indice composite de la Bourse électronique Nasdaq a gagné 1,19 % à 2 142,93 points. L'indice Dow Jones, principal indicateur de Wall Street, a progressé de 0,92 % à 10 562,30 points. L'indice Standard and Poor's 500, représentant un plus large éventail de valeurs, s'est établi en hausse de 0,59 %, à 1 241,41 points.

TAUX

LE RENDEMENT des emprunts d'Etat européens continuait à se tendre, mardi 6 mars dans les premiers échanges. L'OAT (Obligation assimilable du Trésor) française à dix ans s'inscrivait à 4,91 %, et le Bund, son homologue allemand, à 4,77 %. Le cours des obligations – qui évolue mécaniquement à l'inverse des taux – affichait donc une légère baisse.

MONNAIES

L'EURO se repliait légèrement, mardi matin, dans les premières transactions. La devise européenne cotait 0,9264 dollar. Le yen regagnait, en revanche, quelques fractions face au billet vert, à 118,63 pour un dollar.

ÉCONOMIE

L'économie japonaise en état de « sérieuse récession »

LE MINISTRE JAPONAIS des finances, Kiichi Miyazawa, a estimé, mardi 6 mars, devant la commission budgétaire de la Chambre basse de la Diète, que l'économie était dans un état de « sérieuse récession » à cause de la déprime persistante des consommateurs. « Le gouvernement doit faire quelque chose », a-t-il poursuivi. L'économie s'est déjà contractée de 0,6 % durant les trois mois clos en septembre 2000. « Les dépenses d'investissements du secteur privé ont vivement repris. Mais leur impact ne s'est pas encore propagé aux ménages », a précisé M. Miyazawa. Plusieurs membres du gouvernement avaient déjà fait part de leur inquiétude sur la santé de l'économie la semaine dernière, après l'annonce d'une forte contraction de la production industrielle, d'une remontée du chômage et du plongeon de la Bourse, tombée à son plus bas niveau en quinze ans. La coalition majoritaire projetée de discuter, probablement vendredi, d'une série de mesures destinées à relancer l'économie.

■ **Les ventes de véhicules de marques étrangères** importés au Japon ont augmenté de 0,2 % sur un an en février, à 19 824 unités, grâce à la popularité des nouveaux modèles de Volkswagen, a annoncé, mardi, l'Association des importateurs JAI.

■ **BCE : la situation économique** à l'heure actuelle dans la zone euro n'est pas encore propice à une baisse des taux d'intérêt, a déclaré, lundi à Bruxelles, le président de la Banque centrale européenne (BCE), Wim Duisenberg. Réaffirmant que les perspectives de croissance restaient positives en 2001 et 2002, M. Duisenberg a indiqué qu'« au-cun signe convaincant » ne montrait que le ralentissement américain avait un impact significatif sur la zone euro.

■ **UE : le commissaire européen aux affaires économiques et monétaires,** Pedro Solbes, a déclaré, lundi, que l'inflation pourrait être de 2,0 % en moyenne dans l'Union européenne dès 2001, soit un an plus tôt que prévu. L'Union européenne elle-même prévoit une inflation légèrement supérieure à 2 % en 2001 et de moins de 2 % en 2002. M. Solbes anticipe également une croissance de l'ordre de 3 % dans l'UE cette année.

■ **FRANCE : le déficit budgétaire** a pratiquement doublé en

janvier, à 50,5 milliards de francs (7,7 milliards d'euros) contre 27,6 milliards (4,2 milliards d'euros) un an plus tôt, a annoncé mardi le ministre des Finances. Les dépenses du budget général ont atteint 138,6 milliards de francs (21,1 milliards d'euros), soit 12 % de plus qu'en janvier 2000. De leur côté, les recettes nettes ont baissé de 7,7 %, à 102,4 milliards de francs (15,6 milliards d'euros).

■ **Les ventes au détail** sont restées soutenues en décembre et janvier, progressant très nettement dans le commerce spécialisé, selon l'enquête mensuelle de l'Institut national de la statistique et des études économiques (Insee) publiée lundi.

■ **L'emploi intérimaire** a occupé en janvier 763 800 personnes, soit une hausse de 6,2 % en données corrigées des variations saisonnières par rapport à décembre, a annoncé l'Unedic, lundi. Sur douze mois, la progression est de 20,8 %, après une hausse de 20,4 % sur les douze mois à fin décembre. Les trois quarts des emplois intérimaires sont des emplois d'ouvriers.

■ **NORVÈGE : le nombre de demandeurs d'emploi** a baissé de 6,6 % en février par rapport au mois précédent, à 2,8 % de la population active contre 3 % en janvier, selon les chiffres publiés lundi par la direction norvégienne du travail.

■ **ITALIE : le nombre de voitures neuves immatriculées** en Italie a reculé de 7,97 % en février par rapport au même mois de l'année précédente, avec un total de 222 100 autos immatriculées, a annoncé, lundi, le ministère italien des transports.

■ **ESPAGNE : le taux de demandeurs d'emploi** a diminué en février, tombant à 9,45 % de la population active, contre 9,56 % en janvier, a indiqué, lundi, le ministère du travail. Fin février, le nombre de personnes inscrites dans les agences pour l'emploi s'élevait à 1 598 920, en baisse de 21 779 par rapport au mois précédent, a précisé un communiqué du ministère du travail.

■ **ÉTATS-UNIS : il est « de plus en plus évident » que l'économie** américaine a besoin d'être stimulée par les réductions d'impôts en guise de « police d'assurance », a estimé, lundi, Lawrence Lindsey, conseiller économique du président Bush.

Taux de change fixe zone Euro		Hors zone Euro	
Euro contre	Taux	contre franc	Taux
FRANC	6,55957	EURO	0,15245
DEUTSCHEMARK	1,95583	DEUTSCHEMARK	3,35385
LIRE ITALIENNE (1000)	1,93627	LIRE ITAL. (1000)	3,38774
PESETA ESPAG. (100)	1,66386	PESETA ESPAG. (100)	3,94238
ESCUDO PORT. (100)	2,00482	ESCUDO PORT. (100)	3,27190
SCHILLING AUTR. (10)	1,37603	SCHILLING AUTR. (10)	4,76703
PUNT IRLANDAISE	0,78756	PUNT IRLANDAISE	8,32894
FLORIN NÉERLANDAIS	2,20371	FLORIN NÉERLANDAIS	2,97660
FRANC BELGE (10)	4,03399	FRANC BELGE (10)	6,12607
MARKKA FINLAND.	5,94573	MARKKA FINLAND.	1,10324
DRACHME GREC. (100)	3,40750	DRACHME GREC. (100)	1,92503
		ZLOTY POLONAIS	3,7137

Cours de change croisés						
06/03 12 h 30	Cours DOLLAR	Cours YEN(100)	Cours EURO	Cours FRANC	Cours LIVRE	Cours FR.S.
DOLLAR	0,84459	0,92645	0,14125	1,46775	0,60315
YEN	118,40000	109,69500	16,72500	173,75000	71,40500
EURO	1,07939	0,91162	0,15245	1,58410	6,5095
FRANC	0,70955	5,97930	6,55957	10,39015	4,26960
LIVRE	0,68131	0,57550	0,63125	0,09625	0,41095
FRANC SUISSE	1,65795	1,40035	1,53625	0,23425	2,43335

Taux d'intérêt (%)

Taux 05/03	Taux j.j.	Taux 3 mois	Taux 10 ans	Taux 30 ans
FRANCE	4,81	4,65	4,90	5,43
ALLEMAGNE	4,77	4,77	4,75	5,32
GDE-BRETAG.	5,12	5,54	4,87	4,41
ITALIE	4,77	4,71	5,18	5,81
JAPON	0,16	0,41	1,24	1,84
ÉTATS-UNIS	5,56	4,89	4,97	5,37
SUISSE	3,12	3,35	3,44	4,02
PAYS-BAS	4,72	4,71	4,89	5,38

Matières premières

En dollars	Cours 05/03	Var. % 02/03
MÉTALUX (LONDRES)		
CUIVRE 3 MOIS	1822,50	+0,03
ALUMINIUM 3 MOIS	1583,50	+0,09
PLOMB 3 MOIS	510	-0,20
ETAIN 3 MOIS	5205	+0,10
ZINC 3 MOIS	1043	+0,38
NICKEL 3 MOIS	6185	-0,40
MÉTALUX (NEW YORK)		
ARGENT A TERME	4,45	-0,11
PLATINE A TERME	143510,50	-2,61
GRAINES DENRÉES		
BLÉ (CHICAGO)	274	+0,09
MAIS (CHICAGO)	215,50
SOJA TOURTEAU (CHG.)	157,70
SOFTS		
CACAO (NEW YORK)	1131	-2,84
CAFÉ (LONDRES)
SUCRE BL. (LONDRES)

Matif

Cours 12 h 30	Volume 06/03	dernier prix	premier prix
Notionnel 5,5			
MARS 2001	38037,00	89,78	89,86
Euribor 3 mois			
MARS 2001	NC	NC	NC

VALEURS EUROPÉENNES

● L'action du spécialiste des systèmes de photogravure **ASM Lithography** a bondi de 8,47 %, pour atteindre 23,95 euros, mardi 6 mars, portée par le rebond des valeurs du secteur des semi-conducteurs. Aux Etats-Unis, ASM Lithography affronte pourtant une forte opposition politique à son projet de rachat du groupe américain Silicon Valley Group.

● Le titre de la banque **Bipop-Carire** a plongé de 4,03 %, à 5,41 euros. Les marchés sanctionnent actuellement les valeurs spécialisées dans le courtage sur Internet.

● Le titre du fabricant de semi-conducteurs **Infineon** a bondi de 5,79 %, pour coter 38,72 euros en

fin de séance. Le titre avait ouvert en baisse en raison de l'avertissement sur ses résultats émis par son concurrent américain Vitesse.

● Le titre du groupe de médias **Pearson**, éditeur du *Financial Times*, a perdu 4,1 %, à 1 497 pence, après avoir annoncé une baisse de 17 % de ses bénéfices avant impôt en 2000, en raison de ses investissements dans l'Internet.

● L'action **Vodafone** a progressé de 4,26 %, pour atteindre 189,75 pence. La firme doit présenter ses résultats mercredi. Dans la foulée, l'action **British Telecom** a gagné 5,17 % à 559,5 pence et celle de **Colt Telecom** a bondi de 7,62 % à 1 218.

06/03 12h34

Code pays	Cours en euros	% Var. 05/03
AUTOMOBILE		
AUTOLIV SDR SE	19,14	+0,29
BASF AG DE*	49,75	+1,32
BMW DE*	38,15	-0,13
CONTINENTAL AG DE*	18,85	+1,34
DAIMLERCHRYSLER DE*	54,80	+1,48
FIAT IT*	26,82	+0,04
FIAT PRIV. IT*	17,73	-1,06
MICHELIN FR*	39,34	-2,16
PEUGEOT FR*	30,2	-1,15
PIRELLI SPA IT*	3,82	+1,06
DR ING PORSCHE DE*	35,70	+5
RENAULT FR*	59,25	+1,11
VALEO FR*	56,35	-0,44
VOLKSWAGEN DE*	59,10	-0,67
► DJ E STOXX AUTO P	245,96	+0,34

Code pays	Cours en euros	% Var. 05/03
BANQUES		
ABBAY NATIONAL GB	18,25	-0,09
ABN AMRO HOLDIN NL*	22,99	+0,74
ALL & LEICS GB	10,63	-1,75
ALLIED IRISH BA GB	18,53	-1,59
ALPHA BANK GR	30,74	+0,20
BA HOLDING AG AT*	62
BANK OF IRELAND GB	15,96	-1,27
BANK OF PIRAEUS GR	14,16	-1,80
BK OF SCOTLAND GB	11,44	-3,98
BANKINTER R ES*	41,07	+0,42
BARCLAYS PLC GB	33,97	-2,63
BAYR.HYPO-UVER DE*	66,10	+0,92
BCA AG.MANTOVAN IT*	9,80	-1,31
BCA FIDELURAS IT*	11,13	+3,53
BCA INTESA IT*	4,45	+1,14
BCA LOMBARDA IT*	10,81	-0,55
MONTE PASCHI SI IT*	4,38	-0,90
BCA P.BERG.-CV IT*	20,55	+0,24
BCA P.MILANO IT*	5,44	+1,68
B.P.VERONA E.S. IT*	12,05	+0,84
BCA ROMA IT*	1,13	+0,89
BVA R ES*	16,30	+1,56
ESPIRITO SANTO PT*	17,90
BCO POPULAR ESP ES*	38,53	-0,72
B.P.SONDRIO IT*	19,75	-0,25
BCP R PT*	5,35
BIPOP CARIRE IT*	5,45	+0,74
BNL IT*	3,55	-0,56
BNP PARIBAS FR*	87,90	+0,57
BSCH R ES*	11,31	+0,53
CHRISTIANIA BK NO	5,93
COMIT IT*	6,43	+0,94
COMM.BANK OF GR GR	49,28	+0,16
COMMERZBANK DE*	28,50	+0,71
CREDIT LYONNAIS FR*	37,55	+0,13
DANSKE BANK DK	18,75	+1,08
DNB HOLDING -A NO	5,45	+1,36
DEUTSCHE BANK N DE*	90,10	+1,81
DEXIA BE*	186,10	-0,37
DRESNER BANK N DE*	44,20	+1,14
EFG EUROBK ERCA GR	20,40	-0,39
ERSTE BANK AT*	56,19	+0,34
FOERENINGSB A SE	14,23	-0,77
HALIFAX GROUP GB	11,22
HSBC HLDG GB	14,17	+1,01
IKB DE*	15,90	+0,32
KBC BANCASSURAN BE*	48,80	+0,02
LLOYDS TSB GB	10,28	-0,15
NAT BANK GREECE GR	38,40	-0,98
NATEXIS BQ POP. FR*	100,10	+0,10
NORDEA SE	8	+0,69
ROLO BANCA 1473 IT*	19,51	+2,36
ROYAL BK SCOTL GB	25,86	2,27
S-E-BANKO -A SE	11,58	+0,48
SAN PAOLO IMI IT*	15,60	+4
STANDARD CHARTE GB	16,82
STE GENERAL-A FR*	65,40	+0,62
SV HANDBK -A SE	18,36	+0,60
SWEDISH MATCH SE	5,67	+0,95
UBS N CH	174,30	+2,68
UNICREDITO ITAL IT*	5,73	+0,99
UNIDANMARK -A DK	80,73
► DJ E STOXX BANK P	324,11	+0,76

Code pays	Cours en euros	% Var. 05/03
CONSTRUCTION		
ACCIONA ES*	37,58	-1,11
ACS ES*	29,45	-0,51
AGGREGATE IND GB	1,14
AKTOR SA GR	8,80	+2,09
AMEY GB	30,24
UPONOR -A FI*	17,39	+1,10
AUREA R ES*	18,80	+0,27
ACESA R ES*	10,22	-0,39
BLUE CIRCLE IND GB	7,36
BOUYGUES FR*	43,85	+5,66
BPB GB	4,41	-0,36
BRISA AUTO-ESTR PT*	10,54
BUZZI UNICEM IT*	10,49	+0,67
NOVAR GB	3,05	-1,53
CRH PLC GB	29,38	-9
CIMPOR R PT*	32
COLAS FR*	57,40	+2,14
GRUPO DRAGADOS ES*	13,81	-1,36
FCC ES*	22,54	-1,66
GRUPO FERROVIAL FR*	17,60	+0,57
HANSON PLC GB	7	-0,23
HEIDELBERGER ZE DE*	65,65	-0,08
HELLTECHNODOR GR	6,90
HERACLES GENL R GR	14	+0,14
HOCHTIEF ESSEN DE*	26,80	+1,13
HOLDERBANK FINA CH	1232,44	-0,05
IMERYS FR*	119,60	-1,89
ITALCEMENTI IT*	9,29	+0,43
LAFARGE FR*	109,50
MICHANIKI REG. GR	3,14
PILKINGTON PLC GB	1,94	+3,36
RMC GROUP PLC GB	11,71	+0,68
SAINT GOBAIN FR*	174,70	-0,11
SKANSKA -B SE	45,50	+0,36
TAYLOR WOODROW GB	3,24	-0,49
TECHNIP FR*	154,30	-1,41
TITAN CEMENT RE GR	38,98	+2,58
VINCI FR*	63,25	-1,40
WIENERB BAUSTOF AT*	23,58	+1,59
► DJ E STOXX CNST P	242,35	-0,72

Code pays	Cours en euros	% Var. 05/03
PRODUITS DE BASE		
ACERALIA ES*	14,80	+0,20
ACERINOX R ES*	34,52	+0,09
ALUMINIUM GREEK GR	41,86	+0,10
ANGLO AMERICAN GB	73,16	+0,46
ASSIDOMAEN AB SE	20,24	-0,27
BEKART BE*	48,50	+0,41
BILLITON GB	5,04	+1,27
BOEHLER-UDDEHOL AT*	41,26	+1
BUNZL PLC GB	7,46	+0,43
CORUS GROUP GB	1,14	-1,37
ELVAL GB	4,54	+1,13
ISPAT INTERNATI NL*	3,69	+5,43
JOHNSON MATTHEY GB	17,61
MAYR-MELNHOF KA AT*	51,39	-1,17
METSAB-SERLA -B FI*	7,50	+0,54
HOLMEN -B SE	32,76	-0,17
OUTOKUMPU FI*	10
PECHINEY-A FR*	54	+1,31
RAUTARUKKI K FI*	4,57	+0,44
RIO TINTO GB	21,18	+0,98
SIDENOR GR	4,12	+2,49
SILVER & BARYTE GR	28,02	-1,34
SMURFIT JEFFERS GB	1,99	-0,79
STORA ENSO -A FI*	12,25	-0,41
STORA ENSO -R FI*	12,25	+1,66
THYSSENKRUPP DE*	18	-0,28
UNION MINIERE BE*	44,35	+0,45
UPM-KYMMENE COR FI*	32,70	-0,91
USINOR FR*	15,50	+0,26
VIOHALCO GR	10,58	+2,12
VOEST-ALPINE ST AT*	32,31	+0,97
J.D WETHERSPOON GB	6,41	+0,74
WORMS N FR*	19,31	+0,31
► DJ E STOXX BASI P	183,98	+0,21

Code pays	Cours en euros	% Var. 05/03
CHIMIE		
AIR LIQUIDE FR*	160	-2,38
AKZO NOBEL NV NL*	51,80	-0,19
BASF AG DE*	49,75	+1,32
BAYER AG DE*	53,07	+0,89
BOC GROUP PLC GB	16,13	-0,39
CELANESE N DE*	19,48	+0,41
CIBA SPEC CHIMI CH	73,82	+0,89
CLARIANT N CH	360,95	+0,91
DEGUSSA-HUELS DE*	37,80
DSM NL*	41,80	-0,71
EMS-CHEM HOLD A CH	5046,83
ICI GB	8,39	-0,38
KEMIRA FI*	6,50	+1,56
LAPORTE GB	10,88	-0,29
LONZA GRP N CH	669,88	+0,19
NORSK HYDRO NO	47,47	+0,90
OXFORD GLYCOSCI GB	20,96	+2,08

Code pays	Cours en euros	% Var. 05/03
CONGLOMÉRATS		
D'IETERN SA BE*	232,50	-1,06
AZEL FR*	78,45
GBO BE*	316,70	+0,06
GEVAERT BE*	42,78	-0,79
INCHCAPE GB	6,21	-1,01
KVAERNER -A NO	8,27	+1,49
MYTILINEOS GR	9,26	-0,86
UNAXIS HLDG N CH	217,22	+1,06
ORKLA NO	21,82	+2,28
SONAE SGPS PT*	1,31
► DJ E STOXX CONG P	329,98

Code pays	Cours en euros	% Var. 05/03
TÉLÉCOMMUNICATIONS		
ATLANTIC TELECO GB	0,73
EIRCOM IR*	2,46	+2,50
BRITISH TELECOM GB	9,16	+3,57
CABLE & WIRELES GB	11,64	+6,04
DEUTSCHE TELEKO DE*	29,05	+4,12
E.BISCOM IT*	107,50	+3,56
ELISA COMUNICA IE	18,70	+1,14
ENERGIS GB	6,64	-4,98
EQUANT NV DE*	30	+1,01
EUROPOLITAN HLD SE	7,33	+7,26
FRANCE TELECOM FR*	67,70	+4,07
HELLENIC TELE (R) GR	15,34	+1,46
HELSTELEPH E FI*	102,60
KINGSTON COM GB	2,40	+2,70
KONINKLIJKE KPN NL*	14,42	+3,59
LIBERTEL NV NL*	10,40	+4
MANNESMANN N DE*	89,50	+0,56
MOBILCOM DE*	25,24	+1,98
PANAFON HELLENI GR	6,94	+1,76
PHONAK HLDG N CH	3281,09	+2,75
PT TELECOM SCPS PT*	10,88
SONERA FI*	13,05	+4,48
SWISSCOM N CH	288,28	+1,35
TELE DANMARK -B DK	38,98	+3,56
TELECEL PT*	12,32
TELECOM ITALIA IT*	11,78	+0,77
TELECOM ITALIA IT*	6,37	+2,41
TELIA SE	6,62	+4,35
T.M.I. IT*	7,33	+3,24
TISCALI IT*	15,96	+4,68
VERSATEL TELECO NL*	10,42	+0,67
VODAFONE GROUP GB	3,14	+4,74
► DJ E STOXX TCOM P	644,46	+2,59

Code pays	Cours en euros	% Var. 05/03
ÉNERGIE		
BG GROUP GB	4,27	+1,50
BP AMOCO GB	9,32	+1,55
CEPSA ES*	11,11	-0,63
COFLEXIP FR*	161
DORSTSCHE PETRO NL*	57,65
ENI IT*	7,02	-0,43
ENTERPRISE OIL GB	9,92
HELLENIC PETROL GR	9,26	-0,64
LASMO GB	3,14
LATTICE GROUP GB	2,15	-0,73
OMV AT*	89,10	+2,41

Code pays	Cours en euros	% Var. 05/03
SERVICES FINANCIERS		
3I GROUP GB	20,60	+1,40
ALMANY BE*	43,50
ALPHA FINANCE GR	39,90
AMVSCAP GB	19,61	+1,31
BHW HOLDING AG DE*	28,70	-0,35
PT* 3,57
BRITISH LAND CO GB	7,93
CANARY WHARF GR GB	8,10	+2,60
CAPITAL SHOPPING GB	6,08
CATTLES ORD. GB	4,68
CLOSE BROS GRP GB	14,17	+10,06
MONTEDISON IT*	2,28	+0,88
COBEPA BE*	64
CONSORS DISC-BR DE*	28,75	+10,53
CORP FIN ALBA ES*	24,42	-0,25
CS GROUP N CH	194,78	+1,53
DEPPA-BANK DE*	85,75	-0,29
DIREKT ANLAGE B DE*	22,33	+9,73
MAN GROUP FR*	12,88	+0,87
EURAFRANCE FR*	77,95	-1,33
FORTIS (B) NL*	30,23	+0,80
FINTEC (NL) BE*	30,14	+1,34
GECINA FR*	103,50	-1,43
GIMV BE*	45,70	+3,86
GREAT PORTLAND GB	4,38	-0,36
HAMMERSON GB	8,12	-0,39
ING GROEP NL*	74,51	+0,98
REALDANMARK DK	75,95	+2,16
LAND SECURITIES GB	14,06	-0,22
LIBERTY INTL GB	8,37	+0,95
MARSCHOLLE LAU DE*	109	+7,92
MEDIANBANCA IT*	11,71	+0,43
BENETON GROUP IT*	1,92	+0,52
BRKELEY GROUP GB	13,93	+0,46
BRITISH AIRWAYS GB	5,72	+0,84
BULGARI IT*	12,09	+4,95
CHRISTIAN DIOR FR*	44,80	-1,50
CLUB MED. FR*	104,50	+0,29
DT.LUFTHANSA N DE*	23,35	+0,30
ELECTROLUX -B SE	17,26	+1,29
EM.T.V & MERCHAN DE*	6,25	+2,80
EMI GROUP GB	7,61	+1,47
EURO DISNEY FR*	0,82
GRANADA GB	3,14	+2,58
HERMES INTL FR*	149,50	+0,07
HPI IT*	1,16
HUNTER DOUGLAS NL*	27,90	+1,45
KLM NL*	25,50	+2
HILTON GROUP GB	3,78	+3,02
LVMH FR*	63,20	-0,47
MEDION DE*	92	+3,02
MOULINEX FR*	4,56	-1,30
NH HOTELES ES*	14,82	+2,21
P. & O. PRINCESS GB	5,58	+2

JOURNAL DE BORD / THE RACE

TBWA / PARIS

Je me suis vu là.
 j'ai vu l'Océan ériger des montagnes,
 j'ai vu l'horizon disparaître,
 j'ai vu le bateau ivre,
 j'ai vu les mêmes sirènes
 qu'Ulysse a croisées,
 j'ai vu Achab et j'ai vu Léviathan,
 j'ai vu les visages de ma fille,
 de mon fils, de ma femme,
 Alors je me suis vu là.



THE RACE
 LA COURSE DE HISTOIRE

Pendant plus de deux mois, France Télécom vous a placé au coeur de la plus extraordinaire course maritime jamais organisée, en vous permettant de vivre cette aventure humaine de l'intérieur, en images, par wap ou sur le site internet. C'est donc avec émotion que tout France Télécom salue aujourd'hui le retour de ces grands navigateurs. www.therace.org


france telecom
 bienvenue dans la vie.com

SPORTS La Commission européenne, la Fédération internationale de football (FIFA) et l'Union européenne de football (UEFA) se sont entendues, lundi 5 mars à Bruxelles, sur la

mise en place d'un nouveau système de régulation des transferts internationaux de joueurs. ● DEUX ANNÉES de négociations auront été nécessaires à la Commission européenne

pour obtenir ce qui n'est pour le moment qu'une série de grands principes, devant servir de base à la rédaction d'un règlement. ● LE NOUVEAU système devrait entrer en

vigueur au début de la saison 2001-2002. Les clubs ne pourront plus s'échanger des sommes arbitraires pour embaucher les joueurs, lesquels devront respecter une période

de deux ou trois ans sous le même maillot. Le syndicat des joueurs a été exclu des négociations. ● LES FINANCES des clubs amateurs devraient profiter de cette réforme.

Les règles régissant les transferts dans le football bouleversées

La Commission européenne et les autorités du football sont parvenues, lundi 5 mars, à un accord sur les transferts internationaux. Les indemnités versées de club à club sont désormais encadrées et les joueurs ne pourront plus changer d'équipe aussi librement qu'auparavant

BRUXELLES

de notre envoyé spécial

La dernière réunion de travail aura duré six heures. Trois fois plus que ce qui était prévu. Mais qu'importe. La Commission européenne et les instances du football mondial – la Fédération internationale (FIFA) et l'Union européenne (UEFA) – sont parvenues à un accord, lundi 5 mars à Bruxelles, sur la question des transferts internationaux de joueurs. Si le texte adopté se limite pour le moment à une série de « grands principes », qui serviront de base à la rédaction d'un règlement, cette réforme est une révolution pour le sport le plus populaire au monde. Les joueurs devront désormais rester dans le même club pendant deux ou trois saisons. Ils ne seront plus l'objet d'indemnités de transfert vertigineuses.

L'affaire aura suscité sept mois de débats houleux. Lorsque, en août 2000, Mario Monti, le commissaire européen à la concurrence, et Viviane Reding, son

homologue chargée de la culture, de l'éducation et du sport, ont décidé d'interpeller publiquement la FIFA sur le sujet des transferts, leur patience avait, déjà, été mise à rude épreuve. Depuis le 14 décembre 1998, une « communication des griefs » figurait sur le bureau du président de la FIFA, Sepp Blatter. Le document dénonçait le caractère anticoncurrentiel du régime en vigueur, qui permet aux clubs professionnels de se verser des indemnités « arbitraires » à chaque fois qu'un joueur change d'employeur. Las d'attendre une réponse, Mario Monti et Viviane Reding ont pris l'initiative d'accélérer le processus : si une solution n'était pas trouvée rapidement, le système serait déclaré illégal.

La Commission européenne a alors instauré une série de réunions où toutes les parties ont été sollicitées : FIFA, UEFA, mais aussi le Syndicat des footballeurs professionnels (FIF-Pro) et même le lobby des clubs européens les plus puissants, le G 14. L'objectif fixé

par la Commission était simple : créer un nouveau système de transferts, sachant que les clubs ne pourront plus s'échanger des sommes d'argent sans que celles-ci ne soient fixées en fonction de « critères objectifs ». Conscients qu'une nouvelle économie découlera de cette réforme, les fonctionnaires de Bruxelles se sont dits prêts à accorder des dérogations aux règles de la concurrence.

ANIMOSITÉ HISTORIQUE

Tout le combat se situera sur ce point. L'avenir des clubs formateurs, dont le fonctionnement est lié aux plus-values réalisées sur la vente des jeunes footballeurs, s'est installé rapidement au cœur du débat. De même que la stabilité sportive des équipes professionnelles, redoutant de voir les joueurs aller et venir comme bon leur semble. Sur ces deux thèmes, le monde du football et la Commission sont tombés d'accord et ont évoqué, très tôt, la création d'« indemnités de formation » pour

les transferts de jeunes joueurs, ainsi que l'instauration de « périodes de stabilité » durant lesquelles aucun mouvement de club à club ne pourra être autorisé.

Au-delà ces grandes lignes, toutefois, de nombreuses divergences sont apparues, et le processus s'est trouvé bloqué à plusieurs reprises. La « grande famille du football » s'est divisée. L'animosité historique entre la FIFA et l'UEFA a atteint des sommets. D'entrée, Sepp Blatter s'est dit disposé au dialogue avec la Commission. Elu en juin 1998 à la tête de la fédération mondiale, le Suisse rêve d'un football qui serait le même partout sur la surface de la Terre. Son projet de calendrier harmonisé a capoté, mais il ne veut pas rater cette occasion de dialoguer avec le monde politique. Sepp Blatter entretient en outre des relations amicales avec Viviane Reding.

En face, l'UEFA et son directeur général, l'Allemand Gerhard Aigner, ont adopté une attitude protectionniste. Depuis son procès

perdu face à Jean-Marc Bosman, en 1995, devant la Cour européenne de justice, l'institution dissimule mal une certaine crispation dès qu'il s'agit de discuter de sujets à résonance politique. Gerhard Aigner se verrait bien, par ailleurs, succéder à Lennart Johansson à la tête de l'UEFA en 2002. Soumis à la pression des ligues professionnelles et des grands clubs, il s'est fait leur porte-parole, réclamant le maintien de l'actuel système des transferts, avant de céder point par point.

LE SYNDICAT DES JOUEURS EXCLU

A la mi-février, se rendant compte qu'elle ne parviendrait pas à un accord avec toutes les parties, la Commission a décidé d'exclure des négociations la FIF-Pro, dont les revendications étaient les plus radicales. Bien qu'il revendique 15 000 adhérents dans 33 pays, le syndicat des joueurs ne représente aucune menace pour Bruxelles. Il lui est par exemple impossible de « soulever » les footballeurs pro-

fessionnels contre la réforme. Furieuse d'avoir été éconduite, la FIF-Pro envisage de saisir la justice. Mais la procédure prendra plusieurs années.

D'ici là, le visage du football européen aura beaucoup changé. Les experts sont nombreux à prédire une inflation des salaires ou des heures difficiles pour les clubs « moyens », pour qui la cession de joueurs permet d'équilibrer les comptes. Redoutant des effets indésirables, la Commission a discrètement recommandé aux instances du football d'envisager des garde-fous. Les services de Viviane Reding et de Mario Monti ont notamment suggéré à la FIFA et à l'UEFA de réfléchir à la création d'un système de plafonnement des salaires et à la mise en place d'une commission indépendante chargée de surveiller les comptes des clubs professionnels, sur le modèle de ce qui existe déjà en France et en Allemagne.

Frédéric Potet

Les changements devraient s'appliquer dès la saison prochaine

LA COMMISSION EXÉCUTIVE de la Fédération internationale de football (FIFA) officialisera, début juillet, un nouveau règlement en matière de transferts. Celui-ci devrait être applicable au début de la saison européenne 2001-2002. Il ne concernera, dans un premier temps, que les transferts interna-

tionaux. La FIFA s'appuiera sur une série de « grands principes » qui ont fait l'objet d'un consensus, lundi 5 mars à Bruxelles.

● **Stabilité des contrats.** Les joueurs professionnels signeront des contrats dont la durée sera comprise entre un et cinq ans. Les joueurs de moins de vingt-huit ans

bénéficiaires de longs contrats devront effectuer au moins trois saisons consécutives dans le même club avant de pouvoir le quitter. Cette période incompressible est fixée à deux saisons pour les plus de vingt-huit ans. Les mouvements de joueurs ne pourront avoir lieu que dans le cadre d'une

période dite de transfert, déterminée à l'avance. Le « mercato » hivernal sera supprimé, sauf cas exceptionnels. Ces mesures sont destinées à limiter le nombre de transactions et à rendre la compétition moins dépendante de l'argent et plus équitable.

● **Rupture unilatérale.** Un joueur ne se trouvant pas dans l'obligation de donner deux ou trois saisons à son club pourra toujours « casser » son contrat et rejoindre un autre club. Ce dernier devra toutefois verser une compensation financière au premier club. Cette indemnité sera fixée en fonction de critères objectifs (salaires restants, statut d'international, etc.). En aucun cas il ne pourra s'agir d'une somme arbitraire. Les indemnités de transfert, qui défraient la chronique, vont voir leurs montants chuter. Ce qui devrait entraîner une hausse des salaires, les clubs n'ayant plus que ce moyen pour attirer les meilleurs joueurs.

● **Indemnités de formation.** Les joueurs de moins de vingt-trois ans feront l'objet de compensations particulières à chaque fois qu'ils changeront de club. Seront pris en compte leur âge, la nature de leur centre de formation, etc. Ce barème est le plus complexe de tous ceux que doit encore fixer la FIFA. Par effet de cascade, tous les clubs ayant œuvré dans la formation du joueur, à partir de l'âge de douze ans, toucheront une quote-part à chaque transfert du joueur. Cette disposition n'est pas la seule à destination du football amateur : un fonds de solidarité va être créé pour aider les petits clubs. Il sera financé par un prélèvement de 5 % sur chaque transfert.

● **Transferts de mineurs.** Il sera toujours possible de recruter internationalement un footballeur de moins de dix-huit ans. Le club d'accueil devra répondre à un cahier des charges qui garantisse au joueur de pouvoir mener une formation sportive et scolaire dans de bonnes conditions d'hébergement.

● **Tribunal spécialisé.** Afin de régler les litiges, la Commission européenne a demandé à la FIFA de créer une juridiction indépendante. Sa mission sera notamment de prononcer des sanctions contre les joueurs qui ne respecteraient pas le principe de stabilité des contrats. Ces sanctions iront de quatre et six mois de suspension. Le tribunal se penchera sur les cas de joueurs désireux de rompre prématurément leur contrat. Ils devront, pour cela, arguer d'une « juste cause sportive », comme, par exemple, une non sélection prolongée en équipe première.

Une réforme très attendue par les clubs formateurs : l'exemple du Tours FC

TOURS

de notre envoyé spécial

L'une des dispositions inscrites dans la réforme du système des transferts prévoit d'indemniser le football amateur. A chaque fois qu'un joueur changera d'employeur, « tous les clubs » ayant participé à sa formation, dès l'âge de douze ans, toucheront leur quote-part, par « effet de cascade », dit-on à Bruxelles.

Comme bon nombre d'associations sportives, le Tours FC a des raisons de regretter que cette règle n'ait pas existé plus tôt. Depuis qu'il a perdu son statut professionnel, en juillet 1993, en raison d'un déficit de 36 millions de francs qui l'a ensuite conduit à déposer son bilan, ce club, dont l'équipe première évolue désormais en championnat de France amateur (CFA, l'équivalent de la quatrième division), se fait régulièrement déposer de ses meilleurs jeunes. Le plus souvent sans le moindre dédommagement. Sacré meilleur club amateur de jeunes en 1996, le Tours FC jouit d'une réputation flatteuse. Mardi 27 février, deux de ses anciens élèves, Patrick Vieira (Arsenal) et Mickaël Silvestre (Manchester United), ont foulé la pelouse du Stade de France, où les Bleus ont battu l'Allemagne (1-0).

« Nous sommes très heureux lorsque des gamins réussissent à passer professionnels, relève Patrick Gasperoni, le président du Tours FC. Notre vocation est même de les encourager dans cette voie. Le problème, c'est que très peu d'entre eux ont le niveau nécessaire pour faire du football leur métier. Cela n'empêche pas de voir, chaque année, entre huit et douze de nos jeunes, âgés de treize à quinze ans, rejoindre des clubs de D 1 ou de D 2. L'explication est simple : au lieu de débaucher un ou deux gosses, le recruteur d'un club professionnel en prend le maximum, ce qui limite le risque d'erreur. Cela évite également de se faire doubler par un concurrent. »

Consciente de ces dérives, la Ligue nationale de football (LNF) a mis au point un système d'indemnisation. Une somme pouvant aller jusqu'à 35 000 francs (5 336 euros) est reversée à tout club amateur à chaque fois qu'un de ses jeunes est enrôlé par une équipe de D 1 (20 000 francs, 3 050 euros pour un club de D 2). Si elle a le mérite d'exister, cette compensation ne satisfait guère les « petits » clubs, qui trouvent son montant dérisoire et dénoncent une perversion : l'attribution de cette somme n'est possible que si le joueur se voit proposer un contrat dans son club d'accueil.

F. P.

« Or il arrive souvent que le gosse ne signe aucun contrat, seulement une licence. La plupart du temps, il ne devient jamais professionnel et il n'a d'autre choix, ensuite, que de revenir vers le milieu amateur. Sauf qu'il est détruit psychologiquement et que sa scolarité a tourné à l'échec », explique Patrick Gasperoni, qui a occupé plusieurs postes d'éducateur sportif en région Centre.

Afin de limiter le nombre des départs, les dirigeants du Tours FC ont mis en garde leurs jeunes élités. Ceux qui effectueront un stage

« La plupart des clubs professionnels qui viennent nous piquer des jeunes le font sans même nous avertir »

dans un club professionnel avant le mois d'avril seront automatiquement exclus. « Nous venons d'appliquer cette sanction à un enfant de quinze ans que l'on a vu, un jour, embarquer après l'entraînement dans une camionnette conduite par un recruteur de l'AS Saint-Etienne. Je suppose que le type faisait la tournée des clubs de la région », raconte Patrick Gasperoni.

« A part le PSG, Strasbourg et Châteauroux, la plupart des clubs professionnels qui viennent nous piquer des jeunes le font sans même nous avertir. Ils s'adressent directement aux parents. Le pire, en la matière, est très certainement l'AJ Auxerre », fulmine de son côté le directeur général du Tours FC, Yvon Augustin.

La promesse d'indemnisation que brandissent aujourd'hui les autorités du football international ne devrait rien changer à ces pratiques. Certains clubs amateurs, cependant, y verront une prime au mérite et l'occasion de remplir leurs caisses. « Nous n'avons rien contre le football professionnel, assure Patrick Gasperoni, mais notre sport est fait de plusieurs composantes et aucune ne peut vivre sans les autres. Ce qu'il faut, c'est éviter que la base se décourage. Car, franchement, parfois, il y a de quoi. »

F. P.



Découvrez les Pays Baltes

du 14 au 19 mai 2001

Le Monde vous invite à rencontrer des personnalités politiques, économiques et culturelles dans les différents pays visités.



Prix par personne : 15000*

comprenant : le transport aérien sur vol régulier • l'hébergement 4 nuits et une nuit en bateau • tous les repas pendant le séjour (hors boissons alcoolisées) • les transferts • les taxes d'aéroports • l'assistance rapatriement.

Renseignements et inscriptions :

Danielle Van Hooren
ITI 12, rue d'Aguesseau, 92100 Boulogne LI 093 95 0026
Tél : 01 46 05 44 33 - Fax : 01 46 05 57 88
E-mail : dvh@iti-international.com

COORDINATION : JFD SYSTEM

Les légumes secs à l'honneur

Haricots, pois chiches, lentilles et autres habitués des étals retrouvent leur place dans les assiettes

À QUELS types nouveaux de légumes améliorés peut-on s'attendre pour le troisième millénaire : endives rouges, aubergines blanches, légumes chinois et graines germées, aux vertus thérapeutiques et nutritives inédites ? Ces légumes à venir sont déjà chez les sélectionneurs, dans les laboratoires de la recherche agronomique. Mais nous voyons à nouveau prospérer d'anciens légumes, et particulièrement les légumes secs, anti-que exclusivité des collèges, des hôpitaux et des casernes. A vrai dire, furent-ils jamais démodés, les pois chiches, les lentilles, les haricots ? Quant au soja, leur cousin éloigné, il fait tendance en diable.

Depuis l'Antiquité en Méditerranée, comme dans l'Amérique précolombienne, les légumes secs ont constitué de précieuses réserves alimentaires, qui ont permis le décollage économique et culturel de ces peuples qui ne se connaissaient pas encore. La découverte de l'Amérique permet au haricot de mouton, recette médiévale qui désignait l'art de découper la viande de mouton, de trouver enfin son compagnon, le haricot, peut-être la plus belle conquête des conquérants. Nous leur devons le haricot coco rose d'Eyragues, d'origine américaine. Il pousse de Saint-Rémy-de-Provence à Eygalières. Il accompagne la viande et entre dans la soupe au pistou. On le trouve à Cavailon sur le marché, comme « les gouluts d'aquelis que fan petar ! ». Le cassoulet, plat français s'il en est, qu'il soit de Toulouse ou de Castelnaudary, consacre le triomphe du haricot.

Le pois chiche (*cicer*), héritage de Rome, est détrôné par le haricot. Lequel pois chiche va trouver sa revanche dans le couscous, tant prisé de nos contemporains, et d'autres préparations méridiona-

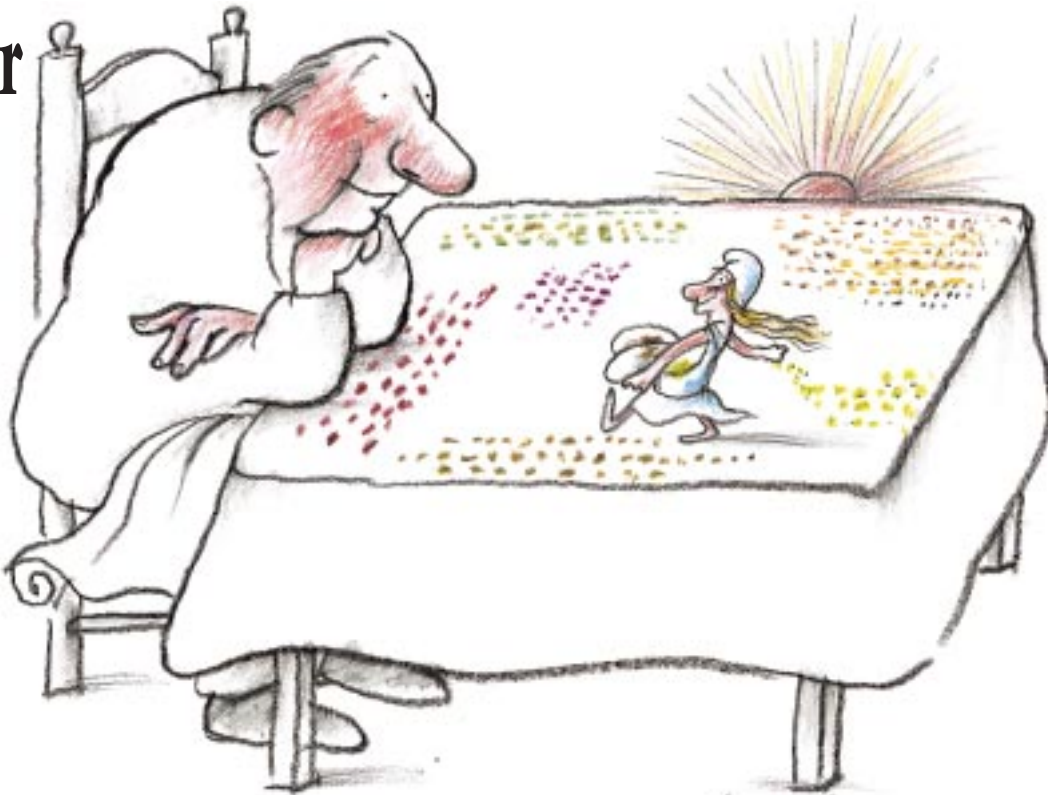
les, comme l'aïoli nouveau de Pâques. On l'utilise pour la fabrication des panisses et de la socca niçoise. Il prospère d'ailleurs entre Laragne et Sisteron, et du côté de Brignoles. Hier, on le mangeait chaud avec huile d'olive et vinaigre, ou bien dans une soupe, avec une poignée d'épinards.

HUIT MILLE ESPÈCES

La propagation actuelle des légumes secs est due à la facilité de leur culture. Les papilionacées, la plus importante des sous-familles de légumineuses, sont légion. Ses huit mille espèces s'accommodent de terrains secs et, mieux encore, par la vertu de la synthèse de l'azote, améliorent les sols où elles sont plantées. Elles étaient incluses dans le fameux assolement triennal, très prisé autrefois en absence d'engrais et maintenant encouragé comme non polluant. C'est un engrais vert.

Les légumes secs sont aussi une source de protéines végétales propres. Ils ne contiennent pas tous les acides aminés nécessaires à un régime équilibré, mais, aussi bien en Europe méditerranéenne qu'en Méso-Amérique indienne, associés avec des céréales, ils apportaient une alimentation complète. Ce sont les plats conjugués de haricots et de maïs, ou bien de riz et de haricots rouges. C'est le quotidien de l'alimentation des Cubains.

Sur les marchés parisiens, on trouve le soissons, le flageolet vert ou chevrier, remarquable et succulent accompagnement du gigot. « Attention, nous dit Bernard Duval, épicer à l'ancienne sur les marchés de l'Alma, Convention et Maison de la radio, ne pas confondre le bouquet de Soissons avec le géant de Pologne ou l'italien, le lingot de Vendée avec celui du Nord, aujourd'hui dégénéré, bien qu'il fut



DESSINS DESCLIOZEAUX

autrefois très prisé. » Il y a légumes secs et légumes secs. Ceux vendus anonymement dans les grandes surfaces sont rarement de l'année écoulée car, une fois en sachet, le fléau, c'est l'humidité. Vendus en vrac, ils seront plus vite et mieux appréciés.

LE LONG DES PIEDS DE MAÏS

A la lentille verte du Puy, peau fine, marbrure vert-gris, temps de cuisson rapide, la reine des lentilles, Bernard Duval préfère celle du Berry, deux fois moins chère. Il recommande aussi le petit coco d'Eure-et-Loir, autrefois appelé comtesse de Chambord. Le très rare haricot tarbais (label rouge et AOC), on le trouve aussi chez Pascal Mièvre, à L'Épicerie fine (8, rue du Champ-de-Mars, 75007 Paris). Seul son prix peut dissuader d'en faire son ordinaire, avec l'agneau des Pyrénées, comme au Basco, où Jean-Guy Loustau fait mitonner les « pochas », haricots grim-

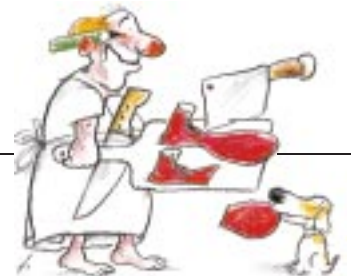
pant le long des pieds de maïs. Le petit pois séché subsiste en soupe de pois cassés. On trouve le pois séché - *pisum sativum* - dans toutes les feuilles depuis l'âge de pierre en Europe. Son prix - 6 F, moins de 1 euro - en fait la vedette du marché. D'où aussi son succès. A la Boule d'or (13, boulevard de la Tour-Maubourg, 75007 Paris ; tél. : 01-47-05-50-18), une quenelle de pois cassés escorte les rougets barbets. Pois cassés en purée, finement tamisée et beurrée, accompagnent, avec un gratin de cardons, la côte de veau rôtie aux échalotes du Céladon (15, rue Daunou, 75002 Paris ; tél. : 01-47-03-40-42).

Faut-il mettre les haricots à tremper ou les cuire avec du bicarbonate de soude ? « Jamais », dit

l'ami Duval. Il conseille de laisser haricots, pois chiches et lentilles mijoter dix minutes de plus dans la casserole.

La glycine, aux voluptueuses grappes fleuries bleues ou blanches, est une légumineuse sarmentueuse de la Chine et du Japon, où elle était cultivée pour l'alimentation. Le fameux soja, comme la glycine, membre éminent de la famille des papilionacées, qui fixe l'azote de l'air et enrichit le sol, produit des graines semblables aux haricots. On le consomme germé comme légume ; le lait de ce végétal broyé fournit aussi une sorte de fromage blanc, le tofu, de saveur neutre, mais riche de tous ses composants. Le « dieu vert », le soja, rapporté par Marco Polo en 1300, a quant à lui fait une entrée remarquée sur nos tables depuis qu'il est porté par la mode « mondial food ».

Jean-Claude Ribaut



Le steak haché

Krach sur le steak haché. Depuis le début de la crise de la vache folle, en octobre 2000, les ventes de ce produit ont baissé de presque 40 %. Il y a quelques mois une émission diffusée sur M 6 portait le coup de grâce : des analyses au microscope faisaient état de présence d'os (à des taux infinitésimaux il est vrai) dans ces fameux steaks hachés. Pour redorer ce blason terni, le Syndicat national de l'industrie des viandes a décidé de mettre au point pour les préparations hachées vendues en grandes surfaces un nouveau cahier des charges plus draconien. Depuis le début du mois, un nouveau logo « 100 % muscle » va être attribué aux fabricants qui suivent cette démarche. Si le steak haché risque d'être un peu plus cher (entre 5 % et 15 %

environ), il sera aussi plus sûr. L'origine de la viande sera portée sur l'emballage et non plus seulement le lieu d'abattage ou de préparation, comme c'était le cas précédemment. Ces nouveaux steaks hachés ne pourront plus contenir ni sel ni de « chutes de découpes », ces petits morceaux issus du découpage des carcasses que les bouchers appellent « affranchis ». Bref, on essaye de faire en sorte que ce produit industrialisé devienne aussi sûr que lorsque votre artisan passe dans son hachoir et sous vos yeux un bon vieux bifteck de son étal. La crise a au moins cela de « bon » qu'elle donne aux industriels le souci de se diversifier. Trouver de nouvelles techniques pour mettre la viande en menus morceaux, voilà par exemple ce qu'avait tenté de faire, il y a quelques mois, la maison Soviba. Son « steak fondant » n'aura toutefois été qu'un feu de paille. La

viande, au lieu d'être hachée, était découpée en feuilles ultra-fines puis remodelée. Ce haché déguisé en tranché n'a pas rencontré son public : il n'est déjà plus en rayons. D'autres produits en revanche commencent d'y creuser leur niche. La maison Charal propose ainsi depuis avril 2000 un steak haché de veau au rayon frais, quant à la marque Socopa, elle commercialise dans les mêmes linéaires des boulettes confectionnées avec du bœuf charolais (21 F environ, 3,20 €, les 350 g). Ce produit moulu à La Ferté-Bernard ferait sans doute les délices de Michèle Stroun. Cette dame suisse vient en effet de publier aux éditions Métropolis un ouvrage, pour le moins osé en cette période de vache

folle, car il s'intitule *Eloge de la boulette*. L'auteur y dresse un vaste panorama de la viande hachée à travers les âges. Selon ses recherches, les plus anciennes traces archéologiques de ce produit remontent à 4 000 ans avant notre ère, en Inde. Dans un coin du Pendjab assez précurseur, puisque c'est là aussi qu'on aurait inventé la roue. Parmi les 111 recettes de boulettes éparpillées dans ce précis de curiosité gastronomique, on retiendra une étonnante « tarte fourrée à la viande ». La recette était en vigueur dans l'armée américaine au XIX^e siècle, elle comprenait, outre deux kilos de bœuf maigre bouilli et haché finement, quatre kilos de pommes vertes, mélasse et raisins secs en abondance. Du rata de haute voltige.

Guillaume Crouzet

TOQUES EN POINTE

Bistrots

LE POSTAL

■ André Lewczak et son épouse ont délicatement transformé l'ancien comptoir de quartier en une bonbonnière, habillée de lampes romantiques, de napperons, de fleurs et d'objets que l'on trouve, à la campagne, sur le dessus des buffets. Un décor kitsch à souhait, mais qui ne doit pas décourager les amateurs de marbré de lapin, de harengs marinés ou encore de foie gras de canard en gelée au ratafia de champagne. La blanquette de veau fermier à l'ancienne, les quenelles de brochet maison et le filet de bœuf Rossini sont préparés, il est vrai, par un jeune cuisinier qui fit ses premières armes chez Ghislaine Arabian puis chez Alain Ducasse. C'est dire aussi que les produits, achetés à Rungis, sont de qualité. Quelques desserts d'autrefois - baba au rhum Bally - entretiennent l'illusion qu'ici le temps s'est arrêté. Formule au déjeuner : 97 F (14,79 €). Menus : 149 F (22,71 €) et 189 F (28,81 €). A la carte, compter 200 F (30,49 €).

★ 279, rue de Vaugirard, 75015 Paris ; tél. : 01-48-28-11-13. Fermé samedi midi et dimanche.

AU BASCOU

■ Jean-Guy Loustau, qui fut longtemps le bras droit d'Alain Dutourier, tient une ambassade gourmande du Pays basque et du Sud-Ouest réunis. La cuisine de cette région est affaire de produits autant que d'état d'esprit, cuisine familiale, populaire, inspirée par les usages de la ferme et la mer. Du cochon, élevé en liberté et qui justifie sa réputation, on choisira le jambon et les saucissons ; puis le millefeuille d'anchois de Ciboure ou encore les pimientos del piquillo farcis. La morue « pil-pil », dont la sauce est confectionnée avec la peau, les chipirons sautés à la luzienne, le mimitako de thon, signent leur origine basque, de part et d'autre de la Bidassoa. Même le boudin de pays, au piment d'Espelette, est naturalisé basque. Avec l'agneau des Pyrénées, les délicieux haricots de maïs (pochas) nappés des sucs de cuisson se révelent avec le puissant irouléguy de la maison Brana. Baba au patxaran, tourtière, gâteau basque, tout ici rappelle le Pays basque, ses us et ses coutumes, ses produits. Une bonne adresse pour apprécier la franche gaieté de la cuisine et l'hospitalité des régions au pied de la Rhune et des Pyrénées. A la carte, compter 180 F (27,44 €), sans le vin. ★ 38, rue Réaumur, 75003 Paris ; tél. : 01-42-72-69-25. Fermé samedi midi et dimanche.

Gastronomie

LE CHIBERTA

■ Cette table a retrouvé la place qui fut longtemps la sienne parmi les bonnes maisons de la capitale. Cela tient moins à l'arrivée d'un nouveau chef, car Eric Coisel est à ce poste depuis plusieurs années, qu'à l'ambiance due à l'arrivée d'un directeur, un professionnel, Frédéric Pedrono, qui fut un temps maître d'hôtel au Stella Maris. Il a su imposer une façon différente d'accueillir la clientèle, moins guindée et pour autant sans familiarité. Et si le décor japonisant, presque inchangé, commence à dater, de multiples détails méritent d'être soulignés. La carte des mets et des vins, les menus de saison, lisibles, illustrés, mettent le client en appétit bien plus qu'on ne l'admet souvent. Ainsi d'un vol-au-vent de tourteau aux morilles, jus de coques des plages bretonnes, ou d'un simple velouté de céleri rave aux champignons crus dont les saveurs sont aussi nettes que le libellé est succinct. A la truffe noire cuite au champagne, souvenir de la cuisine d'autrefois, on peut préférer la simple salade de truffes noires de Provence ou le damier « noir et blanc » de saint-jacques. Ne pas éviter, en revanche, le saint-pierre entier servi à la feuille de laurier ou bien la selle et le carré des Pyrénées rôtis en croustillant de noix et carvi, au caviar d'aubergines. Le Chiberta vient d'être récompensé d'une étoile par le Guide rouge. Menu dégustation de saison (truffes, asperges, homard). Menu déjeuner : 290 F (44,21 €). A la carte, compter 500 F (76,22 €).

★ 3, rue Arsène-Houssaye, 75008 Paris ; tél. : 01-53-53-42-00. Fermé samedi midi et dimanche.

J.-C. Rt

Le Monde
A LA TELEVISION ET A LA RADIO

Le Monde des idées
LCI
Le samedi à 12 h 10 et à 17 h 10
Le dimanche à 12 h 10 et à 0 h 10
Le lundi à 11 h 10

Le Grand Jury
RTL-LCI
Le dimanche à 18 h 30

La rumeur du monde
FRANCE-CULTURE
Le samedi à 12 heures

Libertés de presse
FRANCE-CULTURE
Le troisième dimanche de chaque mois à 16 heures

A la « une » du Monde
RFI
Du lundi au vendredi à 12 h 45 et 0 h 10 (heures de Paris)

La « une » du Monde
BFM
Du lundi au vendredi à 13 h 06, 15 h 03, 17 h 40
Le samedi 13 h 07, 15 h 04, 17 h 35

GASTRONOMIE
Publicités

PARIS 6^e
LE POLIDOR depuis 1845
Authentique bistrot parisien de rencontre artistique et littéraire
Menu midi 55 F, 110 F et Carte 120 F - 41, rue Monsieur le Prince
☎ 01.43.26.95.34 - O.T.L.J. jusqu'à 0h30

PARIS 6^e
Vagenende Maison classée, fondée en 1904
Cuisine traditionnelle et du marché
Service continu TLJ de midi à 1h du matin
142, bd Saint-Germain - 01.43.26.68.18

PARIS 5^e
"Un des restos indiens plus connus" (TELERAMA)
MAHARAJAH
72, bd Saint-Germain 5e
139 F - 185 F - Climat.
01.43.54.26.07 / T.L.J.

PARIS 14^e
LA CREOLE
Ouvert tous les jours - 01.43.20.62.12
Spécialités des îles, dans une luxuriance de verdure et de sourires. Le rendez-vous du show-bizz, des arts et des lettres. L'un des plus anciens restaurants antillais de la capitale. Carte 220 F env.
122, boulevard du Montparnasse

Restaurant de Haute Mer
le bar à huîtres
le menu "St. Jacques" 208 frs 31,71 €
Toujours les Huîtres élevées à l'Île d'Oléron

MONTPARNASSE : 112, Bd du Montparnasse ☎ Yavin • 01 43 20 71 01
ST. GERMAIN : 33, Rue St Jacques ☎ S'Michel • 01 44 07 27 37
BASTILLE : 33, Bd Beaumarchais ☎ Bastille • 01 48 87 98 92
http://www.lebarahuîtres.com

PARIS 6^e
92 BOULOGNE
A TAVOLA
Il Ristorante Italiano
Déjeuner du Lundi au Samedi de 12h00 à 14h30
Dîner du Mardi au Samedi de 19h30 à 22h30
23, rue d'Aguesseau
Tél./Fax : 01.49.09.00.07

92 NEUILLY
Jarrasse
L'Ecailler de Paris
Restaurant gastronomique - Menu 215 F
4, av. de Madrid - ☎ 01.46.24.07.56
Ouv. TLJ - Salons particuliers - Voiturier

En mars, qui dit blanc, dit vin d'Alsace !
Avec le plateau dégustation 13 huîtres de Bretagne 148 F. 22.56 € (PAR PERS) NOUS VOUS OFFRONS UNE BOUTEILLE DE PINOT BLANC KLIPFEL*
République
Chez Jenny
39 bld du Temple 3^e
Tél : 01 44 54 39 00
TLJ jusqu'à 1h
Opéra
La Taverne
24 bld des Italiens 9^e
Tél : 01 55 33 10 00
TLJ jusqu'à 1h

*Une huître Royale, 4 plates Belon n°3, 4 fines de Bretagne n°3, 4 creuses de pleine mer n°3 * Une bouteille offerte à emporter pour deux formules commandées.

Retrouvez chaque semaine la rubrique "GASTRONOMIE", renseignements : ☎ 01.42.17.39.63 - Fax : 01.42.17.39.25

Les experts évaluent le coût de la stabilisation des émissions de CO₂

Un nouveau rapport du Groupe intergouvernemental sur l'évolution du climat estime possible une limitation de l'augmentation des rejets de gaz à effet de serre. Les politiques à mettre en œuvre coûteraient de 0,2 à 2 % de leur PIB aux pays de l'OCDE, voire moins par le jeu des permis de polluer

Le troisième volet du rapport 2001 des experts de l'IPCC (International Panel on Climate Change) sur le réchauffement climatique a été présenté le 5 mars à Accra (Ghana). Il fait preuve d'un certain optimisme

quant à l'efficacité de l'application des nouvelles techniques telles que les moteurs hybrides d'automobile, les piles à combustible et les systèmes de stockage du gaz carbonique. Dans l'absolu, leur mise en œuvre

pourrait ramener les rejets de CO₂ au niveau actuel de 360 ppm d'ici à 2010 et même les diminuer en 2020. Plus raisonnablement, les experts estiment que l'on pourrait stabiliser les émissions entre 450 ppm

et 550 ppm. Pour y parvenir, l'ensemble des pays de l'OCDE devront déboursier de 0,2 à 2 % de leur PIB. Une facture qui pourra être limitée par le jeu des permis d'émission de gaz à effet de serre. Le rapport abor-

de également les nécessaires modifications du comportement en matière de transports. Néanmoins, il reste à convaincre la Chine et l'Inde de se plier à une coordination internationale

STABILISER les émissions de CO₂ dans l'atmosphère est possible sans trop de difficultés, selon les experts du troisième groupe de travail de l'IPCC (International Panel on Climate Change) qui ont présenté, lundi 5 mars, à Accra (Ghana) un rapport intitulé : « Changement climatique 2001 : la limitation des dommages ». Actuellement, les rejets mondiaux de gaz carbonique atteignent 360 ppm (parties par million). Depuis cinq ans, précisent ces spécialistes travaillant sous l'égide de l'ONU, « des progrès significatifs et plus rapides que prévu ont été réalisés sur les technologies susceptibles de limiter les émissions annuelles de gaz carbonique. Il serait ainsi envisageable de retrouver les taux de rejet actuels en 2010, voire même de les réduire d'ici à 2020 ».

Si on ne prend aucune mesure, les rejets pourraient se situer entre 540 ppm et 970 ppm en 2100. Les experts estiment raisonnable de se fixer comme objectif une stabilisation des émissions dans une fourchette de 450 ppm à 550 ppm. Pour cela, il faudra combiner la

mise en œuvre des nouvelles techniques avec une politique de prix de l'énergie et des mécanismes économiques appropriés.

Avec cette analyse, les experts du troisième groupe de travail de l'IPCC affichent un certain optimisme au sujet de l'efficacité des moyens techniques et économiques à mettre en œuvre. Cependant, le document final, qui devait être publié sur Internet le 5 mars

sous le titre « Résumé à l'intention des décideurs », constitue la synthèse d'un volumineux rapport d'un millier de pages. Discuté ligne par ligne par les délégations des différents pays représentés à Accra, ce compromis n'a aucun caractère contraignant et sa portée reste essentiellement symbolique. De ce fait, il a tendance à atténuer les estimations établies par les scientifiques. Après le mois de septembre

et la publication du rapport de synthèse réunissant les données des trois études 2001 de l'IPCC, les experts prévoient de rédiger un « guide de lecture » qui reflétera plus précisément les résultats de leurs travaux.

GAZ NATUREL ET BIOMASSE

A Accra, la délégation américaine a souligné les incertitudes qui restent liées aux technologies, estimant qu'il n'est pas possible d'utiliser toutes les nombreuses techniques prises en compte par les scientifiques. Ces derniers citent en effet « les progrès importants réalisés sur les automobiles à moteurs hybrides, les systèmes de stockage du gaz carbonique, les piles à combustible, et la diminution des émissions de protoxyde d'azote (N₂O) provenant des installations industrielles ». Il existe aussi, selon eux, un fort potentiel de réduction des émissions grâce aux centaines de technologies économes en énergie qui ont été mises au point dans le bâtiment, les transports et les industries manufacturières.

Les économies d'énergie offrent

de nombreuses possibilités. Même si, pendant un temps, les énergies nouvelles continueront d'être moins utilisées que les carburants fossiles, relativement peu chers et abondants, pour satisfaire les besoins énergétiques. Ensuite, l'utilisation du gaz naturel ainsi que l'adoption de centrales à cycle combiné devraient jouer un rôle important dans la réduction des émissions de CO₂. La biomasse pourrait également apporter une contribution importante en tant que sous-produit des déchets agricoles et animaux.

Outre les technologies de production d'énergie, les chercheurs de l'IPCC ont étudié l'impact potentiel d'une meilleure utilisation des forêts, des terres agricoles et des autres écosystèmes terrestres sur la conservation et la « séquestration » du CO₂. Mais ces solutions ont une validité limitée dans le temps et peuvent avoir, à long terme, des effets pervers, en provoquant une hausse des émissions carbonées. Aussi, les experts préconisent-ils de favoriser la culture de produits de substitution aux énergies fossiles (biocarburants). L'impact global d'une meilleure utilisation des terres et des forêts se traduirait par une diminution de 10 à 20 % des émissions de carbone d'ici à 2050. Mais les experts reconnaissent que, pour l'heure, l'efficacité de cette solution est faible.

MODIFIER LES COMPORTEMENTS

Le coût de mise en œuvre de cette panoplie de mesures a été évalué par des simulations mondiales. Pour les pays de l'OCDE (Organisation de coopération et de développement économiques), il représenterait de 0,2 à 2 % du PIB. La facture pourrait être réduite pour les nations qui bénéficieraient de la vente de permis d'émission de gaz à effet de serre aux pays les plus pollueurs. Concernant le CO₂, les études sur le long terme indiquent également que sa stabilisation dans l'atmosphère au taux de 450 ppm coûtera substantiellement plus cher que si on stabilise à 550 ppm.

Parallèlement à ces pistes technologiques et économiques, il existe aussi, selon les experts de l'IPCC, des « opportunités significatives », offertes par les innovations sociales et les changements de structures institutionnelles. Les modifications des règles collectives et les comportements individuels peuvent en effet influencer fortement les émissions de gaz à effet de serre. C'est en particulier le cas pour les transports dans les pays industrialisés. Mais les adaptations nécessaires s'inscrivent à l'intérieur de cadres légaux et institu-

tionnels complexes que les nations seront amenées à modifier. A long terme, l'innovation sociale combinée aux changements technologiques peut transformer des habitudes de confort qui gaspillent l'énergie.

Un des points du troisième rapport a pourtant suscité une opposition marquée de la part des pays en développement, plus précisément la Chine et l'Inde. Ces der-

Compromis américano-européen à Trieste

Les ministres de l'environnement du G 8 ont adopté, dimanche 4 mars, un compromis qui préserve les chances d'un futur accord sur le climat sur la base du protocole de Kyoto de 1997. Réunis à Trieste (Italie), ils ont réaffirmé leur engagement à combattre le changement climatique, en dépit des profondes divergences entre Européens et Américains. Et ils s'engagent à rechercher un accord à la conférence climat qui se tiendra en juillet à Bonn (Allemagne). « Une issue positive est nécessaire » sur la réduction des émissions de gaz à effet de serre, précise le communiqué final. Pour la plupart des pays, cela signifie pas plus tard que 2002. Les Européens souhaitent une formule plus musclée contraignant les pays industrialisés à réduire d'ici à 2010 leurs émissions pour six de ces gaz de 5,2 % en moyenne par rapport aux niveaux de 1990. La négociation de La Haye destinée à l'appliquer avait échoué en novembre 2000.

niers rejettent en effet la notion de coordination internationale prônée par les experts, car ils craignent qu'elle soit utilisée pour instaurer un droit de regard sur leurs économies. Pourtant, un accord mondial réunissant les pays du Nord et du Sud devient indispensable. Les pays en développement devront en effet assumer une responsabilité de plus en plus importante dans les émissions de gaz à effet de serre au fur et à mesure de leur expansion économique. Ainsi leur contribution devrait atteindre 50 % des émissions mondiales en 2015 et avoisiner les 70 % à la fin du siècle.

C. Ga.

► www.lemonde.fr/climat

Dans le cadre du 21^e Salon du livre

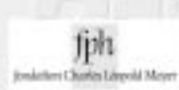
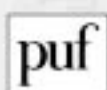
le Prix Le Monde de la recherche universitaire - IV^e édition

sera décerné le vendredi 16 mars, à 17 heures
au Forum des auteurs - hall 1 - stand L140,
Porte de Versailles à Paris



Jean-Marie Colombani et Edgar Morin, en présence du ministre de l'éducation nationale, Jack Lang, dévoileront les noms des lauréats de la quatrième édition du Prix Le Monde de la recherche universitaire.

A cette occasion Françoise Héritier, Yves Coppens, Alain Renaut, Pierre Rosenberg et Jean-Pierre Changeux témoigneront de leur parcours de chercheur : leurs enthousiasmes, leurs doutes, les affres d'un premier livre... Pour retrouver l'espace d'une manifestation liée à l'édition et à la pensée contemporaine l'écho des grands pairs de l'université française.



TROIS QUESTIONS À ...

JEAN-CHARLES HOURCADE

1 Directeur de recherche au CNRS et directeur du Centre international de recherche sur l'environnement et le développement, vous êtes coordinateur du troisième groupe de travail de l'International Panel on Climate Change (IPCC). A ce titre, vous avez participé aux discussions qui ont eu lieu à Accra, la capitale du Ghana, du 26 février au 3 mars pour finaliser le rapport remis le 5 mars. Que pensez-vous des débats et des échanges de vues qui ont eu lieu à cette occasion ?

Cela s'est passé moins mal que je m'y attendais. La délégation américaine a été ouverte aux propositions et a essentiellement insisté sur certaines incertitudes ou sur les aspects technologiques. Mais je ne sais pas si cela va durer, car il y avait encore beaucoup de représentants désignés par le gouvernement de Bill Clinton. De son côté, l'Arabie saoudite n'a pas bloqué le texte. C'est déjà beaucoup.

2 Pensez-vous que les pays de la planète peuvent limiter leurs émissions de gaz à effet de serre dans l'atmosphère à un coût acceptable pour leurs économies ?

C'est un problème qui n'est pas

facile à résoudre. Mais je suis assez optimiste. On peut y arriver avec un coût social assez faible, voire nul, en procédant, par exemple, à un réaménagement des modalités de la croissance. On peut stabiliser les concentrations de CO₂ dans l'atmosphère à 550 ppm (parties par million) sans trop de problèmes, et même descendre à 450 ppm, en faisant appel aux méthodes de séquestration du carbone. Mais il faut agir dès maintenant et mettre en œuvre les technologies disponibles et les politiques appropriées. Sinon, on prendra du retard, et cela coûtera plus cher.

3 Quels ont été les principaux thèmes de discussion à Accra ?

Les délégations ont beaucoup débattu des techniques disponibles pour abaisser les émissions de gaz carbonique et des coûts que représente leur application. Sur ce dernier point, les délégations nationales ont accompli un pas important en acceptant le principe qu'une réforme fiscale peut réduire les coûts en abaissant les charges sociales, par exemple. D'une manière générale, les coûts globaux d'abaissement des émissions des gaz à effet de serre ne semblent pas insupportables si on introduit les permis d'émission de ces gaz.

Propos recueillis par
Christiane Galus

Grande douceur

MERCREDI. La dépression à l'ouest de l'Irlande véhicule un flux de sud-ouest très doux mais parfois humide. Une perturbation traverse le pays en s'accompagnant de pluies sur l'Est.

Bretagne, pays de Loire, Basse-Normandie. Journée agréable sous un ciel changeant. Quelques averses sans importance sur les côtes. Les éclaircies permettent aux températures d'atteindre 13 à 16 degrés, sous un vent de sud-ouest modéré avec des rafales côtières à 60 km/h.

Nord-Picardie, Ile-de-France, Centre, Haute-Normandie, Ardenes. En début de journée, il pleut encore de la frontière belge à l'est de l'Ile-de-France. Ensuite, les éclaircies se généralisent. Le ciel est un peu plus encombré l'après-midi avec un risque d'ondée. Il fait de 14 à 17 degrés.

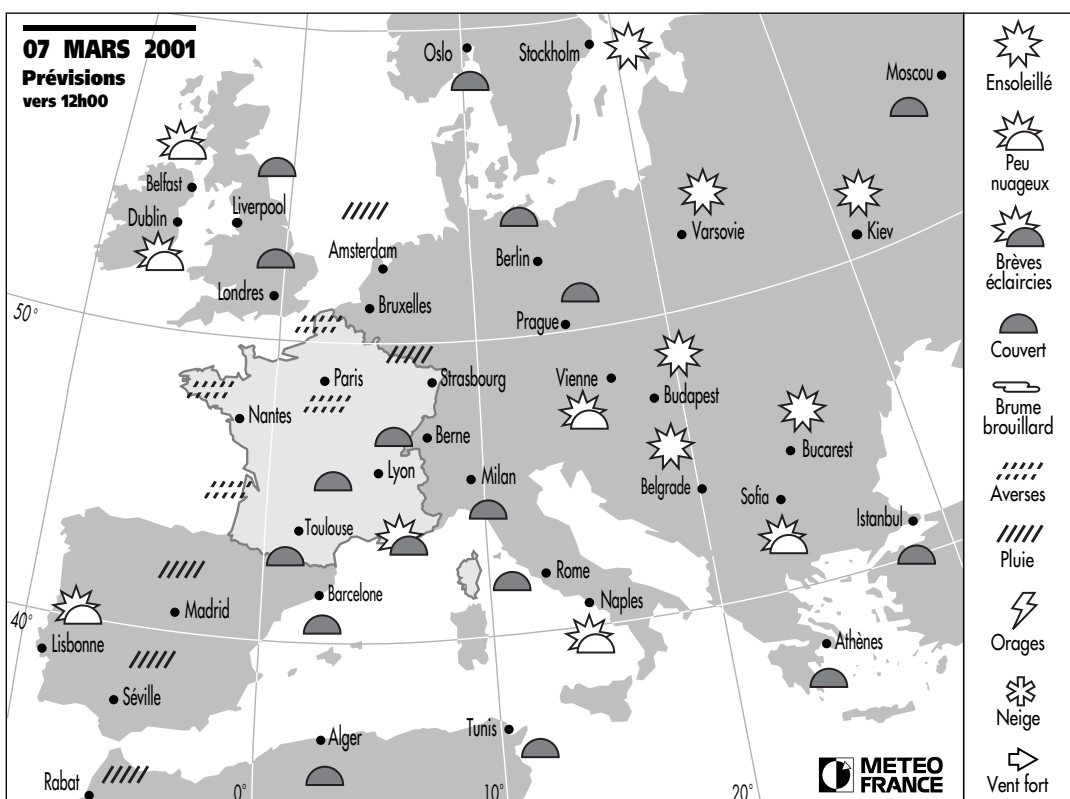
Champagne, Lorraine, Alsace, Bourgogne, Franche-Comté. Il pleut en toutes régions et à toute altitude au lever du jour. Dans l'après-midi, des éclaircies se dessi-

ment de la Champagne à l'ouest de la Bourgogne alors que quelques pluies se déclenchent encore de la Franche-Comté aux Vosges. Il fait de 14 à 17 degrés.

Poitou-Charentes, Aquitaine, Midi-Pyrénées. Ciel incertain, souvent nuageux. Quelques averses se déclenchent en épargnant les régions au pied des Pyrénées. Il fait de 17 à 20 degrés, soit des valeurs dignes d'un mois de mai.

Limousin, Auvergne, Rhône-Alpes. La journée est bien grise. Les pluies, assez fréquentes le matin, se limitent au relief l'après-midi. Le ciel peut devenir alors un peu plus lumineux en plaine. La neige n'apparaît qu'au-dessus de 2 500 mètres. Il fait de 15 à 18 degrés.

Languedoc-Roussillon, Provence-Alpes-Côte d'Azur, Corse. Les nuages ne prennent un caractère menaçant qu'en soirée avec l'amorce de pluies sur le continent. Ces pluies vont se renforcer la nuit suivante. Il fait de 15 à 18 degrés l'après-midi.



LE CARNET DU VOYAGEUR

■ **HÔTELS.** Le guide 2001 des Logis de France regroupe 3 581 hôtels-restaurants classés en 1, 2 ou 3 cheminées, qui privilégient l'accueil et le confort. Prix de 250 à 360 F (38,11 à 54,88 €) pour les chambres, de 80 à 200 F (12,19 à 30,48 €) pour les menus. Aux logis de caractère, aux logis « nature-silence » et aux logis « famille-enfants » s'ajoutent de nouveaux sigles pour les hôtels favorisant le ski, la pêche, la randonnée pédestre et le vélo. Disponible auprès des offices de tourisme et des syndicats d'initiative, des hôteliers et au 01-45-84-70-00.

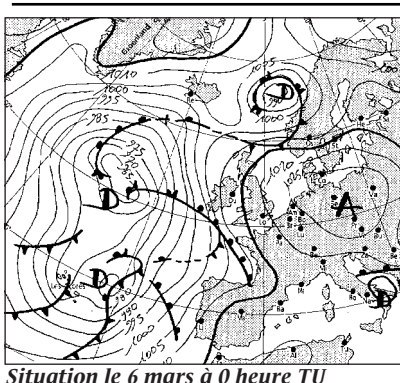
■ **AVION.** Anyway.com propose le billet électronique qui permet au passager, une fois sa réservation confirmée par téléphone ou par e-mail, de se présenter au comptoir d'enregistrement muni de sa carte d'identité ou de son passeport où on lui remet sa carte d'embarquement.

PRÉVISIONS POUR LE 07 MARS 2001

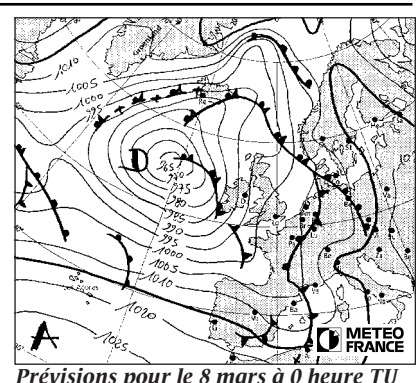
Ville par ville, les minima/maxima de température et l'état du ciel. S : ensoleillé; N : nuageux; C : couvert; P : pluie; * : neige.

FRANCE métropole		FRANCE outre-mer	
AJACCIO	9/20 N	NANTES	8/14 P
BIARRITZ	12/21 N	NICE	9/15 P
BORDEAUX	11/17 P	PARIS	11/17 N
BOURGES	10/16 N	PAU	11/18 C
BREST	7/11 P	PERPIGNAN	13/18 N
CAEN	8/11 P	RENNES	10/15 P
CHERBOURG	7/11 P	ST-ETIENNE	12/15 C
CLERMONT-F.	10/17 C	STRASBOURG	3/13 P
DIJON	10/15 C	TOULOUSE	13/19 C
GRENOBLE	12/16 C	TOURS	10/16 N
LILLE	10/16 N		
LYMOGES	10/15 C	CAYENNE	25/29 P
LIVON	12/16 C	FORT-DE-FR.	22/27 S
MARSEILLE	11/16 N	NOUMEA	24/29 P

PAPEETE	25/30 S	KIEV	-6/8 S	VENISE	3/10 C	LE CAIRE	16/25 S
POINTE-A-PIT.	20/30 S	LISBONNE	11/16 S	VIENNE	-3/9 S	NAIROBI	17/22 P
ST-DENIS-RE.	25/31 S	LIVERPOOL	9/12 C	AMÉRIQUES		PRETORIA	20/30 S
		LONDRES	9/13 C	BRASILIA	19/26 P	RABAT	12/17 P
		LUXEMBOURG	5/12 C	BUENOS AIR.	17/27 S	TUNIS	12/23 C
		AMSTERDAM	4/13 P	CARACAS	22/29 S	ASIE-Océanie	
		ATHENES	7/14 C	CHICAGO	-6/3 S	BANGKOK	25/36 S
		BARCELONE	13/16 C	LIMA	20/25 P	BEYROUTH	15/19 S
		BELFAST	6/11 S	LOS ANGELES	12/17 S	BOMBAY	20/30 S
		BELGRADE	0/11 S	MEXICO	7/24 S	DJAKARTA	26/28 P
		BERLIN	-4/9 C	MONTREAL	-10/-3 S	DUBAI	15/26 S
		BERNE	1/11 C	NEW YORK	0/5 S	HANOI	21/25 C
		BRUXELLES	8/15 C	SAN FRANCISCO	10/15 S	HONGKONG	19/27 S
		BUCAREST	-6/8 S	SANTIAGO/CHI	13/29 S	JERUSALEM	11/20 S
		BUDAPEST	-3/9 S	TORONTO	-5/1 C	NEW DEHLI	12/30 S
		COPENHAGUE	-2/5 C	WASHINGTON	2/8 C	PEKIN	-5/1 S
		DUBLIN	5/11 S	AFRIQUE		SEOUL	-5/0 S
		FRANCFORT	2/10 P	ALGER	15/27 C	SINGAPOUR	26/30 P
		GENEVE	5/11 C	DAKAR	21/27 S	SYDNEY	22/24 P
		HELSINKI	-11/-3 S	VARSOVIE	-5/8 S	TOKYO	5/15 S
		ISTANBUL	6/9 C				



Situation le 6 mars à 0 heure TU



Prévisions pour le 8 mars à 0 heure TU

PRATIQUE

L'extincteur domestique, élément essentiel de sécurité des foyers

L'EXTINCTEUR va-t-il devenir un objet aussi banal que l'aspirateur ou le téléphone, en appartement ou en pavillon ? On en est loin. Pourtant, cette généralisation ne correspond pas seulement à un souhait (logique) des constructeurs. Les pouvoirs publics semblent au moins aussi motivés, tant l'efficacité de l'objet se révèle irremplaçable à l'usage pour stopper un départ de feu.

L'extincteur est apparu en 1918, quand les ateliers d'un fabricant de produits chimiques pour engrais ont entièrement brûlé à Aubervilliers. Le propriétaire, Charles Sachs, a alors fabriqué les premiers vrais extincteurs (il existait, depuis 1870, des « grenades extinctrices ») - d'abord pour son usine, ensuite pour les louer à d'autres industriels. En 1919, il crée l'appellation Sici (secours immédiat contre l'incendie), qui devient une marque en 1925 et déménage d'abord à Saint-Ouen, puis à La Plaine Saint-Denis, avant de connaître le succès sur tous les continents.

Dans un contexte domestique, contrairement à ce qui se passe dans l'industrie, l'efficacité et la polyvalence des appareils de tou-

tes marques proposés sur le marché est prouvée sur les feux classiques, que les professionnels classent en trois catégories : A, B et C. La première regroupe les feux de solides (bois, papier, carton, chiffons, rideaux), B correspond aux feux de liquides (alcool, huiles, essence, gazole) et C aux feux de gaz.

En industrie, où les choses sont plus précises, on recense une vingtaine de feux de métaux, jusqu'aux feux de sodium ou de pluto-

nium. S'il existe deux agents extincteurs, la poudre et l'eau (en fait 1 à 3 % d'additifs mêlés à de l'eau pure, qui n'est pas polyvalente, elle), c'est surtout à cause de leur effet sur l'environnement. Il est recommandé de faire appel à la poudre en locaux techniques (sous-sols, laveries) et à l'« eau » en environnement plus sensible... à cause du nettoyage ultérieur. L'eau se nettoie plus facilement et reste centralisée sur 1 à 2 m², alors que la poudre s'étend davantage. L'extinc-

teur n'est vraiment efficace qu'au tout début de l'incendie.

On trouve dans le commerce plusieurs familles et plusieurs modèles d'extincteurs « domestiques », à eau ou à poudre, notamment les modèles de 1, 2 et 4 kg. On peut parfois trouver des 6 kg, destinés à une grande maison équipée d'une chaufferie importante, par exemple. Il existe un autre produit, destiné à certains risques spécifiques : le CO₂ (neige carbonique) en 2 kg et 5 kg. Ses impératifs de fabrication, avec un corps en aluminium ou en acier léger, font payer cher son grand avantage : très propre, sans nuisance, il ne provoque aucun dégât aux circuits électriques ou imprimés, ce qui le destine aux feux d'origine électrique en milieux fragiles, notamment sur photocopieuses ou ordinateurs...

Le prix dépend aussi du mode de propulsion du contenu : la pression auxiliaire, grâce à une cartouche de gaz qui propulse l'agent extincteur, coûte plus cher que la pression permanente, qui fonctionne comme un aérosol. Un extincteur d'un kilo coûte entre 100 et 250 F (15 à 38 €), 2 kg : 200 à 350 F (30 à 53 €), 4 kg : 400 à 500 F (61 à

76 €), 6 kg : 500 à 1 000 F (76 à 152 €), alors qu'un extincteur à CO₂ revient à 1 500 F (230 €) pour 2 kg et 2 500 F (380 €) et plus pour 5 kg. Pour les risques courants, on peut noter le « Réflexe » de Sici à 140 F (21,3 €), conçu pour la cuisine, qui pèse 950 g et mesure 25,5 par 7,4 cm. Blanc, aussi discret qu'un appareil ménager, il est garanti trois ans sans entretien.

L'ENTRETIEN LAISSE À DÉSIRER

L'achat de l'appareil n'est pas tout. L'entretien est aussi important. Le contexte professionnel impose une vérification annuelle, qui est seulement recommandée chez les particuliers. C'est là que le bât blesse, car le prix de la vérification, en toute logique dégressif, revient à environ 200 F (30 €) pour un seul appareil. C'est certainement ce point névralgique que les fabricants ont intérêt à améliorer pour introduire cet élément essentiel de sécurité dans les foyers, même si les sommes en jeu semblent dérisoires au regard des biens, voire des vies qu'elles peuvent sauver. Si la location existe en industrie, le nombre trop faible de petits appareils n'a pas encore per-

mis de la développer chez les particuliers.

En France, l'extinction mobile dans son ensemble couvre un marché de 2,2 millions d'appareils vendus par an, pour un parc de 14 millions d'appareils installés, notamment sur les lieux de travail. Mais chez lui, le Français (comme ses voisins latins) est plus réceptif à la protection de sa voiture qu'à celle de son logement. Il se vend en France environ 400 000 extincteurs de 1 et 2 kg chaque année, dans les réseaux spécialisés ou en grandes surfaces, à comparer aux plus de 20 millions de foyers à équiper.

Mais une minorité de ces appareils est installée dans les logements. La plupart prennent place dans la voiture, la caravane, voire le bateau. Les Nordiques et les Anglo-Saxons, plus sensibles au risque domestique d'incendie, sont mieux équipés. Il est vrai qu'ils habitent souvent des maisons en bois, mais cela ne suffit pas à expliquer cet écart, alors que la France occupe une place incontestée de leader européen dans l'extinction mobile.

Marcel Donzenac

MOTS CROISÉS

PROBLÈME N° 01 - 056

Retrouvez nos grilles sur www.lemonde.fr

SCRABBLE

PROBLÈME N° 216

1 2 3 4 5 6 7 8 9 10 11 12

I											
II											
III											
IV											
V											
VI											
VII											
VIII											
IX											
X											

HORIZONTALEMENT

I. Bonne vieille recette que l'on retrouve en période électorale. - II. Met la chambre en danger. Pour retrouver images ou musique. - III. Bien plein et même trop plein. Ne va pas plus loin. - IV. Qui éviteront tout débordement. Manifeste son plaisir. - V. En bordure. Longue et plate en eau douce. - VI. Borné quand elle est vieille. Préposition. - VII. Comme une répartition injuste. Travailla pour des haricots. - VIII. Un grand chez-soi dans l'atelier. Un Européen qui a vu naître l'Union. -

IX. Note renversée. Faiseur de mystères. Bon endroit pour finir la journée. - X. Va droit au cheeur. Préparée comme une belle poule.

VERTICALEMENT

1. Soir et matin, il était auprès du roi. - 2. Ramassage à heure fixe. Mit d'abord les voiles, puis mit du vent dedans. - 3. La poste version grecque. Lâché dans l'indifférence. - 4. Qui sont vraiment insupportables à vivre. - 5. Rejeter le vrai. Princesse disparue. Départ de série. - 6. Droit sur la table. Dans la grande famille des

plaqueminiens. - 7. Bien pratique au passage des œilletons. - 8. Siffle désagréablement à la sortie. La moitié des atouts. - 9. Belle dans le Morbihan. Devient colins à l'étal. - 10. Homme à tout faire. Vient d'avoir. - 11. Pourvu. Célèbre pour son temple du Soleil. - 12. Qui pousse à ne rien garder pour soi.

Philippe Dupuis

SOLUTION DU N° 01 - 055

Horizontalement

I. Présentateur. - II. Litige. Brasa. - III. Agate. Pro. Ap. - IV. FO. Ere. Image. - V. Ola. Ior (roi). Prêt. - VI. Némée. Epée. - VII. Nuit. Tsar. OS. - VIII. Irradiations. - IX. Amollies. - X. Ralentisseur.

Verticalement

1. Plafonnier. - 2. Rigoleur. - 3. Eta. Amiral. - 4. Site. Etamé. - 5. Egérie. Don. - 6. Ne. EO. Tilt. - 7. Resali. - 8. Abri. Pâtis. - 9. Tromperies. - 10. Ea. Are. Ose. - 11. Usagé. On. - 12. Rapetasser.

Le Monde est édité par la SA Le Monde. La reproduction de tout article est interdite sans l'accord de l'administration. Commission paritaire des journaux et publications n° 57 437. ISSN 0395-2037

Imprimerie du Monde 12, rue M. Gunsbourg 94852 Ivry cedex

PRINTED IN FRANCE

Une bédouine boudinée

1 2 3 4 5 6 7 8 9 10 11 12 13 14 15

A														
B														
C														
D														
E														
F														
G														
H														
I														
J														
K														
L														
M														
N														
O														

1. Tirage : CEILNOT. a) Trouvez et placez un mot de sept lettres.

b) Avec ce même tirage, trouvez cinq mots de huit lettres en le complétant avec cinq lettres différentes appartenant à l'un ou à l'autre des mots placés sur la grille.

N.B. Dès que vous avez trouvé une solution, effacez-la avant de continuer.

2. Préparation de la grille de la semaine prochaine.

c) A E G I L N R : trouvez deux sept-lettres. Ce tirage s'appuie, entre autres, sur un F, un H et un Y. Trouvez ces trois huit-lettres.

Solutions dans Le Monde du 14 mars.

Solutions du problème paru dans Le Monde du 28 février.

a) BOX, G 7, faisant BU et XI - FAXAS, I 11, 58, en baïonnette sous UNITIVE.

b) BONIFIEE, 11 E, 52.

c) BEDOINE, C 6, 76, meilleur que l'anagramme BOUDINEE - UNIOBEE, botanique, E 5, 90.

d) LAIQUES, J 5, 74 - SIALIQUE, géol., du sial, 9 G, 71, meilleur que l'anagramme ILIAQUES - AULIQUES, qui concernent la cour d'un souverain, 5 D,

80 - SQUALIDE, petit requin, C 2, 86 - SALIQUES, lois excluant les femmes du droit de succession à la couronne, 15 B, 98 - ALEXIQUES, incapables de lire, 13 F, 102.

e) CLOPINAI - PILONNAI - RIPOLINA - POULINAI.

Michel Charlemagne

CINÉMA Ce n'est plus de l'abondance, c'est du gâchis. La quantité de films de grande qualité arrivant sur les écrans français ce 7 mars condamne mécaniquement la plupart d'entre eux à une pénombre injuste. La pléthore de titres permet du moins de réunir un éventail très riche de projets cinématographiques. Ainsi, la mise en scène des amours adolescentes par Catherine Breillat dans *A ma sœur !* se fonde sur une troublante transgression des frontières, stylistiques aussi bien que moralisatrices, tandis que *Traffic*, de Steven Soderbergh, construit à partir d'une opposition binaire entre deux pays (les Etats-Unis et le Mexique), deux mondes (les riches et les pauvres), deux univers plastiques. Autres réussites, *Chez les heureux du monde*, de Terence Davies, avec son héroïne promise à tous les bonheurs, peu à peu transformée en victime, et deux films iraniens : *Djomeh*, articulation subtile d'instantanés anodins portés par la dynamique du désir, et *Le Jour où je suis devenue une femme*, collage de fortes visions oniriques. Voici plus de trente ans, Stanley Kubrick enrichissait le langage du cinéma avec *2001, Odyssée de l'espace*, qui ressort aujourd'hui.

La nouvelle vague revisitée par José Bové

DU SOLEIL POUR LES GUEUX. Film français d'Alain Guiraudie. Avec Isabelle Girardet, Michel Turquin, Jean-Paul Jourda, Alain Guiraudie. (55 min.). En complément de programme : *La Force des choses*, court métrage du même réalisateur.

« Décadrage », précieuse collection créée par la société Magouric pour divulguer des films de jeunes auteurs aux formats peu prisés par l'exploitation cinématographique, présente avec *Du soleil pour les gueux* son huitième film. Il court depuis quelques mois sur celui-ci, après son passage aux festivals de Belfort et de Pantin, les rumeurs les plus flatteuses, cristallisées dans un récent article du cinéaste et critique Luc Moulet, publié dans les *Cahiers du cinéma*, qui met au jour – arguant de la récente découverte des frères Larrieu (*La Brèche de Roland*) et de quelques divers autres talents occitans – l'émergence d'une jeune garde « Aquitaine », région qui aurait toujours constitué, selon Luc Moulet, le sel de la production hexagonale (de Jean Eustache à Catherine Breillat).

Remettons la discussion de cet évangile gascon à un autre jour, pour constater qu'Alain Guiraudie

est natif de la région toulousaine et que son film sort incontestablement des sentiers battus. Son titre, qui croise le mystère médiéval avec l'univers du western, donnerait à lui seul une idée juste de ce déroutant objet, à condition d'y rajouter la pincée d'humour fantasque que ce mélange inédit ne manque pas de produire.

ZOOM

« Du soleil pour les gueux », ou le nouvel ordre économique mondial vu depuis le Sud-Ouest

En gros, il s'agit d'une jeune femme, dénommée Nathalie Sanchez, qui marche par une chaude journée d'été dans un paysage caillouteux et aride qui s'étend à perte de vue, à la recherche des « bergers d'ounayes ». Elle en rencontre un, barbu costaud à chapeau et chemise à carreaux, façon « Gardarem lou Larzac », lequel est lui-même à la recherche

de ses « ounayes » enfuis, dont le spectateur, qu'il se rassure, ne verra jamais le début de la queue. Nos deux nouveaux amis, tout en devant de plus en plus agréablement de la dureté sociale et humaine de ce bas monde, croisent en revanche sur leur chemin deux individus qui passent leur temps à se courser à travers la garrigue, traversant régulièrement le champ de la caméra.

On aura nommé, en bonnet bleu et short assorti, Pool Oxanosas Daï, qui fait profession de « grand guerrier de poursuite », et, en foulard rouge façon flibuste, Carol Ibza, paysan hors la loi qui s'efforce de semer le précédent. D'une mise en scène délibérément austère, le film avance au gré de la marche et des dialogues de ses protagonistes, avec pas mal de vent dans le micro, du ciel à ne plus savoir qu'en faire, quelques réminiscences du cinéma de genre et autant d'allusions au nouvel ordre économique mondial vu depuis le sud-ouest de la France : c'est la nouvelle vague revisitée par José Bové. Cet univers inédit fait d'Alain Guiraudie le chantre d'un cinéma au ton frais et joyeux, qui, dès qu'il sera allégé de sa rhétorique de bandes dessinées (façon *Le Génie des alpages*), trouvera le ton vrai.

Jacques Mandelbaum

RENCONTRE

Fabienne Vonier, distributrice indépendante

« Dirigeante de la société Pyramide, vous avez participé à la création du "Club des cinq", qui réunit une bonne part des forces vives de la distribution indépendante. Pourquoi ?

– Avec mes collègues du Losange, de l'ARP, de Diaphana et de Rézo, nous avons réagi au fait que les organismes professionnels classiques ne traduisaient pas la spécificité de notre statut d'indépendants : les principaux membres de la Fédération des distributeurs sont liés à des grands groupes de cinéma ou de télévision, et ceux du Syndicat des distributeurs indépendants n'ont pas la même implication que nous dans le marché. Nous avons besoin de formuler notre propre réflexion, celle d'artisans, essentiels au maintien de la diversité des œuvres et à leur présence en France et à l'étranger. Nous sommes aujourd'hui menacés de mort par les évolutions du secteur : à la concurrence des majors françaises et des majors américaines s'ajoute celle des chaînes de télévision, qui deviennent distributeurs, tandis que le consensus en faveur d'un équilibre entre entreprises de différentes tailles s'effrite.

– Quelles propositions formulez-vous ?

– Nous demandons aux pouvoirs publics une définition réglementaire de l'indépendance. Pour l'instant, la réponse est que c'est impossible. Pourtant, l'équivalent existe en faveur des producteurs ou des exploitants.

– Canal+ doit accorder une aide de 40 millions de francs aux distributeurs, complétant ses contributions aux autres secteurs du cinéma. Cela répond-il à vos attentes ?

– Cette aide, dont le principe a été acquis en mai 2000, n'est toujours pas en vigueur aujourd'hui, même si l'on nous annonce sa mise en route comme imminente. Il est frappant, à ce propos, de voir à quel point les distributeurs sont tenus en pierre estime par le reste de la profession. Il a en effet fallu que la vingtaine d'organisations professionnelles signe cet accord qui concerne pourtant la seule distribution. D'où un retard important, et des débats animés... »

Propos recueillis par Jean-Michel Frodon

Un rêve de jeune fille brise la glace, jusqu'au sang

A ma sœur ! La cinéaste de « Romance » exécute un magnifique plongeon dans l'inconscient des adolescentes et les abîmes de la mise en scène

Film français de Catherine Breillat. Avec Anaïs Reboux, Roxane Mesquida, Libero de Rienzo, Arsinée Khanjian, Romain Goupil. (1 h 33.)

Qui verra le septième film de Catherine Breillat ? Pas grand monde, probablement, même s'il faut lui souhaiter beaucoup de spectateurs. C'est que trop d'éléments extérieurs risquent de s'interposer entre cet objet d'abord déroutant et son public, à commencer par la réputation sulfureuse cultivée par sa réalisatrice. Une réputation établie en quelques mois par la coïncidence de trois événements : le succès de scandale de *Romance*, la meilleure comédie du cinéma français en 1999 et qui méritait bien ce succès, mais pas pour l'anatomie de Rocco Siffredi ; la découverte – avec vingt-cinq ans de retard – d'*Une vraie jeune fille*, premier film transgressif d'une mémorable hardiesse artistique ; l'engagement public de Breillat contre la censure infligée à *Baise-moi*, de Virginie Despentes. Cet environnement risque de ne pas aider à regarder le film pour ce qu'il est : une tentative sans complexe de confronter les ombres de la personnalité et les puissances de la fiction de cinéma. Puisque, comme tous les grands films, *A ma sœur !* est, aussi, un film sur le cinéma.

Deux genres cohabitent d'emblée à l'écran, la chronique sentimentale adolescente et le fantastique teinté d'horreur. En vacances au bord de la mer, deux sœurs de quinze et douze ans expérimentent leurs premières amours d'été. La jolie aînée, Elena, en se laissant draguer par un Roméo italien doté d'une Porsche décapotable ; la boulotte cadette Anaïs en vivant par procuration, mi-complice mi-jalouse, l'initiation sentimentale et physique de cette mignonne poupée si conforme aux clichés de la séduction juvénile et de l'amour comme dans les feuilletons. Dans cette béance qui sépare les deux genres, et les deux sœurs, s'engouffre tout le film, porté par un élan retors qui

ne cesse d'enfler, de la curiosité à la terreur. Mais dans la contiguïté de ces deux pôles, et la critique de ce qui est supposé les séparer, se joue la puissance subversive de ce film au sens propre chimérique.

TRAGÉDIE DE L'ÂME ET DU CORPS

Au début, on a juste le sentiment d'une ambiance un peu curieuse, celle de cette côte landaise ravagée par la tempête de la fin 1999 au point de ressembler à une vision de cauchemar, celle de cette villégiature estivale que baigne une lumière polaire, de ces parents atroces d'aveuglement conformiste. Ils sont d'autant plus atroces qu'ils sont interprétés par des comédiens aussi évidemment adorables qu'Arsinée Khanjian et Romain Goupil. Plus déstabilisante sera la façon de passer du récit des actes (la romance d'Elena) à son observation par Anaïs. Anaïs ! Sa lucidité de douze ans effraie autant que son désespoir, ses chansonnettes macabres ne cadrent pas avec sa boulimie de gamine angoissée, dans son regard – celui de la très jeune Anaïs Reboux, incroyable de justesse opaque, indispensable alliée de la réussite de ce film complexe et ambigu – se joue une tragédie de



Elena (Roxane Mesquida), la jolie aînée, et sa cadette boulotte Anaïs (Anaïs Reboux), mi-complice, mi-jalouse de son initiation physique et sentimentale.

l'âme et du corps, où le sang et les sécrétions, la violence et le silence, réclameront leur dû. D'autant plus brutalement que toutes les manigances de la relation sociale avaient cru pouvoir le leur dénier.

Il y avait un beau film à faire en racontant l'histoire du point de vue d'Anaïs, mais Catherine Breillat ne se contente pas de cette solution pourtant honorable. Ce qui l'attire comme un vertige et un

désir, physique et intellectuel, est dans l'entre-deux, qui est aussi question de mise en scène. Elle ou lui dans l'acte d'amour, eux qui font ou elle qui les regarde, et les parents témoins aux yeux opa-

ques, dans cette fluctuation des « postures », des « positions » (il est adéquat que ces termes s'appliquent aussi bien aux choix de réalisations qu'aux pratiques sexuelles et aux options politiques) se jouent une morale et une intelligence de la manière de raconter des histoires au cinéma.

Cette morale intelligente s'invente sous le signe de l'ouverture, qui critique toutes les barrières : entre les genres, entre le vraisemblable et l'onirique, entre la psychanalyse et la fable, entre réalisme et fantasmagorie. Catherine Breillat est l'une des très rares cinéastes revendiquant ainsi la contiguïté de tous les territoires et le droit d'y circuler sans acquiescer aucun droit de douane au rationalisme ni au bon goût. Ainsi les fantômes peuvent venir à la rencontre des vivants leur dire la vérité de leurs désirs et de leurs faiblesses, ainsi les loups entrent dans la bergerie. Celui d'*A ma sœur !* y fait effraction de la plus spectaculaire façon, donnant corps de fiction – corps indéfinissable et monstrueux, corps de la fiction – à ces abîmes obscurs que sont les rêves des petites filles.

J. -M. F.

Catherine Breillat, réalisatrice

« Le cinéma est comme le désir sexuel : c'est toujours la première fois »

« Comment situez-vous *A ma sœur !* par rapport à votre précédent film ?

– *Romance* était plus froid, plus construit à l'avance, plus littéraire aussi, alors que ce nouveau film parle un langage de sitcom, dans une certaine mesure c'est une sitcom. J'avais envie de me confronter à la banalité triviale des sitcoms mariées au fait que, pour celui ou celle qui vit cette histoire, dans le moment où il ou elle la vit, elle l'engage corps et âme. Dans toutes ces bluets, ces innombrables histoires d'amour de vacances, la tragédie est là, au moins comme possible. La vérité est que nous vivons

des vies de sitcom, c'est pourquoi celles-ci ont tellement de succès. Mais nous ne sommes pas des personnages de sitcom, on est, heureusement, bien davantage. J'ai essayé de jouer sur cette contradiction, à partir d'une situation de départ très commune : l'art existe parce que nous vivons tous les mêmes choses, selon les mêmes codes, mais en ayant besoin que cette expérience commune soit mise en forme et partagée.

– Comment réagissez-vous lorsqu'on dit que vos films parlent toujours de la même chose ?

– C'est à la fois injuste et faux. Injuste parce qu'au cinéma cela passe pour un reproche, alors qu'on ne reprocherait pas à un peintre de revenir indéfiniment sur le même motif, et faux parce que chaque film est différent, pour l'excellente raison que les acteurs sont différents. L'important n'est pas ce que ça dit, mais ce qui s'incarne. De ce point de vue, le cinéma est comme le désir sexuel : c'est toujours la première fois. Avant le tournage, je me suis demandé si *A ma sœur !* n'allait pas être un film de trop tournant autour de la sexualité des jeunes filles. Il a suffi que je me retrouve avec mes actrices pour que cette question disparaisse.

– Le film est-il très proche de ce qui était écrit dans le scénario ?

– Ça ne veut rien dire ! Il n'y avait rien, dans le scénario, à peine des indications, des débuts de piste. C'est avec ce vide que je fais du cinéma. Si on remplit le scénario, ce plein prend la place de la mise en scène. Souvent, même pendant le tournage, je ne sais rien de ce que je vais faire le matin en arrivant sur le décor. C'est là que tout se passe. Il faut oser faire du cinéma à partir de ce vide, il faut coller une chanson écrite à treize ans pour remplacer l'Etna parce que j'ai dû changer de lieu de tournage juste avant le début de la production, il faut capter la poésie qui surgit. Il n'y a jamais de poésie dans un scénario.

– Comment cette manière de travailler modifie-t-elle le projet ?

– Elle ne le modifie pas, elle est le projet. Je ne savais pas comment montrer Elena et Anaïs avant d'être avec Roxane Mesquida et Anaïs Reboux. Je savais moins encore que, grâce à ce qui se produit pendant le tournage, le personnage d'Elena gagnerait en présence et en intensité, alors que le film devait se bâtir sur le regard d'Anaïs. Son personnage est, en principe, avancé par le récit, parce que c'est elle qui existe le plus intensément à l'écran, tandis qu'Elena est repoussée en arrière, elle est sans cesse jugée, transfor-

mée en objet, à cause de sa beauté. La relation avec Roxane, qui joue le rôle, a permis de dépasser cela, pour donner accès aussi à sa souffrance à elle, et ainsi rendre à Elena une véritable place.

– Comment abordez-vous le tournage de la scène de sexe entre les deux adolescents dans la chambre des filles ?

– J'avais très peur avant de filmer cette scène d'amour physique entre Elena et Fernando regardée par Anaïs, j'ai relu la scène dix fois la veille, jusqu'à ne plus la comprendre du tout. A ce moment, je suis prête à filmer : quand toutes les explications psychologiques, sociologiques ou d'intérêt spectaculaire ont disparu, quand je suis seule devant les corps et le décor.

– Pensez-vous éloigner à présent des thèmes autour desquels ont tourné jusqu'à présent tous vos films ?

– Pas vraiment : je m'apprette à réaliser un film pour la collection « Masculin-féminin » d'Arte, et deux longs métrages de cinéma. L'un s'inspire d'un livre à paraître à la rentrée chez Denoël, *Pornocratie*, que j'ai écrit en m'inspirant de *La Maladie de la mort*, de Marguerite Duras, avec Rocco Siffredi comme acteur, l'autre intitulé *Scènes intimes*, et qui concerne le cinéma, en particulier ce qui se passe sur les tournages au

moment des scènes de relations physiques.

– Le procès qui vous est intenté pour avoir protesté contre l'interdiction de *Baise-moi*, le film de Virginie Despentes et Coralie Trinh Thi, vient d'être ajourné au 6 avril. Que vous inspire cet épisode ?

– D'abord qu'il faut éviter de faire toute publicité au groupuscule d'extrême droite qui l'a intenté dans le seul but d'attirer l'attention. Ensuite que ce qui m'est reproché, devant une instance pénale, relève du strict délit d'opinion. L'audience du 6 avril doit dire si cette plainte est recevable. En ce cas, si j'ai effectivement commis un crime, pourquoi n'est-ce pas la procureur qui me poursuit ? Enfin, et plus profondément, ces péripéties traduisent une situation inquiétante : nous sommes dans une époque où l'intégrisme peut surgir comme une lame de fond. Je perçois quelque chose de rampant dans cette société qui se croit libérale et libérée, quelque chose dont les médias sont friands et qui est terriblement répressif. Je crois que nous allons vers une régression, qui d'ailleurs saura très bien intégrer l'industrie du porno, mais voudra écraser tout ce qui dérange et interpelle. »

Propos recueillis par Jean-Michel Frodon

THÉÂTRE DU ROND POINT

le deuil sied à Electre

Eugene O'Neill
Jean-Louis Martinelli

avec Eric Caruso, Alain Fromager, Christine Gagnieux, Sylvie Milhaud, Marie Vialle, Roland Sassi, Gérard Watkins

01 44 95 98 10

France Inter

télérama

Terence Davies, un cinéaste en pointillé

LA VOIX ÉRAILLÉE de Terence Davies pourrait venir d'outre-tombe. L'écouter revient à tendre l'oreille à un mort-vivant qui ne sortirait de sa léthargie que pour

PORTRAIT

Le réalisateur anglais n'a tourné que quatre films en douze ans

parler cinéma. Terence Davies n'a pas besoin de parler de lui. Le réalisateur anglais le plus brillant de sa génération, avec Mike Leigh, né en 1945 à Liverpool, a déjà tout dit dans ses deux premiers films, largement autobiographiques. *Distant Voices Still Lives* (1988) montrait un enfant abusé dont l'enfance était bercée par des chansons populaires. *The Long Day Closes* (1992) puisait dans les souvenirs d'une histoire familiale malheureuse, autour de la figure d'un enfant de onze ans trop materné par les femmes de sa famille, entrecoupée d'un hommage au cinéma de quartier.

« Quand j'étais enfant, il y avait huit cinémas dans mon quartier. J'adorais ça : c'était un monde où je voulais entrer. J'y allais tous les soirs. Parfois, un film anglais était jugé suffisamment bon pour être le grand film. C'était merveilleux ! J'adorais la comédie, Alastair Sim

et Margaret Rutherford – et tout le monde les aimait dans les milieux ouvriers car ils avaient une qualité comique bien à eux... », affirmait Terence Davies lors d'une soirée thématique consacrée en 1992 par la chaîne Arte à la ville de Liverpool. « S'il n'y avait pas eu de souffrance, je ne vois pas comment j'aurais pu réaliser ce film », estime ce cinéaste élevé dans la religion catholique, une éducation qui transparaît dans ses films, à l'instar de Scorsese, jusque dans *Chez les heureux du monde*, adapté du roman d'Edith Wharton, où la vénalité de Lily Bart, une femme de la haute société new-yorkaise, précipite sa déchéance.

TOURNAGE AUSTÈRE

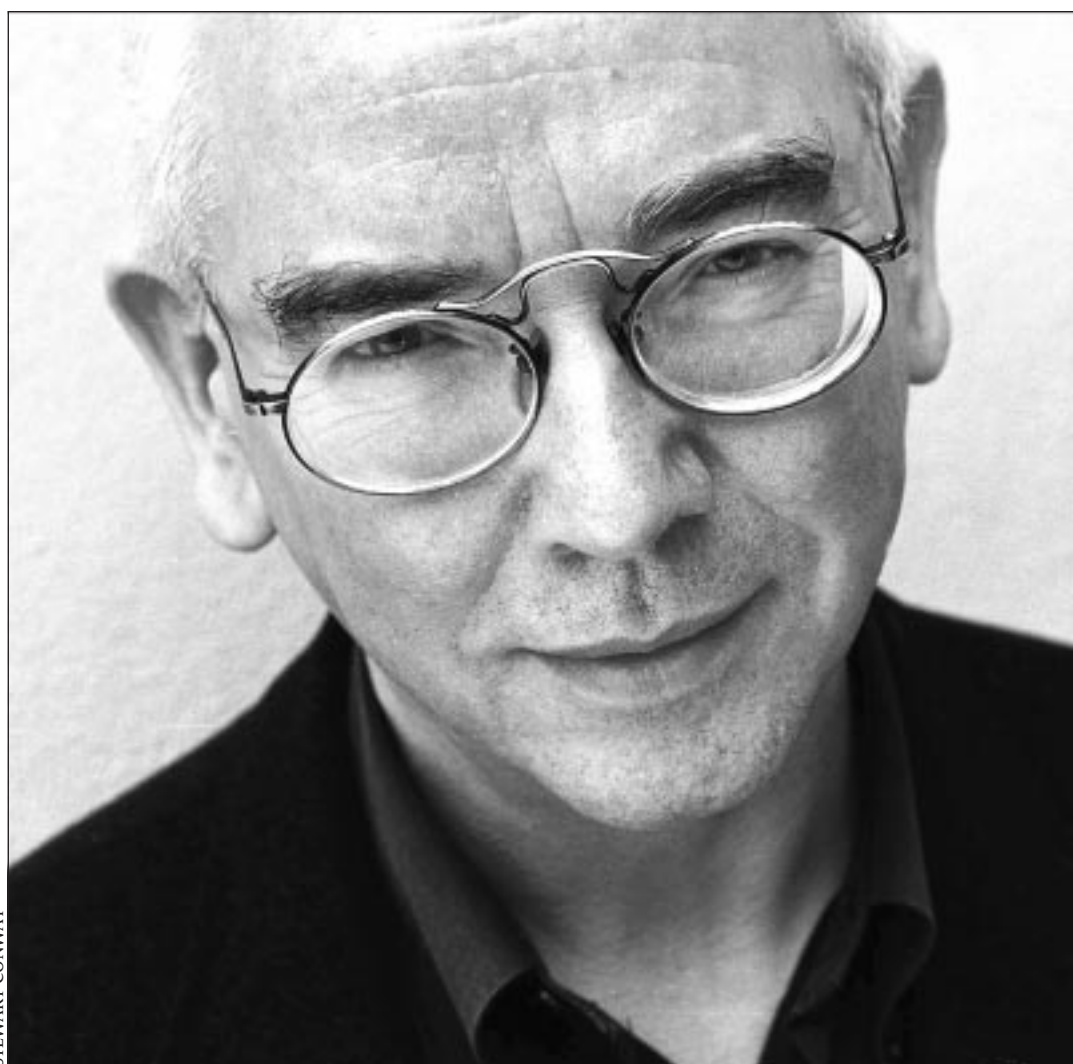
La carrière de Terence Davies s'écrit en pointillé – quatre films en douze ans –, une des raisons de sa confidentialité. « Je ne peux me lancer que dans des films qui me passionnent, ce qui explique que j'en ai tourné si peu. Il faut que je puisse me représenter un film visuellement avant de pouvoir envisager sa réalisation, et cela ne se produit qu'exceptionnellement pour moi. »

Terence Davies avait entendu parler pour la première fois d'Edith Wharton à l'occasion d'une émission de radio de la BBC consacrée à Henry James. « Je n'avais jamais lu un de ses romans. J'ai commencé avec Le

Temps de l'innocence, mais Chez les heureux du monde était le vraiment le seul roman de Wharton qui m'intéressait, c'était de plus le seul que j'étais en mesure de me représenter visuellement. Martin Scorsese avait adapté l'autre grand roman de Wharton, *Le Temps de l'innocence* qui réussissait à capturer tout l'éclat d'une époque en tirant le plus grand parti des moyens mis à sa disposition. Les comédiens, Daniel Day Lewis et Michelle Pfeiffer, étaient formidables. L'utilisation brillante de la voix off m'a d'ailleurs dissuadé d'y recourir pour mon film. »

Le tournage de *Chez les heureux du monde* s'est déroulé dans la plus grande austérité : neuf semaines de cinq jours et seulement quatre semaines d'une préproduction écourtée par un financement arrivé à la dernière minute. « Je ne pouvais pas me fixer de limites de budget car j'avais très peu d'argent. Je voulais juste Gillian Anderson pour le rôle de Lily Bart, et je n'avais pas peur de savoir qu'elle jouait dans X-Files : je n'ai jamais vu cette série. Il me fallait être juste envers le livre qui est très attaché à son époque, et faire attention à son sous-texte sur le pouvoir et l'argent, et là rien n'a changé. L'argent donne toujours davantage de pouvoir. L'hypocrisie liée à l'argent reste très actuelle. »

Samuel Blumenfeld



« Il faut que je puisse me représenter un film visuellement avant de pouvoir envisager sa réalisation, et cela ne se produit qu'exceptionnellement pour moi. »

Dans les brodequins de la haute société new-yorkaise

Chez les heureux du monde. Une adaptation admirable du roman d'Edith Wharton et un grand rôle pour Gillian Anderson

Film anglais de Terence Davies. Avec Gillian Anderson, Eric Stoltz, Dan Aykroyd, Laura Linney. (2 h 20.)

La silhouette gracieuse de Lily Bart apparaît dans un nuage de fumée échappé d'une locomotive : dès son premier plan, *Chez les heureux du monde* est marqué du sceau de la tragédie. Sortie de la brume, Lily est condamnée à retourner dans un brouillard encore plus épais. Sa démarche gracieuse, que rien ne semble pouvoir perturber, renforce cette impression d'une femme incapable de tirer parti de l'instant présent, identifié par un carton indiquant New York 1905.

Durant les deux heures et demie de ce film mis en scène avec une sécheresse implacable par le réalisateur anglais Terence Davies, et brillamment adapté du roman d'Edith Wharton (*Chez les heureux du monde*, Gallimard, 1981), Lily Bart (Gillian Anderson) se trouve engagée dans une partie d'échecs complexe. Fascinée par le mode de vie de la haute société new-yorkaise, mais financièrement dépendante d'une tante revêche, elle doit se plier à des conventions sociales aussi contraignantes qu'un corset. Plus ou moins convaincue de la nécessité de faire un riche mariage, son désir la pousse dans les bras d'un célibataire endurci sans grande fortune, puis entre les mains d'un homme marié, et enfin, dans les griffes d'une femme adultère. Elle est, au nom de toutes ces erreurs, mise au ban par une société prête à détruire l'un de ses membres les plus éminents.

Chez les heureux du monde (dont le titre américain, *The House of Mirth*, pourrait se traduire par *La Maison de liesse*) tire son origine de l'Éclésiaste : « Le cœur du sage est dans la maison du deuil ; mais le cœur des insensés est dans la maison de liesse », mais l'approche de Terence Davies doit autant à l'Ancien Testament qu'au Kenji Mizoguchi de *La Vie d'O'haru, femme galante*. Comme chez Mizoguchi, Davies souligne que seule la femme peut faire l'expérience extrême de la tragédie. Il met en scène un martyr interminable où son héroïne est trahie par absolument tous les individus qu'elle croise.

Eric Stoltz est un avocat célibataire sans parole, Lawrence Selden un vieux garçon superficiel et lâche. Les autres sont des brutes : du carrossier et violent Gus Tremor remarquablement interprété par Dan Aykroyd, à la redoutable Bertha Dorset. Anthony LaPaglia

S. Bd

Une vision épique du trafic de drogue

Traffic. Le décryptage désabusé de la société par Steven Soderbergh à travers une centaine de personnages

Film américain de Steven Soderbergh. Avec Michael Douglas, Don Cheadle, Benicio Del Toro, Catherine Zeta-Jones. (2 h 25.)

Inspiré de la série télévisée diffusée sur la BBC en 1989, qui suivait les filières de la drogue entre l'Asie et l'Europe, *Traffic* montre une fois de plus le talent immense de Steven Soderbergh pour emprunter un matériau extérieur et le fondre dans une œuvre personnelle. Avant de s'attaquer au tournage de *Traffic*, Soderbergh estimait que si le film était réussi, il se situerait au croisement de *French Connection*, de William Friedkin, pour la nervosité de sa mise en scène, et de *Nashville*, de Robert Altman, pour sa construction narrative. *Traffic* décrit l'immense chaîne du trafic de stupéfiants à travers plus d'une centaine de personnages, dont la plupart se croisent sans jamais se rencontrer.

« Je crois qu'avant de déclarer la guerre aux trafiquants de drogue, il faudrait d'abord réussir à faire la paix dans nos propres familles », affirme solennellement le nouveau coordinateur de la lutte antidrogue à peine nommé par Washington et interprété par Michael Douglas. Cette description du macrocosme de la drogue, dont les différents intervenants, y compris aux échelons les plus élevés, ne détiendraient qu'une partie du puzzle, sans jamais se trouver en mesure d'en saisir les enjeux globaux, ne constitue qu'un aspect de *Traffic*. Elle traduit, de manière spectaculaire, une vision désabusée des relations humaines, en germe depuis *Sexe, mensonges et vidéo*, où, tout en vivant ensemble, les individus ont renoncé à se comprendre.

DE TIJUANA À L'OHIO

Steven Soderbergh a déplacé l'action de la série télévisée *Traffic* d'Asie à la frontière américano-mexicaine. Le spectateur découvre deux flics de Tijuana (Benicio Del Toro et Jacob Vargas) mettant la main sur une cargaison de cocaïne. Dans le premier d'un des nombreux renversements offerts par le film, ce tandem doit rendre sa saisie à une autre unité de la brigade des stupéfiants mexicaine. Remontant au nord, Soderbergh montre un couple de flics (Don Cheadle et Luis Guzman), de la brigade des stupéfiants, américaine cette fois-ci, prenant en flagrant délit un trafiquant de drogue de moyenne importance ; quatre lycéens d'un collège huppé fumant du crack dans une demeure cossue de l'Ohio ; Michael Douglas prenant l'avion pour Washington et accepter le poste de patron de la lutte antidrogue ; une bourgeoise de La Jolla (Catherine Zeta-Jones) découvrant un matin, après une descente du FBI, que son mari n'est pas un notable respectable, mais un narco-trafiquant.

Traffic ne se limite pas seulement

à un entrelacs de récits. Il se propose de démonter, avec un souffle épique, les mécanismes des filières de la drogue, y compris à travers le conflit entre deux cartels mexicains. Le film, dont Soderbergh est à la fois le chef-opérateur et le réalisateur, demande au départ au spectateur une attention soutenue pour démêler les fils de son action et s'habituer au choix de couleurs désaturées dans tout le segment se déroulant au Mexique. Mais une fois sa vitesse de croisière atteinte, *Traffic* devient un spectacle d'une virtuosité rare.

Soderbergh ne ménage pas ses efforts pour faire comprendre à quel point la drogue atteint toutes

les strates de notre société. Sa démonstration touche au plus juste lorsque la fille unique de Michael Douglas devient dépendante du crack. *Traffic* n'est pas exempt de certains clichés sur la famille américaine, mais le scénariste Steven Gaghan, l'auteur de la série télévisée de la BBC, a trouvé plusieurs scènes frappantes. Des adolescents se lancent dans une discussion interminable alors qu'un de leurs amis est en train de mourir d'une surdose ; Catherine Zeta-Jones comprenant que le maintien de son niveau de vie passe par la réactivation du trafic de son mari ; la femme de Michael Douglas lui expliquant combien il serait préférable de

chercher à parler à sa fille toxicomane au lieu de se vanter d'obtenir l'écoute attentive du président des États-Unis.

La compréhension de Douglas du trafic de drogue au Mexique n'est guère plus brillante que sa perception des problèmes de sa fille. C'est un adolescent qui doit lui expliquer que, dans le ghetto, la drogue représente un atout marketing inégalable. Tout le monde pense maîtriser son sujet pour constater au final son impuissance. Cette vision désespérée, alliée à une réalisation exceptionnelle, donne tout son prix à ce film hors du commun.

S. Bd

du 6 mars au 8 avril 2001

LA LOCANDIERA

de Goldoni

mise en scène :
Claudia Stavisky

Production : Célestins, Théâtre de Lyon • Coproduction : Théâtre du Gymnase - Marseille / La Crusave - Scène Nationale - La Rochelle / Théâtre de Namur - Centre dramatique

Célestins
THÉÂTRE DE LYON

Réservations : 04 72 77 40 00

VILLE DE LYON

HORS CHAMP

■ Les cartes « illimitées » sont critiquées par Bercy, dans un rapport de la commission des clauses abusives du ministère de l'économie et des finances, saisie dès avril 2000 pour étudier si ces cartes ne portaient pas atteinte aux droits des consommateurs. Très critiquée sur le libellé des contrats établis entre les circuits qui commercialisent ces cartes et les acheteurs, relevant de nombreuses anomalies (telles que l'absence de délivrance d'un double à l'utilisateur) ou clauses contestables, comme les demandes de renseignements personnels étrangers à l'utilisation de la carte, la commission doit recevoir les éditeurs de cartes courant mars, avant de publier ses conclusions.

■ Le Festival panafricain du cinéma et de la télévision (Fespaco) de Ouagadougou a décerné samedi 3 mars son grand prix à *Ali Zaoua*, le film du Marocain Nabil Ayouch. Le jury, présidé par le cinéaste tunisien Ferid Boughedir, a ainsi rendu une politesse transsaharienne au Festival de Carthage – avec lequel le Fespaco se tient en alternance tous les deux ans – qui avait distingué un film gabonais, *Dolé*, lors de sa dernière édition. Le Prix spécial du jury est allé à *Sia*, le rêve du python, du Burkinabé Dany Kouyaté, et celui de la première œuvre à *Rage*, du Nigérian Newton Aduaka, tourné à Londres. Cette dernière distinction témoigne de la vitalité du cinéma issu de l'émigration africaine vers l'Europe.

Luxueusement réédité, le film culte de Stanley Kubrick témoigne de l'ambition de l'artiste et de la rigueur de sa réflexion

LA RESSORTIE en salles de 2001, *Odyssée de l'espace*, deux ans exactement après la mort de Stanley Kubrick, est l'occasion de quelques effets d'optique mensongers ou attrayants et d'un nouveau regard sur une œuvre qui, depuis sa réalisation en 1968, n'a cessé d'inspirer des réactions complexes. Parmi les effets d'optique contestables figure la rumeur selon laquelle la version aujourd'hui distribuée non seulement retrouve le format 70 mm d'origine et bénéficie d'un son restauré mais aussi qu'il s'agirait d'une version plus complète que celle distribuée en 1968, suite à des coupes pratiquées par Kubrick après le mauvais accueil des premières projections.

« C'est un mythe ! Une pure invention », s'insurge Christiane Kubrick, la veuve du cinéaste. « Il n'y a qu'une seule version du film, celle qui est sortie à l'époque et qui ressort aujourd'hui. Stanley avait le contrôle artistique sur ses films et il n'aurait jamais laissé sortir une version qui ne lui convenait pas. Il a, comme toujours, travaillé sur le film jusqu'à la dernière minute, ces coupes ont été décidées sur le bateau qui l'emmenait à New York pour la première, où a été projetée la seule et unique version du film. » Il existe pourtant deux petites exceptions à la règle de l'intangibilité des œuvres de

Stanley Kubrick, l'une de son fait (la version américaine de *Shining* est légèrement différente de la version européenne) et l'autre décidée après sa mort : l'ajout d'images électroniques pour masquer des scènes de nu dans *Eyes Wide Shut* dans la version distribuée aux États-Unis.

Christiane Kubrick, veuve du cinéaste, se souvient, avec une pointe de regret, d'une « très belle scène » située sur la Lune, où les Terriens ont reconstitué un parc, « avec un lac et des cygnes »

Christiane Kubrick affirme que l'essentiel des fameuses coupes effectuées sur le transatlantique ne visaient qu'une meilleure fluidité du récit sans rien modifier à celui-

ci. Elle se souvient pourtant, avec une pointe de regret, d'une « très belle scène » située sur la Lune, où les Terriens ont reconstitué un parc, « avec un lac et des cygnes ».

Autre effet d'optique, plus ludique, induit par la réédition du film, la comparaison entre l'anticipation imaginée à la fin des années 1960 et notre réalité quotidienne. Kubrick se tire avec les honneurs de l'exercice : si les uniformes et le design gardent une touche des sixties, rien dans le film n'est ridicule, ni profondément contredit par l'évolution du dernier tiers du XX^e siècle.

De toute façon, « il n'avait pas conçu le film pour qu'il survive à l'arrivée de la véritable année 2001 », dit Christiane Kubrick, qui se rappelle pourtant avoir guetté en compagnie de son mari les premières images télévisées de la Terre vue de l'espace, et le cinéaste s'exclamant « Oh ! Je l'ai faite trop claire ! » lorsqu'il découvrit la teinte d'un bleu soutenu de la planète. Surtout, « son histoire est complètement moderne, et nous ne possédons toujours pas les réponses aux questions essentielles qu'il pose. Il n'y a pas de raison que le film vieillisse », souligne Jan Harlan, collaborateur de Kubrick depuis 1969, frère de Christiane, et auteur du documentaire *Stanley Kubrick, a Life in Pictures*,

riche de nombreux documents inédits et de témoignages de première main, dont ceux de Woody Allen, Jack Nicholson, Nicole Kidman, György Ligeti, Malcolm McDowell, Tom Cruise (qui dit le commentaire), Steven Spielberg, Sydney Pollack ou Peter Ustinov.

Christiane Kubrick, qui est peintre, souligne quant à elle que la principale différence entre le monde imaginé à l'époque et ce qu'il est aujourd'hui concerne la couleur : « Nous avions prévu que la couleur dominante serait le blanc, la réalité du modernisme est beaucoup plus sombre. » Pourtant, si l'auteur de 2001 est certainement le premier cinéaste à avoir donné autant d'importance au mot « science » qu'au mot « fiction » dans l'expression « science-fiction », s'il a non seulement étudié toute la documentation disponible à l'époque dans tous les secteurs scientifiques concernés et mobilisé les ressources de la recherche la plus avancée, « souvent, à la fin, il fallait s'en remettre à l'imaginaire, et beaucoup de choix ont été des choix esthétiques plutôt que techniques », confie son épouse.

Ce sont ces choix, et l'élégance rigoureuse de la mise en scène, qui frappent le plus lorsqu'on revoit aujourd'hui ce qui est considéré à présent comme un chef-d'œuvre

culte. « Culte », 2001 l'est assurément, au double sens d'avoir été mal accueilli à sa sortie avant de conquérir une reconnaissance considérable, et d'avoir influencé non seulement d'innombrables films (pas seulement de science-fiction) mais tout un univers visuel de publicité, de bande dessinée, de clips et de jeux vidéo. Un chef-d'œuvre ? C'est moins assuré que des films immédiatement précédents (*Lolita* et surtout le génial *Dr Folamour*) ou des magnifiques *Barry Lindon* et *Shining*. Mais, malgré la symbolique et certains effets visuels (et sonores) appuyés, incontestablement un film-défi, revendiquant sa complexité intellectuelle autant que son exigence esthétique.

Film charnière dans l'œuvre de Kubrick, 2001 marque le passage des récits fondés sur des destins humains à une méditation « cosmique » où les individus tiennent un rang peu élevé au sein de processus qui les dépassent. Dans ce cadre, 2001 annonçait en particulier une méditation sur l'intelligence artificielle, dont la suite aurait dû être le projet A. I. : Kubrick en a rédigé sept versions successives avant de transmettre le scénario à Steven Spielberg, qui vient d'en achever la réalisation.

J.-M. F.

La déraison des sentiments

Djomeh, l'histoire du garçon qui tombait amoureux. Un premier film iranien étonnant de vitalité et de simplicité ludique

Film iranien de Hassan Yekta-pannah. Avec Jalil Nazeari, Mahmoud Behraznia, Rachid Akbari. (1 h 24.)

C'est un film iranien. C'est une histoire d'amour. De la contradiction entre ces termes, le jeune cinéaste Hassan Yekta-pannah fait les pôles entre lesquels circule un courant intense et doux, ouvert aux plus vastes questions du monde à partir de la plus individuelle, de la plus locale des approches. Comment ? Par la puissance naturelle du cinéma, lorsqu'il est requis avec autant de talent, et servi avec autant de modestie. Hassan Yekta-pannah est un véritable cinéaste, cela se voit dès ses premières images, puis dans tout l'agencement de son film. Réglons donc ici la question de ses origines, puisque apparemment il le faut, si l'on en croit les réactions pareuses suscitées par le film lors de sa présentation au Festival de Cannes, où il a reçu à juste titre la Caméra d'or.

Oui, Yekta-pannah a été l'assistant d'Abbas Kiarostami ; oui, il a sans doute appris auprès de lui ce sens du cadre et du temps, de l'espace et de l'attention à la présence des êtres et des choses. Mais non, *Djomeh* n'est pas « comme du Kiarostami », encore moins du « sous-Kiarostami ». Pour nombre de raisons, dont la plus importante est que tout le film est mû par un ressort qui ne fut jamais au centre de l'œuvre de l'auteur de *Où est la maison de mon ami ?* : le désir amoureux. Il y a simultanément une grande pudeur, une grande audace et une grande ironie dans la manière dont le déroulement du récit prend en compte les nombreuses autres dimensions (sociales, psychologiques, morales, esthétiques, cinéphiles, etc.) auxquelles renvoie l'histoire, non pour les éliminer – elles sont toutes là, et font la richesse et la profondeur de l'œuvre – mais pour les remettre en perspective à partir de ce point central : Djomeh est amoureux.

Dès lors, les tribulations de ce jeune Afghan immigré en Iran où il travaille comme ouvrier agricole vont pouvoir s'enchaîner en déployant tous les chatouillements du drame et de la comédie, l'ombre de la guerre de l'autre côté de la frontière, celle du racisme et de la xénophobie ici ou partout, les tensions de l'appât du gain, les forces complexes des rapports entre hommes, entre employeurs et employés, entre générations, entre cultures différentes. Comment ? Mais le plus simplement du monde. En filmant un jeune

type qui s'endimanche pour aller livrer du lait et se lance dans d'aberrantes odyssées à vélo, en filant des vaches, en filant une route dans un paysage taché de neige, des vieux villageois, une épicerie. C'est tout bête, et c'est ce qu'il y a de plus rare, et de plus beau, au cinéma : lorsque la justesse sensible du regard transfigure le monde réel pour en faire un splendide décor de scène en même temps que la plus pertinente grille de compréhension.

DEUX REGARDS CONVERGENTS

La réussite de *Djomeh* tient à ce qu'ici l'acuité et l'exigence de deux regards convergent et se multiplient l'un par l'autre : celui du réalisateur, qui, sans artifice aucun, semble capable d'enchanter le monde en le cadrant dans sa caméra, et celui du personnage, qui fait bouger toutes les lignes de comportement pour construire un monde accordé à son désir – avec cette idée ô combien féconde, aussi par rapport à l'histoire du cinéma, de faire de l'idylle de Djomeh une « deuxième fois », après l'échec d'une première histoire d'amour. Celle-ci se révèle être la véritable raison de son départ de son pays, et non pas les raisons politiques ou économiques supposées d'emblée, et qui guident son compagnon de travail et aimé, incarnation du personnage du film sérieux qu'aurait dû être *Djomeh*.

Mais, et de là naît le bonheur qu'inspire ce premier film, *Djomeh* n'est pas sérieux, pas plus que Djomeh, son personnage : ses motivations ne sont pas des grandes causes morales, son comportement n'est pas raisonnable, ses intentions sont aussi indécidables que le sens de cette porte sur laquelle s'attarde le dernier plan, ouverte ou fermée.

La manière de filmer de Yekta-pannah donne à tout ce qui apparaît dans le cadre une valeur qui gratifie chacun, le cinéaste sait pourtant tirer aussi parti de la qualité de jeu de ses acteurs, par des chemins peu usités et avec des effets étonnants. Ainsi de l'intervention limitée, c'est le moins qu'on puisse dire, de la jeune fille objet des ardeurs de Djomeh, et pourtant riche de nuances, de sensualité et d'humour. Ainsi surtout du patron auquel le garçon conte ses infortunes sentimentales : admirable, le travail du comédien (Mahmoud Behraznia) faufile les rapports de classes, de nationalités et de générations dans les dialogues entre les deux hommes, avec une émotion et une générosité exceptionnelles.

J.-M. F.

Un pamphlet enluminé comme une miniature persane

Le jour où je suis devenue une femme. L'oppression des Iraniennes dénoncée dans un tryptique décoratif

Film iranien de Marzieh Meshkini. Avec Fatomeh Tcheraghakar, Hassan Nebhan, Shabnam Tuluoi, Azizeh Sadighi, Badr Irvani. (1 h 18.)

La sortie presque simultanée (l'apparition sur les écrans de *Le jour où...* a été repoussée d'un jour pour coïncider avec la Journée nationale des femmes, le 8 mars) de deux – bons – films iraniens crée une situation embarrassante. Ces films sont très différents et il serait absurde de les mettre dans le même sac. Et pourtant leur rapprochement impose quelques réflexions sur le cinéma, le film de Marzieh Meshkini et *Djomeh* relevant de systèmes esthétiques opposés.

La réalisatrice a composé une œuvre constituée de trois volets autour d'un thème unique – la situation des femmes –, située dans un lieu particulier, l'île méridionale de Kish, qui jouit en Iran d'un statut de relative zone franche. La première partie, la plus émouvante, accompagne une petite fille au cours de la journée où l'usage veut qu'elle soit désormais traitée en femme et non plus en enfant. On y perçoit la violence de l'imposition de la loi par les femmes plus âgées, la mère et surtout la grand-mère, gardiennes de la tradition, le mélange de souffrance et de coquetterie qui accompagne le port du premier tchador, les relations ambivalentes avec le petit garçon, compagnon de jeux soudain interdit – les Iraniens, apparemment



Des images d'une grande force, comme cette échappée des tchadors à deux roues.

plus lucides que les Français ou les Allemands actuels, savent que les enfants ont un sexe... Cette description implacable et élégante de la brusque mise en place d'un système d'interdits atteste d'une réalisation magnifique.

PURE CRÉATION MENTALE

Son esprit change avec les deux autres épisodes, eux aussi centrés sur des personnages féminins : une jeune femme s'obstine à participer à une course de vélo malgré les insultes et les menaces de son mari ; une vieille femme achète tous les meubles et appareils domestiques qu'elle n'a jamais pu s'offrir, bien qu'elle n'ait nulle part où les mettre, composant au bord d'une plage une absur-

de maison de la femme modèle sans toit ni murs, revanche d'une vie soumise aux privations en même temps qu'aux tâches domestiques et à l'espoir formaté par les publicitaires. L'interminable échappée des tchadors à deux roues, la violence des agressions auxquelles se livrent les mâles à cheval contre la vélocipédiste obstinée, la fantaisie surréaliste des jeux des enfants dans le décor planté par la vieille dame devant la mer, sont des images d'une grande force, qui plus est au service d'une juste cause, l'oppression des femmes en Iran.

Mais le fonctionnement de ces images repose sur l'artifice d'une pure création mentale et esthétique illustrant une idée. Créer de toutes

pièces des images fortes témoigne d'une activité artistique, et Marzieh Meshkini est sans aucun doute une artiste. Toutefois, sa démarche est plus proche des arts graphiques que du rapport particulier que le cinéma permet entre réalité et imaginaire. Le fonctionnement esthétique de son film fait songer en particulier aux codes d'un modèle toujours vivant dans son pays, celui de la miniature. Elle joue très précisément sur cette « coprésence de détails réalistes et de l'ornement pur » dont parle Youssef Ishagpou dans *La Miniature persane* (éd. Farrago).

Le film relève ainsi d'une tendance importante du cinéma iranien, illustrée par le mari et scénariste de Marzieh Meshkini, Mohsen Makhmalbaf. Beaucoup de ses films (*L'Acteur, Il était une fois le cinéma, Le Silence*, son épisode des *Contes de Kish*) relevaient déjà de cette approche artistique, qui contraste si fortement avec l'œuvre d'autres réalisateurs, porteurs d'une mise en scène fondée sur les puissances d'enregistrement de la caméra, et que *Djomeh* se trouve illustrer au même moment. Voilà pourquoi il est difficile de ne pas rapprocher ces films, exemplaires de la différence – qui n'a rien de spécialement iranien – entre ceux qui utilisent le cinéma pour manifester leurs dons esthétiques et tenir un discours et ceux qui, servant le cinéma, obtiennent de lui en retour une force singulière, qui renvoie au monde pour mieux le comprendre.

J.-M. F.

Quelques chefs-d'œuvre méconnus du cinéma marocain

Une rétrospective à Paris, dominée par l'avant-garde poétique des années 1970, propose neuf films

LONGTEMPS le cinéma marocain, par la faiblesse de sa production, a fait figure de parent pauvre parmi les cinématographies du Maghreb. Privé du soutien de l'Etat, oscillant entre une veine très commerciale et une création d'avant-garde réputée hermétique, il a souvent été présenté comme l'antithèse du cinéma algérien. Cette situation s'est inversée aujourd'hui, avec, d'une part, la désastreuse privatisation de l'industrie cinématographique algérienne et, d'autre part, la volonté du gouvernement marocain de donner une impulsion au cinéma national comme en a témoigné la tenue du Festival national du film de Marrakech (*Le Monde* du 10 février).

Tandis qu'on s'apprête à découvrir le film qui casse actuellement la baraque du royaume chérifien (*Ali Zaouia*, de Nabil Ayouch, qui sortira en France le 21 mars), la société de distribution P.O.M. Film a l'excellente idée de programmer une rétrospective de neuf films marocains, méconnus du grand public,

et, pour certains, totalement inédits en France. Celle-ci présente deux vertus. La première consiste à donner une seconde chance à des films récemment sortis en France mais qui n'ont pu bénéficier des conditions d'exploitation qui leur auraient permis de s'imposer à l'attention du public.

C'est le cas, par exemple, de *Chroniques marocaines* (1999), de Moumen Smihi, film en trois sketches qui explore avec sensualité, cruauté et poésie le Maroc d'aujourd'hui, ou encore du documentaire de Fatima Jebli Ouzzani, *Dans la maison de mon père*, qui fait résonner, depuis l'exil où elle fut contrainte, la plainte et la révolte d'une jeune femme contre le joug d'un ordre patriarcal archaïque.

DÉCHIREMENT ET AMBITION

Plus essentiellement, cette rétrospective permet de se faire une idée précise de cette fameuse « avant-garde » des années 1970, encore largement méconnue en France. Une sorte de

scandale tant la puissance d'évocation et l'aura poétique de ces œuvres démentent le procès en intelligibilité que des commentateurs ont cru bon de leur tenter. On aura nommé *Wechma* (1970), de Hamid Benani, *El Chergui* (1975), de Moumen Smihi, *Alyam-Alyam* (1978), d'Ahmed El Maâouni, et *Mirage* (1979), d'Ahmed Bouanani. Les deux premiers ne sont jamais ressortis en France, les deux derniers y sont toujours inédits (on lira d'intéressants entretiens avec certains de ces auteurs dans *CinémaAction*, n° 14, 1981, intitulée « Cinémas du Maghreb »). A travers ces œuvres, c'est un pan de l'histoire du cinéma qui resurgit aujourd'hui de l'oubli, en l'occurrence celui de la contribution du Maroc à l'émergence de cette révolution cinématographique mondiale que l'on a appelée les nouveaux cinémas.

Ces films ne sont-ils ni plus ni moins hermétiques que ceux de l'Italien Pier Paolo Pasolini, du Brésilien Glauber Rocha, ou du Portugais Paulo Rocha. De l'approche

documentée de la réalité (*Alyam-Alyam*) à la fable parabolique (*Mirage*) en passant par la recherche de ce que Pasolini nommait un cinéma de poésie (*Wechma* et *El Chergui*), ces quatre films témoignent d'un même déchirement (entre tradition autochtone et modernité occidentale) et d'une même ambition : créer – par les moyens du cinéma – une nouvelle mythologie, profondément ancrée dans le fonds culturel national et cependant dispensatrice d'une libération tout à la fois politique, sociale et individuelle. Si la mort ou le désarroi sont souvent, dans ces films, le prix d'une telle exigence, les chemins qui y mènent dispensent des splendeurs dont la renaissance annoncée du cinéma marocain gagnerait à se souvenir.

J. M.

★ « Panorama du cinéma marocain ». A partir du 7 mars au cinéma Quartier latin, 9, rue Champollion, Paris-5^e. RER Luxembourg. Tél. : 01-43-26-84-65.

HORS CHAMP

■ Un film coréen trois fois primé au Festival du film asiatique de Deauville. Le jury du film asiatique de Deauville a décerné dimanche le Grand Prix du jury au film *Joint Security Area*, de Chan Wook Park, qui a également remporté le Prix du public et a valu à Kang Ho Song le Lotus de la meilleure interprétation masculine. Celui de la meilleure interprète féminine a été remis à Yu Nan, pour *Eclipse de Lune*, de Wang Quan An (Chine), tandis que le Lotus du meilleur réalisateur a été remis ex-aequo à Chang Hawkun et Chen Yiwen (Taiwan), qui ont coréalisé *The Cabbie*, et à Tanit Jitnukul, auteur de *Bangrajan* (Thaïlande). Le jury du festival était présidé par Alain Corneau, cinéaste, assisté du sculpteur Wang Du, de la romancière Kenize Mourad, des comédiens Vincent Pérez et Marushka Detmers.

■ Le chanteur-acteur Eddy Mitchell lance la première radio de cinéma. Baptisée Ciné FM, celle-ci va diffuser vingt-quatre heures sur vingt-quatre et sera entièrement consacrée au cinéma. Créée en association avec Patrick Meyer, fondateur de RFM, et Sam Bennett, ancien vice-président de Disneyland Paris et animateur radio, la station, selon le communiqué qui en annonce la naissance, « s'intéressera au cinéma d'hier, d'aujourd'hui et de demain ».

La grande rétrospective Raoul Walsh

La Cinémathèque française présente quatre-vingt-un films du cinéaste américain

DEVANT quatre jeunes femmes en mal de mari, Clark Gable joue un air rêveur qui se transforme en danse générale de séduction (*Le Roi et quatre reines*). Ces pauses musicales dans l'action résumant Raoul Walsh. Il n'a rien à prouver et peut prendre son propre rythme. C'est pourquoi *L'Esclave libre* est de loin supérieur à *Autant en emporte le vent*, dont il était un simple démarquage dans l'intention du producteur. Ce fut un des apprentissages de la cinéphilie des années 1960, qui redécouvrait Walsh alors que sa carrière touchait à sa fin : on ne pouvait plus croire aux monuments officiels.

Walsh (1887-1980) est un homme d'un autre siècle. Vers la fin de sa carrière, il appelle à l'égalité universelle dans *Esther et le roi* (1960), film raté mais très personnel (il en est coscénariste et producteur) où, derrière les juifs, on peut lire les Indiens. Pour lui, la question de l'esclavage aurait dû être réglée par la bonté. Sa plus grande influence a été celle de D. W. Griffith, qui l'a envoyé au Mexique filmer les batailles de Pancho Villa, et lui a confié le rôle de John Wilkes Booth (l'assassin de Lincoln) dans *Naissance d'une nation*. Quelques mois plus tard, Walsh réalisait en décors naturels un des premiers films sur les gangs de New York, *The Regene-*

ration (1915), dont l'énergie et l'authenticité (il a recruté comme figurants des gangsters, des clochards et des prostituées) frappe encore aujourd'hui.

De 1915 à 1964, il tourne en moyenne trois films par an, grandioses quand il est inspiré et médiocres quand il s'ennuie. De ces cinquante ans et quelque cent trente longs métrages, on retient surtout aujourd'hui les années 1940, chez Warner Bros. : de *The Roaring Twenties* (1939), repris au pied levé, à *L'enfer est à lui* (1949), une dizaine de grands films et quelques chefs-d'œuvre comme *Gentleman Jim* (1942), *Aventures en Birmanie* (1945), *The Man I Love* (1946), habités par James Cagney, Humphrey Bogart, Errol Flynn, Ida Lupino, Rita Hayworth ou Marlene Dietrich, qui ont rarement été meilleurs. Mais ses années cinquante sont souvent aussi passionnantes.

UNE VIE D'AVEVENTURE

Ce spécialiste du western et du film de guerre évoque à merveille le « bon vieux temps » de son enfance : *The Bowery* (1933), *The Strawberry Blonde* (1941), donnent un sentiment unique de la vie au tournant du siècle. Né à New York en 1887 de père irlandais et de mère espagnole, il est toujours resté fidèle à son ascendance paternelle, et l'arriviste

hâbler qui devient Gentleman Jim n'est pas par hasard un de ses plus beaux personnages. Walsh raconte dans son autobiographie (*Un demi-siècle à Hollywood*, Calmann-Lévy 1976) comment il s'est enfui de chez lui pour vivre une vie d'aventure ; ses héros en font autant.

Il n'y a chez lui pas d'au-delà, pas de prières. La famille n'est pas au centre de tout, et quand il montre des mères, elles sont souvent terribles : la plus célèbre, celle de *L'enfer est à lui*, prend James Cagney sur ses genoux et dirige son gang quand il est en prison. Le cinéma de Walsh respire la nostalgie d'un âge héroïque et sauvage des Etats-Unis, où un homme pouvait affirmer sa véritable valeur. Peu de cinéastes ont montré comme lui des rebelles, des hommes libres, en harmonie avec la nature, celle des vastes espaces américains (de *La Piste des géants* (1930), premier film de John Wayne, à *La Charge de la 8^e Brigade*, 1964, le dernier de Walsh) ou celle de l'océan déchaîné (*Le monde lui appartient*, 1952, *La Belle Espionne*, 1953).

Bernard Eisenschitz

★ Raoul Walsh, une épopée américaine. Grands Boulevards, 42, boulevard Bonne-Nouvelle (Paris-10^e). Du 7 au 13 mars. Tél. : 01-56-26-01-01.

Les meilleures entrées en France

FILMS	nombre de semaines d'exploitation	NOMBRE D'ENTRÉES *	NOMBRE D'ÉCRANS	évolution par rapport à la semaine précédente	TOTAL depuis la sortie
1 Hannibal	1	103 372	600	-	103 372
2 La Vérité si je mens 2	4	592 138	781	▼ -38 %	6 474 710
3 Un crime au paradis	1	431 766	347	-	431 766
4 Ce que veulent les femmes	3	347 300	551	▼ -39 %	1 987 231
5 Les 102 Dalmatiens	5	253 217	574	▼ -35 %	2 587 654
6 Vertical Limit	2	225 495	600	▼ -51 %	778 784
7 Le Pacte des loups	5	215 529	572	▼ -48 %	4 723 948
8 Le Placard	7	153 062	474	▼ -37 %	4 771 550
9 Bernie et ses petites contrariétés	2	146 133	307	▼ -49 %	498 696
10 Le Chocolat	1	134 203	214	-	134 203

* Période du mercredi 7 mars au dimanche 11 mars inclus

Le docteur Lecter a réuni dans sa salle d'attente un peu plus d'un million de spectateurs. La science médicale, matinée de gastronomie cannibale, détrône ainsi le prêt-à-porter qui régnait sans partage depuis un mois, depuis la sortie de *La Vérité si je mens 2*. Les bons résultats d'*Hannibal* en France restent bien modestes si on le compare aux performances du film aux Etats-Unis. La lecture des statistiques procure d'autres émotions patriotiques : si *Bernie* connaît effectivement quelques contrariétés en s'effondrant en deuxième semaine, *Un crime au paradis* réussit une entrée fracassante, obtenant à la fois la troisième place au classement et la deuxième meilleure moyenne de spectateurs par salle. En revanche, les ersatz de films français venus d'outre-Atlantique ne trompent guère le public hexagonal. *Le Chocolat*, mitonné par Lasse Hallström pour le compte de Miramax, filiale Disney, laisse indifférent des cinéphiles qui ont sans doute en mémoire l'excellent cacao récemment confectionné par M. Chabrol et M^{me} Huppert.

Source : Ecran total

Les forains sont des gens bien sympathiques

Félix et Lola. Le désir de Patrice Leconte de faire un film simple heurte de multiples écueils

Film français de Patrice Leconte. Avec Charlotte Gainsbourg, Philippe Torreton, Alain Bashung. (1 h 29.)

L'intention de Patrice Leconte est claire : faire petit, faire simple. Peu de personnages – une paire d'amoureux (Charlotte Gainsbourg et Philippe Torreton) et un mystérieux étranger (Alain Bashung) ; un décor quasi-unique – une fête foraine ; une caméra portée et une prise de son directe qui met en valeur le vacarme des auto-tamponneuses. Le vrai mystère de *Félix et Lola* réside dans l'échec de ce projet, car il semble procéder d'un désir réel de se rapprocher des visages, des émotions, après l'onirisme de *La Fille sur le pont*, les crinolines de *La Veuve de Saint-Pierre*.

Avant même que le scénario heurte des écueils sans cesse plus nombreux, quelque chose se casse. Charlotte Gainsbourg est émouvante, les yeux lourdement fardés, fuyant on ne sait quel désastre sentimental. Philippe Torreton assume ouvertement la succession d'une longue lignée de braves types qui s'embarquent dans des histoires d'amours qui finiront mal, évidemment. C'est peut-être par lui que le film commence à prendre l'eau. S'il dispose de



CAROLE MORGANE

Félix (Philippe Torreton), le chic type amoureux de la mystérieuse Lola (Charlotte Gainsbourg)

tout le potentiel de naïveté virile nécessaire au personnage, il lui manque la *sex-appeal* de Gabin ou l'ambiguïté de Bernard Blier. Son Félix est un chic type, au bout d'une heure et demie, on a envie de dire « il est gentil », d'un ton condescendant, comme le disent les gens désagréables des chics types. De toute façon, tous les forains que filme Leconte sont gentils, le cœur sur la main, imperméables aux mesquineries et aux

contrariétés de la vie quotidienne. La peinture de ce groupe procède à grands coups de pinceaux. Le résultat devrait être un tableau naïf et attachant ; il vire à la croûte bariolée, même pas ressemblante.

Sur cette toile de fond bâclée, se détache le trio que le scénario secoue violemment. La première scène – Félix braque un pistolet sur le chanteur médiocre qu'incarne Bashung (qui oublie malheureusement

d'être médiocre lorsqu'il chante) – veut faire croire à une tragédie populaire en flash back, sur le modèle de *Journal se lève*, de Carné.

DIALOGUES GAUCHES

Au fil des séquences, le scénario (signé Claude Klotz et Patrice Leconte) est pris d'une frénésie faite de pulsions contradictoires. On sent à la fois une volonté d'échapper aux figures du réalisme poétique et un désir de tout expliquer. Les personnages – et d'abord la Lola de Charlotte Gainsbourg – partagent leur temps entre les dérapages de genre en genre (du mélo familial à l'étude psychologique cruelle) et l'autojustification. Et si jamais – ce qui arrive de temps à autre, comme lors de la première apparition du personnage joué par Philippe du Janerand, double troublant d'Alain Bashung – un peu d'émotion surgit, elle est immédiatement étouffée sous des tonbeaux d'informations, véhiculées essentiellement par des dialogues d'une gaucherie étonnante.

Jusqu'au retournement final qui relève presque de l'autodestruction en plein vol, vidant le film de tous ses enjeux, comme pour dire « circulez, il n'y a rien à voir ».

Thomas Sotinel

NOUVEAUX FILMS

HOME SWEET HOME

■ Une cinéaste américaine installée à Paris rejoint sa famille près de Boston pour le traditionnel repas de *Thanksgiving*. Le voyage est l'occasion pour elle et son compagnon

de passer en revue des souvenirs d'enfance et de s'interroger sur la notion de famille. Le passage en revue du passé (sous une forme assez laborieuse : des voix off d'acteurs sur des plans des lieux d'origine) ressemble à une sorte de règlement de comptes qui dévoile les tares de la vie familiale (couple désuni, père alcoolique) et devient, malheureusement, un prétexte pour enfler à la chaîne quelques lieux communs. On a très vite envie de laisser au deux protagonistes-auteurs du film le soin de réfléchir à l'idée que la famille ne vaut pas les communautés que l'on se choisit, tout en appréciant parfois quelques beaux plans d'auto-routes de la Nouvelle Angleterre sous la pluie.

Jean-François Rauger
Film franco-américain de Heidi Duper et Michael Raeburn. (1 h 25.)

SCARFIÉS

■ Hormis le cas particulier de Jane Campion, on sait relativement peu de choses de la production cinématographique néo-zélandaise. Le film des frères Sarkies n'incite pas particulièrement à combler cette lacune, puisqu'il constitue une version locale d'un produit labellisé aux Etats-Unis : la petite comédie horrifique pour adolescents. Soit cinq étudiants fauchés qui entament leur année universitaire en s'installant dans une maison apparemment à l'abandon, où ils décou-

vrent une pièce dévolue à la culture du haschich. Une fois le trésor revendu contre monnaie sonnante et trébuchante, qu'elle n'est pas leur surprise de voir réapparaître le propriétaire légitime de la maison et de ladite culture, qui réclame assez violemment son dû. Son kidnapping par notre sympathique club des cinq donne lieu au versant trash du film, et par la même occasion à quelques considérations morales sur la nature humaine qui, sonnante aussi creux que la mise en œuvre de cette histoire, s'avèrent dénuées d'intérêt.

J. M.
Film néo-zélandais de Robert et Duncan Sarkies. Avec Willa O'Neil, Neill Rea, Ashleigh Seagar. (1 h 30.)

JEU DE CONS

■ Trois jeunes abrutis, parmi lesquels un aspirant cinéaste, prennent en otage un producteur de films qui a refusé leur projet. Arrivés en Simca 1000 au son de *La Java de Broadway* de Michel Sardou, les protagonistes de ce kidnapping vont s'attacher à prouver qu'ils sont aussi bêtes que le scénario qu'ils veulent tourner, puisqu'il s'agit de la même histoire. Outre cette mise en abyme totalement arbitraire, Jean-Michel Verner développe une conception du cinéma essentiellement basée sur les coqs à l'âne les plus débiles, la distorsion des perspectives, les mouvements de caméra désordonnés, et une lumière crue qui déforme le visage des acteurs. Tout cela a bien

du mal à faire un film, mais suffit amplement à justifier le titre de celui-ci.

J. M.
Film français de Jean-Michel Verner. Avec Frederic Diefenthal, Anthony Delon, Jean-Michel Verner. (1 h 16.)

À MA SŒUR !

DU SOLEIL POUR LES GUEUX

■ Lire page 34.
CHEZ LES HEUREUX DU MONDE

TRAFFIC

■ Lire page 35.
DJOMEH

LE JOUR OU JE SUIS

DEVENUE UNE FEMME

■ Lire page 36.

FÉLIX ET LOLA

■ Lire ci-dessus.

LE VIEUX QUI LISAIT

DES ROMANS D'AMOUR

■ La critique de ce film paraîtra dans une prochaine édition.

Théâtre de la Ville
AUX ABBESES DU 13 AU 17 MARS
CHRISTOPHE HALEB
Idyllique création
pour 6 danseurs et 1 musicien
31 RUE DES ABBESES, 18^e
01 42 74 22 77

SORTIR

PARIS

Un fil à la patte

« En arrangeant les folies qui déchaîneront l'hilarité du public (...) je garde (...) le sang-froid du chimiste qui dose un médicament. J'introduis dans ma pilule un gramme d'imbroglia, un gramme d'observation. Je malaxe du mieux qu'il m'est possible (...). Et je prévois presque à coup sûr l'effet qu'ils produiront. » Ainsi s'exprimait Georges Feydeau. Lorsqu'est créé *Un fil à la patte*, en janvier 1894, le vaudevilliste est déjà reconnu. C'est la pièce, dira-t-il plus tard, qu'il préfère. Passer d'un genre à l'autre, sans transition, c'est un jeu auquel aime s'amuser Georges Lavaudant. D'une tragédie grecque à une comédie de la Belle Époque, l'explorateur retient le plaisir qu'il ressent à voir les comédiens « entrer d'un type

d'énergie à l'autre avec la souple intensité de véritables athlètes de l'affect ». Lavaudant et son équipe se sont prêtés à l'exercice de ce genre « loin d'être facile ». Odéon - Théâtre de l'Europe, 1, place Paul Claudel, Paris-6^e. M^e Odéon. Tél. : 01-44-41-36-36. Jusqu'au 7 avril. De 30 F à 180 F.
Sam Louwyck
Après Sidi Larbi Cherkaoui, c'est au tour de Sam Louwyck, également ancien interprète du Flamand Alain Platel, de passer à la mise en scène. Sous le titre *October 13th*, il pose sur le plateau sept personnages dans un univers fracassé où chacun se jette sa folie à la tête et son incapacité à la surmonter. Naufrage annoncé dans la peur et la violence. Théâtre des Abbesses, 31, rue des Abbesses, Paris-18^e. M^e Abbesses. Tél. : 01-42-74-22-77. 20 h 30, jusqu'au 10 mars. De 95 F à 140 F.

GUIDE

FESTIVAL CINÉMA

Littérature et cinéma
Douglas Sirk / William Faulkner ; Sam Wood / Ernest Hemingway ; Billy Wilder / Agatha Christie ; George Cukor / Graham Greene ; Elia Kazan / Tennessee Williams ; Max Ophüls / Stefan Zweig ; John Huston / Arthur Miller...
Action Christine Odéon, 4, rue Christine, Paris-6^e. Du 7 mars au 3 avril. Tél. : 01-43-29-11-30. 42 F.

TROUVER SON FILM

Tous les films Paris et régions sur le Minitel, 3615 LEMONDE, ou tél. : 08-36-68-03-78 (2,23 F/min).

ENTRÉES IMMÉDIATES

Le Kiosque Théâtre : les places de certains des spectacles vendues le jour même à moitié prix (+ 16 F de commission par place).

Place de la Madeleine et parvis de la gare Montparnasse. De 12 h 30 à 20 heures, du mardi au samedi ; de 12 h 30 à 16 heures, le dimanche.

Panorama

Regard sur la jeune création théâtrale. Cergy-Pontoise (95). Théâtre des Arts, Cergy - Théâtre des Louvrais, Pontoise, place des Arts. Jusqu'au 30 mars. Tél. : 01-34-20-14-14. De 25 F à 120 F.

Festival Les enfants d'abord

Danse, chanson, ombres et claquettes, conte musical, théâtre d'objets, théâtre en images... Pour les petits de un à six ans.

La Péniche Opéra, face au 42, quai de la Loire, Paris-19^e. Jusqu'au 14. Tél. : 01-53-35-07-77 (tarifs individuels) et 01-42-49-37-70 (groupes).

Compagnie Camargo

Opéra Bastille, place de la Bastille, Paris-11^e. M^e Bastille. 20 heures, les 7, 8, 9 et 10. Tél. : 08-36-69-78-68. 100 F.

Renaud Gagneux (carillon)

Transcription des clavecinistes français du XVIII^e siècle. Improvisations sur des airs traditionnels. Créations d'œuvres de compositeurs européens.

Beffroi de la mairie du 1^{er} arrondissement, 4, place du Louvre, Paris-1^{er}. M^e Louvre. 13 h 30, les 7 et 14. Tél. : 01-44-50-75-01. Entrée libre.

K...

de Manoury. Chœur et orchestre de l'Opéra national de Paris, Dennis Russell Davies (direction), André Engel (mise en scène). Opéra-Bastille, place de la Bastille,

Paris-11^e. M^e Bastille. 19 h 30, les 7, 10, 12, 20, 23 et 27. Tél. : 08-36-69-78-68. De 45 F à 370 F.

Orchestre de Paris
Œuvres de Berlioz, Mendelssohn. Christoph Eschenbach (direction).

Salle Pleyel, 252, rue du Faubourg-Saint-Honoré, Paris-8^e. M^e Ternes. 20 heures, les 7 et 8. Tél. : 0-825-000-821. De 90 F à 350 F.

Julien Lourau, Bojan Z
Sunside, 60, rue des Lombards, Paris-1^{er}. M^e Châtelet. 21 heures, le 7. Tél. : 01-40-26-21-25.

Krisda
Montreuil (93). Instants chavirés, 7, rue Richard-Lenoir. 20 h 30, le 7. Tél. : 01-42-87-25-91. De 40 F à 80 F.

Sophia Domancich Quintet
Noisy-le-Sec (93). Le Théâtre des Bergeries, 5, rue Jean-Jaurès. 20 h 30, le 7. Tél. : 01-41-83-15-20. De 75 F à 95 F.

Gilles Vigneault
Ivry-sur-Seine (94). Théâtre d'Ivry Antoine-Vitez, 1, rue Simon-Dereure. M^e Mairie d'Ivry. 20 h 30, le 7. Tél. : 01-46-70-21-55. De 80 F à 120 F.

Jam'Dom
New Morning, 7-9, rue des Petites-Ecuries, Paris-10^e. M^e Châteaud'Eau. 21 heures, le 7. Tél. : 01-45-23-51-41. De 110 F à 130 F.

CHANGEMENT

DE DISTRIBUTION

Doreen Defeis (soprano), Grainne Dunne (piano) remplaceront Lauren Wagner, Frederick Weldy, Jean-Pierre Baraglioli dans le récital prévu le 12, à 20 heures, au Théâtre Athénée - Louis-Jouvet.

RÉGIONS

13^e Giboulées de la marionnette
Festival biennal organisé par le Théâtre Jeune public de Strasbourg. 23 spectacles pour enfants et adultes, dont trois créations. Soirées cabaret ; films d'animation ; expositions ; stages.

Strasbourg (67). TJP, 7, rue des Balayeurs. Du 6 au 24. Tél. : 03-88-35-70-10. De 35 F à 90 F.

Autour du projet Cenizas
de Daniel Larrieu. Présentation publique suivie de la projection du film Instance (chorégraphie et interprétation de Catherine Diverrés et Bernard Montet).

Tours (37). Centre chorégraphique national, 47, rue du Sergent-Leclerc. 19 heures, le 7. Tél. : 02-47-36-46-00. Entrée libre sur réservation.

GRAND PRIX DU PUBLIC
CINESPANA 2000

LA LANGUE
DES PAPILLONS

AU CINÉMA LE
14 mars

MARDI 6 MARS

GUIDE TÉLÉVISION

DÉBATS

- 21.00 Génération
Peace and Love. Forum
- 22.00 Le Foot, roi d'Afrique. Forum
- 23.00 Irak, la guerre aux civils ? Forum

MAGAZINES

- 18.30 L'Invité de PLS. LCI
- 19.00 Archimède. Arte
- 19.00 Nulle part ailleurs. Invité : Dominique Blanc. Canal +
- 19.30 et 0.40 Rive droite, rive gauche. Paris Première
- 20.50 Ça me révolte. M 6
- 20.55 Vie privée, vie publique. Fisc, fraude et délation. Invités : Pascal Olmeta ; le docteur Fondacci ; Nicole de Buron ; les Chevaliers du fiel ; Serge Colin ; Jean-Pierre Cardot ; Michel Taly ; Vincent Nouzille. France 3
- 21.00 Le Gai Savoir. Avec Michel Tournier. Paris Première
- 22.15 Ça se discute. TV 5
- 0.25 Zone interdite. Fous d'amour. M 6
- 0.55 Rock Press Club. Serge Gainsbourg. Canal Jimmy
- DOCUMENTAIRES
- 20.15 360°, le reportage GEO. Les Nouveaux Robinson. Arte
- 20.25 Histoire de la seconde guerre mondiale. Le Pont aérien de Berlin. La Chaîne Histoire

TELEVISION

Ciné Classics

- 14.50 Le Chemin de la liberté ■■
En 1848, une cantatrice célèbre épouse un hobereau qui veut la ramener en Poméranie. Mais ne pouvant résister à l'attrait d'un nouveau contrat, elle laisse partir son mari, se retrouve prise dans la révolution, et devient une femme perdue. Zarah Leander brille de tous ses feux dans ce mélodrame allemand flamboyant, réalisé par Rolf Hansen en 1941. En v.o.

- 20.30 L'Arche, 2 000 ans après. [10/16]. Les singes. Planète
- 20.45 La Vie en face. Russie secrète. Jenissieïsk 15, la ville des femmes délaissées. Arte
- 20.50 L'École de Paris. Odyssee
- 21.00 Treize journées dans la vie de Pablo Picasso. [1/3]. Histoire
- 21.20 Martin Bormann. Un homme dans l'ombre du Führer. La Chaîne Histoire
- 21.31 Théma. Bourvil, le rire tendre. Sur les traces de Bourvil. Arte
- 22.10 André Masson. [5/6]. Histoire
- 22.35 La Bandoura. Mémoire du peuple ukrainien. Planète
- 23.00 Dr. Martin Luther King. Un parcours historique. La Chaîne Histoire
- 23.35 Bing Crosby. Odyssee
- 23.45 Spetsnaz. [2/2]. Histoire
- 0.25 Cinq femmes et des mariages. Planète
- 0.30 Lee Miller ou la traversée du miroir. Odyssee

SPORTS EN DIRECT

- 20.15 Football. Ligue des champions (2^e phase, 5^e journée) Groupe C : Arsenal - Spartak de Moscou. Canal + vert
- 20.30 Boxe. Championnat d'Europe. Poids super-coq : Vladislav Antonov - Salim Medjkoune. Eurosport
- 20.45 Football. Ligue des champions (2^e phase, 5^e journée) Groupe C : Lyon - Bayern Munich. Canal +

Arte

- 20.45 La Vie en face
Pour le deuxième volet de « Russie secrète », Arte rediffuse *Jenissieïsk 15, la ville des femmes délaissées* réalisé par Jerry Sladkowski dans une ancienne base secrète sibérienne, sans existence officielle et démantelée entre 1986 et 1991. Les familles ont dû attendre plusieurs années avant de rejoindre les militaires affectés ailleurs. En 1998, 200 femmes vivaient toujours sur place, abandonnées des autorités.

MUSIQUE

- 21.00 Soirée Richard Strauss. Erich Leinsdorf dirige Strauss. Avec Sabine Haas, soprano. Par l'Orchestre de la Staatskapelle de Berlin, dir. Erich Leinsdorf. 22.30 *Une vie de héros*, de Strauss. Par l'Orchestre symphonique de Londres, placé sous la direction de Michael Tilson Thomas. Muzzik
- 21.30 Lorin Maazel dirige... Sibelius et Tchaïkovski. Par l'Orchestre symphonique de la Radio bavaroise. Mezzo
- 21.35 Les Contes d'Hoffmann. De John Schlesinger. Par l'Orchestre et les Chœurs du Royal Opera House, dir. Georges Prêtre. Mezzo

TÉLÉFILMS

- 22.55 Disparition suspecte. Paul Schneider. O. M 6
- 0.30 Prise d'otages en direct. Bernd Schädewald. Arte
- SÉRIES
- 21.25 The Crow, Stairway to Heaven. Coup double. O. Série Club
- 21.30 First Wave. La Boîte noire. 13^{ème} RUE
- 21.30 Friends. Celui qui se la jouait grave (v.o.). O. Canal Jimmy
- 22.30 Sex and the City. Cook a Doodle Do (v.o.). O. Téva
- 22.50 Twin Peaks. Episode n°21 (v.o.). O. 13^{ème} RUE
- 22.55 Les Chroniques de San Francisco. [2/12] Téva

Arte

- 21.30 Bourvil, le rire tendre
Comédien le plus célèbre de France jusqu'à sa mort prématurée, en 1970, André Raimbourg, né à Bourville en Normandie, était aimé pour sa gentillesse, son rire et parce qu'il représentait la France populaire. Arte lui rend hommage avec cette « Théma » qui s'ouvre sur un documentaire de Pierre Dupont *Sur les traces de Bourvil*, suivi du film *Un drôle de paroissien* de Jean-Pierre Mocky (1963).

GUIDE TÉLÉVISION

DÉBATS

- 18.00 Studio ouvert. Votre mode d'emploi. Public Sénat
- 20.45 et 1.00 Le Club. LCI
- 21.00 Quelle défense pour l'Europe ? Forum
- 23.00 Quelle médecine pour le III^e millénaire ? Forum

MAGAZINES

- 13.00 et 23.50 Le Club. Invité : Jacques Siclier. Ciné Classics
- 14.15 Envoyé spécial. TV 5
- 18.15 Union libre. Invité : Laurent Ruquier. TV 5
- 18.30 L'Invité de PLS. LCI
- 19.00 Nulle part ailleurs. Invités : Anthony Delon ; Stéphane Loisy. Canal +
- 19.30 et 0.05 Rive droite, rive gauche. Paris Première
- 20.45 Les Mercredis de l'Histoire. Le terrorisme noir. Arte
- 20.50 Des racines et des ailes. Colombie : Une femme contre la corruption ; Trafic de femmes ; Rendez-vous pour l'éternité. Invités : Ingrid Betancourt ; don Cesare Lodeserto. France 3
- 22.30 Paris dernière. Paris Première
- 22.30 Ça se discute. Comment vivre après un inceste ? France 2
- 23.15 Les Dossiers de l'Histoire. Mai 1968, dix semaines qui ébranlèrent la France. France 3
- 0.45 90 minutes. Dissimulateurs : révélations sur les circuits de l'argent invisible. Canal +
- 1.00 Des mots de minuit. France 2

DOCUMENTAIRES

- 17.35 Star biographies. Brad Pitt. Téva
- 18.00 Le Charme discret de la politique. La Chaîne Histoire
- 18.05 Le Monde des animaux. La Mort de Luana. La Cinquième
- 18.30 L'Actors Studio. [1/2]. Steven Spielberg. Paris Première
- 19.00 Connaissance. Le Seigneur aux cent chevaux. [1/4]. Arte
- 19.40 A la recherche du virus bienfaiteur. Planète
- 19.45 Jardins d'agrément. Mezzo
- 19.55 Les Mystères de l'Histoire. L'infâme canular. La Chaîne Histoire
- 19.55 Enfants des cendres. Odyssee
- 20.00 Hollywood Backstage 20. [20^e volet]. Les coulisses de l'industrie du rêve. Ciné Classics
- 20.15 360°, le reportage GEO. Hollywood, SOS eau potable. Arte

TELEVISION

Radio Classique

- 20.40 Les rendez-vous du soir : Degas à l'opéra
Edouard Degas, maître du mouvement, a beaucoup fréquenté l'Opéra de Paris, le directeur lui ayant octroyé l'accès à tous les spectacles de 1885 à 1892. Il appréciait *Coppélia* de Léo Delibes mais aimait aussi les musiciens, ce dont témoigne l'un de ses plus célèbres tableaux, *L'Orchestre*, où on voit son ami Chabrier suivant les danseuses de son œil de peintre.

France 2

- 22.30 Ça se discute
Le magazine de Jean-Luc Delarue s'intéresse ce soir, avec ses invités, à un sujet qui fait dorénavant la Une de l'actualité, l'inceste, en posant la question : « Comment vivre après un inceste ? ». Selon l'Observatoire national de l'action sociale décentralisée (ODAS), il y aurait eu en 1999 quelques 18 500 enfants victimes de maltraitances en France dont un quart aurait été victime d'abus sexuels.

Arte

- 23.15 Filmer le désir
Les chiffres parlent d'eux-mêmes : 20 000 cinéastes hommes contre 600 cinéastes femmes, soit 3 % de la profession. Le point de vue masculin, notamment sur la sexualité et le désir, s'en ressent. Marie Mandy a interrogé une quinzaine de réalisatrices, et leur fait raconter, images à l'appui, comment elles filment l'amour et le sexe. Des témoignages, parfois un peu trop nombreux, qui donnent à réfléchir.

FILMS

- 18.05 Inquiétude ■■
Manoel de Oliveira (Portugal, 1998, v.o., 110 min) O. Ciné Cinémas 1
- 18.20 Les Perles de la couronne ■■
Christian-Jaque et Sacha Guitry (France, 1937, 100 min) O. Ciné Classics
- 20.30 La Kermesse des aigles ■■
George Roy Hill (Etats-Unis, 1975, 105 min) O. Ciné Cinémas 1
- 20.30 La Valse dans l'ombre ■■
Mervyn LeRoy (Etats-Unis, 1940, v.o., 110 min) O. Ciné Classics
- 20.45 Les Fleurs de Shanghai ■■
Hou Hsiao-Hsien (Taiwan, 1998, 110 min) O. Cinéfaz



- 21.00 Oublier Palerme ■■
Francesco Rosi. Avec James Belushi, Mimi Rogers, Philippe Noiret (France - Italie, 1990, v.o., 105 min) O. Ciné Cinémas 3
- 22.30 La Petite Apocalypse ■■
Costa-Gavras (France - Pologne, 1993, 110 min). Paris Première
- 22.35 Y a-t-il un pilote dans l'avion ? ■■
Jim Abrahams, David Zucker et Jerry Zucker (Etats-Unis, 1980, 90 min) O. Cinéfaz
- 22.40 Visages d'Orient ■■
Sydney Franklin (Etats-Unis, 1937, 140 min). TCM
- 22.45 Victor, Victoria ■■
Blake Edwards (Etats-Unis, 1982, v.o., 130 min) O. Ciné Cinémas 3
- 22.50 L'Etrangleur de Boston ■■
Richard Fleischer (Etats-Unis, 1968, 110 min) O. Canal + Vert
- 23.05 Un drôle de paroissien ■■
Jean-Pierre Mocky (France, 1963, 85 min) O. Arte
- 0.00 Malombra ■■
Mario Soldati (Italie, 1942, v.o., 135 min) O. Ciné Classics
- 0.05 Strange Days ■■
Kathryn Bigelow (Etats-Unis, 1995, v.o., 145 min) O. Cinéfaz

MERCREDI 7 MARS

FILMS

- 13.10 Paradis perdu ■■
Abel Gance (France, 1939, 95 min) O. Histoire
- 13.35 Inquiétude ■■
Manoel de Oliveira (Portugal, 1998, v.o., 115 min) O. Ciné Cinémas 3
- 14.35 Le Baron fantôme ■■
Serge de Poligny (France, 1943, 95 min) O. Ciné Classics
- 15.30 In the Good Old Summertime ■■
Robert Z. Leonard (Etats-Unis, 1949, v.o., 110 min). TCM
- 16.25 Le Cavalier électrique ■■
Sydney Pollack (Etats-Unis, 1979, v.o., 120 min) O. Ciné Cinémas 1
- 16.40 La Proie ■■
Robert Siodmak. Avec Victor Mature, Richard Conte, Fred Clark (Etats-Unis, 1948, v.o., 95 min) O. Ciné Classics
- 17.00 La Kermesse des aigles ■■
George Roy Hill (Etats-Unis, 1975, v.o., 110 min) O. Ciné Cinémas 3
- 18.55 Ils vont tous bien ■■
Giuseppe Tornatore (France - Italie, 1990, 125 min) O. Cinéstar 2
- 20.30 La Vieille Fille ■■
Edmund Goulding (Etats-Unis, 1939, v.o., 95 min) O. Ciné Classics
- 20.30 Les Neiges du Kilimandjaro ■■
Henry King (Etats-Unis, 1952, 110 min) O. Ciné Cinémas 2



- 20.45 Cal ■■
Pat O'Connor. Avec John Lynch, Helen Mirren (Ir., 1984, v.o., 105 min) O. Cinéfaz
- 21.00 Retour à Howards End ■■
James Ivory (Grande-Bretagne, 1991, v.o., 140 min) O. Ciné Cinémas 3
- 22.05 La Forêt pétrifiée ■■
Archie Mayo (Etats-Unis, 1936, v.o., 85 min) O. Ciné Classics
- 22.30 Go Now ■■
Michael Winterbottom (GB, 1996, 90 min) O. Cinéstar 1
- 23.30 Les Perles de la couronne ■■
Christian-Jaque et Sacha Guitry (Fr., 1937, 105 min) O. Ciné Classics
- 23.45 Hallelujah ■■
King Vidor (Etats-Unis, 1929, 95 min) O. Histoire
- 0.35 Trois ponts sur la rivière ■■
Jean-Claude Biette (France, 1998, 120 min) O. Cinéstar 2
- 1.10 Jody et le faon ■■
Clarence Brown (Etats-Unis, 1946, 125 min). TCM

PROGRAMMES

TÉLÉVISION

TF 1

- 16.40 Les Dessous de Palm Beach.
17.35 Sunset Beach.
18.25 Excluf.
19.02 Tant qu'il y aura des hommes.
19.05 Le Bigdil.
20.00 Journal, Météo.
20.55 Junior
Film. Ivan Reitman.
22.58 Le Temps d'un tournage.
23.00 Ciel mon mardi !
1.15 Les Rendez-vous de l'entreprise.

FRANCE 2

- 16.35 Des chiffres et des lettres.
17.05 Un toit pour trois.
17.35 Viper.
18.25 Tutti frutti.
19.15 Qui est qui ?
19.50 Un gars, une fille.
20.00 Journal, Météo.
20.50 Piège en haute mer
Film. Andrew Davis O.
22.40 On a tout essayé.
0.45 Journal, Météo.
1.10 Bouge pas, meurs, ressuscite ■■
Film. Vitali Kanevsk (v.o.). O.

FRANCE 3

- 16.35 MNK, A toi l'actu@.
17.50 C'est pas sorcier.
18.15 Un livre, un jour.
18.20 Questions pour un champion.
18.50 Le 19-20 de l'information, Météo.
20.10 Tout le sport.
20.20 Tous égaux.
20.55 Vie privée, vie publique.
Fisc, fraude et délation.
22.50 Météo, Soir 3.
23.20 Point Break, extrême limite ■■
Film. Kathryn Bigelow O.
1.15 Libre Court.

CANAL +

- En clair jusqu'à 20.15
18.00 Les Griffin.
18.30 Nulle part ailleurs.
20.15 Football. Ligue des champions. 20.45 Lyon - Bayern de Munich. 22.45 Résumés des autres matches.
23.30 Une bouteille à la mer
Film. Luis Mandok (v.o.). O.
1.40 En face ■■
Film. Mathias Ledoux.

PROGRAMMES

TÉLÉVISION

TF 1

- 13.55 Les Feux de l'amour.
14.50 Le Clan du bonheur.
15.45 Cœurs rebelles.
16.40 Alerte Cobra.
17.35 Sunset Beach.
18.25 et 0.10 Excluf.
19.02 Tant qu'il y aura des hommes.
19.05 Le Bigdil.
20.00 Journal, Météo.
20.35 Football. Ligue des champions : Deportivo La Corogne - Paris SG. 22.45 Les autres rencontres.
0.40 TF 1 nuit, Météo.

FRANCE 2

- 13.50 Derrick.
14.55 En quête de preuves.
15.45 Tiercé.
15.55 Cap des Pins.
16.25 Un livre.
16.30 Des chiffres et des lettres.
17.05 Shasta.
17.25 Premier rendez-vous.
17.55 Friends.
18.20 Tutti frutti.
19.15 Qui est qui ?
19.50 Un gars, une fille.
19.55 et 20.45 Tirage du Loto.
20.00 Journal, Météo.
20.50 Louis Page.
Le Choix de Thomas.
22.30 Ça se discute.
Comment vivre après un inceste ?
0.35 Journal, Météo.
1.00 Des mots de minuit.

FRANCE 3

- 13.55 C'est mon choix.
15.00 Une femme nommée Jackie.
Téléfilm. Larry Pearce.
16.30 MNK.
17.35 A toi l'actu@.
17.50 C'est pas sorcier.
18.15 Un livre, un jour.
18.20 Questions pour un champion.
18.50 Le 19-20 de l'information, Météo.
20.10 Tout le sport.
20.20 Tous égaux.
20.50 Des racines et des ailes.
22.45 Météo, Soir 3.
23.15 Les Dossiers de l'Histoire.
0.15 La Loi de Los Angeles.

CANAL +

- 13.45 La Cape et l'Épée.
14.00 H.
14.25 Mes pires potes.
14.50 Ned et Stacey.
15.20 Wyoming Story.
Téléfilm. John Badham O.
17.10 Animasia.
► En clair jusqu'à 20.35
18.00 Les Griffin.
18.30 Nulle part ailleurs.
20.35 Le Journal du cinéma.
21.00 Une carte du monde.
Film. Scott Elliott O.
23.05 Vorace ■■
Film. Antonia Bird O.
0.45 90 minutes.

SIGNIFICATION DES SYMBOLES

- Les codes du CSA
O Tous publics
O Accord parental souhaitable
O Accord parental indispensable ou interdit aux moins de 12 ans
O Public adulte
Interdit aux moins de 16 ans
O Interdit aux moins de 18 ans

ARTE

- 19.45 Arte info.
20.15 360°, le reportage GEO. Les Nouveaux Robinson.
20.45 La Vie en face. Russie secrète : Jenissieïsk 15, la ville des femmes délaissées.
21.30 Théma. Bourvil, le rire tendre. 21.31 Sur les traces de Bourvil. 23.05 Un drôle de paroissien ■■
Film. Jean-Pierre Mocky O.
0.30 Prise d'otages en direct. Téléfilm. Bernd Schädewald.

M 6

- 17.25 Mariés, deux enfants.
17.55 Highlander.
18.55 Buffy contre les vampires.
19.50 I-minute, Le Six Minutes, Météo.
20.05 Une nounou d'enfer.
20.40 Décrochages info, E = M 6 découverte.
20.50 Ça me révolte.
22.55 Disparition suspecte. Téléfilm. Paul Schneider. O.
0.25 Zone interdite.

RADIO

FRANCE-CULTURE

- 19.30 In vivo.
Invité : Marc Lachèze-Rey.
20.30 Fiction.
Une petite fille privilégiée, de Francine Christophe.
22.12 Multipistes.
22.30 Surpris par la nuit.
Les Hommes et leur corps.
0.05 Du jour au lendemain.
Richard Cannav
(La Connivence des lâches).

FRANCE-MUSIQUES

- 18.00 Le jazz est un roman.
Bill Evans.
19.07 A côté de la plaque.
20.00 Un mardi idéal.
Invités : Gauthier Capucen, violoncelle ; Gianmaria Testa, chanteur et guitariste.
22.00 Jazz, suivez le thème.
I'm Beginning to See the Light.
23.00 Le Conversatoire.

RADIO CLASSIQUE

- 20.40 Les Rendez-vous du soir.
Schubert, l'ultime.
22.50 Les Rendez-vous du soir (suite).
Œuvres de Suk, Grieg, Sibelius.

PROGRAMMES

LA CINQUIÈME/ARTE

- 13.45 et 18.35 Le Journal de la santé.
14.05 Les Aventuriers de l'Égypte ancienne.
14.35 Derniers paradis sur terre.
15.35 Le Cinéma des effets spéciaux.
16.00 T.A.F.
16.30 En juin, ça sera bien.
17.35 100 % question 2^e génération.
18.05 Le Monde des animaux.
18.55 Météo.
19.00 Connaissance.
Le Seigneur aux cent chevaux.
19.45 Météo, Arte info.
20.15 360°, le reportage GEO. Hollywood, SOS eau potable.
20.45 Les Mercredis de l'Histoire. Le terrorisme noir [1/2] : Piazza Fontana, l'histoire d'une machination.
21.50 Musica.
Karole Armitage. Wild Ballerina. 22.45 Histoires de danse.
1^{er} volet. Les origines, Ann Hutchinson Guest et le « Faune » de Nijinski.
23.15 Profil.
Filmer le désir. Voyage à travers le cinéma des femmes O.
0.20 La Lucarne.
Calamity Jane. Lettres à sa fille.
0.55 Prise d'otages en direct.
Téléfilm. Bernd Schädewald.

M 6

- 13.30 M 6 Kid.
17.00 Fan de.
17.25 Mariés, deux enfants.
17.55 Highlander.
18.55 Buffy contre les vampires.
19.50 I-minute, Le Six Minutes, Météo.
20.05 Une nounou d'enfer.
20.40 Jour J.
20.50 Mauvais présage.
Téléfilm. Philippe Monpontet O.
22.35 Le Prix du péché.
Téléfilm. Dan Golden O.
0.00 Sex and the City. O.
0.30 Two. O.

RADIO

FRANCE-CULTURE

- 19.30 Personne n'est parfait.
20.30 Radiodrames.
L'illusion, de Jean-Marie Piemme.
21.00 Mesures, démesures.
22.12 Multipistes.
22.30 Surpris par la nuit.
Redécouverte de Koltès.
0.05 Du jour au lendemain.

FRANCE-MUSIQUES

- 18.00 Le jazz est un roman.
19.07 A côté de la plaque.
20.00 Concert Euroradio.
Par l'Orchestre symphonique de la NHK, dir. Toshiyuki Kamioka.
22.00 Jazz, suivez le thème.
23.00 Le Conversatoire.
0.00 Tapage nocturne.

RADIO CLASSIQUE

- 18.30 L'Actualité musicale.
20.40 Les Rendez-vous du soir.
Degas à l'opéra.
22.40 Les Rendez-vous du soir (suite).

- Les cotes des films
■ On peut voir
■ A ne pas manquer
■ Chef-d'oeuvre ou classique
Les symboles spéciaux de Canal +
DD Dernière diffusion
♦ Sous-titrage spécial pour les sourds et malentendants

Fusion, confusion

par Pierre Georges

DE DIFFÉRENTS lieux par différentes voix, à droite, alors que les échéances approchent et le risque d'iceberg avec, monte un doux chant : celui de la fusion.

La fusion, la fusion ! Voici donc un mot et un concept d'avenir, de très proche avenir, qu'on ne devrait pas tarder à entendre scander de tous côtés, de toutes parts. Un peu à l'instar de cet admirable slogan, le million, le million ! repris par la claqué spectatrice lors de ce jeu télévisé dont on veut ignorer s'il exténue encore le téléspectateur dominical.

La fusion, la fusion ! Ou la mort, la mort parfumée, embaumée des urnes ! Paris, Lyon, d'autres villes encore, valent bien, vaudraient bien qu'on passe sur les menus différents, les exquis tourments de la discorde, les séparations présumées irrévocables et les serments définitifs de rupture. Paris, Lyon valent bien une fusion.

Et c'est ainsi que doucement, mais sûrement, l'idée fait son chemin. Fusionnons. Ne serait-ce que pour les enfants-électeurs. Fusionnons. Non pas au sens figuratif de la fusion, « union intime résultant de la combinaison ou de l'interpénétration d'êtres ou de choses », selon le Petit Robert. Là, ce serait beaucoup trop demander à la nécessité que d'exiger en plus que l'intime et la romance s'y mêlent.

Non, l'idée, et les idées sont parfois des bouées, serait plutôt celle d'une fusion de raison. D'une fusion de survie. D'une fusion de convenances. D'une fusion d'urgence, genre le geste, ou la geste, qui sauve ! L'idée serait, de gré ou de force, face aux vents contraires, de jeter la rancune au fleuve, Seine ou Rhône. D'oublier tout ce qui se dit, se fit, se médit. De passer l'éponge

sur le noir tableau fait du voisin, du rival, du traître, de l'apostat. Six bons mois pour s'étriper. Six jours, entre deux tours, pour fusionner.

Ce n'est pas gagné ! Notamment à Paris, où cette fusion voulue par les uns à haute voix, soumise par beaucoup en douce, ressemble à s'y méprendre à un combat. Imaginer Philippe Séguin et Jean Tiberi dans un même bateau, et même par candidats interposés, c'est avoir beaucoup d'imagination. Et de la plus perverse. Rien, vraiment rien, dans les épisodes précédents, ne peut laisser supposer qu'ils puissent lister ensemble, comme vieillir de même.

Ce n'est pas gagné. Et c'est un vrai bonheur ces jours-ci de voir les mots tourner autour du pot : fusion ? désistement ? retrait ? Avec ou sans consigne de vote ? Et dans quel arrondissement ? Et avec qui ? Et comment, pour que cette éventuelle fusion ne tourne à la confusion ? Ah, vivement dimanche !

Vivement dimanche en effet. Et pour la gauche aussi, elle qui d'évidence, baigne et marine en pleine confusion. On ne parle pas ici des escarmouches roses-vertes qui animent, mollement, pluriellement, la capitale. Mais plutôt de cette douce confusion des sentiments entretenue par le chant des sondages et des sirènes sondagiques à l'encontre des candidats, Delanoë ici, Colomb la. Etre présumé maire avant toute élection, maire de sondage, se trouver bien malgré soi vêtu de la peau de l'ours n'est pas un sort enviable. Bien plus, chaque jour doit se traîner lamentablement, qui fait trop durer ce virtuel plaisir et ce trop fictif triomphe. Imaginez qu'à leur confusion...

L'Elysée et Matignon ont trouvé un accord sur les nominations dans la haute magistrature

Jean-Louis Nadal doit être nommé procureur général de Paris

L'ÉLYSÉE ET MATIGNON ont mis fin à leurs dissensions à propos des nominations dans la haute magistrature. Jean-Louis Nadal, actuellement inspecteur général des services judiciaires, devrait être nommé, mercredi 7 mars en conseil des ministres, procureur général de la cour d'appel de Paris ; Robert Finielz, aujourd'hui procureur général de Fort-de-France (Martinique), devrait, quant à lui, être nommé directeur des affaires criminelles et des grâces à la chancellerie. Ces deux nominations à des fonctions sensibles interviennent après plusieurs semaines de tensions entre les deux têtes de l'exécutif.

Le mouvement de nominations dans la magistrature était bloqué depuis le 17 janvier, date à laquelle l'Elysée avait fait connaître ses « réserves » sur les propositions émises par le gouvernement (Le Monde du 18 janvier). Avant toute discussion sur les nouvelles nominations, la présidence de la République souhaitait s'assurer de l'avenir d'Alexandre Benmakhlof, procureur général de Paris, démissionnaire depuis le 8 novembre

2000. Ancien collaborateur de Jacques Chirac à la Mairie de Paris, M. Benmakhlof avait choisi de quitter ses fonctions en invoquant des articles de presse qui auraient mis « gravement en cause » son impartialité à la suite de l'affaire Xavière Tiberi et de l'incarcération de Michel Roussin (Le Monde du 15 décembre 2000).

La nomination de M. Benmakhlof, proposé au poste de premier avocat général, en surnombre, à la Cour de cassation, ayant reçu l'aval du Conseil supérieur de la magistrature, le 15 février, les négociations ont pu reprendre pour trouver un accord sur son remplaçant. L'Elysée a alors accepté la candidature de Jean-Louis Nadal, proposé par le gouvernement au poste de procureur général de Paris. Agé de cinquante-neuf ans, M. Nadal a été notamment conseiller technique de l'ancien garde des sceaux, Robert Badinter, en 1983. Procureur de Créteil puis procureur de Bastia, en 1991, il a été procureur général de Lyon de 1992 à 1996, avant d'être nommé procureur général d'Aix-en-Provence. Fin connaisseur du monde

judiciaire, il avait été appelé, en 1997, par l'ancienne garde des sceaux, Elisabeth Guigou, pour diriger l'inspection générale des services judiciaires.

Bien que les fonctions de procureur général de Paris recouvrent d'importantes prérogatives – il est le supérieur hiérarchique des procureurs de Paris, Bobigny, Créteil et Evry, et à ce titre l'interlocuteur direct de la chancellerie sur les affaires signalées –, l'Elysée n'a pas fait de difficultés pour nommer M. Nadal. En revanche, les discussions ont été plus tendues à propos du nouveau directeur des affaires criminelles et des grâces, qui a notamment pour fonctions d'informer le garde des sceaux sur les affaires sensibles. En remplacement de l'actuel directeur, Yves Charpenel, qui devait être nommé, mercredi, procureur général de Reims, le gouvernement avait proposé la candidature de Jacques Beaume, procureur de Bordeaux. Mais l'Elysée s'y est fermement opposé, sans que Matignon ait pu obtenir aucune explication à ce refus.

Afin de ne pas paralyser l'ensem-

ble du mouvement de nominations, le gouvernement a finalement proposé la candidature de Robert Finielz. Agé de cinquante et un ans, M. Finielz a fait l'ensemble de sa carrière au parquet. Successivement procureur à Nouméa en Nouvelle-Calédonie, en 1988, puis procureur de Meaux, il a été nommé, en 1995, procureur de Nancy avant d'accéder aux fonctions de procureur général de Fort-de-France en Martinique, en novembre 1998. Sa candidature, proposée en dernière minute par le gouvernement, a reçu l'aval de la présidence de la République.

Le conseil des ministres du 7 mars devrait également pourvoir le poste de procureur général de Grenoble qui revient à Jean-Olivier Viout, actuellement avocat général à Lyon. En revanche, le poste de procureur général de Colmar, vacant depuis plusieurs mois, ne sera pas encore pourvu : le candidat pressenti, Jean Volff, procureur général de Toulouse, aurait fait savoir qu'il renonçait à se présenter « pour raisons personnelles ».

Cécile Prieur

Le Train de l'emploi à Lille

POUR sa deuxième halte, le Train de l'emploi (Le Monde du 4-5 mars) s'est arrêté, mardi 6 mars, à l'ombre du beffroi de la capitale du Nord-Pas-de-Calais. Selon le volet local d'un sondage de la SOFRES, auprès des futurs cadres, les jeunes Lillois privilégient pour leur souhait du premier emploi une grande entreprise (44 %), devant la fonction publique (37 %).



L'opportunité de prendre rapidement des responsabilités est (à 42 %) le premier critère du choix de l'entreprise, viennent ensuite l'ambiance et l'opportunité de travailler à l'étranger (37 %). Cependant, les jeunes Lillois veulent, à une très large majorité (83 %), travailler au pays. Parmi les secteurs d'activités préférés, l'environnement (43 %), le conseil (41 %) et l'enseignement (36 %) arrivent en tête. Enfin, 23 % seulement des jeunes Lillois interrogés envisagent à plus ou moins long terme de créer leur société. Ils considèrent que, dans l'offre de formation supérieure à Lille, la filière écoles de commerce est la plus performante (49 %), mais qu'il serait nécessaire de développer celle des lettres/sciences humaines (29 %). Prochaine étape du Train de l'emploi : Rennes, mercredi 7 mars.

Le sous-marin « Greenville » était en remontée trop rapide

ÉTATS-UNIS : le sous-marin nucléaire américain *Greenville*, qui a éperonné, le 9 février, un chalutier-école japonais au large d'Hawaï en faisant neuf morts, a précipité sa manoeuvre de remontée à la surface, a déclaré, lundi 5 mars, l'amiral Charles Griffiths, le premier témoin à comparaître devant la commission d'enquête de la marine américaine à Honolulu. Le bâtiment avait embarqué seize civils et il était en retard de 45 minutes sur son programme, les invités ayant dû prendre leur déjeuner en deux services par manque de place dans le carré, a précisé l'amiral. « Une déclaration de l'officier de pont, a-t-il dit, atteste que le commandant a donné l'ordre d'être à profondeur de sortie de périscope en cinq minutes », soit deux à trois fois moins de temps qu'il n'en faut pour une recherche par sonar et périscope. (Reuters.)

DÉPÊCHES

■ **HONGRIE** : environ 30 000 personnes et vingt localités du nord-est du pays étaient menacées mardi par des inondations, en raison de crues records de la rivière Tisza, selon les autorités. Le premier ministre Viktor Orban a qualifié la situation de « sérieuse » et le gouvernement devait décréter mardi l'état d'urgence dans cette région. 3 200 militaires et quatre hélicoptères ont été déployés dans la région pour renforcer les digues.

■ **ARGENTINE** : la Bourse a salué lundi 5 mars la nomination au ministère de l'économie de Ricardo Lopez Murphy par un bond de 8,10 pour cent. Le président argentin Fernando de la Rúa a nommé dimanche M. Lopez Murphy, l'ancien ministre de la défense, à l'économie pour restaurer la « confiance » perdue par son prédécesseur José Luis Machinea, démissionnaire. (AFP.)

■ **PRESSE** : Gilles de Courtivron, président du directoire du groupe des Publications de la Vie catholique (PVC) a été élu, lundi 5 mars, président de l'Association de promotion de la presse magazine (APPM). Il succède à Olivier Chapuis, président d'Interdéco et gérant d'Hachette Filipacchi Associés.

PLUS FORT QUE LE FILM: LE DVD GLADIATOR

Ridley Scott

Plus de 4 heures d'interactivité

- Making of HBO (25 min)
- Documentaire sur les jeux du cirque (58 min)
- 11 scènes supplémentaires avec commentaire audio
- Commentaire audio de Ridley Scott
- Dessins préparatoires et Storyboards
- Journal de bord de Spencer Treat Clark (Lectus)
- Entretien sur la musique du film avec Hans Zimmer (23 min)
- Images choisies et montées par Pietro Scalia
- Galeries de photos du tournage
- Notes de production
- Films annoncés et spots TV

Collet 2 DVD

GLADIATOR

6 MARS 2001

www.gctv.com

UNIVERSAL

SIGNÉ LE MEILLEUR DU DVD



PORTRAIT

Après avoir réussi dans la micro, Jean-Pierre Bretauudière dirige le site Web Youplabourse. P. IV

CYBERCAFÉ

En Islande, où 75 % de la population est connectée au Web, le cybercafé de la mairie de Reykjavik est le dernier survivant du genre. P. IV



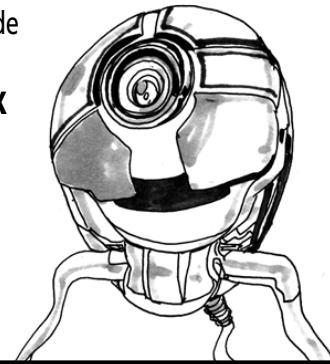
ENTREPRISES

Depuis six mois, les capital-risqueurs sont moins généreux. Cette fin de l'argent facile met mal à l'aise les start-up. P. VI



GROS PLAN

A l'occasion de la Semaine européenne des technologies de l'information, les dernières tendances de la micro. P. VIII et IX



CYBERCULTURE

Toulouse est la première étape d'un tour de France des villes de la cyberculture. P. VII

ENQUÊTE

Municipales sur le Net, ce n'est qu'un début...

Les élections municipales devaient consacrer Internet comme un vecteur essentiel de la compétition politique. Mais il faudra attendre la présidentielle

LE « BABILLAGE » est à la mode. Jean Tiberi sur Canalchat, Philippe Séguin sur CanalWeb, Yves Contassot sur gay.com, les candidats à la Mairie de Paris se bousculent pour « causer » sur Internet. Le site de campagne de Bertrand Delanoë l'a institutionnalisé : une fois par semaine, les têtes de liste dans les différents arrondissements de la capitale jouent du clavier pour garder le contact avec les électeurs internautes.

Bien sûr, rien ne vaut un passage au 20 heures de PPDA et plus ré-

cemment à Canal+. Mais « chatter » sur le Réseau est devenu un rendez-vous quasi obligé dans l'agenda électoral des prétendants à la première comme aux secondes villes de France.

« Les hommes politiques sont très intéressés par Internet et en sont presque à exiger les mêmes règles de présence sur le Réseau que dans les autres médias », analyse Stephan Ipsos. La preuve, jamais une élection n'a vu fleurir autant de sites de campagne sur la Toile : le portail

politique france-elections.net en recense plus de 340 sur l'ensemble du territoire.

« J'ai choisi d'être présent sur le Web parce que celui-ci constitue un nouvel espace d'échange pour les citoyens, un nouvel espace public pour le débat démocratique », justifie Bertrand Delanoë sur son site de campagne. Même son de cloche du côté du RPR : « Je crois à l'extraordinaire développement d'Internet. C'est le moyen que j'ai choisi pour m'adresser à vous. [...] Vous y avez la parole ! », engage Jean-Dominique Giuliani, candidat dans un arrondissement parisien et responsable de la campagne en ligne de Philippe Séguin. Pourtant, à moins d'une semaine du premier tour, les forums de discussion, seuls moyens d'expression avec les « chats » offerts aux internautes, restent largement désertés par les citoyens.

Au-delà des discours, le Réseau serait-il simplement le dernier gadget à la mode de candidats toujours soucieux de moderniser leur image, ou peut-on parler d'un nouvel outil de communication dans la compétition politique ? « On pense que ça va nous apporter un plus chez certains jeunes qui avaient de Philippe Séguin l'image d'un politique qui ne connaît rien à Internet », reconnaît, pragmatique, Jean-Dominique Giuliani. Mais sous le soleil d'Internet, pas grand-chose de neuf.

Pour ce qui est des grosses écuries, le résultat est assez décevant. « Les politiques n'ont pas consenti beaucoup d'efforts d'imagination dans la cybercampagne », constate Maurice Ronai, secrétaire général de TempSréels - la section virtuelle de la fédération parisienne du Parti socialiste -, qui suit de près les municipales par la lorgnette du Web. Un sentiment que partage Thierry Vedel, chercheur au Centre d'étude de la vie politique française (Cevipof) et spécialiste de la communication politique sur Internet : « Les sites des candidats ne sont pas très riches en informations, l'interactivité est encore peu pratiquée et les courriels envoyés aux candidats restent souvent sans réponse. »

Les initiatives les plus audacieuses sont à rechercher du côté des listes « alternatives ». A Toulouse, les Motivé-e-s publient sur leur site les comptes rendus de leurs commissions. A Suresnes, dans les Hauts-de-Seine, Xavier Aucompte, candidat sans étiquette, en appelle aux internautes de sa ville pour venir gonfler les rangs de sa liste. Et sur

l'île de Ré, Olivier Zablocki fait campagne par et pour Internet sur son re-publique.net.

Mais, si le faible poids électoral que représentent les internautes explique en grande partie la prudence avec laquelle les politiques investissent le Réseau, la raison est peut-être aussi le flou juridique qui plane sur Internet en termes de droit électoral. Un candidat peut-il faire connaître l'adresse de son site Web dans les trois derniers mois du scrutin ? Un maire sortant peut-il utiliser le site de sa mairie pour faire campagne ? « Le PS a plutôt eu tendance à brider les initiatives compte tenu du cadre juridique incertain d'Internet », témoigne Maurice Ronai. Résultat, dans certains des arrondissements les plus disputés de Paris, les militants ralliés à la cause du Net ont dû faire machine arrière, et à Montpellier, Georges Frêche, postulant à sa propre succession, a préféré mettre site en berne depuis le... 30 novembre !

Lors de son congrès annuel, en septembre 2000, le Parti socialiste pensait que « les campagnes électorales de 2001 et 2002 [consacraient] Internet comme un théâtre et un vecteur essentiels de la compétition politique ». A cinq jours du premier tour des municipales, on peut affirmer que les spécialistes des nouvelles technologies du parti à la rose étaient bien trop optimistes. La présidentielle nous dira dans un an s'ils se sont trompés sur toute la ligne.

Stéphane Mandard



Les cyberéquipes de campagne des deux principaux candidats à la Mairie de Paris sont en ordre de bataille.

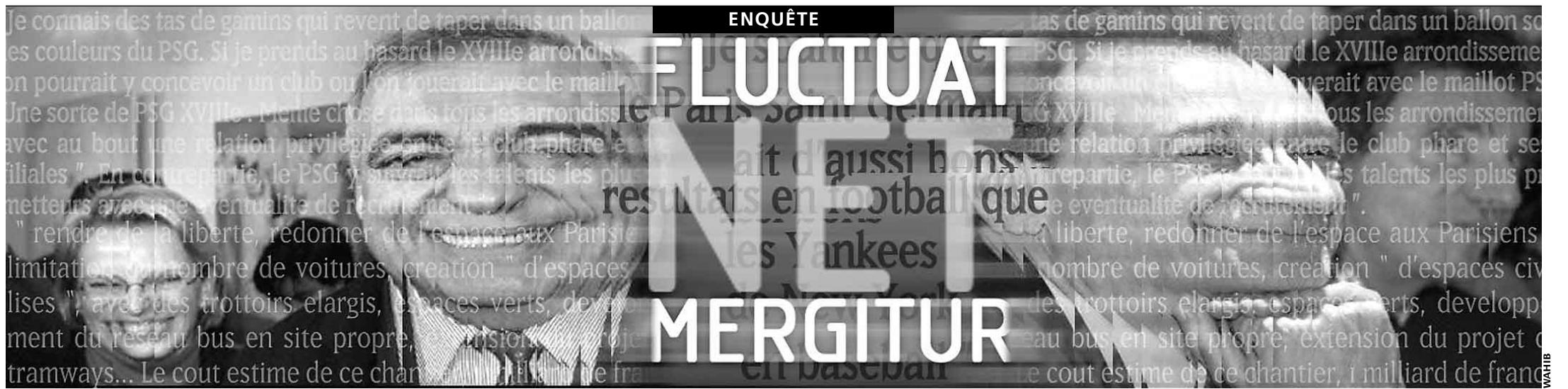
Lire page II



Si le Web permet aux « petits » candidats de mener campagne à côté des « grands », le flou juridique qui plane sur le droit électoral en matière d'Internet n'engage pas les hommes politiques à tirer pleinement profit du potentiel démocratique du Réseau.

PUBLICITÉ

ENQUÊTE



seguin2001.net contre bertrand-delanoë.org

RIVE GAUCHE, à Paris. Au troisième étage d'un immeuble cossu de la rue Saint-Dominique, à deux pas de l'Assemblée nationale, Phi-

Reportage

lippe Séguin s'affiche sous tous les angles et sur tous les murs. C'est ici, dans un appartement spacieux au mobilier moderne, que le candidat du RPR pour la Mairie de Paris a installé, en toute discrétion, son QG de campagne. Autour d'une grande table, le « comité de rédaction » du site Internet du candidat Séguin tient sa réunion hebdomadaire. On y parle de la fréquentation du site et des forums de discussion, des informations à faire remonter sur la page d'accueil, et de la stratégie à adopter avant l'échéance du premier tour.

Changement de rive, changement de décor. A une enjambée du Centre Pompidou, le local de campagne de Bertrand Delanoë était encore il n'y a pas si longtemps un bar qui aimait les nuits du 4^e arrondissement de Paris. A côté du comptoir, des piles d'affiches du candidat socialiste s'entassent sur le sol. Dans un coin, un ordinateur et une imprimante. « C'est l'espace Internet », ironise Hervé, le respon-

Au QG des deux principaux postulants à la Mairie de Paris, les cyberéquipes de campagne sont en ordre de bataille

sable de la campagne en ligne de la liste Delanoë. Si, dans les sondages, le candidat du parti de la rose devance celui du RPR, les sites des deux adversaires ne semblent pas boxer dans la même catégorie. A droite, seguin2001.net dispose d'un budget de 200 000 francs – qui devrait être deux fois dépassé d'ici à la fin de la campagne –, d'une vingtaine de bénévoles et d'un webmaster salarié à mi-temps. A gauche, bertrand-delanoë.org a exigé entre 100 000 et 150 000 francs pour sa création et compte pour fonctionner sur une dizaine de bénévoles.

Rive gauche, c'est le médiatique Jean-Dominique Giuliani, tête de liste (UDF) dans le 6^e arrondisse-

ment, directeur de la Sofres et président de la Fondation Robert-Schuman, qui dirige l'équipe Internet constituée principalement de journalistes. Rive droite, Hervé – qui préfère taire son nom –, militant socialiste de longue date et spécialiste de la communication des collectivités locales, encadre également des journalistes mais aussi des professionnels de l'Internet.

Sur le papier, le match paraît déséquilibré. La bataille des chiffres donne pourtant un léger avantage à bertrand-delanoë.org. « Je ne connais pas de site politique qui fasse aussi bien », jubile Jean-Dominique Giuliani, qui annonce les statistiques du site seguin2001.net pour le mois de février: 30 000 visiteurs, 125 000 pages vues. Côté Delanoë, Hervé décompte, lui, « sans bidonner les chiffres », 135 000 pages vues pour également 30 000 visiteurs.

Si les sites des deux principaux candidats à la Mairie de Paris affichent des audiences aussi serrées, c'est qu'ils ne sont pas fondamentalement différents. Chacun a privilégié un traitement journalistique de la campagne en singeant les sites d'informations. Ainsi, les deux équipes s'efforcent de relayer la campagne en couvrant conférences de presse et autres banquets. « Notre

mot d'ordre est de permettre aux internautes de ne rien rater de la campagne, c'est pourquoi nous avons fait un site de proximité et de news actualisé en permanence », résume Hervé, qui a gagné le sobriquet de « BN » (« bourreau numérique ») à cause de ses coups de fil matinaux répétés pour mobiliser ses troupes. Réponse de Jean-Dominique Giuliani à BN: « Nous actualisons notre petit journal deux à trois fois par jour. » Autant dire que, d'un côté comme de l'autre, entre midi et deux, à leur bureau ou le soir depuis leur domicile, les troupes ne chôment pas pour actualiser le site ou répondre aux nombreux mails que les internautes adressent aux candidats.

UNE SURVEILLANCE RÉCIPROQUE

Si les deux sites sont si proches, c'est aussi parce qu'ils se marquent de très près. Dans chaque camp, deux à trois personnes gardent en permanence un œil sur le site de l'adversaire. « Je surveille le site de Séguin tous les jours depuis septembre », explique Julien, le webmaster du site du candidat socialiste. L'observation mutuelle tourne parfois à la guerre électronique. Ainsi, quand Philippe Séguin ou Bertrand Delanoë est mis à mal sur un forum de discussion, les chefs

d'équipe Internet sonnent le tocsin pour rassembler leurs forces et faire le coup de poing numérique.

Preuve que la bataille fait rage entre les deux cyberécuries de campagne, cette escarmouche survenue le 15 février. Ce jour-là, la « une » du site de campagne de Philippe Séguin titre: « Delanoë est pris la main dans le sac ». Dans un éditorial cinglant, Jean-Dominique Giuliani explique qu'une « équipe d'experts » a chiffré les propositions que le candidat socialiste a publiées sur son site et que leur adoption ferait doubler les impôts des Parisiens. « Leur seule réponse a été de dire que le programme sur le site n'avait pas été actualisé depuis un mois. » Du pain bénit pour le responsable de la campagne en ligne du candidat RPR. « On croit rêver! C'est la négation même d'Internet, et cela prouve que M. Delanoë n'est pas un vrai partisan des technologies nouvelles. »

La riposte ne se fait pas attendre. Dans la journée, l'équipe du « bourreau numérique » met en ligne un document qui entend démontrer, par une série de « copier-coller » de citations des deux postulants à la capitale, que les idées de Philippe Séguin ne sont que des reprises de celles du chef de file socialiste. Au-delà des joutes par sites inter-

posés, les deux mentors de la cyber-campagne parisienne sont-ils pour autant convaincus que leur action sur le Web aura une influence sur le scrutin final? Pour Jean-Dominique Giuliani, qui n'oublie jamais de distribuer l'autocollant de son propre site de campagne, le travail de son équipe devrait porter ses fruits. « On pense que ça va nous apporter un plus chez certains jeunes électeurs qui avaient de Philippe Séguin l'image d'un politique que ne connaît rien à Internet. »

Au QG de Bertrand Delanoë, le discours est plus mesuré. « Nous ne sommes pas des ayatollahs de l'Internet. Il faut être lucide: aujourd'hui, le Réseau n'est pas un enjeu électoral compte tenu du faible nombre de personnes connectées dans la capitale, relativise Hervé. Nous essayons juste que l'internaute soit satisfait de sa visite sur le site et qu'il en fasse une bonne publicité autour de lui. » En revanche, les deux rivaux s'accordent sur un point: cette première joute politique électronique est un bon test pour la présidentielle. Le rendez-vous est pris.

Stéphane Mandard

■ www.bertrand-delanoë.org
■ www.seguin2001.net

Une chance pour les « petits » candidats

« **MERCI** de votre intervention dans ce monde où la politique est sans cesse au premier plan sans jamais afficher des idées claires et précises. Votre démarche de faire un site de vos idées est le symbole même de la démocratie. » Laisse sur le « livre d'or » du site de Xavier Aucompte, le compliment a de quoi lui mettre du baume au cœur.

Xavier Aucompte a 28 ans, habite Suresnes (Hauts-de-Seine) et n'appartient à aucun parti politique, même s'il se reconnaît des sympathies pour la gauche. Avec une poignée d'amis, il a décidé de se présenter aux élections cantonales et municipales. Mais ces jeunes Suresnois, 30 ans de moyenne d'âge, se heurtent à un problème de poids: contrairement aux candidats investis par les partis politiques, pour financer leur campagne, ils ne peuvent compter que sur leurs maigres économies, c'est-à-dire pas grand-chose. Leur parade: le Réseau.

Webmaster dans un établissement bancaire, Xavier Aucompte a tout mis sur son site Internet pour faire parler de sa liste baptisée « En avant Suresnes ». « Notre campagne est fondée sur Internet, explique le jeune homme. Sans le Réseau, nous n'aurions pu nous présenter ni nous faire connaître. Nous ne sommes pas en mesure de distribuer des milliers de tracts dans la ville. »

Ainsi, avec deux camarades, Xavier Aucompte a retroussé ses manches pour développer un site de campagne. Profession de foi, curriculum vitae, programme, forum de discussion... le site n'a rien à

Webmestre, Xavier Aucompte a tout mis sur son site Internet pour faire parler de sa liste électorale

envier à ceux des barons de la politique française. « Nous avons développé un site informatif et interactif. Chaque Suresnois est ainsi capable de connaître nos idées et de nous joindre par ce biais. »

Pour faire de la publicité à leur projet, les colistiers d'« En avant Suresnes » ont épluché les annuaires électroniques pour inviter les internautes suresnois à aller découvrir leur programme en ligne, et ont ajouté une fonction « Parrainage » pour inciter les visiteurs à recommander le site. Leur travail commence à porter ses fruits: à peine une petite dizaine la première semaine, ils sont aujourd'hui une trentaine à se rendre quotidiennement sur le site de campagne.

Mais le principal intérêt de l'initiative du citoyen Aucompte est ailleurs. Persuadé que l'administration d'une municipalité est l'affaire de tous, le webmaster a voulu donner aux internautes la possibilité de rejoindre sa liste « d'intérêt municipal » avant de la présenter. A la connexion au site, une fenêtre

s'ouvre sur un formulaire qui permet à quiconque de poser sa candidature en ligne et de choisir les domaines qu'il aimerait couvrir en tant que conseiller municipal.

Gadget ou véritable outil de démocratie participative? Pour Xavier Aucompte, « Internet est le seul outil de démocratie directe à notre disposition, mais ce n'est pas suffisant. » Le jeune militant essaie donc de démultiplier les « réunions d'appartement » et de faire les marchés, comme ses aînés, pour ajouter le « contact humain » à l'échange virtuel. En une semaine, une seule personne a rejoint les rangs d'« En avant Suresnes » via le Réseau. Echec? Le but de l'opération n'est

pas de gonfler la liste; chaque candidature est d'ailleurs suivie d'un entretien pour s'assurer des intentions de l'internaute. L'objectif est plutôt de laisser la liste ouverte à tous et de ne la présenter pour les municipales que si elle mobilise suffisamment d'intérêt. Xavier Aucompte ne se fait pas d'illusions: « C'est un pari démocratique que nous relevons. Si les Suresnois ne viennent pas sur notre site, c'est qu'ils ne voteront pas pour nous. » A J-10, ils n'étaient guère encore que 200 à s'être rendus sur le site d'« En avant Suresnes ».

St. M.

■ xavier.aucompte.free.fr

Une permanence très virtuelle

Pas toujours facile de faire de la politique quand votre principal outil de campagne est virtuel. Vincent Fabre l'expérimente à ses dépens dans la ville de Montluçon, où il se présente aux élections cantonales sous l'étiquette Verts. Faute de moyens suffisants, le jeune homme de 24 ans n'est pas en mesure d'ouvrir, comme ses adversaires, un QG de campagne en dur. Il décide alors de créer une permanence en ligne et devient du même coup le seul candidat du département présent sur la Toile.

Un coup de maître? Sauf que c'est ici que le bât blesse. « Quand j'ai invité la presse locale (La Montagne) à la présentation de mon site, on m'a répondu qu'elle ne couvrirait que les inaugurations de permanences dans un local, et pas les sites Internet », déplore Vincent Fabre. Résultat: toutes les permanences de campagne ont droit à un papier dans le journal local, sauf la sienne. Du côté du journal La Montagne, on se défend d'ostracisme envers Internet et l'on argumente que le candidat Vert a déjà eu son lot d'articles.

■ www.les-verts-montlucon.org

Plus de radicalité sur la Toile

L'INTERNAUTE est-il un animal politique à part? Pas vraiment, si l'on s'en tient à l'une des rares études consacrées à la question et réalisée par la Sofres, en mai 2000, sur un échantillon national de 595 personnes. « Dans l'absolu, leur classement sur l'échelle gauche-droite révèle un équilibre presque parfait », résume aujourd'hui Didier Witkowski, directeur adjoint de l'institut de sondage, qui note, toutefois, un léger avantage pour la droite.

Plus significatif, l'attraction des internautes (23 % contre 16 % pour l'ensemble de la population) pour les extrêmes. « Ils sont plus extrémistes et n'hésitent pas à se situer plus à droite et plus à gauche », commente Didier Witkowski, qui croit voir dans cet engagement le signe d'un radicalisme culturel qui se manifeste notamment à travers les démarches militantes qui s'organisent sur le Réseau.

On retrouve cette radicalité dans le jugement – plus sévère – qu'ils portent sur les deux têtes de l'exécutif: en mai 2000, les usagers du Web accordaient ainsi 3 points de défiance en plus à Jacques Chirac et 3 points de confiance en moins à Lionel Jospin. Les internautes seraient donc plus critiques envers la classe politique. Voire. « Les relations qu'entretiennent les internautes avec les hommes politiques se distinguent dans la mesure où ils exigent un plus grand dialogue et qu'ils

attendent des réponses de leur part », tente comme explication Maurice Ronai, le secrétaire de la section virtuelle de la fédération parisienne du Parti socialiste.

Autre surprise de taille, contrairement à l'image du *nerd*, branché sur son village planétaire et déconnecté de la réalité, qui leur colle encore à la peau, les adeptes de l'Internet apparaissent particulièrement politisés. Ainsi, 63 % des internautes disent s'intéresser à la politique, alors que seulement 38 % des Français en général expriment ce sentiment. « Il y a une vraie spécificité. L'internaute est un citoyen plus intéressé par les affaires publiques que les autres », observe le directeur adjoint de la Sofres, qui risque une analyse: « C'est un public qui s'informe plus que les autres et qui est donc plus sensible à la chose publique. »

Mais le rapport singulier que les internautes entretiennent avec la politique tient sans doute davantage à la particularité de leur profil social et intellectuel. Ainsi, tant leur radicalité que leur degré de politisation peuvent s'expliquer par leur appartenance à une catégorie socioprofessionnelle élevée et surdiplômée. Il fait donc peu de doute que le jour où la majorité des Français auront accès au Réseau, l'internaute sera un animal politique tout à fait comme les autres.

St. M.



Clés

« Ce sont presque toujours les médias traditionnels qui, grâce à leurs liens anciens avec les politiques et leur maillage local, définissent les enjeux et les agendas des élections municipales. »

■ Thierry Vedel, Cevipof.



CULTUREFR

15%

C'est le poids électoral que représenteraient les internautes français. Sur les 8 millions d'internautes, 6 millions sont en âge de voter pour un total de un peu plus de 40 millions d'électeurs.



CULTUREFR

« Notre site est un outil de communication politique à l'intention du citoyen qui fait son marché sur le Web. Quant à savoir si Internet est indispensable pour la campagne à Paris aujourd'hui, la réponse est non. »

■ Hervé, responsable de l'équipe Internet de Bertrand Delanoë.

Le droit électoral à l'épreuve d'Internet

L'utilisation d'Internet en période électorale constitue un véritable casse-tête juridique

« **CANDIDAT** aux municipales 2001, réalisez votre site de campagne gratuitement et facilement avec l'assistant en ligne et grâce au modèle que vous propose *ternova.com*. » C'est en ces termes que *voila.fr* invite les candidats à découvrir un site partenaire, mais également à enfreindre – probablement – la loi sur le financement des partis politiques. Hervé Cauchois, membre de la section juridique au ministère de l'Intérieur, conseille en effet aux candidats de ne pas faire héberger gratuitement leur site de campagne. « Le juge risque d'associer un hébergement gratuit à un don d'une entreprise, dans la mesure où l'hébergement n'est gratuit qu'en échange de la présence de bannières publicitaires sur le site. » Or la loi interdit

aux entreprises de « participer au financement de la campagne électorale d'un candidat ».

De son côté, M^e Cyril Fergon, conseiller juridique sur *ternova.com* et auteur de *Municipales 2001, le guide du candidat*, soutient le contraire. « Il est légitime de se faire héberger gratuitement puisque tous les candidats peuvent en faire autant et que cela ne constitue donc pas un avantage indirect et exclusif. » Il reconnaît cependant que c'est « une position risquée ». Les candidats resteront dans l'incertitude puisque le législateur n'a pas encore tranché. Il n'existe en effet aucune loi spécifique à l'utilisation d'Internet en période électorale.

« Devant ce flou juridique, le principe de précaution s'impose », recommande Sébastien Canevet, maître de conférences à l'université de Poitiers. Il conseille ainsi aux candidats, la veille du scrutin, de « cristalliser leur site et de cesser d'envoyer des bulletins d'information par mail ». Vingt-quatre heures avant l'élection, le code électoral « interdit [en effet] de diffuser ou faire diffuser par tout moyen de communication audiovisuelle tout message ayant le caractère de propagande électorale ». Georges Frêche, maire de Montpellier et candidat à sa propre succession, a ob-

servé encore plus strictement ce principe de précaution et suspendu la mise en ligne de son site le 30 novembre, soit 45 jours après son lancement. Un message d'explication est adressé aux internautes : « Pour se conformer aux dispositions de la loi électorale, le site n'est plus accessible. » Georges Frêche s'est fondé sur une disposition du code électoral (L 50.1) qui prohibe la mise à disposition du public d'un numéro d'appel téléphonique ou télématique gratuit.

« L'interprétation stricte de la loi pourrait certes aboutir à la suspension de la mise en ligne des sites de campagne, mais ce serait excessif », estime Sébastien Canevet. D'autant que, pour ce cas, une réponse ministérielle a déjà tranché : dans la mesure où l'internaute qui se connecte paye un abonnement ou une communication téléphonique, l'article L 50.1 ne concernerait pas les sites Internet. Reste à savoir si le ministre avait tenu compte du développement des offres de connexion gratuites.

Les maires sortants doivent être particulièrement prudents avec le site Internet de leur commune. Gilles Boyer, chargé de mission aux affaires juridiques du RPR, leur conseille de ne pas s'y mettre en valeur (« pas de photos, ni d'édito-

riaux ») et de ne pas y promouvoir les actions de la municipalité. Nicolas Dupont-Aignan, maire de Yerres, a ainsi retiré du site Internet de sa ville le bilan de son mandat, sur les conseils de son avocat et après la saisine du juge des référés par trois conseillers municipaux de l'opposition. M^e Fergon met aussi en garde les maires dont le site de campagne ressemblerait trop à celui de leur ville. « Si un maire sortant utilise la même charte graphique pour son site de campagne que pour le site de sa ville, le juge peut y voir la volonté de s'approprier les signes d'une institution et considérer cela comme un avantage illicite. »

Financement des campagnes, durée de vie d'un site ou utilisation du site de la ville... à la veille des municipales, les candidats ne manquent pas de casse-tête juridiques. « Le juge aura une attitude nuancée, se veut rassurant, M. Cauchois, il prendra compte de l'impact encore modeste d'Internet sur les électeurs. »

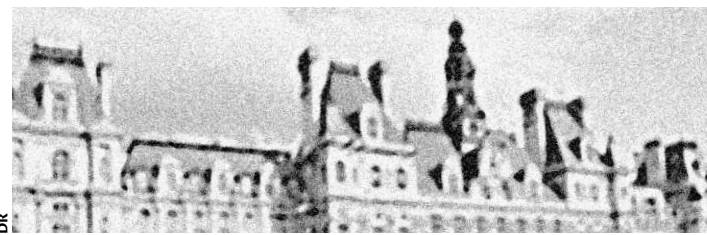
Constance Baudry

■ www.canevet.com
■ www.fergon-avocat.net

RETROUVEZ NOS ENQUÊTES SUR
interactif.lemonde.fr

Le top des réseaux

Le miniguide de cybercampagne



www.france-elections.net

Pratique. Une bonne adresse pour trouver le quartier général électronique des candidats aux élections municipales. Plus de 300 sites de campagne sont référencés et classés par département. L'internaute trouvera également des liens vers les sites et portails des principaux mouvements politiques français, ainsi que des revues de presse et des éditoriaux concernant la campagne électorale.

www.sciences-po.fr

Le site de l'Institut d'études politiques de Paris héberge l'une des initiatives les plus novatrices de ces campagnes municipales. Après avoir fait des pieds et des mains auprès des candidats pour récupérer leurs programmes, 5 étudiants de Sciences-Po ont réalisé une plate-forme comparative des promesses électorales de tous les candidats à la première ville de France. Ils ont soumis aux candidats 20 thèmes de campagne (logement, sécurité, emploi, santé, transports, fiscalité, démocratie locale...) et leur ont demandé de rédiger eux-mêmes leurs propositions dans la limite de 200 signes. L'internaute peut ainsi facilement comparer les programmes des différents postulants.

www.lapolitique.com

Vous voulez devenir le maire virtuel de votre ville ? Ce portail dédié à la vie politique française propose aux internautes de participer aux premières cyberélections municipales. Les candidats doivent déposer sur le site un programme en sept points, et le soumettre au vote des internautes. Le premier tour s'est déroulé entre le 11 janvier et le 23 février, et le deuxième tour s'achèvera le 11 mars à minuit. Le site ne dit pas si les heureux élus géreront ensuite virtuellement leur ville.

Trois questions à...

Thierry Vedel

1 Vous êtes chercheur au Centre d'étude de la vie politique française (Cevipof), spécialiste de la communication politique et des nouveaux médias. Comment jugez-vous l'utilisation qui est faite d'Internet par les candidats aux municipales ?

Elle est modeste et prudente. Modeste, car seules quelques centaines de listes ont ouvert un site Web et que les fonctionnalités d'Internet sont sous-utilisées. En dépit de capacités de stockage quasi illimitées, les sites des candidats ne sont pas très riches en informations, l'interactivité peu pratiquée et les courriels envoyés restent souvent sans réponse. L'utilisation électorale du Web est prudente en raison d'incertitudes de la loi qui nécessiteront un toilettage du code électoral. Au fond, les candidats aux municipales agissent rationnellement : soumis à un plafonnement de leurs dépenses, ils n'investissent que peu dans un outil qui ne leur permet de toucher qu'une petite partie de la population, qui devient coûteux dès qu'on veut l'utiliser de façon optimale et qui, de surcroît, risque de décevoir les internautes les plus expérimentés.

2 Lors de son congrès de septembre 2000, le Parti socialiste annonçait pourtant que la campagne électorale de 2001 consacrerait « Internet comme un théâtre et un vecteur essentiels de la compétition politique »...

Une prévision bien trop optimiste. Les campagnes sur le terrain n'ont pas disparu, bien au contraire, et très peu d'internautes « de base » se sont saisis des possibilités d'expression d'Internet pour faire entendre leur voix. Il n'y a guère que deux réelles nouveautés : la mise en ligne de sondages par les sites des instituts spécialisés, et l'apparition de portails politiques « indépendants ». Mais ces derniers n'ont eu qu'un faible écho, peut-être parce qu'ils émanent de sociétés commerciales plus soucieuses de vendre des services aux candidats (kits de campagne, modèles de discours, etc.) que de répondre aux besoins des électeurs. Pour qu'Internet joue un plus grand rôle lors des prochaines échéances électorales, deux conditions sont nécessaires : des services à réelle valeur ajoutée (comparateurs de programmes, bilans de mandats, simulateurs de résultats, systèmes de réponses personnalisés, recherche multicritère sur les résultats des élections) et surtout que les internautes disposent de points d'accès facilement repérables et fédérateurs, faute de quoi le débat politique en ligne restera anémique.

3 Alors que les citoyens délaissent les partis, Internet inaugure-t-il de nouvelles formes de participation à la vie politique ?

Aux Etats-Unis, les internautes les plus actifs forment un courant politique original qu'on a qualifié de « libéral libertaire » : défenseurs d'une liberté d'expression sans restriction, partisans du marché, favorables à la mondialisation, ils ont un comportement individualiste qui n'exclut pas des attitudes de solidarité. En France, une « mouvance citoyenne », largement minoritaire, s'efforce de renouveler, via Internet et en dehors des organisations instituées, l'action politique. Toutefois, si Internet facilite l'activité militante d'individus déjà politisés, il ne provoque pas un véritable élargissement du débat politique. Ce qui détermine l'engagement politique, c'est avant tout l'insertion dans des réseaux sociaux et aussi... le temps libre dont on dispose.

Co. B.

Propos recueillis par Stéphane Mandard

Le flop des portails politiques

Les candidats aux élections municipales n'ont pas été séduits par l'offre des portails politiques

« **C'EST UN FLOP!** constate Erick Kaspy, directeur de politique.org. Pour les municipales, les candidats qui se sont préoccupés d'avoir leur site de campagne sont beaucoup moins nombreux que prévu. » A l'instar de *politique.org*, plusieurs portails politiques proposent aux candidats, pour environ 1 000 francs, une page standard sur le Web ne comportant souvent que la photo de la tête de liste, son programme et une adresse électronique. « L'idée est de permettre aux candidats des 36 600 communes de pouvoir accéder à Internet », explique Erick Kaspy.

Mais les résultats escomptés ne sont pas au rendez-vous. *francedelib.fr* vient de déposer son bilan après n'avoir vendu qu'un seul site, *francemunicipales2001.com* en a vendu 10 et *politique.org* un peu plus de 70. Ces portails politiques proposent également, et souvent gratuitement, des revues de presse politique et des informations pratiques – concernant essentiellement les listes des candidats, les résultats des élections précédentes, le droit et le financement des campagnes. Ils espèrent ainsi générer un trafic suffisant pour attirer des annonceurs.

Près de 3 500 personnes visitent ainsi quotidiennement les portails *politique.org* ou *francemunicipales2001.com*. Mais ces portails souffrent d'un problème de légitimité : pourquoi aller chercher ce type d'informations ailleurs que sur les sites des médias ou des services publics ? Comment prouver par ailleurs la neutralité politique que ce type de projets nécessite ?

« Au départ, le site a été créé par passion. Nous voulions apporter avant tout un service sans avoir vraiment de but lucratif », reconnaît Erick Kaspy. « Notre entreprise n'a pas vocation à faire de gros béné-

ficiés », estime également Marc Teyssier d'Orfeuil, directeur de *francemunicipales2001.com*.

« Les entreprises comme les nôtres sont comme du poil à gratter. Elles posent en particulier la question du rôle de l'Etat pour assurer un tel service », indique Christophe Rouesné, ancien président de *francedelib.fr*. « Ces sites font fausse route, tranche Stanislas Magniant, consultant politique sur Internet aux Etats-Unis et fondateur de *netpolitique.net*. *Politique.org* et les autres ne font que reprendre un « business plan » qui existe déjà depuis un ou deux ans aux Etats-Unis mais qui ne marche pas très bien – tout au plus pour quelques candidats qui ont un budget serré, ne comprennent pas grand-chose à Internet mais s'estiment obligés d'être

présents sur le Web. Il vaut mieux ne pas avoir de site que se contenter de mettre en ligne la photo et la brochure du candidat. »

Aux Etats-Unis, créer un site de campagne est devenu un métier à part entière. « Internet inverse complètement la logique du marketing politique traditionnel. A la télévision, le candidat doit délivrer un message court. Sur Internet, c'est le contraire : plus il y a d'informations, mieux c'est. Et le métier du consultant est d'organiser cette information pour que l'internaute s'y retrouve », explique Stanislas Magniant.

« Les sites de campagne ne tirent pas assez profit de l'interactivité ajoute Bernard Sananès, vice-président d'Euro-RSCG et auteur du site *franceelectorale.com*. L'inter-

nauta peut rarement écrire à la tête de liste, et si on peut poser des questions, les réponses sont rarement consultables. »

Il regrette également que les candidats soient, dans leur majorité, restés dans une logique de média global alors qu'Internet permet justement de faire de la communication sur mesure. « La télévision parle au plus grand nombre. Sur un site, le candidat peut s'adresser à des publics différents, selon qu'ils habitent tel ou tel quartier, sont des mères de familles, etc. »

Cependant, peu de candidats peuvent s'offrir un site de campagne aussi complet. Un site qui propose des forums, des chats, ainsi qu'une information complète et actualisée quotidiennement coûte aux alentours de 50 000 francs (soit 15 % des dépenses maximales autorisées dans une ville française moyenne), d'après les estimations de Stanislas Magniant. C'est le prix qu'a dû mettre Loïck Le Brun (UDF), candidat à la mairie de Rennes, pour acheter un site (*rennes2001.com*) à une web-agency. « Nous ne voulions pas d'un site standard, ni risquer d'avoir le même site que d'autres candidats », explique Jean-Claude Persigand, son directeur de campagne. Si son adversaire, Edmond Hervé, s'en est mieux tiré financièrement, c'est grâce à un de ses militants, Ronan Quentel, qui a conçu et fait fonctionner gracieusement son site de campagne. « La consigne était de limiter au maximum les dépenses. » Résultat, le site n'a coûté que 805 francs et 48 centimes, c'est-à-dire le prix de l'hébergement et celui du nom de domaine (*rennesensemble.fr*).

Peu de candidats jugent encore opportun de dépenser trop d'argent pour les quelque 10 % de Français qui surfent sur le Web. « Un site Internet permet davantage d'organiser une campagne électorale qu'il ne convainc les électeurs. C'est le principal enseignement des dernières élections américaines, explique Stanislas Magniant. Les candidats ont utilisé leur site pour réunir des fonds, recruter les sympathisants et orienter les militants dans leur activité de porte-à-porte on-line ou offline. Enfin, ils se sont aperçus que leur site était un excellent véhicule de relations presse. »



CLOVIS COUX



« Les hommes politiques français dans leur ensemble n'ont pas encore compris les enjeux d'Internet, car leur pratique du Réseau est en retard sur celle de la société civile et de nos voisins. »

■ Jean-Dominique Giuliani, responsable de la campagne en ligne de Philippe Séguin.



120

C'est le nombre de personnes qui travaillaient sur le site du candidat Al Gore pour les présidentielles américaines.



« Les hommes politiques qui font encore campagne sans utiliser Internet me font penser à ces stars du cinéma muet juste avant l'avènement du parlant. »

■ Dick Morris, ancien conseiller du président Clinton.

Les sept vies d'un entrepreneur

Jean-Pierre Bretau dière dirige le site Web Youplabourse, après un succès dans la micro

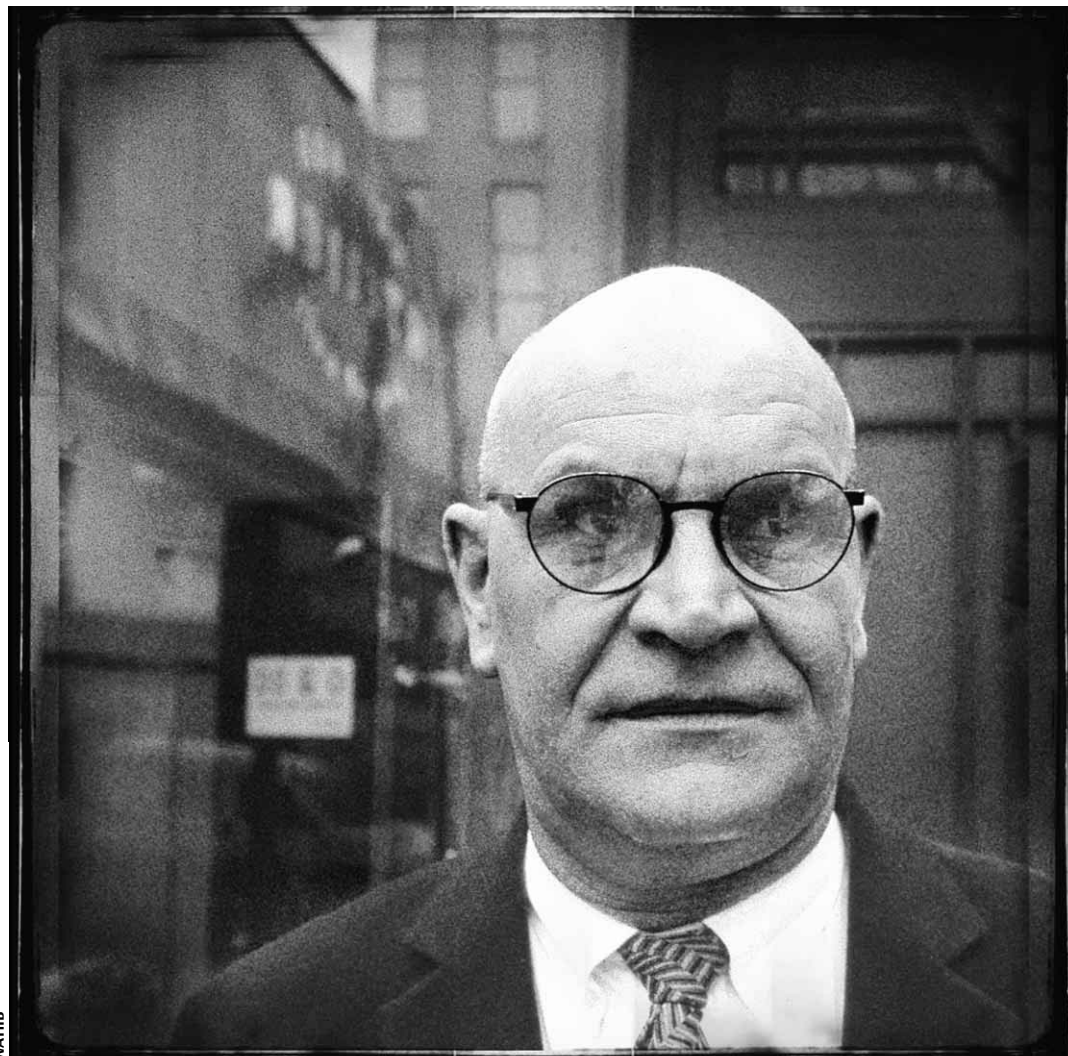
IL AURAIT pu en rester là. Jouir des plaisirs terrestres en bon épiciériste qui se respecte. Mais il était dit que la vie professionnelle de Jean-Pierre Bretau dière ne s'arrêterait pas un jour de juin 1997, lorsqu'il cède Brett Computers, la société de vente directe d'ordinateurs qu'il a fondée sept ans plus tôt, à Packard-Bell. Il est alors âgé de 50 ans. Sa fortune est faite. Sa carrière aussi. Apparemment. Car quatre ans plus tard, on retrouve Jean-Pierre Bretau dière plus actif que jamais, à la tête de Youplabourse et de sa société éditrice Stockadoo, actionnaire principal d'angersjournal.fr et PDG d'une holding financière baptisée Jpbrett. Il est aussi l'un des personnages-clés de la chambre de commerce et d'industrie d'Angers et le créateur d'Unimedia Communication, un incubateur privé situé dans la technopole angevine.

Assis devant ses deux ordinateurs, l'un pour surfer, l'autre pour programmer, l'ancien étudiant en pharmacie-biologie cadre mal avec l'idée qu'on peut se faire d'un golden boy quinquagénaire. Corpulence massive, crâne rasé, verbe haut en couleur, le personnage est un subtil mélange entre Telly Savalas, alias Kojak, et Bruno Bonell, le volubile patron d'Infogrames. Le ton est direct, les anecdotes croustillantes. Jean-Pierre Bretau dière raconte ses activités passées comme s'il les vivait encore et parle de son présent avec une belle assurance.

« LIBÉRAL LIBERTAIRE »

Youplabourse ? S'il a imaginé un site de Bourse au nom aussi peu conventionnel, c'est par pur pragmatisme. « C'est vrai que ça fait un peu ringard, mais au moins on s'en souvient ! » C'est aussi que, partant du principe qu'on n'est jamais mieux servi que par soi-même, il a voulu construire un site à sa mesure. « Après la vente de Brett, je me suis mis à beaucoup jouer en Bourse, notamment sur le marché américain. En 1998, j'ai appelé Boursorama pour qu'il me développe un site, et quand j'ai vu les prix je suis tombé à la renverse. J'avais du temps, des liquidités importantes, et j'ai donc décidé de le faire moi-même », précise-t-il.

Linuxien convaincu, Jean-Pierre Bretau dière s'attelle donc fin 1999 à l'écriture des codes sources de son futur site. Entre-temps, il a rencontré Stéphane Colin, qui vient de revendre PR Line, l'agence de communiqués financiers. Les deux font la paire. L'un à la technique, l'autre



à la finance. De ce mariage naît Youplabourse en avril 2000. Moins d'un an après, le site revendique plus d'un million de pages vues par mois (encore très loin derrière Boursorama et ses plus de 20 millions de visites en janvier 2001). « Le site draine principalement des clients aisés, des grands comptes et des clubs d'investisseurs, détaille-t-il. Mais on espère bien toucher rapidement le grand public. »

Par l'intermédiaire de Stockadoo, le duo réalise aussi les pages Bourse de bon nombre de portails comme Fimatex, Magéos ou Le Journal des finances. Quand on lui demande pourquoi il s'est lancé sur un créneau déjà si fortement encombré, Jean-Pierre Bretau dière répond invariablement « concurrence » et « challenge ». Deux mots que ses longs séjours aux Etats-Unis lui ont laissés en héritage et qui jouent plus que jamais un rôle de moteur dans sa vie d'entrepreneur. « Je suis un libéral libertaire, vous savez. Pour moi, la concurrence, c'est la vie, c'est la seule façon de savoir si je suis meilleur que les autres. »

Né à Angers, Jean-Pierre Bretau dière garde une grande fierté de sa vie outre-Atlantique. Il n'hésite d'ailleurs pas à raconter qu'il a été « élevé au Texas. » Après un doctorat en sciences pharmaceutiques, il se retrouve en 1977 engagé par le département de la santé de l'Etat de

New York pour tester l'état médical de près de 15 000 personnes résidant sur un ancien site industriel.

Auréolé du succès de sa mission (qui aboutira à blanchir l'Etat de toute responsabilité), il prend la tête d'un laboratoire de recherche en biologie moléculaire à Houston et devient par la même occasion professeur à l'université du Texas. Il y développe algorithmes et logiciels d'imagerie pour son plus grand plaisir de scientifique. « Jamais, en France, on n'aurait donné sa chance à un étranger comme ils l'ont fait pour moi. Là-bas, j'ai quand même fini professeur titulaire, ce n'est pas rien. Aux Etats-Unis, on ne vous juge pas sur ce que vous êtes mais sur ce que vous faites. En France, c'est le contraire. »

« NOTABLE UN PEU PROVOCATEUR »

Bien décidé à ne pas s'arrêter en si bon chemin et à ne pas se laisser cantonner dans une seule activité, Jean-Pierre Bretau dière rentre à Angers en 1990 pour exploiter la fibre industrielle qui sommeille en lui. Même s'il qualifie l'épisode Brett d'« accident » dans sa vie de chercheur et d'universitaire, l'aventure de cet intégrateur lui apprendra « le business ». Intarissable, ce « notable un peu provocateur » pourrait passer des heures à vous raconter les coulisses de l'informatique. « J'ai été un des premiers à porter plainte contre Microsoft pour position dominante.

C'était en 1993. Je me suis fait jeter. Brett est mort à cause d'Office. Microsoft a tué les intégrateurs français. » Inutile de préciser que Bill Gates se voit qualifié au passage de quelques jolis noms d'oiseau.

Aujourd'hui, la page Brett est bien tournée. Entouré d'une équipe d'une dizaine de personnes, Jean-Pierre Bretau dière a retrouvé l'ambiance qu'il affectionne. « Je suis avec des jeunes qui foncent, qui ont la passion, et ça, ça me plaît. » Avec ses liquidités, il peut même se permettre de lancer un journal en ligne local - angersjournal.fr - avec la ferme intention de tailler des croupières aux quotidiens locaux que sont Ouest-France ou Le Courrier de l'Ouest.

Folie ? Simplemment le goût du défi, encore une fois. Nantes, Rennes et Lyon pourraient même être les prochaines villes à voir débiter ce concept de « vrai journal, et non un simple cityguide ». Avec Youplabourse, Jean-Pierre Bretau dière rêve également de mettre au point « le » site de Bourse international et exhaustif. Après la biologie et l'industrie, le bouillonnant personnage est désormais fin prêt à en découdre dans la sphère du Web.

Guillaume Fraissard

RETROUVEZ NOS PORTRAITS SUR
interactif.lemonde.fr

Carnet interactif

Level 8

Paul Rampel devient président du fournisseur de logiciels d'intégration. Ex-président et fondateur de StarQuest Software et d'Orion Networking Systems, il a vingt-cinq ans d'expérience dans le secteur des logiciels.

Actinic

Phil Rothwell est nommé directeur du développement pour la zone Europe de ce fournisseur de logiciels de commerce électronique. Cet ancien directeur commercial pour l'Angleterre a travaillé dans les technologies de l'information pendant plus de dix-sept ans, dans le domaine du design assisté par ordinateur.

Newcleus

Ivonne Mutz rejoint ce fournisseur de solutions en qualité de « marketing communication manager ». Diplômée en économie industrielle, elle a débuté sa carrière en 1995 chez Exact Software, où elle occupait le poste de responsable marketing et communication.

A bon droit

Noms de domaine: doctrines divergentes

LA CONSTRUCTION d'un droit des noms de domaine paraît assez empirique et souvent marquée par les cas d'espèce, qui le rendent difficilement compréhensible. Le 7 février 2001, la 1^{re} chambre du tribunal de grande instance de Paris a rendu un jugement où se mêlent, entre autres, des règles du droit d'auteur et du droit des marques. Ce tribunal était saisi par Excelsior Publications, éditrice du magazine Max, qui poursuivait l'un de ses anciens journalistes ayant eu la charge d'une rubrique intitulée Miss Trick, du nom d'un personnage répondant aux questions des lecteurs. Il lui était reproché d'avoir déposé, postérieurement à son licenciement, la marque Miss Trick, d'avoir fait enregistrer plusieurs noms de domaine comportant ces termes et, enfin, d'avoir repris sur son site misstrick.com certaines des questions-réponses de la rubrique de Max.

Le journaliste s'était défendu en faisant valoir que le personnage de Miss Trick avait été créé par lui et que le dépôt par le magazine Max de ce personnage à titre de marque et son exploitation après son licenciement constituaient des atteintes à ses propres droits d'auteur et des actes de concurrence déloyale. Le tribunal a estimé que la rubrique était « le fruit d'une collaboration entre plusieurs personnes du journal » et que « l'initiative de sa création et de sa parution » revenait au chef des rubriques de la rédaction du magazine. Les juges en ont conclu que la rubrique et son personnage constituaient une œuvre collective, présumée être la propriété de la société éditrice.

Par conséquent, le journaliste salarié « ne pouvait donc pas déposer la marque Miss Trick, ni surtout exploiter les termes Miss Trick en tant que nom de domaine ». C'est donc implicitement que le tribunal a retenu que le nom du personnage était lui aussi protégé par le droit d'auteur et qu'à ce titre, il ne pouvait être déposé à titre de nom de domaine par un tiers. La solution était loin d'être évidente.

De son côté, l'OMPI (Organisation mondiale de la propriété intellectuelle) fait face à des critiques, à propos de ses décisions contradictoires. Elle dispose en effet d'un centre d'arbitrage et de médiation en cas de litiges liés à l'enregistrement et à l'utilisation des noms de domaine. Ainsi, à côté des juridictions étatiques qui élaborent leur propre jurisprudence, l'OMPI élabore sa propre doctrine. Or deux décisions récentes du centre d'arbitrage de l'OMPI n'ont pas manqué d'étonner les observateurs: le même cybersquatteur s'est vu interdire l'utilisation du nom celinedion.com et a été condamné à le restituer, alors qu'il a pu conserver l'adresse brucepringsteen.com. Cette différence de traitement s'explique uniquement par le fait que dans le premier cas, l'adresse renvoyait à un site consacré aux célébrités, alors que dans le second cas, l'adresse du célèbre chanteur conduisait au site de son fan-club, et ne pouvait donc être considérée comme enregistrée de mauvaise foi. En d'autres termes, le cybersquatting se trouve justifié par l'utilisation qui est faite de l'adresse URL. La nuance est particulièrement ténue entre cette affaire et d'autres espèces arbitrées par l'OMPI, qui ont presque toutes donné gain de cause aux célébrités dont le nom était usurpé.

Alain Hazan, avocat à la cour

■ www.juriscom.net
■ www.wipo.or

LE TOUR DU MONDE DES CYBERCAFÉS

Des grandes fenêtres, on aperçoit le lac gelé qui s'étend en contrebas. Sans doute les internautes n'y font-ils même plus attention. Trop occupés à goûter au calme et à la chaleur de ce grand espace au décor design. A l'intérieur du cybercafé de la mairie de Reykjavik, l'ambiance est plutôt feutrée,

LE SURVIVANT DE REYKJAVIK

paisible. Il pourrait pourtant légitimement y régner une folle agitation. Le café du City Hall est en effet le dernier du genre encore ouvert dans les rues de la capitale islandaise. C'est que dans un pays où plus de 75 % de la population est connectée au Web, le cybercafé perd de son utilité. Le charme, lui, reste intact. Au milieu des meubles noirs et blancs, hommes d'affaires et jeunes surfeurs viennent profiter du haut débit fourni par une entreprise qui teste ainsi dans ce dernier espace public sa liaison par fibre optique. On vient donc là pour jouer, regarder des films ou des animations un peu plus lourdes que la normale. Ici, Internet est gratuit. A condition de ne pas en abuser. Une pancarte incite d'ailleurs les utilisateurs à la modération: 20 minutes en cas d'affluence. Normal, le dernier cybercafé de Reykjavik ne possède en tout et pour tout que deux machines. Les autres ont depuis longtemps pris place dans les foyers islandais.

City Hall of Reykjavik,
Tjanargötu 11, 101 Reykjavik
ISLANDE
www.rvk.is

CETTE SEMAINE EN ISLANDE



OLIVIER MIRGUEY

Conceptrice de services innovants

ELLE A de la suite dans les idées, et elle est même précisément payée pour ça. Pourtant, si l'on demande à Sylvie Courcelle-Labrousse quelle est sa profession, elle répond avec

Portrait

une appellation officielle, mais aux contours assez vagues : « *conceptrice de services* ». Sa carte de visite ne renseigne guère plus puisqu'elle mentionne un très générique « *ingénieur recherche et développement* ». Difficile de définir une profession pour laquelle il n'existe ni diplôme ni formation, et qui mêle marketing et technologie, sociologie et ergonomie.

Concrètement, Sylvie Courcelle-Labrousse est chargée, au sein du Studio créatif de Rennes, sorte de laboratoire d'innovation de France Télécom R & D, de donner vie à ce qui, au départ, n'est qu'une idée. De trouver des applications commercialement viables à un concept, en se projetant de deux à cinq années dans le futur. « *On se situe plutôt dans le R de recherche que dans le D de développement* », précise-t-elle.

Au départ, munie d'un DEA de sciences politiques, elle a réalisé pendant huit ans des études de marché pour un institut de sondage, avant de s'intéresser dès 1994 au multimédia off-line, et de rejoindre la même année le CNET, aujourd'hui France Télécom R & D. Depuis, elle a intégré la branche rennaise du centre de recherche.

Actuellement, Sylvie Courcelle-Labrousse passe une bonne partie de son temps sur le projet de Web parfumé. Avec son équipe de quatre personnes, elle a récemment présenté deux prototypes de diffusion, l'un associé à des sites Web, l'autre à la télévision interactive. Avant d'en arriver à cette

version de démonstration, plus d'une année de travail a été nécessaire. Le grand public, lui, ne devrait pas découvrir le Web parfumé avant un an. « *D'ici là, mon équipe et moi nous nous serons effacés au profit de l'unité d'affaires, autrement dit de la marque de France Télécom qui lancera le projet auprès du grand public. Tout mon travail, désormais, va consister à transférer mes compétences à cette société* », affirme-t-elle.

Pour nourrir son travail de chercheuse, elle visite régulièrement des Salons professionnels, et est en relation régulière avec des universitaires. Cinq à six fois par an, des « *séances de créativité* », sorte de brainstorming à grande échelle, sont organisées. Au cours de ces réunions avec des intervenants extérieurs – par exemple un ethnologue et des professionnels de la parfumerie pour le Web parfumé –, son équipe « *phosphore* » sur un sujet donné. « *Une certaine d'idées peuvent naître au cours de ces séances de trois heures. Elles portent aussi bien sur les techniques possibles que sur le design. A nous ensuite de faire le tri. C'est un processus d'entonnoir.* »

Pour autant, tous les projets sur lesquels elle travaille n'aboutissent pas à une commercialisation. « *Mieux vaut le savoir : il y a un taux de mortalité très élevé dans les concepts. Très peu de services illustrés seront au final vendus. Il m'est arrivé de travailler sur un joli projet de télévision interactive, où nous nous étions investis durant presque huit mois, et qui n'a jamais vu le jour. En revanche, quel que soit le projet, les aspects techniques sont réutilisés pour d'autres concepts. Rien n'est jamais perdu* », conclut-elle.

Laurence Bernaert

Le nombre de CV reçus par le Net oblige les DRH à automatiser la sélection

LETTRES de motivation, entretiens, tests psychologiques, à l'inverse des Etats-Unis, le recrutement à la française a toujours privilégié le contact et la subjectivité, quitte à ralentir les procédures d'embauche. Mais cette lenteur n'est plus de rigueur. Ni la subjectivité à outrance. Face à un marché particulièrement tendu, il faut dénicher vite et bien la perle rare. Internet s'est révélé un formidable vecteur de diffusion des offres et des CV (Stepstone estime à 7 650 000 le nombre de CV ayant circulé sur le Web en 2000 et en prévoit 14 millions en 2002), mais la Toile a aussi engorgé les boîtes aux lettres électroniques des recruteurs.

Les chiffres sont éloquentes : Accenture a reçu 1 600 CV via le Net sur le dernier trimestre 2000, soit deux fois plus qu'en 1999 à la même époque. Chez Siemens, 30 à 70 CV électroniques sont déposés par jour. Au cabinet de recrutement Michael Page, c'est l'invasion : 250 000 CV

par Internet en 2000, soit trois fois plus qu'en 1999. Pour traiter le flot de candidatures électroniques, certaines entreprises ont embauché. D'autres ont sollicité en catastrophe des cabinets spécialisés pour faire le tri des CV, alourdissant dangereusement le coût du recrutement.

L'heure est à la rationalisation des procédures et des budgets. Les prestataires de services prétendent avoir la solution : « *Un recrutement coûte en moyenne 50 000 francs en France, affirme Gilles de Keranflech, directeur général de MrTed France. Notre solution de gestion informatisée doit ramener ce coût à 2000 francs environ.* » Commercialisée depuis quelques semaines, la plate-forme MrTed, comme ses concurrents JobandCo ou Maildrh (ce dernier proposant des services plus limités), propose une messagerie électronique dédiée aux recruteurs.

Toutes les candidatures déposées en ligne, sur le site de l'entreprise comme sur un site emploi, y sont stockées dans un format standard. Les CV sont automatiquement classés par provenance, date et type de poste. Tout recruteur souhaitant diffuser une offre d'emploi peut saisir celle-ci une seule fois, et elle est automatiquement diffusée sur les sites choisis par le recruteur. Enfin, un bilan du rendement des candidatures, par poste ou par support, est réalisé en temps réel. Maildrh a déjà séduit Saint-

Gobain, L'Air liquide, la Caisse d'épargne... pour un coût annuel de 35 000 francs, tandis que JobandCo (vendu entre 60 000 et 140 000 F l'an) est utilisé par Afnor et le Crédit agricole. MrTed (en pourparlers avec PPR, Boulanger ou Schlumberger) ou CV-Qu@lif, un logiciel développé par la SSII C-nt, vont plus loin dans l'automatisation du recrutement. Ils proposent d'attribuer un score aux CV reçus. Les candidats répondant à une offre d'emploi en ligne remplissent un questionnaire établi par les recruteurs. En fonction de leurs réponses, ils se voient attribuer une note : les meilleurs scores sont affichés en tête de la liste de candidature envoyée sur la messagerie du recruteur.

UNE TIMIDE INFORMATISATION

Une telle qualification automatique des postulants n'est pas du goût de tous : « *On risque de laisser passer des candidatures hors norme mais néanmoins intéressantes* », remarque David Alexandre Gava, responsable de la coordination emploi-recrutement chez Siemens. Pour gérer ses candidatures en ligne, Siemens a donc parié sur un logiciel développé en interne, Hermès, qui se contente de faire un pré-tri des candidatures par mot-clé. Surtout, Hermès privilégie le recrutement en interne : toute offre d'emploi saisie par un recruteur est

automatiquement diffusée sur l'intranet, puis, à J+7, elle devient également visible sur le site de l'entreprise et sur les sites emploi, sans aucune manipulation ultérieure.

« *Nos recruteurs n'ont manifesté aucune réticence à utiliser ce logiciel, jure David Alexandre Gava, qui les décharge de la partie administrative de leur travail.* » Voir. Chez PPR, ce type d'outil ne fait pas l'unanimité, notamment parce qu'il supprime la sacro-sainte lettre de motivation ! Et, chez Accenture, Véronique Parages, directrice du recrutement France et Benelux, note « *une maturité beaucoup plus faible qu'en Hollande ou aux Etats-Unis* » face à cette informatisation. Accenture a développé une plate-forme de gestion automatisée des candidatures en ligne depuis six mois. Mais « *le réflexe d'imprimer le CV et de surligner les éléments importants est encore vivace* », confesse Véronique Parages.

Question de temps et de génération : les outils du recrutement en ligne sont désormais au programme des principaux troisièmes cycles en ressources humaines, et la compétence en informatique devient un critère de sélection des étudiants. Le recrutement, encore un bastion perdu par les littéraires ?

Sophie Godat

RETROUVEZ NOS ARTICLES « MÉTIERS » SUR interactif.lemonde.fr

Profil

Le curriculum vitae idéal

Qualités demandées : ouverture d'esprit, curiosité, intérêt et capacité à comprendre une technique et/ou une technologie.

Formation : il n'existe pas de formation spécifique pour ce métier. Il faut avoir de solides notions et de l'intérêt pour la psychologie, l'ergonomie, la sociologie et le marketing. Le recrutement s'effectue en principe à bac + 5.

Rémunération : la grille est en général calquée sur celle des ingénieurs. Un(e) débutant(e) peut tabler sur 200 000 francs brut annuels au démarrage.

Matériel : un bon téléphone mobile et une bonne connexion Internet constituent le minimum. Ensuite, cela varie selon le type de projet.

Sur la Toile

www.recherche.gouv.fr/

Le site du ministère de la recherche dispose d'une rubrique technologie, avec une base de données.

www.adit.fr/

L'ADIT (Agence pour la diffusion de l'information technologique) édite notamment des bulletins électroniques en français qui font le point, dans différents pays, sur les nouvelles technologies.

www.atelier.fr

Veille, via une revue de presse, sur la Netéconomie.

www.cnrs.fr

L'actualité sur les dernières découvertes scientifiques du Centre national de la recherche scientifique.

www.rd.francetelecom.fr/

L'état des lieux sur la recherche et développement de l'opérateur français.

www.mit.edu

Dans l'antre du Massachusetts Institute of Technology sont élaborées des technologies de demain. La rubrique « recherches » fait le point sur les projets en cours.

PUBLICITÉ

le Monde INTERACTIF

16-18, quai de la Loire, 75019 Paris.

Tél. : 01-53-38-42-60. Fax : 01-53-38-42-97.

E-mail : hitech@lemonde.fr. Site Web : interactif.lemonde.fr.

Directeur de la publication : Jean-Marie Colombani.

Directeur général : Bruno Patino.

Rédacteur en chef : Bertrand d'Armagnac.

Secrétaire général de la rédaction : Claudine Boeglin.

Directrice artistique : Maria Mercedes Salgado.

Rédaction : Olivier Zilbertin, chef de service (Enquête).

Pierre Bouvier (site Internet), Cécile Ducourtieux (Entreprises), Stéphane Foucart (Techniques), Guillaume Fraissard (Portrait), Gaëlle Macke (Entreprises), Stéphane Mandard (Citoyen), Corinne Manoury (Techniques), Hai Nguyen (Cyberculture), Catherine Rollot (Métiers).

Édition : Olivier Herviaux.

Réalisation : Nathalie Le Dréau, Alex Monnet, François Montintin.

Révision : Olivier Houdart, Christiane Tricoit.

Publicité : Le Monde Publicité. Directeur général : Stéphane Corre. Caroline Séjournant, directrice de clientèle (01-42-17-39-56). Isabelle Quodverte (01-42-17-38-58).

Impression : Le Monde Imprimerie.

Les articles extraits de BUSINESS WEEK traduits et reproduits dans ce numéro sont la propriété

de The McGraw-Hill Companies, Inc. ©2001. Tous droits réservés.

Articles translated and reprinted in this issue from BUSINESS WEEK are copyrighted 2001

by The McGraw-Hill Companies, Inc. All rights reserved.

Les capital-risqueurs américains sur le fil

IL N'Y A PAS si longtemps, Ronald Conway était sans doute le capital-risqueur le plus actif de la planète. En vingt mois, le fondateur d'Angel Investors, dans la Silicon



Valley, avait investi 160 millions de dollars dans 206 sociétés. Il avait su rallier des investisseurs prestigieux, comme le basketballer Shaquille O'Neal, le financier Herbert Allen et le fondateur d'eBay, Pierre Omidyar. Mais, aujourd'hui, Ronald Conway jette l'éponge. Il compte fermer Angel Investors lorsque les deux fonds actuels auront achevé leur cycle. Si les rendements globaux s'annoncent plus que satisfaisants, les derniers mois ont dévasté son portefeuille: vingt des entreprises qu'il finançait et 10 millions de dollars d'investissements ont été réduits en fumée. La déconfiture de Conway permet d'entrevoir les difficultés auxquels les financiers de l'ère Internet vont devoir faire face.

Après des années d'une expansion sans précédent, le secteur du capital-risque pourrait entrer dans une phase de récession sauvage, qui secouera l'économie tout entière. Depuis cinq ans, le nombre de sociétés de capital-risque aux Etats-Unis a plus que doublé (1 010 aujourd'hui); le nombre d'entreprises financées a augmenté de 150% (à 5 380) et le montant des capitaux investis a été multiplié par dix (à 103 milliards de dollars), selon les estimations du cabinet d'études Venture Economics.

UNE DÉBÂCLE ANNONCÉE

Le problème, c'est que nombre d'entreprises high-tech qui sont entrées en Bourse ces deux dernières années s'avèrent de très, très mauvaises affaires. Les titres des sociétés soutenues par des capitaux-risqueurs et cotées en 2000 ont ainsi perdu en moyenne 24% par rapport à leur prix d'introduction: c'est le premier rendement négatif signalé par Venture Economics depuis que le cabinet a commencé à tenir des statistiques, il y a quinze ans.

A mesure que les cours de leurs sociétés cotées s'effondrent et que la trésorerie de leurs jeunes pousses s'épuise, le retour sur investissement des professionnels du capital-risque fond. En moyenne, il est ainsi passé (retour sur un an) d'un record de 164% en 1999 à 43% sur les neuf premiers mois de 2000. Et Venture Economics prévoit un retour négatif pour le quatrième trimestre 2000. «L'industrie va subir une baisse généralisée», déclare Jesse Reyes, directeur adjoint de Venture Economics, que ce soit dans les performances des investissements, dans le nombre d'entreprises financées, dans le montant des capitaux levés, et dans le nombre de firmes de capital-risque.»

Les investissements annuels s'élèvent certes encore à 80 milliards de dollars aux Etats-Unis, un montant vertigineux pour un secteur qui drainait à peine 22 milliards en 1998. Mais le volume d'investissement a commencé à chuter, à 19,6 milliards au dernier trimestre 2000, en baisse de 26% par rapport aux quelque 27 milliards investis en moyenne au cours des trois trimestres antérieurs.

La profession, qui a essuyé de sérieux revers depuis six mois, devient moins généreuse. Cette fin de l'argent facile met à mal les start-up et, plus globalement, l'économie

ment investis, notamment les nouvelles venues qui ont fleuri pendant la période d'euphorie. Le processus de sélection a déjà commencé.

Alfred Giuffrida, directeur général de la société d'investissement Horsley Bridge Partners, qui gère 6 milliards de dollars, a investi dans 35 sociétés de capital-risque aux Etats-Unis. Aujourd'hui, il trie le bon grain de l'ivraie et veut accorder ses subsides à moins de firmes, même s'il ne rogne pas sur le montant de ses investissements. «Nous voulons investir désormais chez les capital-risqueurs qui s'y connaissent en technologie et savent repérer les start-up les plus pointues», explique-t-il.

Adams Street Partners, gestionnaire de fonds qui finance 75 sociétés de capital-risque, a opté pour une autre tactique. La société a décidé de consacrer 5% de moins (sur un portefeuille de 10 milliards de dollars) au capital-risque pour ré-

Enterprise Associates a ainsi récupéré 60 cents par dollar investi lorsqu'elle a décidé de fermer Com Group. Selon le capital-risqueur, cette start-up de marketing direct en ligne, trop dépendante de la publicité, ne pouvait espérer prospérer. Même mésaventure pour EC Cubed, spécialiste des logiciels interentreprises. La jeune société misait sur une augmentation de son chiffre d'affaires de 400% à la fin 2000. Et même si elle prévoyait une perte nette de 24 millions de dollars et que le seuil de rentabilité ne devait pas être atteint avant trois ans, le PDG de la jeune société, Jeffrey Tognoni, ne s'en effrayait pas. «Les firmes de capital-risque et les banques d'affaires nous avaient assuré que tant que les ventes continuaient de croître au rythme de 400%, nous n'avions pas à nous soucier du résultat net, se rappelle-t-il. Or nous atteignons notre objectif chaque trimestre.»

aux attaques de la concurrence. Redpoint prendra dorénavant son temps avant d'engager des capitaux. La firme Crescendo Ventures a même formé un groupe d'études interne composé de huit collaborateurs, chargés d'évaluer le potentiel des créneaux et d'analyser l'état de la concurrence.

Une fois engagés, les capital-risqueurs ont aussi compris que le travail n'était pas terminé. Financièrement, il faut parfois remettre au pot. Battery Ventures ne réservait autrefois que 30% de son fonds au suivi des financements, car de nombreuses sociétés pouvaient être introduites en Bourse ou rachetées à bon prix. Aujourd'hui que les conditions de «sortie» sont plus difficiles, elle garde plus de la moitié de l'argent de son fonds pour participer aux tours de table ultérieurs des différentes sociétés qu'elle a amorcés.

doublé le montant des financements aux entreprises plus âgées, se détournant des jeunes pousses. La société a également placé de l'argent dans des fonds spéculatifs sur les marchés financiers: son investissement boursier de 140 millions a ainsi gagné 30% en 2000. Elle veut porter ce placement à 500 millions. Accel a entrepris aussi de se diversifier via un accord avec le fonds d'investissements spécialiste des rachats de sociétés Kohlberg Kravis Roberts. Le projet est d'utiliser le réseau de relations de KKR pour identifier les grands groupes qui seraient intéressés par des accords «clics et briques». Leur fonds de 250 millions de dollars a ainsi déjà servi à financer des opérations avec McDonald's, Safeway et Wal-Mart.

Ce mouvement de repli inquiète car les fluctuations du capital-risque ont de profondes répercussions sur le secteur de la haute technologie et sur l'économie en général. Ce sont ces capitaux qui ont servi à financer la diffusion de l'Internet et d'autres technologies révolutionnaires. Sans ces découvertes majeures, l'économie n'aurait pas connu une croissance accélérée ces dix dernières années. «L'impact du capital-risque sur l'innovation est quatre à cinq fois supérieur à celui de la recherche-développement d'entreprise», affirme Joshua Lerner, professeur à la Harvard Business School.

RENONCER À DE NOUVELLES PISTES

Or, dans le contexte de prudence actuel, les spécialistes du capital-risque préfèrent miser sur des entreprises qui ne font qu'améliorer ou utiliser différemment des technologies existantes. «En substance, nous allons financer beaucoup moins d'entreprises futuristes, même si leurs idées sont excellentes», indique Geoffrey Yang, de Redpoint Ventures. Lui qui a financé Tivo en 1997, estime que ce pionnier de la télévision interactive «à la carte» n'obtiendrait plus un sou aujourd'hui, car le niveau d'investissement requis avant d'atteindre le seuil de rentabilité est trop élevé. La plupart des investisseurs n'ont plus envie de miser sur de coûteux projets qui ne rapportent rien avant de nombreuses années, si tant est qu'ils rapportent quelque chose.

L'exemple de Crosspoint Venture Partners illustre bien cette tendance. Cette société de la Silicon Valley, qui a financé quantité de start-up ambitieuses, dont Brocade Communications Systems, Arriba et Juniper Networks, est l'une des plus performantes du secteur. L'un de ses fonds, levé en 1996, est passé de 100 millions à 4 milliards de dollars. La firme a par conséquent obtenu sans difficulté les engagements nécessaires pour le fonds d'un milliard de dollars qu'elle s'appropriait à lancer fin 2000. Mais, à la dernière minute, la société a fait volte-face, indiquant aux investisseurs qu'elle n'utiliserait pas leurs capitaux. Selon l'un des associés, Richard Shaper, il est aujourd'hui préférable de se concentrer sur les investissements antérieurs et de renoncer à explorer de nouvelles pistes. «On peut créer des sociétés universellement connues et obtenir des retours sur investissement dérisoires», explique-t-il.

Il ne faut pas en conclure que l'ère des grandes innovations technologiques a pris fin. Et cela ne signifie pas non plus que le capital-risque cesse d'être l'une des formes de placement les plus rentables. Mais cette évolution nous rappelle que le capital-risque est sujet à des cycles, et reste extrêmement sensible aux caprices de Wall Street.

Linda Himmelstein

★ Les pages «Entreprises» sont réalisées par les rédactions du «Monde interactif» et de «BusinessWeek/e.biz».

★ Traduit de l'anglais par Bernadette Imbert

RETROUVEZ UNE SÉLECTION D'ARTICLES «BUSINESSWEEK-E.BIZ» SUR interactif.lemonde.fr

PRÉCISION. Contrairement à ce qui a été écrit dans le supplément daté du 31 janvier dernier du «Monde interactif», la société Memscap n'a pas racheté sa rivale Tanner mais seulement acquis des licences d'exploitation de la technologie Tanner.



En moyenne, le retour sur investissement des professionnels du capital-risque est passé d'un record de 164% en 1999 à 43% sur les neuf premiers mois de 2000

server cet argent à des rachats ou renouveau de dettes d'entreprises. «Les professionnels du capital-risque doivent réapprendre à développer les entreprises qu'ils ont en charge au lieu de seulement faire croître le cours de Bourse de ces dernières», juge Bondurant French, PDG d'Adam Street.

Certes les pertes font partie du business du capital-risque. Naguère, on estimait grosso modo qu'un tiers des sociétés financées ne rapportait pas un sou, qu'un autre tiers avait un rendement passable et que le dernier tiers remplissait les poches des investisseurs. L'effervescence des dernières années a fait mentir cette règle: les sociétés de capital-risque ont amassé des millions de dollars en ne subissant que de rares pertes. Aujourd'hui, on paie le prix des excès passés. Les spécialistes du capital-risque ont financé à la va-vite un si grand nombre de sociétés que le taux de faillites risque d'excéder très largement la proportion classique d'un tiers. L'heure n'est donc plus aux ambitieux plans d'investissements mais à tâcher de consolider les actifs existants avant qu'il ne soit trop tard.

Pour éviter d'être expulsés du jeu, les sociétés de capital-risque ont décidé de revoir leurs méthodes. Plus question de signer un chèque après avoir écouté une demi-heure de discours d'un chef d'entreprise sans expérience vantant les mérites d'un plan d'exploitation bancal. Plus question non plus de créer sans un instant de réflexion des répliques de start-up existantes, à l'image des 150 sites boursiers qui ont vu le jour dans la seule année 2000.

Les spécialistes du capital-risque commencent par faire le ménage dans leur portefeuille existant. New

Mais soudain, en novembre, les dirigeants d'EC Cubed ont appris que trois Netentreprises clientes mettaient la clef sous la porte et que plusieurs grands groupes suspendaient leurs commandes. La start-up s'est vue ainsi amputée de la moitié de son chiffre d'affaires. Pis: un consortium d'investisseurs, qui aurait pu injecter assez d'argent dans la société pour lui laisser le temps de se retourner, s'est retiré à la dernière minute. Mais c'est l'actionnaire majoritaire, Battery Ventures, qui a porté le coup fatal, en décidant de passer par pertes et profits son placement de 13 millions de dollars dans EC Cubed. Trois semaines avant Noël, le PDG a été contraint de licencier ses 290 employés. «C'est le revirement le plus brutal auquel j'aie jamais assisté», assure-t-il.

INVESTIR MOINS MAIS MIEUX

Cruels quant à leurs investissements passés, les capital-risqueurs sont aussi devenus fort méfiants quant à leurs investissements présents. Nombre d'entre eux avaient expédié leurs affaires à la va-vite durant la période de cyberfolie. Ils ont fait l'économie des études de marché, et ils n'ont pas vérifié les technologies. Maintenant, ils reviennent à plus de rigueur.

Dans une lettre du 15 janvier 2001, la société Redpoint assure aux investisseurs qu'elle se montrera sourcilieuse sur le respect des règles. Geoffrey Yang y indique que les projets d'investissement devaient dans le passé être présentés par deux associés au moins; toutefois, cette règle avait été assouplie lorsqu'il était devenu indispensable de prendre des décisions en un dixième de seconde, pour résister

Les start-up n'ont pas besoin que d'un apport capitalistique, mais aussi de compétences managériales. Aux folles heures de la mode Internet, les capital-risqueurs passaient plus de temps à lire de nouveaux business-plans qu'à s'assurer que ceux qu'ils avaient déjà financés étaient respectés. James Breyer, associé gérant chez Accel Partners, estime qu'il ne consacrait, comme la plupart de ses collègues, qu'un quart de ses heures de travail aux entreprises déjà sous l'aile de sa société. Aujourd'hui, il cherche à mieux se consacrer à ses poulaillers, n'assistant plus qu'à 10 conseils d'administration contre 12 auparavant.

Il y a six mois, la firme Technology Crossover Ventures a décrété que ses associés n'étaient pas autorisés à siéger dans plus de huit conseils. Comme la proportion de start-up en difficulté est aujourd'hui plus importante, certaines sociétés de capital-risque ont même décidé de faire appel à des spécialistes du management. Redpoint a ainsi recruté un associé «responsable de l'exploitation» pour aider les chefs d'entreprise à gérer ces temps de turbulence. Kleiner Perkins a embauché un associé spécialisé dans les ressources humaines pour assister les start-up dans leurs recrutements. Softbank Technology Ventures est allé plus loin, mettant à la disposition des entreprises qu'il finance des experts intervenant dans les domaines les plus variés, de la définition de la stratégie à la rémunération du personnel.

Reste que pour gagner de l'argent en ces temps difficiles, certaines sociétés de capital-risque n'hésitent pas à s'éloigner du seul financement de start-up. Technology Crossover Ventures a ainsi

PUBLICITÉ



Toulouse s'éveille au multimédia

Cette semaine, « Le Monde interactif » commence un tour de France des villes de la cyberculture. Première étape, Toulouse, qui, à en croire les collectifs et associations de la Ville rose, se montre très dynamique dans les domaines tels que la musique ou les arts visuels

PASSONS sur les clichés. Toulouse, le soleil, la gastronomie, une vie culturelle et sportive riche. La capitale de la région Midi-Pyrénées a bien d'autres atouts que ceux vantés par les guides touristiques. Des attraits liés au multimédia, par exemple, pour lequel la ville fait montre d'un certain dynamisme. Sur les bords de la Garonne se développent des initiatives plutôt intéressantes dans toutes les déclinaisons de la cyberculture: installations, webdesign, graphisme, vjing (mix d'images) et musique électronique...

Si les projets sont souvent différents, quelques lignes directrices semblent néanmoins se dégager:



www.sumodehouse.com



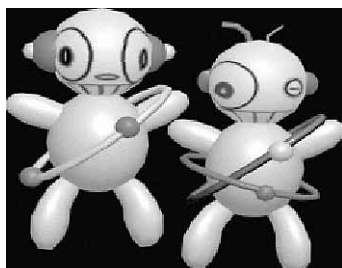
www.sumodehouse.com



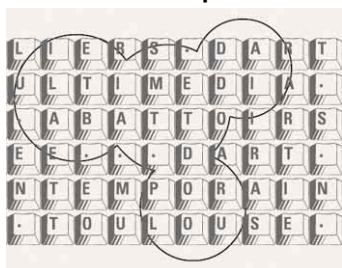
www.lesabattoirs.org

fonctionnement en collectifs, pluridisciplinarité et mélange entre projets institutionnels et personnels. Le collectif Inkorporation travaille aussi bien pour le centre d'art contemporain de Toulouse - Les Abattoirs - que pour des performances de mix d'images en direct avec des musiciens électroniques. Si les membres de cette entité variable sont très actifs à l'extérieur de la ville, ils regrettent le manque d'infrastructure dans la Ville rose. «*Aucune des galeries de la ville n'est équipée pour accueillir des événements multimédia. Nous sommes davantage sollicités par des lieux d'exposition extérieurs à la ville*», explique Stéphane Cochard, l'un des responsables du collectif.

Pour Annexia, jeune association mélangeant art vidéo et musique électronique, Toulouse est en phase de développement, comme le souligne Laurent Bardèche, cofondateur d'Annexia: «*En étant la deuxième ville étudiante de France après Paris, Toulouse offre un potentiel mouvant mais non négligeable. Il y a quelques années, les activités liées au multimédia et aux arts visuels*



www.inkorporation.com



mobilom.online.fr

étaient peu nombreuses, les choses ont évolué grâce aux collaborations entre différents collectifs. Il reste beaucoup à faire, mais la dynamique est réelle.» Annexia anime deux émissions hebdomadaires sur Canal Sud, programme des travaux de vidéastes à l'espace Croix-Baragnon...

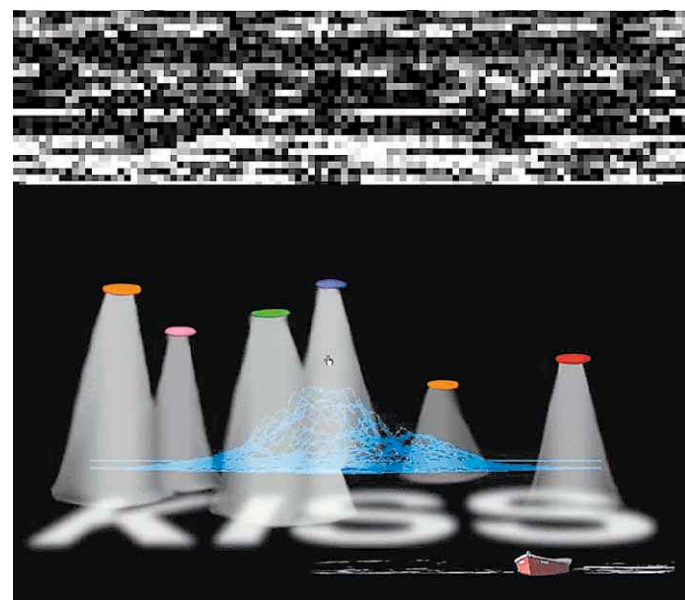
Autre vecteur de cette dynamique, les travaux d'Electrons libres, collectif à l'origine de Cinéconcerts, au cours desquels sont improvisées des bandes-son en direct sur des projections de films muets. Les quatre DJ's du collectif, également à l'origine du label Angström Records, mélangent ainsi la musique du futur aux images du passé: une initiative quasi unique en France. Plus orienté Web, le travail de Mobilom mélange allègrement les supports: vidéo, Web, scénographie et même design d'objets. Là encore, la notion de réseau prime: on utilise ses connexions, on multiplie les rencontres et les domaines d'expression pour pallier un apparent manque d'intérêt des institutions locales.

Ce sentiment est partagé par Tampopo, musicien toulousain engagé sur Gigolo, un des plus importants labels européens en matière de musique électronique: «*Peut-on dire d'une ville qui a tout fait pour se séparer de la compagnie Royal de Luxe [qui a quitté Toulouse en 1989 pour Nantes] qu'elle aide ses artistes? Ici la municipalité aime la culture propre et officielle qui coûte cher et déteste ce qui peut faire désordre.*» Le constat est amer, peut-être est-il à l'origine de l'énergie des collectifs artistiques de cette ville.

Jean-Jacques Herbert

- mobilom.online.fr
- www.inkorporation.com
- www.multimania.com/annexia/
- www.sumodehouse.com
- www.d2b.org
- www.lesabattoirs.org

RETROUVEZ SABIR CYBER SUR
interactif.lemonde.fr



www.d2b.org

Les joies de la navigation aléatoire

C'est à Toulouse que se cache un des sites les plus intrigants du web français. A mi-chemin entre l'œuvre artistique et le webzine, D2B (www.d2b.org) bouscule volontiers l'internaute en ne lui laissant qu'une relative maîtrise de la navigation. Peu importe: le visiteur se laisse aller au gré des clics et découvre des pages aux graphismes improbables qui constituent autant de respirations salutaires dans un réseau saturé de sites institutionnels toujours plus convenus. On trouve sur D2B une version pixellisée du jeu vidéo Mario Bros, de l'Ascii art - graphismes utilisant les caractères du clavier de l'ordinateur - des javascripts plutôt inventifs, des liens vers la crème des sites de webdesign et même une sélection de disques ultra pointue.

Si l'homme qui se cache derrière D2B s'enferme dans un autisme qui frôle la prétention - ses réponses aux interviews se limitent à des commandes MS-DOS -, sa démarche est intéressante puisqu'elle constitue une réappropriation ludique et «low-tech» du médium Internet et de ses codes. Exemple frappant, le «spam art», pratique développée par plusieurs webartistes français, dont D2B, qui détournent l'envoi de courriers électroniques non sollicités à des fins artistiques en permettant notamment à l'internaute de générer automatiquement des poèmes avant de les envoyer sur le réseau... Le spam passe ainsi du statut d'outil marketing à celui d'œuvre poétique interactive, D2B et ses collègues prouvent brillamment que le réseau est aussi vecteur d'émotions.

PUBLICITÉ

La micro cherche un nouveau souffle

Depuis une année, la machine de bureau et le PC multimédia familial n'ont plus la cote

EN MARS 2001, la micro-informatique est à l'honneur. Du 6 au 8 mars 2001 se tient à Paris, Porte de Versailles, le Salon FIHT/Comdex dans le cadre de la Semaine européenne des technologies de l'information (SETI). Axée cette année plus spécifiquement sur les besoins des PMI/PME, cette manifestation rassemble toutes les entreprises qui comptent dans le secteur informatique et des télécommunications. Plus important encore est le Cebit 2001, qui aura lieu à Hanovre, en Allemagne, du 22 au 28 mars. Avec 800 000 visiteurs et 8 000 exposants, le Cebit est la plus grande manifestation mondiale des technologies de l'information.

Ces manifestations internationales, professionnelles mais ouvertes au grand public, permettent aux industriels de démontrer leur savoir-faire. Et en ce moment, ils ont un besoin réel de présenter leurs produits, car le marché de la micro-

informatique stagne. Aux Etats-Unis, les ventes de PC ont légèrement baissé au deuxième semestre de 2000. Une baisse perceptible partout dans le monde, sauf en Asie, où l'on continue à s'équiper.

L'année dernière, en France, selon le cabinet d'études IDC, la croissance du marché de la micro-informatique était quasi nulle en termes de volume (+ 0,1 %) et très faible en termes de valeur (+ 3,2 %). Et si l'on tient compte seulement des ordinateurs de bureau et des serveurs, les ventes ont même chuté. Toujours selon les estimations fournies par IDC, environ 3,6 millions de PC ont été vendus en 2000, contre 3,8 millions en 1999 ; 121 000 serveurs en 2000, contre 145 000 en 1999. Ce sont les ventes d'ordinateurs portables qui ont maintenu l'équilibre (lire ci-dessous).

Pourquoi le micro classique, que ce soit la machine de bureau ou le PC familial, n'a-t-il plus autant la cote ? Selon Jean-Philippe Bouchard, responsable du pôle Micro d'IDC France, plusieurs facteurs expliquent les mauvaises performances du marché français sur l'année 2000 : « Un ralentissement des investissements professionnels après la période de forte croissance des années 1998-1999, et un effet de change défavorable face au dollar américain et des prix élevés sur le marché des composants, qui ont exercé une pres-

sion à la hausse sur le prix moyen des PC en France et en Europe. Par ailleurs, la demande sur le marché grand public a été plus volatile en fin d'année, et s'est en partie déplacée sur des produits de type agenda électronique et PC de poche... »

Concrètement, les entreprises, en particulier les grands comptes, ont réduit leurs investissements informatiques en 2000 après avoir renouvelé leurs parcs en 1999 (pour se préparer au « bogue de l'an 2000 »). Le grand public, lui aussi, a boudé le PC. La fin des offres à moins de 5 000 francs, due en partie à la hausse du dollar, a donné un coup de frein à la pénétration rapide du PC dans les foyers français (actuellement, ce taux de pénétration est inférieur à 30 %).

« CONVIVIALITÉ ET ACCESSIBILITÉ »

Enfin, pour celui qui possède déjà un PC pas trop ancien, rien ne justifie l'achat d'un nouveau. Bien sûr, la puissance des processeurs continue à doubler tous les douze à dix-huit mois, comme le prévoit la fameuse loi de Moore (fondateur d'Intel, le premier fabricant de processeurs). Mais la course à la puissance, pour le moment, n'est plus nécessaire. Finie la hantise de posséder une machine dépassée. Pour une utilisation quotidienne, bureautique et Internet, l'utilisateur ne verra pas une grande différence

entre une machine dotée d'un processeur cadencé à 600 MHz sorti il y a un an et un processeur à 1 000 MHz tout juste disponible. Pour taper un texte ou surfer sur le Web, une machine datant de deux ou trois ans remplit largement ce rôle. Lancé il y a six mois, le Pentium IV, le dernier processeur d'Intel, équipe aujourd'hui moins de 10 % des PC. A titre comparatif, son prédécesseur, le Pentium III, occupait 30 % du parc mondial six mois après son lancement.

Le multimédia, surtout les jeux vidéo, exige, il est vrai, de la puissance. Mais, plutôt que de changer de processeur, voire de machine, les joueurs, ces passionnés qui dépendent des fortunes pour faire évoluer constamment leurs PC, préfèrent acquérir une nouvelle carte graphique. En effet, l'ajout d'une carte graphique récente (entre 1 000 et 3 000 francs) sur une machine un peu poussiéreuse permet de faire tourner avec fluidité les tout derniers jeux vidéo. Mais l'évolution par changement de périphériques internes exige un minimum de connaissances informatiques.

La difficile prise en main d'un PC par un néophyte est certainement une des autres raisons qui expliquent les réticences du grand public à s'équiper. Pour que chacun puisse profiter d'Internet sans contraintes, les constructeurs pro-

posent d'autres options que le PC, des terminaux faciles d'utilisation, comme par exemple la palette Web (Intel, Sony) avec écran à cristaux liquides et modem, le Minitel-Internet (Minitel avec accès au Web), le PDA (agenda électronique) ou le téléphone portable WAP (même si l'efficacité de ce dernier laisse encore à désirer). Le mot d'ordre est « convivialité et accessibilité » : ces nouvelles plates-formes de surf sur le Web ne sont pas plus compliquées à maîtriser que les autres objets rencontrés quotidiennement, tels le téléphone ou le micro-ondes.

Déjà commercialisés, les Web Touch One et Web Touch Easy d'Alcatel sont représentatifs de la nouvelle génération de terminaux Web qui vont envahir au cours de l'année les rayons des grandes surfaces. Le Web Touch One (environ 3 400 F) est un appareil « tout en un » qui offre à la fois des fonctions téléphoniques avancées, le Minitel en couleurs et des services Internet comme la messagerie électronique. Le Web Touch Easy (environ 2 000 F) est une palette Web, équipée d'un écran couleur et d'un clavier ergonomique. Une fois l'appareil branché à une ligne téléphonique, il suffit d'appuyer sur une touche d'accès direct pour se connecter à Internet en quelques secondes.

Hai Nguyen

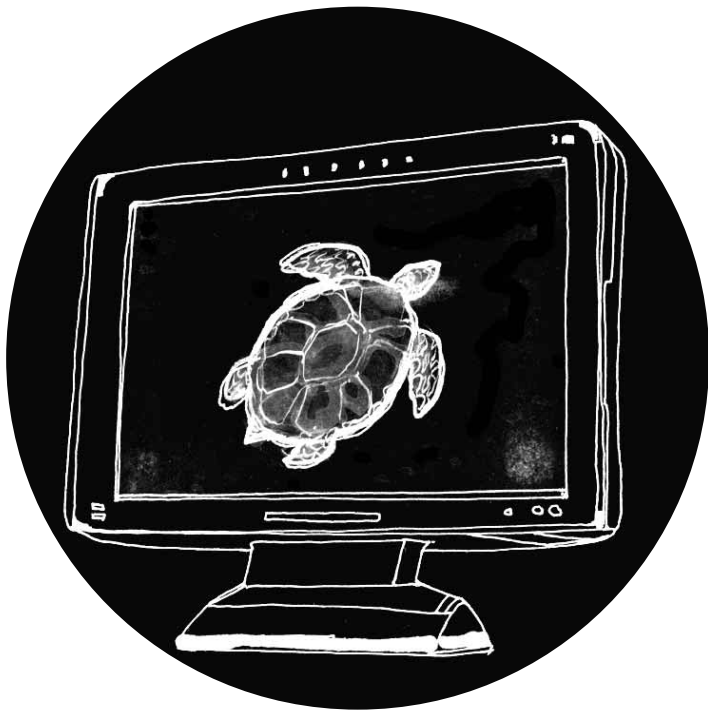
Glossaire

Système d'exploitation

C'est la colonne vertébrale du micro. Le système d'exploitation est le logiciel qui assure la communication entre le matériel (clavier, souris, joystick...) et les applications (traitement de texte, jeu, navigateur Web...). Développé par Microsoft, Windows, sous ses différentes déclinaisons (3.1, 95/98 et ME) est le plus connu des systèmes d'exploitation grand public. Mac OS est réservé aux Apple, tandis que Windows NT 2000, Unix et Linux sont destinés aux professionnels.

Carte mère

C'est sur la carte mère que sont installés processeur, mémoire, unité de stockage, carte graphique, carte son et autres périphériques internes. Elle contient notamment un jeu de circuits, appelé « chipset », qui détermine les composants qu'elle peut accueillir. Chaque génération de « chipset » a sa génération de processeurs.



L'avenir du PDA passe par le téléphone

Les assistants numériques personnels vont se convertir aux communications sans fil

SI LE MARCHÉ du téléphone mobile marque le pas, celui des assistants numériques personnels se porte plutôt bien. Quelque 220 000 unités ont trouvé preneur en France en 2000, selon l'institut GFK, qui prévoit 500 000 ventes en 2001, soit une croissance supérieure à 100 %. Au niveau mondial, 12 millions d'individus ne sauraient se passer de leur PDA, selon Jupiter Communications (près de 20 millions selon Gartner Group), et plus de 2 millions se laisseront séduire cette année. Bref, le PDA a le vent en poupe et le téléphone mobile le drapeau en berne.

Mais la messe n'est pas dite pour autant, car la fusion inéluctable des deux produits en un seul objet pourrait profiter à l'ensemble des constructeurs. Ces derniers l'ont compris qui associent leurs compétences, par exemple sur le choix du système d'exploitation (OS). Ainsi, pour leurs futurs produits hybrides téléphone/PDA GPRS ou 3G (UMTS), les fournisseurs de mobiles et les nouveaux entrants sur le mar-

ché du PDA ont-ils le plus souvent renoncé à développer eux-mêmes un système d'exploitation au profit d'une licence pour un système d'exploitation ayant déjà fait ses preuves. Motorola, Nokia, Samsung, Kyocera ont rejoint HandSpring, Sony, IBM, Symbol et Franklin pour le développement de produits sous Palm OS ; Siemens, Ericsson ou encore Kenwood ont opté pour EPOC de Symbian, tandis que Sendo, Mitsubishi, Casio, Compaq et Sagem ont préféré Microsoft. Sans oublier Linux adopté par Sharp pour son futur Zaurus, destiné au marché occidental.

Selon Gartner Group, Palm OS domine le secteur avec 62,5 % de parts de marché devant Microsoft (20,5 %), les divers autres systèmes propriétaires (11,6 %) et Symbian (5,2 %). Des constructeurs ont toutefois passé plusieurs accords. Ainsi retrouve-t-on Nokia et Motorola au sein de Symbian (EPOC) et Samsung associé à Microsoft. Sony serait tenté aussi de rejoindre Microsoft, imitant en cela Hewlett-Packard, qui vient d'annoncer l'adoption de l'OS Stinger pour son futur PDA/téléphone mobile. Deux géants japonais, Hitachi et Toshiba, ont enfin annoncé leur intention d'entrer dans la course.

Au-delà de ces accords techniques, chacun en convient, l'adoption massive des terminaux mobiles hybrides dépend davantage de l'ergonomie, des fonctionnalités, du design, du prix et surtout des logiciels et services offerts que de l'OS lui-même, même si, n'en déplaise

aux utilisateurs, les uns ne vont pas sans l'autre. Le mariage entre PDA et téléphone mobile apparaît donc essentiel. L'avenir du PDA passant par l'accès au Réseau et celui du téléphone mobile par l'accès aux données. En un mot, « Internet où je veux, quand je veux ».

Un rêve qui, pour devenir réalité, exige encore quelques choix et efforts de la part des constructeurs. Vitesse du processeur, capacité mémoire, autonomie, amélioration du mode de saisie (reconnaissance de caractère ou vocale), écran couleur, connectivité Bluetooth et port d'extension (Springboard HandSpring, Memory Stick Sony, SD Panasonic, MMC...) sont autant d'éléments pour faire du PDA l'outil de communication mobile attendu. Les Palm m505 et VIIx (Palm OS 4.0), PocketPC HP Jornada GPRS, ou Nokia 9210 (EPOC 6) seront-ils les premiers du genre ? Réponse au Cebit en mars 2001, à Hanovre

De leur côté, les fournisseurs de services doivent être en mesure de délivrer des contenus pertinents et adaptés aux réseaux et terminaux mobiles. La prise en compte de la localisation géographique et des centres d'intérêt de l'utilisateur, la synchronisation distante des informations personnelles et la sécurisation des données et paiements sont les principaux enjeux des années à venir. Les alliances entre constructeurs, opérateurs et fournisseurs de contenus vont désormais se multiplier.

Karyn Poupée

Le portable monte en puissance

Par sa mobilité et sa conception, le portable peut se décliner en différents usages

C'ÉTAIT en 1981 : premier ordinateur portable disponible sur le marché, l'Osborne 1 était équipé d'un processeur Zilog Z80 cadencé à 4 MHz, affichait un écran monochrome en mode texte et pesait 12 kilos. Pendant des années, le portable fut utilisé comme une machine d'appoint, beaucoup plus cher et beaucoup moins performant que son grand frère, le PC de bureau. Son seul avantage était sa mobilité.

Aujourd'hui, la donne change : l'ordinateur portable du troisième millénaire est aussi puissant et tout aussi polyvalent que l'ordinateur fixe. Il n'a rien à lui envier. Surtout, les modèles haut de gamme équipés de processeurs de dernière génération, d'écrans à haute résolution, de carte graphique 3D pour les jeux, de disques durs de grande capacité... Par sa mobilité et sa conception, le portable peut se décliner en différents usages. Esthétiquement réussie, équipée en option de lecteur DVD, de webcam, dotée de logiciels audio MP3, la gamme VAIO de Sony est un exemple de produits tournés vers le multimédia. En revanche, la gamme Toughbook de Panasonic,

très sobre en équipement multimédia, est conçue pour le tout-terrain : ses modèles sont imperméables, résistants aux chocs et aux chutes d'un mètre.

Reste la différence de prix entre les deux ordinateurs : un portable coûtera 30 % à 50 % plus cher que son homologue fixe à puissance égale. Ce coût élevé s'explique par la miniaturisation des composants. Un processeur pour ordinateur portable à la taille d'un timbre-poste, alors que celui pour l'ordinateur sédentaire est quatre fois plus grand. S'il existe sur le marché des produits mobiles à moins de 10 000 francs, ils sont soit dépassés, soit sans option. L'ajout de périphériques divers augmentera considérablement le prix.

Une machine polyvalente, bureautique et multimédia, se négocie aux alentours de 20 000 francs. Un prix important pour un particulier, mais abordable pour une entreprise. Ce qui explique pourquoi le portable est en vogue en milieu professionnel. Selon une étude du cabinet IDC, le marché du portable a enregistré, en France, une croissance de 36,9 % en 2000. Une prouesse lorsqu'on sait que celui des serveurs et des ordinateurs de bureau stagne. « Le renouvellement des parcs de machines de bureau par des portables permettant plus de mobilité et donc de productivité peut expliquer cette explosion des ventes de portables, analyse IDC. Le développement du télétravail contribue au dynamisme des ventes de produits mobiles. »

H. Ng.

La Webcam amuse le grand public

Abordable, facile à installer et à utiliser, la Webcam conquiert de plus en plus d'internautes

RÉSERVÉE auparavant aux passionnés de high-tech, la Webcam fait désormais partie intégrante des accessoires du micro-ordinateur, au même titre que l'imprimante ou le scanner. C'est une caméra qui permet à la fois de communiquer, de voir et de s'exhiber en ligne. Elle filme et diffuse sur le Web images et vidéos en temps réel. Voilà encore trois ans, les premières Webcams coûtaient 2000 francs et leur installation exigeait des connaissances informatiques, leur exploitation restant surtout professionnelle. Les pornocrates du Net ont ainsi profité de cette technologie pour ouvrir des « live-shows » en ligne, et des entreprises de sécurité ont utilisé les Webcams pour renforcer leurs réseaux de surveillance...

Aujourd'hui, des prix à la baisse et une prise en main facile rendent la Webcam plus accessible au grand

public. Avec le connecteur USB dont sont dotés les nouveaux modèles, il suffit de brancher la caméra à l'ordinateur via ce port et de l'utiliser. Point besoin de démonter la machine. Partout dans le monde, les ventes explosent.

En France, selon le cabinet d'études GFK, plus de 250 000 caméras ont été vendues en 2000, un nombre qui devrait doubler en 2001. Aujourd'hui, une Webcam d'entrée de gamme coûte à peine 350 francs; une caméra de luxe offrant une meilleure résolution et de nombreuses fonctions se situe entre 1 000 et 1 500 francs. Dans tous les cas, l'équipement demeure abordable. Son utilisation étant principalement ludique, l'engouement est réel parmi les internautes.

Contrairement à une caméra vidéo, l'exploitation d'une Webcam nécessite un micro-ordinateur. Une Webcam renferme simplement un objectif et un capteur. C'est le PC, ou plus exactement les logiciels installés, qui permettent l'usage des diverses fonctions, comme la visioconférence, la diffusion directe de vidéo, la capture d'images, l'envoi d'images compressées par courrier électronique... Evidemment, la qualité des objectifs et les différents logiciels fournis justifient les différences de prix.

De l'objectif dépend la finesse de l'image, du capteur dépend sa

résolution. Ainsi, un capteur de 300 000 pixels affiche une résolution maximale de 640x480 pixels; un capteur de 76 000 pixels offre seulement 320x240 pixels. Le choix d'une Webcam repose donc sur l'utilisation principale voulue. Si l'on souhaite faire de la visioconférence, une caméra bon marché avec une basse résolution de 120x200 pixels suffira amplement.

DES APPAREILS POLYVALENTS

Plus il y a de pixels, meilleure est l'image, mais les données deviennent plus lourdes. Par exemple, une séquence vidéo d'une minute à 120x100 pixels pèse quelque 2 Mo. La même séquence en 320x240 pixels représente entre 8 et 10 Mo. Or le débit du Net est encore limité; sa bande passante ne permet donc pas actuellement d'échanger en temps réel des vidéos de dizaines de mégaoctets.

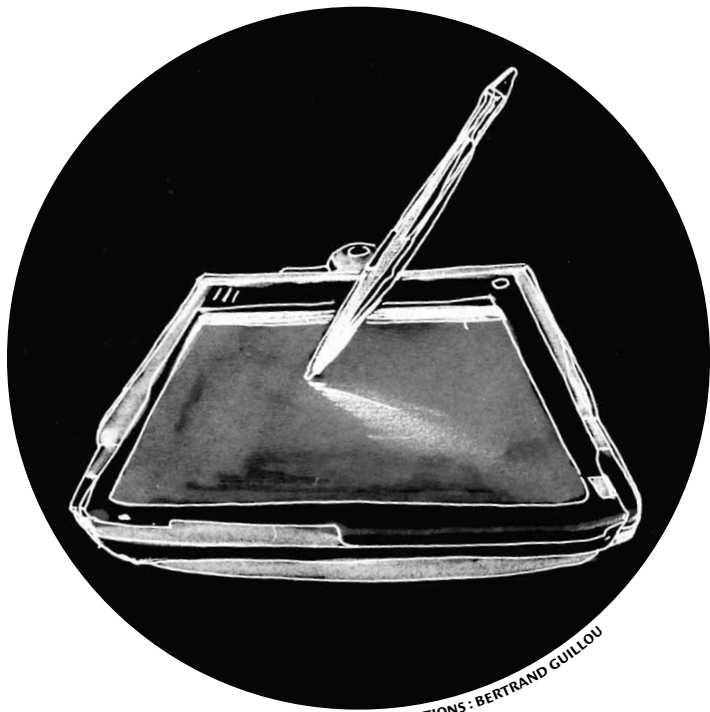
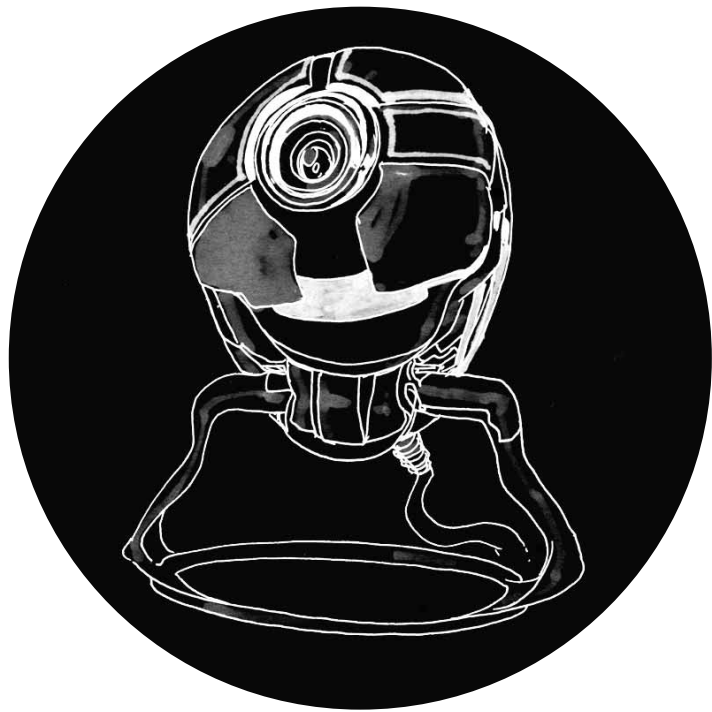
En revanche, si l'objectif est de réaliser des vidéos de qualité pour les placer en téléchargement sur le Web, il est utile d'utiliser une caméra offrant une résolution de 640x480 pixels, voire 800x600 pixels. En outre, elle doit être capable d'enregistrer au moins 25 images à la seconde pour éviter les effets de saccade ou de ralenti. L'internaute, qui prendra tout son temps pour télécharger le fichier, s'attend à une animation d'une certaine fluidité.

Aujourd'hui, la mode est aux appareils polyvalents. Au-delà de 1 000 francs, la caméra offre des possibilités qui n'ont plus rien à voir avec sa fonction initiale: ainsi, des Webcams peuvent être transformées en appareil photo numérique, en baladeur MP3 (musique numérique), en scanner d'appoint...

Les fabricants CreativeLabs et Logitech proposent deux modèles de Webcam transformables en appareil photo numérique, respectivement la Video Blaster Webcam Go-Plus et la QuickCam Traveler. Rattachées au PC, ce sont des Webcams classiques. Il suffit de détacher l'objectif de son socle et il devient un appareil photo indépendant. Samsung, de son côté, a développé la Digimax 35 MP3, un appareil polyvalent. Elle peut faire office de Webcam, d'appareil photo et de baladeur MP3. Quant à la Vesta Pro de Philips, elle permet de scanner de petits textes et d'en récupérer le contenu. A première vue, le principe de l'appareil multifonctions paraît attirant.

Dans la pratique, les capacités sont vite limitées. Transformée en appareil photo, la Webcam n'aura jamais la résolution d'un vrai appareil photo numérique. De même qu'elle n'offrira jamais la qualité d'un vrai baladeur portable ou celle d'un vrai scanner portable.

H. Ng.



ILLUSTRATIONS : BERTRAND GUILLOU

Le nouveau standard du sans-fil

Bluetooth permet de brancher facilement des périphériques entre eux

AUX YEUX du grand public, la technologie sans fil est une évidence. Pour des raisons pratiques, mais aussi esthétiques, elle s'impose tout simplement dans un environnement familial. Ne plus jamais avoir à démêler les câbles de connexion entre l'ordinateur et ses multiples périphériques, entre le modem et la fiche téléphonique, entre l'agenda électronique et le téléphone portable.

En 1998, plusieurs grandes entreprises de l'informatique et des télécommunications, parmi lesquelles IBM, Intel, Toshiba, Ericsson et Nokia, forment un groupe d'intérêts pour mettre en chantier une norme de communication sans fil permettant de brancher rapidement et facilement différents périphériques entre eux. Cette technologie, fondée sur une liaison radio à basse fréquence, est baptisée « Bluetooth », en hommage au roi viking danois Harald Blaatland, littéralement « Harald les dents bleues ».

Pour garantir l'adoption de la norme, les fondateurs décident que Bluetooth restera libre de droits. Son exploitation n'exige pas de licence. Du coup, le groupe d'intérêts s'est élargi à d'autres poids lourds du secteur. Aujourd'hui, plus de 2 400 industriels ont adopté ses

spécifications. Assez nombreux, donc, pour faire de Bluetooth un standard de réseau sans fil.

C'est en fait une puce émetteur-récepteur composée de transistors radio qui permet les échanges de données entre périphériques via une liaison radio, à une fréquence de 2,45 GHz, soutenant un débit théorique maximal de 721 kbit/s. Celle-ci était, en France, réservée aux militaires, mais le ministère de la défense a autorisé son utilisation depuis le 1^{er} janvier 2001. Une décision qui ouvre la voie à la commercialisation de produits estampillés Bluetooth dans l'Hexagone. IBM et Toshiba commercialisent déjà des ordinateurs portables compatibles Bluetooth. Pour les appareils qui n'en sont pas dotés, il existe désormais une carte au format PC Card qui le transforme en appareil Bluetooth. Les fabricants de téléphones portables et d'agendas électroniques proposent aussi des objets estampillés Bluetooth. Nokia a été assez ingénieux pour lancer une batterie Bluetooth pour sa gamme 6212, ce qui évite à l'utilisateur de changer d'appareil.

Sur ce nouveau marché, l'imagination des industriels ne s'arrête pas seulement à un usage informatique ou de communication. Motorola, par exemple, étudie la possibilité de remplacer les codes-barres dans les supermarchés par des puces Bluetooth bon marché. En Finlande, l'entreprise Nokian Tyres développe une puce à placer à l'intérieur des pneus, qui transmet en temps réel au chauffeur l'état des pneumatiques. Au Danemark, la start-up Bluetags met au point un système de surveillance Bluetooth: dans un aéroport, par exemple, le

téléphone portable déclenche une alarme si valises, vêtements et autres objets de valeur s'éloignent à plus de dix mètres de leur propriétaire...

Concrètement, chaque appareil individuel doté de la technologie Bluetooth peut communiquer avec tout autre matériel pareillement équipé. La liaison s'effectue automatiquement. C'est là tout l'avantage de Bluetooth. Le premier appareil connecté est le « maître », il sert de serveur à sept autres « esclaves » au sein d'un petit réseau appelé « piconet », qui fonctionne dans un périmètre de 10 mètres. Si le « serveur » se déconnecte ou s'éteint, le deuxième appareil connecté prend tout simplement la relève. La technologie Bluetooth autorise l'imbriication de dix « piconets », soit quatre-vingts appareils, pour constituer un ensemble de petits réseaux appelé « scatternet ». Dans cette configuration, un appareil « maître » dans tel « piconet » peut être « esclave » dans tel autre..., et c'est ainsi que les uns et les autres communiquent entre eux sans fil.

LE SOUTIEN DES POIDS LOURDS

« La transmission radio hertzienne est connue depuis longtemps, et donc fiable, sûre et bon marché... Contrairement à la transmission infrarouge, la transmission hertzienne ne nécessite pas de liaison optique. Sitôt que deux appareils équipés de Bluetooth se trouvent à moins de dix mètres l'un de l'autre, ils sont à même d'établir leur connexion commune, et cela même s'ils sont transportés dans une poche ou si un mur les sépare », résume Nokia, l'un des piliers de cette technologie, pour expliquer l'utilisation d'une liaison radio.

H. Ng.

Sans-fil

Timides prémices autour de Bluetooth



Pratique

Dotée d'un micro, l'oreillette Bluetooth d'Ericsson, qui pèse environ 30 grammes, communique avec un téléphone portable Ericsson rangé dans une poche. Quand le GSM sonne, il suffit de déclencher l'écoute pour répondre à son interlocuteur. Prix: 2 690 francs (410 euros).

■ www.ericsson.com



Coiffé

Pratique pour téléphoner librement sans rester près de son téléphone, le casque GN Netcom 9000 Bluetooth, qui se recharge sur sa base, a une autonomie d'une heure et demie. Prix: 3 700 francs (564 euros).

■ www.gnnetcom.com



Magnifique

Développé en Corée, le Cybird de Cyberbank est inspiré des téléphones/PDA (R380 S d'Ericsson, Nokia 9210) et de l'agenda électronique Vizor d'Handspring. Il a les mêmes fonctions et ajoute des modules de combinés autonomes ressemblant à des stylos. Prix: non fixé. Sortie prévue aux Etats-Unis au printemps 2001.

■ www.cb.co.kr



Rapide

Ayant une portée d'environ 50 mètres, la carte Platinum Bluetooth PC de Com One accélère le transfert des données (vitesse: 721 Kbit/s) entre un ordinateur portable et un autre objet compatible Bluetooth. Elle est conçue pour s'introduire dans un port PCMCIA type II. Prix: 1 780 francs (271,36 euros).

■ www.com1-telecom.com

Une sélection d'Agnès Batifoulier

PUBLICITÉ